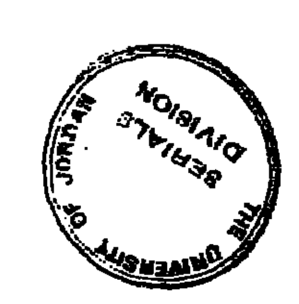




Radio-Télévision/Heures locales

Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

CINQUANTIÈME ANNÉE – Nº 14928 – 7 F – – DIMANCHE 24 – LUNDI 25 JANVIER 1993 FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JACQUES LESOURNE

Alors que les Etats-Unis envisagent d'armer les Musulmans de Bosnie

L'offensive croate en Krajina complique les négociations de paix de Genève

Le Conseil de sécurité des Nations unies a déploré vendredi 22 janvier les attaques lancées par l'armée croate dans la «zone rose» de Croatie protégée par la FORPRONU et a demandé aux forces croates de revenir à leurs anciennes positions. Une nouvelle attaque contre des positions contrôlées par les Serbes dans le sud de la Croatie a été signalée samedi matin. Ces incidents, intervenus à la veille de la reprise des discussions de Genève sur l'ex-Yougoslavie, relancent le conflit serbo-croate et risquent de compliquer les négociations qui ont repris samedi. A Washington, le porte-parole du Département d'Etat a déclaré que les Etats-Unis « examineraient l'idée de fournir des armes » aux Musulmans bosniaques.

BELGRADE

de notre correspondante

Les forces croates ont attaqué, vendredi matin 22 janvier, plusieurs positions des zones sud de la Croatie contrôlées par les Serbes et placées depuis presque un an sous protection des forces de l'ONU, en vertu du plan de paix de l'émissaire spécial des Nations unies, M. Cyrus Vance.

Les affrontements, qui ont duré jusqu'à la mi-journée, se sont produits dans la région de l'aéroport de Zemunik, au sud de Zadar (port croate sur la côte adriatique), et dans la zone du pont de Maslenica, au nord-est de Zadar, deux des points chauds de cette partie de la Croatie, situés à la limite des territoires sous souveraineté croate et des régions encore sous contrôle serbe. Les autorités serbes locales, qui ont fait état d'une victime dans leurs rangs, ont annoncé que *«les assaillants avaient eu des pertes»*.

Dans une lettre adressée vendredi au Conseil de sécurité des Nations unies, le président de la nouvelle fédération yougoslave (Serbie et Monténégro), M. Dobrica Cosic, a fermement dénoncé l'*«attaque armée croate»* contre le territoire de la *«République serbe de Krajina»*, autoproclamée en Croatie, et réclamé *«une action très urgente»* de l'organisation internationale.

Le président yougoslave affirmait que des hélicoptères et des avions de l'armée croate avaient survolé les régions prises vendredi sous l'artillerie croate, dans l'arrière-pays de Zadar, que des renforts d'infanterie et de blindés croates avaient quittés Split (port croate de la Dalmatie centrale) et que des pièces d'artillerie de 130 mm *«prêtes à entrer en action contre Knin»*, ville principale de la *«République serbe de Krajina»*, étaient disposées autour de Pakovo-Selo.

Ces attaques «menacent sérieusement l'armistice, déjà fragile, établi dans cette région et risquent de faire éclater de nouveaux conflits susceptibles de s'étendre aux territoires de la Bosnie-Herzégovine», a affirmé M. Cosic.

FLORENCE HARTMANN

Lire la suite et nos informations page 4

Le conflit oublié

L'ATTENTION des opinions publiques s'est fixée ces dix derniers mois sur la guerre de Bosnie-Herzégovine, la «purification ethnique» et ses centaines de milliers de personnes déplacées. Du coup, on avait un peu vite oublié un conflit plus ancien, et tout aussi sanglant : celui qui résulte de l'invasion, en août 1991, d'une partie de la Croatie par l'ex-armée serbo-fédérale, appuyée par les milices serbes, et de l'occupation de la Krajina et des Slavonie occidentale et orientale, autoproclamées depuis «Républiques serbes». Un an plus tard, le Conseil de sécurité avait décidé d'envoyer plusieurs milliers de «casques bleus» aux frontières de ces territoires, gelant ainsi en quelque sorte la situation. Depuis, ce conflit s'était apaisé mais n'était en rien réglé.

LA mission de la FORPRONU en Croatie ne consistait pas seulement à s' «interposer» entre les belligérants : les soldats de la paix devaient également contrôler le regroupement de l'artillerie lourde, veiller au désarmement des milices serbes et favoriser le retour des réfugiés dans leurs foyers. En rompant le cessez-le-feu qui prévalait ces derniers mois et en déclenchant une offensive militaire contre les Serbes, en Krajina du Sud (au-delà de la ligne de démarcation surveillée par les «casques bleus»), le gouvernement de Zagreb a sans doute voulu rappeler deux choses : que l'ONU avait failli à sa tâche et que la Croatie n'entendait pas accepter éternellement un «statu quo» qui la prive d'un tiers de son territoire. Zagreb paraît déterminé à restaurer son autorité dans ces régions, par la force s'il le faut. Cet incident intervient moins de trois mois avant l'éventuel renouvellement du mandat de la FORPRONU. Alors que dans le cadre du plan de paix pour la Bosnie-Herzégovine, mis au point à Genève, Serbes et Croates sont pratiquement d'accord pour «se partager» l'essentiel des dix provinces autonomes, au détriment des Musulmans, un «marchandage» politique concernant la Krajina et les Slavonies est loin d'être acquis entre eux. Et, comme le montre l'attaque croate de vendredi, les combats peuvent reprendre à tout moment, sous les yeux d'une force de l'ONU impuissante faute d'un mandat adéquat.

DE toute l'ex-Yougoslavie et de Belgrade résonnent déjà les appels à la mobilisation des dirigeants serbes, locaux et «yougoslaves». Pour aider «nos compatriotes, car nous sommes la même nation !», comme le dit M. Radovan Karadzic. De son côté, l'armée croate s'est sensiblement renforcée en équipements au cours des derniers mois. Aucun des deux camps n'a beaucoup souffert des effets de l'embargo sur les livraisons d'armes.

MM. David Owen et Cyrus Vance, les deux coprésidents de la Conférence de Genève, qui reprenait ses travaux, samedi 23 janvier, se seraient sans doute volontiers passés de ce nouveau problème. Au Palais des Nations, on devait surtout parler de la Bosnie, mais on priera sans doute d'abord le président croate, M. Franjo Tudjman, et son homologue serbe, M. Slobodan Milosevic, de faire taire les armes... en Croatie. Ces deux dirigeants sont toujours prêts à signer les cessez-le-feu, quitte à les violer aussitôt.

M. Clinton pour un avortement « légal mais rare »



Lire l'article de DOMINIQUE DHOMBRES page 3

Le sommaire complet se trouve page 16

Porte étroite pour les réfugiés

La France parent pauvre de l'accueil des victimes de la guerre dans l'ex-Yougoslavie

par Philippe Bernard

La France est-elle à la hauteur de sa réputation de «terre d'asile» pour les réfugiés et personnes déplacées de l'ex-Yougoslavie ? A s'en tenir aux chiffres, la réponse est négative. Sur les 2,7 millions de personnes ayant quitté leur région d'origine dans l'ex-Yougoslavie, selon le consulat de France à Zagreb, 580 000 ont trouvé refuge dans un autre pays d'Europe. La France n'en accueille qu'une poignée. Certes, 55 000 ressortissants de l'ex-Yougoslavie ont obtenu un visa temporaire pour la France en 1992, mais une partie seulement pour des raisons liées à l'état de guerre. Seules 2 322 demandes d'asile au sens strict ont été enregistrées par l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA) en 1992 (1), alors que l'Allemagne en a accueilli plus de 120 000.

Lire la suite page 8

(1) En 1992, 2 322 demandes d'asile ont été déposées à l'OFPRA par des ressortissants de l'ex-Yougoslavie et 101 statuts de réfugiés ont été délivrés, alors que 767 demandes étaient rejetées.

M. Saddam Hussein renforcé

En dépit de l'embargo et des raids occidentaux le président irakien a conforté son pouvoir absolu

BAGDAD

de notre envoyée spéciale

«Cette guerre n'a pas eu d'issue décisive. Les alliés ne sont pas venus à Bagdad». Pour ce diplomate, depuis de longues années en Irak, deux ans après la fin de l'opération «Tempête du désert», le président Saddam Hussein a franchi le cap le plus difficile et on voit mal, aujourd'hui, ce qui pourrait remettre en cause son pouvoir absolu.

«Saddam Hussein a surmonté les trois défis qui lui ont été imposés : la guerre, les troubles intérieurs qui lui ont succédé et l'emploi», affirme un intellectuel irakien qu'on ne peut soupçonner de sympathies pour le régime. Responsable des relations extérieures du parti Baas au pouvoir, M. Abdel Al Hachemi ne dit pas autre chose : *«Ce qui nous est arrivé, c'est un tremblement de terre, plus des inondations. Mais, aujourd'hui, tout cela est derrière nous.»* Les observateurs à Bagdad en sont convaincus : le président irakien est, aujourd'hui, plus *«fort»* qu'il y a deux ans, même si son pays, lui, a beaucoup perdu et si les plaies laissées par la guerre mettront sans doute de très longues années à se cicatriser.

On ne remarque plus guère les traces des bombardements de 1991 mais la reconstruction des infrastructures, est, selon les experts, fragile. Déjà, les ingénieurs irakiens inscrivent, dans leurs plans, tous les endroits où il sera nécessaire d'intervenir quand l'embargo sera levé.

FRANÇOISE CHIPAUX

Lire la suite page 3

Le Monde

NUMÉRO HORS SÉRIE

CLINTON PRÉSIDENT
1980-1992 : l'héritage républicain

CETTE brochure dresse le tableau de l'Amérique d'aujourd'hui telle que va la trouver le nouveau président, Bill Clinton, après douze années de gestion républicaine.
A partir d'articles déjà publiés par *le Monde*, de nouvelles synthèses ou des textes de présentation, cinq grands chapitres se dégagent : le récit de la campagne électorale et les résultats commentés, puis, au plan international, les grands traits d'une politique étrangère qui a visé à redonner son prestige à l'Amérique. Sur le terrain économique, une politique ultra-libérale qui laisse un lourd bilan. Une société qui doute d'elle-même, une vie culturelle qui bute sur ses contradictions.
Avec des graphiques, des tableaux, des cartes, des photos et les dessins des illustrateurs du *Monde*.

En vente dans tous les kiosques, 148 pages - 48 F

POINT DE VUE

Le sida dix ans après

par Luc Montagnier

Face à un fléau menaçant l'humanité tout entière, la lutte contre le sida doit s'intensifier. Il y a dix ans, mes collaborateurs (1) et moi-même isolions ce qui allait devenir le virus du sida. Dès février 1983, il apparaissait qu'il s'agissait d'un nouveau virus. Dès août 1983 un faisceau d'arguments expérimentaux en faisaient le suspect numéro 1 pour être l'agent causal de la maladie. Dès novembre 83, la croissance du virus dans des cellules d'origine tumorale permettait sa production à plus grande échelle, en vue de tests sérologiques. Ces tests détectaient des anticorps chez les personnes appartenant aux groupes à risque sans symptômes ou en pré-sida ainsi que chez les patients en sida déclaré. Ce fut une avancée rapide, spectaculaire même, vu les faibles moyens mis en jeu; mais qui fut plutôt mal accueillie. Toute découverte suscite à la fois l'enthousiasme de ses participants en même temps qu'elle provoque les réserves et critiques d'une communauté scientifique non préparée, ce qui est normal, parfois aussi elle rencontre l'indifférence et l'incompréhension, ce qui l'est moins. Médiatisation, prestiges politique et scientifique aidant, cette découverte fut suivie d'un imbroglio juridique et scientifique assez extraordinaire. Il n'est pas dans mon propos de commenter ici ce qui est devenu l'«affaire Gallo». Du point de vue scientifique, aussi bien en ce qui concerne les contributions respectives des deux laboratoires, la reconnaissance par l'équipe américaine de l'utilisation du virus que nous lui avions envoyé, et compte tenu des résultats des investigations effectuées aux Etats-Unis, cette «affaire» me paraît devoir être classée.

Lire la suite page 9

► Luc Montagnier est professeur à l'Institut Pasteur.

(1) F. Barré-Sinoussi, J.-C. Chermann avec W. Rozenbaum, F. Brun-Vezinet, C. Rouzioux, C. Dauguet, C. Axler, S. Chamaret, J. Gruest, M. T. Nugeyre, F. Rey, rejoints quelque mois plus tard par J.-C. Gluckman et D. Klatzmann.

M 0146 - 0124 0 - 7,00 F

A L'ÉTRANGER : Algérie, 4,50 DA ; Maroc, 8 DH; Tunisie, 750 m ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 40 FB; Canada, 2,25 $ CAN; Antilles/Réunion, 9 F; Côte-d'Ivoire, 465 F CFA; Danemark, 14 KRD; Espagne, 190 PTA; G.-B., 85 p.; Grèce, 220 DR; Irlande, 1,20 £ ; Italie, 2 200 L; Luxembourg, 42 FL; Norvège, 14 KRN; Pays-Bas, 2,75 FL; Portugal, 170 ESC; Sénégal, 450 F CFA; Suède, 15 KRS; Suisse, 1,80 FS; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE,
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
Télex : 206.806 F

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex : 261.311 F

Edité par la SARL *le Monde*
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944.
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile « Les Rédacteurs du *Monde* ».
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme des lecteurs du *Monde*.
Le Monde-Entreprises.
M. Jacques Lesourne, gérant.

Le Monde
PUBLICITE
S.A.
Président directeur général : Jacques Lesourne
Directeur général : Michel Cros
Membres du comité de direction : Jacques Guiu, Philippe Dupuis, Isabelle Tsaïdi
15-17, rue du Colonel-Pierre-Avia
75902 PARIS CEDEX 15
Tél : (1) 46-62-72-72
Télex MONDPUB 634 128 F
Téléfax : 46-62-98-73. - Société filiale de la SARL le Monde et de Médias et Régies Europe SA.

Imprimerie du « Monde »
12, r. M.-Gunsbourg
94852 IVRY Cedex
Commission paritaire des journaux et publications, nº 57 437
ISSN : 0395-2037
PRINTED IN FRANCE
Renseignements sur les microfilms et index du Monde au (1) 40-65-29-33

Reproduction interdite de tout article, sauf accord avec l'administration

TÉLÉMATIQUE
Composez 36-15 - Tapez *LEMONDE* ou 36-15 - Tapez LM

ABONNEMENTS
1, place Hubert-Beuve-Méry,
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX.
Tél. : (1) 49-60-32-90
(de 8 heures à 17 h 30)

TARIF	FRANCE	SUISSE BELGIQUE LUXEMB. PAYS-BAS	AUTRES PAYS voie normale CEE
3 mois	536 F	572 F	790 F
6 mois	1 038 F	1 123 F	1 560 F
1 an	1 890 F	2 086 F	2 960 F

ÉTRANGER :
par voie aérienne tarif sur demande.
pour vous abonner renvoyez ce bulletin accompagné de votre règlement à l'adresse ci-dessus ou par MINITEL 36-15 LEMONDE code d'accès ABO

Changements d'adresse définitifs ou provisoires : nos abonnés sont invités à formuler leur demande deux semaines avant leur départ, en indiquant leur numéro d'abonné.

BULLETIN D'ABONNEMENT
DURÉE CHOISIE
3 mois ☐ 6 mois ☐ 1 an ☐
Nom : ____
Prénom : ____
Adresse : ____
Code postal : ____
Localité : ____
Pays : ____

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.
PP Paris RP 301 MQN 01

Le Monde

Edité par la SARL *Le Monde*
Comité de direction
Jacques Lesourne : gérant directeur de la publication
Bruno Frappat directeur de la rédaction
Jacques Guiu directeur de la gestion
Manuel Lucbert secrétaire général

Rédacteurs en chef
Jean-Marie Colombani
Robert Solé
(adjoints au directeur de la rédaction)

Yves Agnès
Jacques Amalric
Thomas Ferenczi
Philippe Herreman
Jacques-François Simon

Daniel Vernet
(directeur des relations internationales)

Anciens directeurs
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)
André Fontaine (1985-1991)

DATES

Il y a trente ans

De Gaulle et Adenauer signent le traité de l'Elysée

par Pierre Servent



ARCHIVES PHOTOS

Le chancelier Adenauer et le général de Gaulle, à l'Elysée, le 22 janvier 1963.

C'EST *« l'accord des Burgraves dont le contenu est proche de zéro »*. Ce jugement de Maurice Duverger (1), pour lapidaire et assassin qu'il soit, n'en reflète pas moins le sentiment général qui prévaut au lendemain de la signature, le mardi 22 janvier 1963 au palais de l'Elysée, du traité de coopération franco-allemand. En début de soirée, les deux figures mythiques que sont le général de Gaulle et le chancelier Adenauer ont scellé de leur nom un traité qui unit désormais les anciens frères ennemis européens. *« Il n'y a pas un homme dans le monde qui ne mesure l'importance capitale de cet acte, non pas seulement parce qu'il tourne la page après une si longue et si sanglante histoire de luttes et de combats, mais aussi parce qu'il ouvre toutes grandes les portes d'un avenir nouveau pour la France, pour l'Allemagne, pour l'Europe et par conséquent pour le monde entier »*, déclare le général de Gaulle sous les ors du salon Murat, tandis que le chancelier approuve chaleureusement le propos. *« Chacune de vos paroles correspond à nos espoirs »*, se félicite-t-il.

Recevant les parlementaires français après la cérémonie de signature, le chancelier allemand assure les uns et les autres du caractère historique de l'événement. Une messe dans la cathédrale de Reims apporte plus tard une touche de sacré à la cérémonie du paraphe. Les deux hommes se retrouvent côte à côte pour prier le Dieu de la paix et de la réconciliation. C'est *« le mariage de deux vieillards »*, soulignent les observateurs devant cette image à la fois étrange et émouvante de ces deux « monstres sacrés » de la politique.

Le texte du traité qu'ils viennent de signer, et qui demande encore à être ratifié, prévoit que, pour une bonne coopération entre les deux pays, les chefs d'Etat et de gouvernement se réuniront *« chaque fois que cela sera nécessaire et, en principe, au moins deux fois par an »*. Se trouve ainsi institué le principe des sommets franco-allemands inscrit aujourd'hui, et presque banalisé, dans le paysage diplomatique européen.

Un simple « ersatz »

Dans le domaine de la défense, ô combien sensible en cette période de guerre froide, est officialisée pour la première fois l'existence d'un comité mixte d'état-major. Les deux parties s'engagent à multiplier les contacts dans ce domaine et à rapprocher leurs doctrines. La coopération en matière d'armement n'est pas oubliée non plus. Enfin, l'éducation, les programmes concernant la jeunesse des deux pays (enseignement des langues, diplômes, etc.) reçoivent également une impulsion nouvelle.

Tout cela ne fait pourtant pas un « grand » traité. Malgré la stature des signataires et la méthode Coué utilisée, les observateurs s'accordent à mettre en valeur son caractère diaphane et les nombreuses ambiguïtés qui entourent sa signature. Une partie de la classe politique française l'accueille fraîchement. Le député François Mitterrand, à la tribune de l'Assemblée nationale, pourfend cet accord qui fait de l'Allemagne *« le leader »* : *« Au moment où vous affirmez que ce rôle est le nôtre, vous venez de le concéder. Je ne vois pas ce que la France a gagné en prestige dans cette affaire, mais je vois ce qu'elle a perdu en crédit »* (le futur président de la République s'abstiendra finalement lors du vote de ratification).

Le « Bulletin » de « une » du *Monde* du 24 janvier 1963 reflète, dans un registre différent, une approche pour le moins sceptique et distanciée : ce traité *« ne comporte en effet d'autre engagement précis que de fréquentes rencontres entre tous ceux qui, à des titres et à des échelons divers, sont chargés d'orienter la politique des deux pays. En revanche, aucune institution nouvelle n'est créée (...) »*. Bref, il s'agirait d'un simple *« ersatz »* (2) : il a la couleur d'un traité, le goût d'un traité, mais ce n'est pas vraiment un traité. Tout au plus a-t-il la dimension d'un simple protocole diplomatique. C'est le chancelier allemand qui a toutefois insisté pour qu'il prenne cette forme plus solennelle. Un beau succès pour cet homme qui n'a plus que huit mois à passer à la tête de l'exécutif allemand. Bien peu imaginaient alors que le « traité de l'Elysée » consacrerait le couple franco-allemand comme le ciment de la construction européenne.

Mais en cette année 1963 naissante, les choses n'en sont pas encore là. C'est sur fond de tensions internationales que s'inscrit le processus qui a abouti à cette signature. Une semaine auparavant, le général de Gaulle, *« au cours d'une de ses plus retentissantes conférences de presse »* (3), avait fait un long dégagement pour expliquer que décidément la Grande-Bretagne était bien trop différente de l'Europe communautaire (la CEE compte alors six membres) et que ses intérêts, économiques notamment, étaient bien trop divergents pour que l'on puisse songer sérieusement à l'y intégrer. En outre, cette entrée de la Grande-Bretagne dans la CEE pourrait en annoncer d'autres et affaiblir ainsi, estimait le général, la cohérence de la Communauté européenne. Deux jours plus tard, le 16 janvier, il annonçait le lancement de la force de frappe indépendante française.

Le coup était rude pour les « atlantistes » d'outre-Rhin qui voyaient ainsi la France claquer brutalement la porte européenne sur les doigts du premier ministre britannique Harold Macmillan et sur ceux du président Kennedy, qui aurait bien vu les « accords de Nassau » étendus à la France. Outre les raisons avancées par le président de la République française pour repousser l'adhésion britannique, ces « accords de Nassau » avaient également pesé lourd dans le durcissement de la position française (4). Le 21 décembre 1962, l'Américain John Kennedy et l'Anglais Harold Macmillan avaient, en effet, conclu dans la capitale des Bahamas un accord qui prévoyait notamment la fourniture par les Etats-Unis à la Grande-Bretagne de missiles nucléaires Polaris (sauf les ogives elles-mêmes). Ces missiles étaient destinés à équiper les sous-marins nucléaires lanceurs d'engins britanniques. Ceux-ci pourraient être ensuite intégrés dans la force multilatérale de l'OTAN (MLF).

Aux yeux du général de Gaulle, en liant ainsi leur sort à celui des Américains, les Britanniques se trouvaient disqualifiés pour jouer la carte de la CEE. Il n'était donc pas question de faire pénétrer le cheval de Troie atlantiste dans la forteresse des Six. Faute d'une « grande Europe », le général de Gaulle jouait alors la carte d'une « petite Europe » dont la France et l'Allemagne seraient le ferment naturel. Adenauer n'avait pas, quant à lui, l'intention de trancher entre son penchant atlantiste et son attirance pour le pôle français. Il tentait de tenir les deux bouts au risque d'être contraint à un exercice de grand écart.

C'est en vain que Jean Monnet avait espéré de la venue du chancelier allemand à Paris un retournement de situation, l'Allemagne mettant comme condition à la signature du traité de l'Elysée un assouplissement de la position française à l'égard de la Grande-Bretagne. Certes, de Gaulle et Adenauer aborderont ce sujet délicat, mais le chancelier allemand n'obtiendra pas les assurances et les engagements que le clan « atlantiste » escomptait. Pourtant, son argumentation ne manquait pas d'originalité.

Volonté de réconciliation

Plutôt que de prendre à rebrousse-poil l'ombrageux général, le Dr Adenauer avait préféré lui proposer, non pas de se soumettre au clan atlantiste, mais d'en devenir le chef de file... *« Je fis observer que de Gaulle sous-estimait* [sic] *l'influence de la France et la sienne propre (...). Le général de Gaulle jouissait d'une grande considération aux Etats-Unis* [où] *la France était aimée et estimée (...) peut-être plus que l'Angleterre. J'étais d'avis que les Américains avaient besoin de l'Europe. Kennedy désirait recevoir des conseils (...). Je priais instamment de Gaulle de mettre à profit toutes les occasions qui s'offraient. L'influence personnelle ne pouvait évidemment pas tout changer, mais elle pouvait agir sur l'orientation des affaires »* (5).

Du côté français, on restera suffisamment discret pour ne pas torpiller la signature du traité de l'Elysée. Mais le verdict gaulliste était sans appel. C'est dire que si la volonté de réconciliation des deux hommes était évidente, plus d'une ambiguïté planait sur ce traité. Il *« devait, selon le chancelier allemand, éviter que de Gaulle ne traitât avec l'Union soviétique aux dépens de l'Allemagne, et (...) devait, selon de Gaulle, dissuader Bonn de s'aligner sur Washington »* (6).

De retour en Allemagne, Adenauer expliquait à son opinion publique les mérites de ce traité en soulignant le fait que *« désormais la voie est ouverte pour permettre une réelle collaboration et pour développer entre nos deux peuples un sentiment de communauté qui résistera aux vicissitudes de l'avenir »*. Mais lors du débat de ratification, les parlementaires allemands prenaient la décision de faire savoir au gouvernement français que s'ils acceptaient de ratifier le traité de l'Elysée, ce n'était pas sans réserves. Rassemblées dans un préambule, adopté à l'unanimité le 8 mai 1963, elles rappelaient à la France que l'Allemagne n'entendait renoncer ni à une étroite association entre l'Europe et les Etats-Unis ni à une unification de l'Europe par la voie abordée lors de l'édification des communautés avec la participation de la Grande-Bretagne et des autres pays qui y seraient disposés.

« Un horrible chapeau »

Quand le général de Gaulle apprit la décision du Bundestag, il rugit contre *« cet horrible chapeau »* dont la représentation allemande l'avait *« affublé »*. Trois années plus tard, il expliquait que si le traité de l'Elysée n'avait pas rempli toutes ses promesses, c'était bien à cause de ce *« préambule unilatéral »* qui avait *« changé tout le sens »* du traité signé avec Konrad Adenauer. Comme le souligne justement Alfred Grosser (7), le *« grand dessein »* du président Kennedy, consistant à souder encore un peu plus étroitement les Etats-Unis et l'Europe unie avait trouvé la mort le 14 janvier 1963, lors de la conférence de presse au vitriol du général de Gaulle. Mais, de la même façon, *« la grande ambition du général de Gaulle, celle d'une Europe fondée sur un appui allemand à la politique française,* [avait] *échoué le 8 mai »* au Bundestag. Match nul !

Le traité de l'Elysée devait, malgré les difficultés de sa mise en route, souder l'amitié franco-allemande et renforcer une politique de coopération à laquelle se réfèrent depuis tous les responsables politiques des deux pays. Signe de son succès dans le temps : pour son vingt-cinquième anniversaire, les Parlements français et ouest-allemand ratifiaient, à une très large majorité, les protocoles additionnels au traité de l'Elysée instituant un Conseil de défense et de sécurité et un Conseil économique et financier franco-allemand.

Malgré l'existence de divergences sensibles sur les questions de défense (notamment les risques éventuels d'emploi du nucléaire tactique français sur le territoire allemand en cas d'offensive du pacte de Varsovie), la coopération franco-allemande n'a cessé de se développer au fil des décennies, faisant du couple franco-allemand la pierre d'angle de la Communauté européenne. L'amitié et l'estime réciproque d'un Giscard d'Estaing et d'un Schmidt, d'un Mitterrand et d'un Kohl ont également donné à ce traité une épaisseur humaine dont le général de Gaulle et le chancelier Adenauer avaient été les précurseurs visionnaires.

(1) *Le Monde* du 29 janvier 1963.

(2) Edmond Jouve, *le Général de Gaulle et la construction de l'Europe*, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 2 vol., 880 p. et 970 p., Paris 1967.

(3) *Mémoires* de Jean Monnet, Fayard.

(4) Lire « La crise des accords de Nassau », par André Fontaine, *le Monde* des 20 et 21 décembre 1992.

(5) *De Gaulle*, vol. 3. Jean Lacouture, Seuil.

(6) *Histoire de l'Allemagne depuis 1945*, Dennis L. Bark et David R. Gress, Robert Laffont.

(7) *Les Occidentaux*, Fayard.



traité de l'Elysée

ÉTATS-UNIS : abrogeant plusieurs mesures prises par ses prédécesseurs

M. Clinton se prononce pour un avortement « légal et sans risque, mais rare »

M. Bill Clinton a tenu une de ses promesses électorales en annulant, vendredi 22 janvier, plusieurs décrets passés du temps de MM. Reagan et Bush, qui restreignaient la liberté de l'avortement. Par ailleurs, commentant le retrait de sa candidate au poste d'attorney general, Mme Zoe Baird, le nouveau président a reconnu son *« erreur »*, déclarant qu'il en assumait *« toute la responsabilité »*.

WASHINGTON

de notre envoyé spécial

Le nouveau président a choisi la date symbolique du vendredi 22 janvier, qui marque le vingtième anniversaire du célèbre arrêt de la Cour suprême *« Roe contre Wade »* légalisant l'avortement aux Etats-Unis. Au même moment, comme chaque année pour ce même anniversaire, les manifestants hostiles à l'avortement défilaient devant la Maison Blanche et la Cour suprême. Ils étaient cette fois-ci 75 000 selon la police, et 260 000 selon les organisateurs, à scander *« Sauvez les bébés ! »* et à brandir des photos de fœtus. Mais, à la différence des douze années écoulées, ils ne pouvaient plus compter sur la sympathie de l'hôte de la Maison Blanche.

« Nous voulons une Amérique où l'avortement soit légal et sans risque, mais rare », a déclaré M. Clinton. La principale disposition annulée est celle qui interdisait aux cliniques bénéficiant de fonds fédéraux de fournir la moindre information pratique sur l'avortement aux femmes enceintes ni même de prononcer le mot. Cette *« règle du bâillon »*, comme l'appelaient ses adversaires, pénalisait surtout les femmes pauvres, qui n'ont pas les moyens de consulter des médecins privés et n'ont d'autres interlocuteurs que le personnel des cliniques fédérales.

« Les griffes de la politique »

M. Clinton a également levé l'interdiction faite aux hôpitaux militaires de pratiquer des avortements. Le gouvernement fédéral pourra de nouveau, ce qui lui avait été interdit par l'administration républicaine sortante, participer au financement des programmes des Nations unies pour la limitation des naissances dans les pays du tiers-monde.

M. Clinton a, par ailleurs, demandé à Mme Donna Shalala, la nouvelle secrétaire à la santé, de procéder à un réexamen de la décision interdisant l'importation de la pilule abortive RU 486, fabriquée en France. Il a enfin de nouveau autorisé, annulant une circulaire vieille de cinq ans, le financement fédéral des recherches médicales au cours desquelles sont utilisés des tissus provenant de fœtus avortés. L'Association américaine pour la recherche médicale avait fait savoir à plusieurs reprises que ce texte nuisait aux recherches entreprises pour trouver des remèdes à la maladie de Parkinson et au diabète.

« Nous devons arracher la science et la médecine des griffes de la politique », a commenté M. Clinton. Le nouveau président s'est dit *« très préoccupé par l'épidémie actuelle de grossesse chez les adolescentes ». « Certaines choisissent d'avoir des enfants, et nous devons les aider. Mais beaucoup de ces grossesses sont involontaires, et le coût économique et social est énorme »*, a-t-il affirmé.

« Un tournant à 180 degrés »

Mme Sarah Weddington, l'avocate qui avait déposé le recours devant la Cour suprême qui a abouti à l'arrêt de 1973, s'est réjouie des mesures prises par M. Clinton, qui constituent, selon elle, un *« tournant à 180 degrés »* par rapport à la politique de MM. Reagan et Bush. *« L'arrêt* « Roe contre Wade » *est toujours officiellement en vigueur, mais beaucoup de ses clauses avaient perdu de leur force en raison de la bataille menée depuis des années par les adversaires de l'avortement, qui ne sont qu'une minorité dans le pays »*, a-t-elle affirmé.

Les partisans de l'avortement voudraient maintenant aller plus loin. Ils souhaitent que M. Clinton signe prochainement, comme il l'a promis, une loi codifiant le droit à l'interruption volontaire de grossesse. Un projet en ce sens a été déposé jeudi par M. George Mitchell, sénateur du Maine et chef de la majorité démocrate à la Haute Assemblée.

DOMINIQUE DHOMBRES

CHILI : passant outre à l'opposition des partisans du général Pinochet

Le Sénat a destitué un juge à la Cour suprême

SANTIAGO

de notre correspondant

Le vote par le Sénat, jeudi 21 janvier, de la destitution du président de la troisième chambre de la Cour suprême, M. Hernan Cereceda, a surpris les Chiliens : cette décision – une première depuis l'arrivée au pouvoir du président Aylwin – est susceptible de compliquer les relations entre le gouvernement et les forces armées. M. Cereceda, qui ne pourra exercer aucune activité publique pendant cinq ans, a été reconnu coupable d'avoir *« manqué à son devoir »* en faisant obstruction à des poursuites engagées contre les responsables d'atteintes aux droits de l'homme pendant la dictature du général Pinochet (1973-1990).

La coalition au pouvoir, qui va des socialistes aux démocrates-chrétiens, a soutenu la procédure. Après le vote des députés, l'obstacle du Sénat paraissait infranchissable, la droite y disposant d'une majorité de deux sièges. Trois députés conservateurs ont cependant voté la destitution de M. Cereceda, une des personnalités les plus controversées du pays, qui s'était mis à dos certains grands groupes économiques ainsi que l'ensemble des associations de défense des droits de l'homme.

Le général Pinochet n'a pas encore réagi au vote du Sénat, qui risque de prolonger le malaise qui règne actuellement au sein des forces armées face aux poursuites judiciaires en cours pour atteintes aux droits de l'homme. Celui qui reste commandant en chef de l'armée de terre nous a récemment déclaré : *« Je reste à mon poste pour que les militaires ne se sentent pas abandonnés. Il y a des gens qui agissent mal. La réconciliation signifie effacer tout ce qui s'est passé. »*

L'affaire Honecker

Le gouvernement, après avoir tenté de freiner le processus de destitution, a finalement laissé faire les partis qui le soutiennent, s'en prenant ainsi de front à cette droite favorable au général Pinochet qu'incarne l'Union démocrate indépendante. Ce parti pourrait décider de mettre fin à l'atmosphère consensuelle qui domine la vie politique depuis trois ans.

L'affaire Honecker pourrait lui en donner l'occasion. Le Parti conservateur a sévèrement réagi à la chaleur de l'accueil réservé, par les communistes et les socialistes chiliens, à l'ancien dirigeant de l'ex-RDA, les accusant de stalinisme et d'indulgence à l'égard du responsable de nombreuses atteintes aux droits de l'homme. Les socialistes ont plaidé la reconnaissance pour un homme qui a accueilli sept mille Chiliens, dont de nombreuses personnalités de la classe politique (comme le ministre de l'éducation, M. Jorge Arrate), après le putsch de 1973. Le gouvernement a mis en avant l'aspect humanitaire de l'hospitalité accordée à un malade.

BRUNO ADRIAN

IRAK : après le « cessez-le-feu » décrété par Bagdad

Nouvel incident au nord du 36e parallèle

Un avion américain a ouvert le feu, jeudi 21 janvier, sur une batterie antiaérienne, située au nord du 36e parallèle, qui l'avait *« accroché »* avec son radar mais il aurait manqué sa cible, a indiqué le Pentagone. Le gouvernement de Bagdad, qui maintient toujours son *« cessez-le-feu »*, a affirmé que cet incident avait été *« monté de toutes pièces »*, car, à l'en croire, il n'existe aucun dispositif antiaérien dans cette région.

BAKHIRA

de notre envoyée spéciale

Des champs de blé à perte de vue et, sur un alignement de collines, ce qui apparaît être une base militaire équipée de radars, d'antennes de télécommunication et d'un bâtiment qui a tout l'air d'une tour de contrôle. Nous sommes à vingt kilomètres à l'intérieur de la zone d'exclusion aérienne, décrétée par les alliés, et à quinze kilomètres au sud-ouest de Mossoul. C'est là que, jeudi, un avion américain a lancé *« deux ou trois bombes à fragmentation »* contre une batterie de défense antiaérienne qui aurait *« accroché »* l'appareil.

« J'étais sur ma terrasse quand j'ai entendu les avions, mais ici, nous sommes habitués », raconte M. Taha Ali Younes, maire du petit village de Bakhira, fait d'une cinquantaine de maisons en torchis. *« Tout d'un coup, le bruit a changé, comme si l'avion piquait. J'ai entendu un bruit sourd, suivi de petites explosions*, précise-t-il. *Il était 13 heures, et il n'y avait personne dans les champs, tout le monde déjeunait. »*

Pour le commandant Abdallah Zannoun, responsable du secteur, ces installations *« à usage civil servent au contrôle aérien. Les premières batteries de défense anti-aériennes, équipées de radars, sont à dix kilomètres au sud du 36e parallèle »*. La tour de contrôle ? *« C'est une cible pour les exercices de tir*, indique-t-il, *car il y a un champ de manœuvres à proximité. »* Force est, cependant de constater que le personnel porte l'uniforme militaire...

Dans un champ, deux enveloppes de bombes à fragmentation et ses deux têtes à ailettes, un tas de cendres, recouvert d'une bâche orange. Le terrain est parsemé de trous. Des drapeaux rouges signalent cinq mini-bombes non explosées. Dans le ciel, bourdonnent des avions. Selon le commandant Zannoun, *« c'est la trentième fois de la journée »* que les appareils alliés survolent la zone.

Des batteries de missiles mobiles étaient-elles là, jeudi, comme le suggèrent de nombreuses traces de véhicules dans les champs ? Le commandant Zannoun nie : *« Il ne s'agit que des mouvements de tracteurs et de véhicules des paysans de la région. »* Alors, que s'est-il passé ? *« Peut-être*, dit-il, *les Américains essayaient-ils de profiter du cessez-le-feu pour détruire ces radars civils et faire brûler nos récoltes ? »*

F. C.

M. Saddam Hussein renforcé

Suite de la première page

En attendant, l'essentiel – téléphone, électricité, eau, transports – fonctionnent, et si les Irakiens sont peu sensibles aux réalisations grandioses, celles du « troisième fleuve » par exemple (1), ils apprécient que le gouvernement ait donné la priorité à des projets qui concernent leur vie quotidienne. Sans que soient, pour autant, négligés les impératifs de la sécurité et les besoins de l'armée ou du parti.

Réorganisée et forte d'environ quatre cent mille hommes pour défendre un pays de quinze millions d'habitants, l'armée, choyée et récompensée pour toute action réussie – comme l'ont été les officiers qui ont détruit des missiles américains Tomahawk, dimanche dernier, à Bagdad – a retrouvé son moral. Au cours des deux derniers mois, elle a, pour la première fois, refait des manœuvres à tirs réels. Manière de montrer qu'elle est de nouveau, comme l'a solennellement affirmé le puissant ministre de la défense, M. Ali Hassan Majid, prête à libérer n'importe quelle partie du territoire irakien.

« Du point de vue militaire, Saddam peut, aujourd'hui, balayer les Kurdes comme il veut, assure un diplomate, *et il a concentré des troupes au nord pour les impressionner et démontrer sa force. » « Le sud*, ajoute-t-il, *est sous son contrôle. L'armée encercle les marais. Personne ne peut en sortir. »* Le fer de lance de cette armée idéologiquement contrôlée par le Parti reste la garde républicaine – cent mille hommes bien entraînés – que le président, assure-t-on, n'engagera pas dans de futiles combats.

Le parti Baas a, lui aussi, été repris en main. Délesté, après les émeutes du mois de mars 1991, de ses membres qui n'avaient pas, aux yeux de la direction, combattu avec assez de fermeté les rébellions chiites et kurdes, il s'est renforcé en ne gardant en son sein que les militants « purs », dont le sort est, aujourd'hui, complètement lié à celui du régime et à la personne du président.

« L'attitude de chaque membre du parti – alors plus d'un million de personnes – pendant les troubles, a été passée au crible, confie un témoin, *et le Baas est désormais beaucoup plus actif dans toutes les sphères de la vie. Les membres du parti sont de plus en plus nombreux à contrôler les rues la nuit et rien ne saurait échapper à leur surveillance. » « Quant aux services de sécurité*, affirme un diplomate expert en la matière, *ils ne cessent d'étendre leurs tentacules. Toutes les précautions sont prises et jusqu'à l'excès ; personne, même les plus proches, ne côtoie, armé, le président. »*

La peur du démembrement

Plus grave, et malgré le but avoué par M. George Bush, la politique occidentale après la guerre du Golfe a plutôt conforté le chef d'Etat irakien. Touchant très durement la population, l'embargo, qui dure depuis trente mois, n'a pas provoqué, comme attendu, le soulèvement de la population contre le régime. Si, au départ, la majorité des habitants rendait le gouvernement responsable de cette situation, aujourd'hui c'est l'Occident que les Irakiens accusent d'abord de vouloir les affamer et surtout les humilier.

Vendus à très bas prix par le gouvernement, les produits rationnés de première nécessité – farine, sucre, volailles, etc. – permettent à chacun de survivre, et l'on ne meurt pas de faim en Irak, même si la sous-alimentation est devenue chronique dans les milieux les plus défavorisés. La question demeure de savoir jusqu'à quand le pouvoir aura les moyens d'assurer le strict minimum.

« Certains petits signes prouvent qu'il y a moins de liquidités et plus beaucoup d'argent, affirme un résident étranger. *Dans la mesure où la planche à billets fonctionne à plein régime, ils peuvent encore, sur certaines places, comme Amman, se procurer des devises, le taux de change n'ayant pas d'importance. »* Pour l'instant, en tout cas, personne, ici, ne pense que l'embargo représente une menace à court terme.

La création de deux zones d'exclusion aérienne par les alliés occidentaux, et spécialement la mise en place, au mois d'août dernier, de la zone sud où la situation, contrairement à ce qui se passait au Kurdistan au mois d'avril 1991, n'était pas si alarmante, a réveillé, chez nombre d'Irakiens, la peur du démembrement de leur pays. *« Le sentiment quasi général est que l'Occident – c'est-à-dire les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et la France – veut diviser l'Irak en petites entités religieuses ou ethniques faciles à dominer*, affirme un observateur. *Et cela, les Irakiens, qui voient dans l'appartenance à la nation arabe leur seule garantie de sérurité face aux ambitions perses ou ottomanes, n'en veulent pas »*.

En outre, fatigués et las, jusqu'à la nausée, de la guerre ou des troubles, les Irakiens redoutent tout ce qui leur apparaît comme facteur de désordre ou de nouvelles tueries. *« Dans cette mesure, beaucoup pensent*, affirme un professeur, *que Saddam Hussein est une garantie, pour chaque foyer, de paix et d'ordre. Ils ont peur, vraiment peur, du désordre total »*. Et de conclure : *« Il n'y a aujourd'hui aucune alternative à son pouvoir, et nous ne sommes pas prêts pour une guerre civile dont la violence, dans un pays où tout le monde est armé et où les rancœurs sont immenses, serait sans commune mesure avec ce qu'on a vu au Liban ou ce qu'on voit en Bosnie. »*

L'exemple de Sarajevo, habilement exploité par une propagande qui reste, pour la majorité, la seule source d'« information », revient souvent dans beaucoup de conversations.

Le « coup de pouce » de l'Amérique

Enfin, humiliés par un Occident qui ne leur a pas appporté la seule chose qu'ils espéraient – la chute du régime, – les Irakiens se sentent trahis. Et, comme l'avoue l'un d'eux, *« si beaucoup ne soutiennent pas Saddam, une chose est sûre, tous haïssent Bush ou ses alliés et ont perdu tout espoir en eux ». « A chaque fois que l'Amérique menace*, ajoute-t-il, *elle donne un coup de pouce au pouvoir, et cela personne ne le supporte ; chez les Bédouins, qui constituent une grand partie du peuple, on est fier d'avoir un président qui tient tête. »* Nul doute que le maintien au pouvoir de M. Saddam Hussein impressionne aussi hors de son propre pays. Même si sa popularité n'est plus au zénith comme elle l'était pendant la guerre du Golfe dans beaucoup de pays arabes.

Nombre d'Arabes voient encore en lui le seul chef qui ose dire « non », et les régimes sont bien obligés, dans une certaine mesure, de tenir compte d'un phénomène qui n'est pas près de disparaître. Encore prudentes, des voix s'élèvent, aujourd'hui, y compris dans les monarchies pétrolières, effrayées par le retour de l'Iran sur le devant de la scène, pour admettre l'idée d'une sorte de dialogue avec l'Irak.

Les dirigeants irakiens regardent avec quelque ironie ces évolutions, affirmant qu'ils n'ont pas, eux, de complexes à parler avec tout le monde. *« Le monde doit commencer à comprendre que Saddam Hussein est toujours là*, affirme M. Al Hachemi. *Ses ennemis ont peur que lui parler soit une nouvelle victoire pour lui, mais c'est un fait et ils doivent bien en passer par là. »*.

Deux ans après la guerre du Golfe, force est de constater que le président irakien tient solidement les rênes du pouvoir. Si son pays est quasiment exsangue, rien à l'intérieur ne semble le menacer. Toutes les tentatives faites contre lui de l'extérieur ont, jusqu'à maintenant, échoué et, au contraire, ont valu à M. Hussein, dans un sursaut de nationalisme, les faveurs d'une population désespérée.

FRANÇOISE CHIPAUX

(1) Un canal parallèle au Tigre et à l'Euphrate, surtout destiné à assécher les marais où se sont réfugiés les rebelles chiites dans le Sud.

□ **Cinq morts dans l'explosion d'une voiture piégée au Kurdistan.** – Au moins 5 personnes ont été tuées et 82 autres blessées dans l'explosion d'une voiture piégée, jeudi 21 janvier, sur un marché, au centre de la ville d'Erbil, la « capitale » du nord de l'Irak. Les victimes sont, en majorité, des enfants vendeurs de cigarettes et des marchands de légumes ambulants. Un responsable de la sécurité du « gouvernement kurde » a rendu le régime de Bagdad responsable de ce nouvel attentat. – *(AFP.)*

ISRAËL : médiation britannique

Le porte-parole des expulsés palestiniens au Liban refuse l'accès du campement à une mission humanitaire

Trois hélicoptères britanniques de la Royal Air Force venant de Chypre, se sont rendus samedi 23 janvier, auprès des 414 Palestiniens expulsés au Liban. Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) a obtenu le feu vert d'Israël pour le survol de la « zone de sécurité » contrôlée par l'Etat juif dans le sud du Liban afin de rapatrier les malades et au moins neuf personnes bannies « par erreur ». Mais, le porte-parole des bannis a refusé à la mission humanitaire l'accès au campement jugeant que cette visite avait « un parfum de complot israélien ».

JÉRUSALEM

de notre correspondant

Le gouvernement libanais a donné son accord à condition que les hélicoptères ne survolent pas le territoire sous son contrôle effectif. Officiellement, le site où sont consignés les expulsés, est un *no man's land* situé entre les lignes libanaises et israéliennes. Interdit d'action humanitaire suivie auprès des bannis, aussi bien par Beyrouth que par Jérusalem, le CICR a obtenu de l'Etat juif l'autorisation d'apporter aux Palestiniens, des médicaments et du courrier.

Approché par le CICR, en raison du nombre important d'appareils qu'il maintient dans la région, notamment à Chypre, le Royaume-Uni, par la voix de son secrétaire au Foreign Office, M. Douglas Hurd, avait permis, jeudi, cette opération pour *« aider assez rapidement à dénouer et à désamorcer une situation particulière »*. Opposée à des sanctions qui pourraient être imposées à l'encontre d'Israël à cause de son refus de rapatrier tous les expulsés comme le lui prescrit la résolution 799, la Grande-Bretagne tente ainsi, par le biais d'une action humanitaire, d'atténuer le problème politique posé à la communauté internationale.

Cette stratégie, qui est aussi celle d'Israël, permettra-t-elle de faire taire les critiques des pays arabes qui dénoncent la politique du *« deux poids, deux mesures »* lorsqu'il s'agit d'appliquer les résolutions du Conseil de sécurité ? On peut en douter. Les Palestiniens continuent notamment de réclamer le retour de tous les bannis, chez eux ou en prison. Tel est, pour eux, le prix de leur accord à la reprise des négociations de paix.

PATRICE CLAUDE

□ **Violents affrontements à Gaza.** – Quarante-sept Palestiniens ont été blessés par balles, vendredi 22 janvier, lors de violents affrontements avec l'armée israélienne, dans la bande de Gaza. Les incidents les plus graves, qui ont éclaté après la prière du vendredi, ont eu lieu dans le camp de réfugiés de Jabaliya. – *(AFP.)*

EN BREF

□ **COLOMBIE : attentats à Bogota, imputés au cartel de Medellin.** – Deux bombes de forte puissance ont explosé, jeudi 21 janvier au soir, devant une pizzeria et une caserne de Bogota, faisant vingt-trois bessés et provoquant d'importants dégâts matériels. Ces attentats interviennent peu après que le chef du cartel de Medellin, M. Pablo Escobar, eut annoncé qu'il relançait la guerre contre l'Etat colombien. Le président Gaviria a affirmé vendredi que son gouvernement ne serait pas effrayé par une *« bande de chiens meurtriers »*. – *(AFP, Reuter.)*

□ **KENYA : recrudescence du banditisme dans le Nord-Est.** – Quatre policiers ont été tués et plusieurs personnes blessées par des bandits armés, sur la route de Garissa à Wajir, dans le nord-est du pays, a rapporté vendredi 22 janvier l'agence officielle KNA. Douze policiers ont été tués au cours des quinze derniers jours dans la province du Nord-Est, a précisé l'agence. La recrudescence du banditisme dans cette province est imputée à des gangs armés venus de la Somalie voisine. – *(AFP.)*

EUROPE

La guerre civile dans l'ex-Yougoslavie

Des experts de l'ONU confirment les témoignages sur le massacre de Vukovar

Des experts mandatés par l'ONU ont réuni des preuves du massacre de Vukovar, à la frontière serbo-croate, qu'ils soumettront dans un rapport à la commission d'enquête de l'ONU sur les crimes de guerre dans l'ex-Yougoslavie, lors de la reprise de ses travaux lundi 25 janvier à Genève, a indiqué vendredi le porte-parole de l'ONU.

Les experts appartiennent à l'organisation Physicians for Human Rights, basée à Boston. Sur la base de leurs examens, *« on peut conclure à l'existence près de Vukovar d'un charnier de grandes dimensions contenant environ deux cents corps de victimes exécutées sur place »*, a précisé le porte-parole, Mme Thérèse Gastaut.

La ville croate de Vukovar avait été soumise à l'automne 1991 à un long siège des forces serbes avant de tomber entre leurs mains. Une évacuation de l'hôpital de la ville, qui comptait plusieurs centaines de patients, dont quatre cent vingt Croates, avait pu être négociée. Mais seuls les femmes et enfants croates hospitalisés à Vukovar avaient été transférés dans d'autres endroits de Croatie. Selon des témoignages recueillis à l'époque, cent soixante-quinze hommes avaient été emmenés dans des autocars de l'armée nationale yougoslave vers Ovcara. De là, après avoir subi, selon les témoins, de graves brutalités de la part de miliciens et soldats serbes, ils avaient été emmenés par groupes de vingt dans un camion, revenant chaque fois à vide. Une fosse commune de 10 mètres sur 30 contenant des squelettes de jeunes adultes avait été découverte à l'automne dernier (*le Monde* du 29 octobre), dans un champ près d'Ovcara. – *(AFP.)*

L'offensive croate en Krajina

Suite de la première page

« Ces attaques peuvent avoir des conséquences extrêmement négatives » pour les efforts déployés par les participants à la conférence de Genève pour rétablir *« une paix durable et juste sur tout le territoire de l'ex-Yougoslavie, et particulièrement en Bosnie-Herzégovine »*, a-t-il ajouté. Le président yougoslave a enfin rappelé que *« la Yougoslavie* [Serbie et Monténégro] *a le droit et l'obligation de protéger le peuple serbe menacé »* et qu'elle interviendra si la FORPRONU n'est pas en mesure de le faire.

De son côté, le président de Serbie, M. Slobodan Milosevic, a exprimé l'espoir que ce *« crime »* n'affecterait pas les négociations de paix de Genève, auxquelles il devait participer samedi 23 janvier. M. Milosevic a suggéré que le président croate, M. Franjo Tudjman, négocie au plus vite avec les représentants serbes de la Krajina. Enfin, le leader des Serbes de Bosnie, Radovan Karadzic, arrivé vendredi à Genève pour un troisième tour des négociations sur la Bosnie-Herzégovine, a dénoncé avec force l'opération de l'armée croate et affirmé que les Serbes de Croatie pouvaient compter sur le soutien des Serbes de Bosnie, *« car nous appartenons à la même nation »*.

Mises au point de la FORPRONU

Le porte-parole de la FORPRONU à Zagreb, Mme Shannon Boyd, a confirmé vendredi que *« les opérations engagées vendredi matin par les forces croates avaient été menées par l'infanterie appuyée par des tirs d'artillerie lourde contre les lignes de front de la région du pont de Maslenica et de l'aéroport de Zadar-Zemunik, situés en secteur sud »*, l'une des quatre zones protégées par l'ONU en Croatie. Mme Boyd n'a en revanche pas évoqué d'intervention de l'aviation croate dans la région. Un autre responsable de la FORPRONU, le général canadien Robert Gaudreau, qui s'est rendu sur place dans l'après-midi, a d'autre part affirmé qu'*« aucune action n'a été dirigée contre le personnel de l'ONU »* et démenti qu'aucun *« casque bleu »* ait été blessé ou tué.

Selon les médias croates, les autorités de l'ONU avaient été averties que *« des unités de la police croate commenceraient vendredi à assurer la sécurité de la région du pont de Maslenica »*, afin d'établir un passage en direction du site de reconstruction de l'ouvrage, dont la destruction pendant la guerre serbo-croate avait isolé le sud de la Dalmatie du reste de la Croatie. La FORPRONU a toutefois démenti, vendredi soir, avoir donné mandat aux Croates d'assurer la sécurité de Maslenica.

Les indépendantistes serbes « mobilisent »

Les leaders indépendantistes serbes de Croatie ont immédiatement décrété la mobilisation dans le nord de la Dalmatie et mis leurs troupes en état d'alerte, *« afin d'être prêts à répliquer de façon adéquate à une agression de l'armée croate contre les territoires de la République serbe de Krajina »*. Selon des observateurs militaires de la FORPRONU, les Serbes se sont emparés dans la journée de plusieurs dépôts d'armes et de munitions, en principe placés sous double clé de l'ONU et des Serbes, comme le prévoit le plan Vance. Les dirigeants serbes de Krajina, qui ont aussi réclamé une aide militaire à la Yougoslavie (Serbie et Monténégro), ont fait savoir qu'ils étaient déterminés *« à défendre chaque pouce de leurs territoires »*.

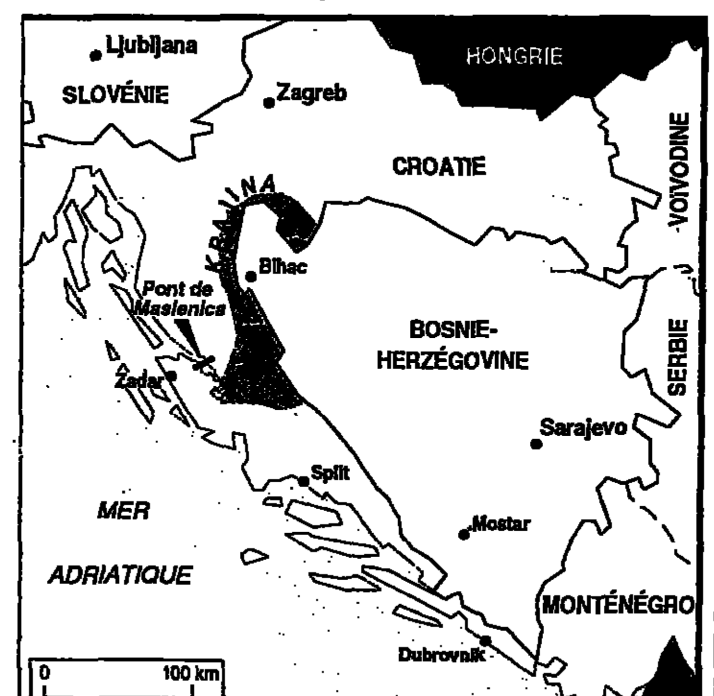
Mais solidement armée, la Croatie est, elle aussi, déterminée à rétablir à terme son autorité sur les territoires contrôlés aujourd'hui par les indépendantistes serbes. Les attaques de vendredi contre l'arrière-pays dalmate semblent avoir pour objet le passage de Maslenica, crucial pour rétablir la jonction routière entre le nord de la Croatie et le Sud, lequel n'est pour le moment accessible que par bateau, les Serbes empêchant les Croates d'utiliser les voies de communication traversant les territoires qu'ils contrôlent.

La construction d'un pont provisoire à Maslenica, décidée récemment à Genève entre Serbes et Croates et dont les travaux devaient commencer fin décembre, est entravée depuis par les Serbes qui refusent de participer aux pourparlers sur les modalités d'application de cet accord.

A la veille des négociations de Genève, les Croates ont voulu manifester de façon concrète et ponctuelle leur volonté de récupérer Maslenica et de reconquérir la « zone rose », région de Croatie revendiquée par les Serbes, et placée au printemps dernier sous la protection de l'ONU. Il y a une semaine, le président Tudjman avait laissé entendre qu'il n'était pas opposé à ce que le mandat de l'ONU soit prolongé.

Mais en presque une année la FORPRONU n'est pas parvenue dans ces régions de Croatie à faire respecter le plan de paix qui prévoyait la démilitarisation des Serbes. M. Tudjman, exaspéré par le blocage de la situation, pourrait changer d'avis, sa décision concernant la prolongation du mandat de la FORPRONU devant être prise officiellement le 20 février.

FLORENCE HARTMANN



DANEMARK

Accord pour une coalition de centre gauche

M. Poul Nyrup Rasmussen, le président du Parti social-démocrate danois, est parvenu, vendredi 22 janvier, à un accord sur une plate-forme gouvernementale qui ouvre la voie à une coalition majoritaire (*le Monde* du 23 janvier) avec trois petits partis centristes (radical, centriste-démocrate et chrétien). Le programme de la coalition prône notamment la croissance et la relance des investissements pour résorber le chômage, qui touche 11,5 % de la population active.

Ce texte réaffirme avec éclat l'adhésion du Danemark à la CEE et milite pour un « oui » massif au traité de Maastricht – taillé sur mesure pour les Danois – lors d'un deuxième référendum prévu avant la fin juin. M. Rasmussen est sorti ravi d'une entrevue avec la reine Margrethe II, qui lui a confié le soin de former le gouvernement. Sous les acclamations de la foule, M. Rasmussen a indiqué qu'il comptait présenter lundi après-midi son cabinet à la reine. – *(Corresp.)*

Une souscription pour les femmes victimes de la guerre

Mme Simone Veil, ancienne présidente du Parlement européen, et Elisabeth Guigou, ministre chargé des affaires européennes, entourées d'autres personnalités du monde politique, associatif et syndical, ont appelé vendredi 22 janvier à Paris à une souscription en faveur des femmes victimes de la guerre dans l'ex-Yougoslavie.

Les fonds recueillis seront transmis à des organisations humanitaires et caritatives présentes sur le terrain. Un comité sélectionnera des projets précis qui pourront bénéficier de ces aides et tentera d'élargir cette action au niveau européen.

► **Les dons peuvent être adressés à : Femmes d'Europe, Fondation de France, 40, avenue Hoche, 75008 Paris.**

□ **ALBANIE : quatorze ans de prison requis contre la veuve d'Enver Hodja.** – Le parquet albanais a requis, jeudi 21 janvier, une peine de quatorze ans de prison contre Mme Nexhmije Hodja, soixante-douze ans, la veuve du fondateur de l'Albanie communiste, jugée à Tirana pour détournement de fonds publics, corruption et abus de pouvoir. Le procès doit reprendre le 26 janvier. – *(AFP.)*

□ **ALLEMAGNE : deux skinheads écroués pour avoir frappé à mort un handicapé.** – Deux skinheads ont été inculpés de meurtre et écroués pour avoir piétiné et battu à mort un handicapé à Siegen, dans l'ouest de l'Allemagne, a-t-on appris vendredi 22 janvier de source judiciaire. L'homme, âgé de cinquante-cinq ans, quasiment aveugle, se dirigeait vers l'arrêt de bus proche de son domicile, le 15 décembre dernier, pour se rendre à son travail, lorsqu'il a été pris à partie par les deux skinheads, de seize et vingt ans, qui l'ont roué de coups et piétiné jusqu'à ce qu'il en meure. *« Rien ne permet de dire qu'ils s'en sont pris sciemment à un handicapé, mais lorsqu'ils ont découvert en le frappant que celui-ci ne voyait presque rien, cela a déchaîné leur agressivité »*, a expliqué le procureur de Siegen, M. Joachim Ebsen. – *(AFP.)*

□ **ESPAGNE : un fonctionnaire tué dans un attentat au Pays basque.** – Un fonctionnaire, âgé de trente-cinq ans, de la prison de Martutene (province basque de Guipuzcoa), est décédé des suites des blessures reçues vendredi 22 janvier, lors d'un attentat perpétré par deux tireurs près de Saint-Sébastien, a indiqué la préfecture régionale. La police a attribué cet attentat, le deuxième au Pays basque espagnol en l'espace de trois jours, à l'organisation indépendantiste basque ETA. – *(AFP.)*

□ **TURQUIE : condamnation d'un journaliste allemand.** – L'Allemagne va tenter d'obtenir la libération d'un journaliste allemand indépendant, Stephan Waldberg, condamné vendredi 22 janvier à trois ans et neuf mois de prison en Turquie, a annoncé le ministère des affaires étrangères à Bonn. Le journaliste a été reconnu coupable par la cour de sûreté de l'Etat de Diyarbakir, la principale ville du Sud-Est turc à majorité kurde, de *« complicité avec la rébellion »*, de *« recel »* et *« d'aide »* au Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK, marxiste-léniniste) pour avoir été arrêté à la frontière turco-irakienne, le 18 octobre dernier, *« en possession de documents sur le PKK »*. Il venait de passer un mois dans les camps du PKK en Irak du Nord au moment où l'armée turque effectuait une opération contre ces derniers. Le journaliste, qui plaidait non coupable, a affirmé devant la cour avoir été *« menacé de torture »* pendant son interrogatoire (*le Monde* du 16 janvier). – *(AFP.)*

Un an après sa création

La Communauté des Etats indépendants ne s'est toujours pas dotée de statuts

En dépit des déclarations optimistes de la plupart des participants – *« pour la première fois, tout le monde s'est compris »*, a ainsi dit le président biélorusse – le huitième sommet, vendredi 22 janvier à Minsk, des chefs d'Etat de la Communauté des Etats indépendants (CEI) s'est soldé par des résultats peu probants. Certes, la Communauté n'a pas éclaté et trente documents ont été adoptés, mais il s'agit souvent de décisions qui avaient déjà été plus ou moins prises lors des sommets précédents et qui sont encore susceptibles d'être amendées. Concernant le point le plus important inscrit à l'ordre du jour de cette réunion, à savoir la mise au point des statuts de la Communauté, les résultats sont bien flous.

MOSCOU

de notre envoyé spécial

Un an après sa création, la CEI n'a toujours pas de charte de base. Sept pays ont accepté de signer un projet d'accord. Mais l'Ukraine, la Moldavie et le Turkménistan s'y sont refusés. Ces trois pays ont toutefois un délai d'un mois pour revenir sur leur décision. S'ils le font, il faudra encore que les Parlements nationaux ratifient cet accord pour qu'il puisse entrer en vigueur. Ce ne sera pas chose facile, plusieurs pays ayant émis des réserves sur tel ou tel point du projet de statuts. L'Ouzbékistan refuse toute mention de défense des droits de l'homme, et la Biélorussie, qui a proclamé sa neutralité, s'oppose à la formule proposée sur la sécurité collective et à la présence de garde-frontières russes sur son territoire.

En fait, les divergences restent toujours aussi grandes entre les pays qui souhaitent une intégration poussée au sein de la CEI et ceux, emmenés par l'Ukraine, qui préconisent une organisation très lâche, aux objectifs purement économiques. En outre, les cinq pays d'Asie centrale ont, à plusieurs reprises, évoqué la possibilité de créer leur propre communauté régionale, tout en soulignant que ce projet n'était pas incompatible avec leur maintien dans la CEI.

Les chefs d'Etat ont légèrement progressé sur les modalités de fonctionnement d'une banque interétatique, dont la création avait été décidée lors d'un précédent sommet. La Russie y disposerait de 50 % des droits de vote mais les décisions devraient être prises à la majorité des deux tiers. Les Etats se sont mis d'accord pour que le rouble émis par la Banque centrale de Russie soit utilisée comme monnaie interétatique dans les transactions passant par la future banque. Un accord a aussi été trouvé en ce qui concerne les règles communes pour le marché des actions.

Comme on pouvait s'y attendre après l'échec, jeudi, des discussions des ministres de la défense (*le Monde* du 23 janvier), les présidents des quatre pays nucléaires de l'ex-URSS n'ont pas pu s'entendre sur les modalités du retrait des missiles stratégiques stationnés au Kazakhstan, en Biélorussie et en Ukraine. Kiev continue à demander le contrôle administratif de ces armements et souhaite bénéficier de compensations financières pour son désarmement.

JOSÉ-ALAIN FRALON

□ **GÉORGIE : trente personnes mortes de faim en Abkhazie.** – Plus de trente personnes sont mortes de faim à Tkvartcheli, ville de l'Abkhazie indépendantiste soumise à un blocus alimentaire par les forces géorgiennes, a affirmé un responsable abkhaze au quotidien russe *Troud*. Les autorités géorgiennes ont déclaré ne pas avoir d'informations à ce sujet. Des combats meurtriers se poursuivent depuis six mois entre Abkhazes et Géorgiens dans l'ouest de la Géorgie. – *(AFP.)*

AUTRICHE : à partir d'un programme en douze points

La droite nationaliste de M. Haider lance une campagne de signatures contre la présence des étrangers

Les Autrichiens qui le souhaitent pourront se prononcer pendant une semaine, à partir du lundi 25 janvier, sur l'initiative du Parti libéral (FPOe, droite nationaliste) pour s'opposer à l'immigration. Ils pourront signer un programme en douze points intitulé : « l'Autriche d'abord ».

VIENNE

de notre correspondante

Le fringant chef du FPOe, M. Jörg Haider, a appelé les électeurs à *« être au rendez-vous des patriotes »* afin de *« garantir durablement aux Autrichiens leur droit à la patrie »*, en souscrivant à ses propositions, qui évoquent en filigrane l'image d'une Autriche submergée par une vague d'immigration incontrôlable et à l'origine de tous les maux, en particulier de la poussée du chômage (qui vient d'atteindre son plus haut niveau depuis 1954) et de la criminalité.

Pour M. Haider, il est indispensable de compléter la Constitution d'un paragraphe précisant que l'Autriche n'est pas un pays d'immigration. La législation qui sera en vigueur d'ici quelques mois devrait autoriser l'immigration chaque année de 20 000 à 30 000 personnes, sélectionnées selon les besoins de l'économie. M. Haider veut aussi régler la situation des immigrés illégaux (300 000 selon lui, 100 000 selon les estimations officielles) ; obliger les étrangers à porter une carte d'identité sur leur lieu de travail pour combattre le travail au noir (que les autorités cherchent à maîtriser par des amendes draconiennes pour les employeurs fautifs) ; limiter à 30 % le taux d'enfants non germanophones dans les classes des écoles primaires (65 800 enfants étrangers sont inscrits en Autriche, soit 10 % des écoliers) ; enfin refuser le droit de vote aux étrangers et mieux protéger les frontières contre l'immigration illégale.

M. Haider espère un million de signatures. Il a de bonnes chances de mobiliser plus que ses quelque 780 000 électeurs, soit 16,6 % des voix au dernier scrutin législatif de 1990. Selon l'institut ISMA, 17 % des sondés sont résolus à soutenir son initiative, 19 % sont plutôt pour et 37 % sont contre. Mais 76 % des Autrichiens approuvent l'idée d'un arrêt de l'afflux d'étrangers – officiellement quelque 518 000 étrangers vivent en Autriche, soit 6,6 % de la population. Selon des sondages, 66 % des Autrichiens ne veulent même plus tolérer l'accueil de réfugiés, 65 000 à l'heure actuelle. Pour M. Peter Ulram, spécialiste des études d'opinion, *« un cinquième de l'électorat est tenté par les idées de la nouvelle droite antilibérale, antisocialiste et antidémocratique »*, des idées qui gagnent de plus en plus les couches traditionnellement socialistes.

L'Eglise en première ligne

Réunis par un consensus quasi national, les autres partis – sociaux-démocrates, conservateurs et Verts, – ainsi que les Eglises et les organisations humanitaires, ont fait front commun contre M. Haider, accusé d'attiser le racisme. Ses dérapages verbaux – dont il s'est fait une triste spécialité – ont particulièrement visé l'Eglise catholique, dont le mouvement de jeunesse Action catholique a fait distribuer aux croyants 650 000 dépliants faisant appel à la tolérance et à la solidarité.

Le rejet unanime de l'initiative du FPOe par les évêques a inspiré à M. Haider des avertissements contre *« une Eglise qui, du haut de la chaire du prédicateur, cherche à influencer la politique »*, allusion à l'histoire de l'entre-deux-guerres, quand l'Eglise autrichienne avait lutté contre la montée du nazisme.

Les deux partis de la coalition gouvernementale, sociaux-démocrates et conservateurs, ainsi que les Verts, ont lancé des appels à la raison et ont demandé à leurs électeurs de ne pas participer à cette consultation. Une plate-forme SOS nos prochains inspirée de SOS Racisme en France, réunit des centaines d'intellectuels, artistes, athlètes et responsables de tous les secteurs de la société.

Pour ses détracteurs, la seule motivation du populiste Jörg Haider est de mobiliser les électeurs pour évaluer ses chances aux législatives de 1994. Dans la pratique, cette initiative, qualifiée d'*« inutile »* par le président de la République, M. Thomas Klestil, n'aura pas d'autre effet qu'un débat au Parlement. Compte tenu de sa représentation – 33 députés sur 183, – celui-ci restera sans conséquences pratiques, mais donnera à M. Haider une nouvelle occasion de montrer ses talents oratoires et son efficacité médiatique. Selon un scénario développé dans une interview récente M. Haider compte élargir sa clientèle à 20 % de l'électorat en 1994 et devenir chancelier d'un gouvernement de centre-droit en 1998.

WALTRAUD BARYLI

HONGRIE

Le premier ministre rejette les orientations ultranationalistes

Le premier ministre hongrois, M. Joszef Antall, a rejeté, vendredi 22 janvier, à l'ouverture du congrès du Forum démocratique (MDF), les orientations ultranationalistes prônées par l'aile droite de son parti, affirmant son attachement à la ligne de centre droit suivie par le MDF depuis son accession au pouvoir au printemps 1990. *« Nous devons rejeter les routes conduisant aux extrêmes »*, a déclaré M. Antall en soulignant : *« Personne ne peut me forcer à suivre une politique avec laquelle je ne suis pas d'accord. »*

M. Antall, qui s'est à nouveau porté candidat à la présidence du MDF qu'il dirige depuis 1989, a contré les attaques du leader de l'aile nationale-populiste, l'écrivain Istvan Csurka, sans le nommer. Ce dernier, qui a pris, depuis l'été dernier, la tête de la contestation interne au MDF, veut imprimer un virage à droite au Forum démocratique. Il avait provoqué un tollé en mettant en cause, dans ses écrits, les communistes, les juifs, les libéraux et les tziganes, dans la crise morale et économique de la Hongrie d'aujourd'hui. – *(AFP.)*

هكذا من الأصل

AFRIQUE

ANGOLA : considérant qu'il lui est impossible de poursuivre sa mission

L'ONU envisage de réduire sa présence

Le gouvernement a présenté, vendredi 22 janvier, une proposition en cinq points qui répond à la plupart des conditions préliminaires posées par l'UNITA pour participer à des négociations de paix à Addis-Abeba, sous les auspices de l'ONU. Selon une source gouvernementale citée par la radio angolaise, la proposition est la suivante : 1) l'UNITA réaffirme la validité de l'accord de paix de 1991 ; 2) cessez-le-feu immédiat dans tout le pays ; 3) acceptation des résultats des élections de septembre 1992 ; 4) libre circulation des biens et des personnes dans tout le pays ; 5) respect de la présence de l'ONU et renforcement de son rôle. Mais, en attendant un éventuel accord à ce sujet, les Nations unies envisagent de réduire considérablement sa mission dans le pays.

LUANDA

de notre envoyé spécial

Le secrétaire général des Nations unies, M. Boutros Boutros-Ghali, a proposé, vendredi 22 janvier, à New-York, que la mission de l'ONU en Angola (UNAVEM II) se cantonne à la seule capitale. Cette suggestion est contenue dans un rapport transmis au Conseil de sécurité par Mme Margaret Anstee, la représentante spéciale de l'ONU en Angola, qui vient de quitter Luanda pour New-York.

L'UNAVEM avait été créée pour superviser, après seize ans de guerre civile, l'application de l'accord de paix signé en mai 1991 par le Mouvement populaire pour la libération de l'Angola (MPLA) et l'Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola (UNITA) de M. Jonas Savimbi. Le refus par ce dernier de reconnaître les résultats des élections et la reprise des combats ont tout remis en question.

Le Conseil de sécurité n'a plus beaucoup de latitude pour rédiger sa prochaine résolution sur l'Angola. Seules trois options lui demeurent ouvertes : proroger le mandat de l'UNAVEM tel qu'il est ; quitter purement et simplement le pays ; maintenir sur place une présence réduite en espérant que de nouveaux éléments permettront un jour de réexaminer la question. De ces trois solutions, la représentante de l'ONU, Mme Anstee, privilégie la dernière. *« Il n'y aurait aucun avantage à continuer comme avant,* nous a-t-elle affirmé le 20 janvier, *les conditions qui ont présidé à la définition de la mission de l'UNAVEM ne sont plus remplies ; poursuivre dans le même sens serait le pire des cas. »*

De la même manière, Mme Anstee refuse l'idée que la communauté internationale puisse *« se laver les mains »* du dossier angolais, solution qui, selon elle, *« serait à courte vue ».* Ne reste donc plus qu'un *« chemin intermédiaire »*, celui d'une *« présence réduite de l'ONU afin d'être prêt à redémarrer si la situation change ».* L'éventuelle arrivée de « casques bleus » pour s'interposer entre les belligérants est, dit-elle *« une question prématurée ». « L'ONU ne peut envoyer des soldats que si l'Angola, qui est un Etat souverain, le lui demande, ce qui n'est pas les cas. »* Pour le gouvernement de Luanda, appeler les « casques bleus » à la rescousse équivaudrait en effet à reconnaître que les accords de paix sont caducs.

Cette conception vient, dans ses grandes lignes, de recevoir le soutien de la Communauté européenne. Dans une déclaration rendue publique vendredi, les Douze appellent les parties à *« se conformer au résultat des élections, à observer les accords de paix d'Estoril et à reprendre le processus de démobilisation* (interrompu par la reprise des combats) ». La Communauté européenne, qui estime que les élections de septembre 1992 ont été *« libres et honnêtes »*, appelle également *« les pays de la région à empêcher tout acte qui pourrait contribuer à l'internationalisation du conflit ».*

Tout dépend de M. Savimbi

Le gouvernement de Luanda, qui depuis quelques jours dénonce l'aide que les forces zaïroises apporterait à l'UNITA, sera sans nul doute ravi de la reconnaissance implicite de ses thèses. En revanche, il le sera moins des dernières lignes de la déclaration des Douze qui font savoir que les Nations unies ne peuvent appuyer *« de façon significative »* le processus de paix qu'à condition que *« cessent les hostilités »* et que chacune des parties manifeste *« une réelle volonté de reprendre le dialogue politique ».* C'est, en termes diplomatiques, admettre qu'en définitive tout dépend de la bonne volonté de M. Savimbi. Ce dernier, jusqu'à présent, n'en a pas beaucoup manifesté.

GEORGES MARION

NIGÉRIA

Au moins soixante morts dans des affrontements entre musulmans

Au moins soixante personnes, dont deux policiers, ont été tuées au cours d'affrontements entre deux sectes musulmanes, à Funtua, ville commerçante de l'Etat de Katsina, dans le nord du Nigéria, a rapporté, vendredi 22 janvier, à l'AFP, un journaliste qui était sur les lieux.

Les autorités affirment avoir rétabli l'ordre dans la ville, située à environ 400 kilomètres au sud de Katsina, capitale de l'Etat. Elles avaient imposé un couvre-feu, jeudi, à la suite de deux jours d'affrontements. Les troubles ont commencé quand des membres d'une secte fondamentaliste musulmane, du nom de Kalakato, s'en sont pris à un groupe d'*almajiri* (mendiants de rues), appartenant à une secte prêchant un enseignement islamique différent. Les membres de la secte Kalakato sont issus du groupe de fanatiques Maitatsine, qui avait déclenché un soulèvement religieux au cours duquel des centaines de personnes avaient été tuées, à Kano, en octobre 1980. – *(AFP.)*

□ **MALAWI : arrestation de la femme d'un opposant.** – Une Ecossaise, épouse d'un dirigeant de l'opposition, a été arrêtée vendredi 22 janvier à Mzuzu, dans le nord du pays, a indiqué à Lusaka (Zambie) un porte-parole de l'Alliance pour la démocratie (AFORD), le principal parti d'opposition. Une semaine avant son arrestation, Mme Alice Longwe avait donné une interview à une agence de presse étrangère, dans laquelle elle affirmait que seules 113 personnes avaient assisté à une réunion du parti unique à Mzuzu, alors que les organisateurs avaient annoncé plus de 20 000 personnes. – *(AFP.)*

LOIN DES CAPITALES



Lendemains de tragédie à Annaba

ANNABA

de notre envoyé spécial

TOUS les lundis que Allah fait, à 11 h 30 – l'heure du crime – ils sont quelques dizaines d'hommes et de femmes à se recueillir devant le palais de la culture, là même où, le lundi 29 juin 1992, Mohamed Boudiaf tomba sous les balles du sous-lieutenant Lembarek Boumaarafi. Membres du comité national pour la vérité sur l'assassinat de l'ancien chef de l'Etat, ces Annabis cherchent ainsi comme à dissiper un indicible sentiment de honte, à exorciser un péché qu'ils n'ont pas commis.

« Notre ville a servi de décor à un drame auquel aucun des nôtres n'a été mêlé, ni de près, ni de loin, insiste Mme Mounira Haddad, l'une des animatrices du comité. *La pièce a été écrite et montée ailleurs, comme le révèle la commission d'enquête. »* Les Annabis, qui vivaient *« peinards »*, loin des turbulences algéroises, n'en ont pas moins été, à l'époque, méchamment montrés du doigt. Ils ont l'impression que ce procès en suspicion n'est pas clos et en veulent pour preuve le fait que, dans ses comptes-rendus sur les cérémonies organisées, ici et là, à l'occasion du trente-huitième anniversaire du 1er novembre 1954, la télévision nationale a « oublié » de citer Annaba.

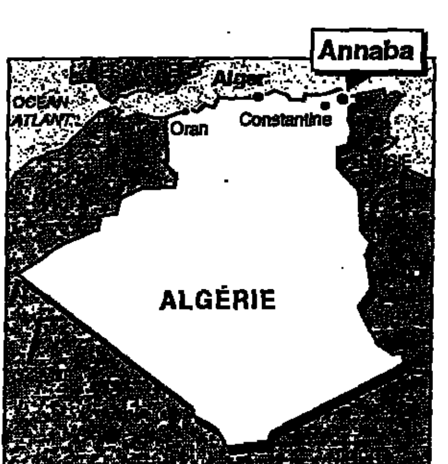
A 600 kilomètres de la capitale, la quatrième ville du pays voit les choses avec une certaine philosophie. *« Ici, c'est la Côte d'Azur ; on est de vrais méditerranéens,* se flattent ses habitants. *Nos femmes sont plus libres qu'ailleurs. Elles sont cadres d'entreprise, fréquentent la cinémathèque, vont à la plage. »* Les gens du cru avaient un faible pour l'ancien président Ben Bella, dont le côté hâbleur les séduisait. Aussi furent-ils les seuls Algériens à descendre dans la rue lors du coup d'Etat du 19 juin 1965 – des échauffourées qui se soldèrent par la mort d'une cinquantaine de personnes – pour s'opposer à l'arrivée au pouvoir d'un homme, le colonel Boumediène, dont le rigorisme leur donnait la chair de poule.

Frasques et combines

Tragique page d'histoire pour des gens d'un tempérament plutôt accommodant. Le terrorisme, ils ne connaissent pas : depuis l'entrée en vigueur de l'état d'urgence, le 9 février 1992, aucun individu armé n'a pris pour cible les membres des forces de l'ordre. Mais le hold-up organisé, au mois de novembre, par un groupe de « barbus », contre une banque du centre-ville, ainsi que l'arrestation de distributeurs de tracts subversifs ont fait prendre conscience aux Annabis de la menace intégriste, même s'ils accusent, à l'envi, des étrangers à la ville de venir y semer la pagaille.

La *« capitale de l'acier »* – le complexe sidérurgique d'El-Hadjar, fleuron de la politique boumedièniste, a été bâti à une quinzaine de kilomètres du cours de la Révolution – n'est, il est vrai, guère portée aux excès de zèle religieux. L'appel à la grève générale, lancé, au mois de juin 1991, par le Front islamique du salut (FIS), s'y solda par un beau fiasco. La ville de saint Augustin – un lycée porte le nom de l'évêque d'Hippone – ne s'est pas jetée, à cœurs perdus, dans les bras des « barbus », le 26 décembre 1992, lors du premier tour des élections législatives. *« Les candidats intégristes ont été mis en ballottage dans toutes les circonscriptions, et pas toujours en position favorable »*, constate un habitant.

Si, néanmoins, les « fous de Dieu » ont réussi à s'emparer de la mairie, aujourd'hui provisoirement entre les mains d'une délégation spéciale, et à faire très bonne figure aux élections législatives, les Annabis expliquent d'abord ces scores par les abus du précédent régime. Personne, ici, n'ignore rien des agissements d'un frère de l'ex-président Chadli, enfant du pays, qui, modeste aide-comptable, devint l'un des hommes les plus influents de la région, grâce à des passe-droits et à des combines en tous genres. Personne, non plus, n'est avare de confidences sur les frasques d'un autre autochtone célèbre, le général Mostefa Belloucif, ancien secrétaire général du ministère de la défense, qui mena grand train et joyeuse vie, et qui attend, maintenant, d'être jugé pour détournement de deniers publics.



Avec un complexe sidérurgique, une usine d'engrais phosphatés et des ateliers de construction de matériel ferroviaire, les quelque 400 000 Annabis sont moins mal lotis que beaucoup d'autres citadins. *« On s'en tire mieux qu'ailleurs »*, conviennent-ils. La ville, cependant, se ressent des difficultés économiques du moment. Ainsi, le vieillissement des équipements soviétiques oblige à réduire la production d'acier, mais des raisons sociales contraignent à maintenir en place des effectifs pléthoriques : *« On pourrait tourner à 8000 personnes au lieu de 18000 »*, confie un responsable d'El-Hadjar.

Les gens du cru, dont la longue histoire est étroitement liée à celle de la Méditerranée et qui tentaient de profiter de la situation géographique de leur ville pour s'adonner à un commerce lucratif avec l'étranger, pâtissent, eux aussi, des rigueurs du temps. Pour cause de danger islamique, la frontière tunisienne est moins perméable que jadis. Crise aidant, le ferry qui reliait la ville à Naples a cessé ses navettes. Annaba a, aujourd'hui, du mal à nourrir les siens, notamment tous ceux que, dans les années 70, sa prospérité avait attirés des campagnes alentour et qui, mal intégrés dans cette cité, et sans repères, sont des proies faciles pour les marchands de rêve.

Karaté et pédalo

Faute de pouvoir tout attendre d'un Etat sans moyens, les plus démunis des Annabis essayent, tant bien que mal, de se prendre en charge. Ainsi, les chômeurs de la cité Patrice-Lumumba, en plein délabrement, y ont recensé plus d'une centaine de locaux vides dont ils vont demander aux autorités locales la mise à leur disposition, pour y installer des échoppes et des ateliers. Ailleurs, c'est un groupe de parents qui, après avoir bataillé pendant douze ans contre la bureaucratie, réussit à ouvrir un centre d'aide aux enfants handicapés. C'est aussi un jeune informaticien qui fait appel au soutien financier des Beurs pour monter sa société...

L'association pour l'appui et l'orientation des jeunes qui, dans le grand Annaba, rassemble quelque 9 000 chômeurs a pu offrir, cette année, à 200 des siens des postes de travail permanents, et à 900 autres des stages de formation. Installés dans un ancien local du FLN, ses responsables cherchent, par tous les moyens, à occuper les désœuvrés : école de karaté, cross de quartier, soirée récréative. Ils projettent, avec le concours d'investisseurs privés, d'ouvrir un centre artisanal, un atelier de couture et même – bord de mer oblige – de monter une petite unité de fabrication de pédalos...

Ces jeunes, qui se disent *« apolitiques »*, placent leur action sous le patronage de Mohamed Boudiaf, *« symbole* à leurs yeux *d'un projet de société civile ».* Pas question de croiser les bras maintenant qu'il a disparu. *« On ne va pas le pleurer pendant dix ans,* lance M. Abdelhak Berribi, président de l'association. *On ne nous entendra pas, et la vérité sur son assassinat, on ne la connaîtra pas. Mieux vaut donc, dès à présent, retrousser nos manches. »* Le deuil sied mal aux Annabis.

JACQUES DE BARRIN

ASIE

AFGHANISTAN : la lutte pour le pouvoir entre moudjahidins

La troisième bataille de Kaboul a provoqué un nouvel exode de civils

Les premiers émigrés fuyant les combats de la capitale afghane ont commencé d'arriver au Pakistan avec leurs lots de récits atterrants sur la « troisième bataille de Kaboul » qui fait rage depuis le 19 janvier. Les Kaboulis, qui connaissent un nouveau calvaire avec des bombardements intensifs de la périphérie sud et de vifs combats à l'est de la ville, ne pourront cependant pas être les premiers destinataires de l'aide internationale que viennent de réclamer les Nations unies (*le Monde* du 23 janvier).

PESHAWAR

de notre envoyé spécial

L'ONU a dû en effet évacuer Kaboul le 25 août, durant la précédente bataille, et ses camions de nourriture ne parviennent qu'au compte-gouttes à une capitale affamée et épuisée. La route du Pakistan est en effet rendue très incertaine par la multiplication des postes de contrôle des différentes factions et, à nouveau ces derniers jours, du fait des combats qui se livrent sur ses abords.

Sur l'ensemble du pays, les principaux besoins d'urgence, outre l'aide alimentaire et sanitaire, sont : le déminage accéléré de vastes zones afin de favoriser cette année le retour de deux autres millions de réfugiés (ce qui n'en laisserait plus qu'un million au Pakistan et autant en Iran) ; et la fourniture de semences et d'engrais pour les villages ayant accueilli le plus grand nombre de rapatriés, afin que ceux-ci puissent reprendre leur vie d'avant la guerre.

Les « hezbis » à 4 kilomètres de la ville

A Peshawar, où sont installés quatre des neuf chefs des principaux partis afghans, les nouvelles vont vite. La prudence est de mise, mais chacun ici juge que la bataille est cruciale pour le pouvoir du Jamiat-i-Islami à Kaboul, dont le chef, M. Rabbani, a été confirmé président le 30 décembre, et dont l'homme fort, M. Ahmed Shah Massoud, occupe le poste clé de ministre de la défense.

Après que le président Rabbani eut, une nouvelle fois, proposé le poste de premier ministre au Hezb-i-Islami – c'est en tout cas ce que dit le chef de ce parti, M. Hekmatyar, – les troupes du ministre du commandant Massoud sont passées à l'offensive pour éloigner la menace fondamentaliste au sud de Kaboul, où les « hezbis » ne sont guère éloignés que de trois ou quatre kilomètres de la ville. C'est dans cette direction aussi que sont installés les batteries de roquettes qui pilonnent la capitale depuis le 2 janvier, jour de la prestation de serment de M. Rabbani. C'est aussi vers le sud, à Sharasyab, que M. Hekmatyar a son poste de commandement.

Cette offensive gouvernementale s'est heurtée à une grande résistance des combattants du Hezb, dont les tirs accroissent sans nul doute le sentiment d'exaspération de la population envers les moudjahidins et ont provoqué un nouvel exode. Des problèmes semblent avoir d'autre part émergé chez les soldats gouvernementaux, auxquels s'ajoutent les très dures conditions des combats, dans une ville enneigée et transie par le gel.

Fissures dans le « bloc pashtoun »

Un porte-parole du Hezb à Peshawar assure enfin que les chiites de l'alliance Wahdat qui, lors des combats de l'automne, avaient pris le contrôle d'une grande partie de l'ouest de Kaboul, ont ouvert un deuxième front, s'emparant de Bagh-Bala, la colline où est édifié l'hôtel Continental. Cette faction, qui a soudain révélé la puissance dans la capitale des populations hazaras, naguère si méprisées, paraît cependant moins intéressée à s'immiscer dans les combats entre sunnites qu'à imposer sa requête d'un quart des postes dans toutes les instances de pouvoir.

Le Jamiat ne bénéficie pas de l'appui des terribles miliciens ouzbeks, en principe alliés du commandant Massoud. Leur chef, le général Dostom, est, selon des informations en provenance d'organisations humanitaires, en train de livrer bataille à Baghlan, près de son fief de Kunduz, dans le nord du pays. On estime ici que le général ouzbek pourrait bien voir sonner son heure lorsque les autres combattants se seront entretués. Quant à l'ex-président Modjaddedi, malade, les combats lui ont donné un regain de pétulance. Il a pris mercredi la route de Jalalabad, dans l'espoir d'y organiser une conférence des adversaires du président Rabbani.

En revanche, le gouvernement bénéficie désormais du soutien du Ittehad, pro-saoudien, de M. Rasul Sayyaf. Des indications existent par ailleurs qu'un commandant au moins de l'Inqilab, le parti traditionnaliste de l'influent maulana Nabi Mohammedi, se bat devant Kaboul aux côtés des hommes du commandant Massoud. Ainsi, le « bloc pachtoun », qui, jusque-là, avait manifesté envers le « gouvernement tadjik » de Kaboul un attentisme un peu hautain, commence-t-il à se fissurer.

JEAN-PIERRE CLERC

CAMBODGE

La radio khmère rouge s'en prend à M. François Mitterrand

Les Khmers rouges s'en sont pris, vendredi 22 janvier, à M. François Mitterrand, attendu le mois prochain en visite au Cambodge. Leur radio a accusé le président français de soutenir activement le régime de Phnom-Penh, de se rendre au Vietnam pour offrir de couvrir *« certaines des dépenses »* des troupes vietnamiennes qui, selon eux, se trouvent toujours au Cambodge, afin d'*« éliminer les Khmers rouges par la force ».* La radio a également dénoncé la *« supercherie »* des élections organisées par les Nations unies, et auxquelles les partisans de M. Pol Pot refusent de participer.

« Créature démoniaque exécrée... »

Ce n'est pas la première fois que les Khmers rouges s'en prennent à la France : le 8 décembre 1992, leur radio avait déjà dénoncé un *« vaste plan français pour détruire les accords de Paris »* en *« abusant de la mauvaise santé du prince Sihanouk ». « Avant, la France se parait d'un masque de géant, aujourd'hui elle porte celui d'une créature démoniaque, puante, exécrée, méprisée et isolée. »*

D'autre part, les ministres australien et indonésien des affaires étrangères, qui effectuent une nouvelle médiation au Cambodge, ont estimé, vendredi, que, si les Khmers rouges ne participaient pas aux élections, le territoire cambodgien pourrait être l'objet d'une partition : *« Nous devons envisager la possibilité qu'une certaine portion du territoire ne soit pas contrôlée par les partis ayant disputé les élections,* a indiqué M. Evans. *Mais cela ne doit pas forcément empêcher la gestion du pays. L'histoire récente ne manque pas d'exemples de gouvernements élus qui doivent faire face à une rébellion dans une partie du pays. » « Personne ne veut de découpage, mais le temps presse »*, a ajouté M. Alatas.

□ **INDE : bref détournement d'un avion.** – Un pirate de l'air a détourné, vendredi 22 janvier, un avion des lignes intérieures indiennes, Indian Airlines, avec quarante-huit personnes à bord, avant de se rendre à la police. Le pirate avait fait état de son désir de rencontrer un des chefs du parti d'opposition hindouiste BJP. – *(AFP, Reuter.)*

POLITIQUE

Proche collaborateur de l'ancien premier ministre

M. Huchon n'écarte pas l'hypothèse d'une candidature de M. Rocard à la direction du PS

M. Jean-Paul Huchon, proche collaborateur de M. Michel Rocard, dont il était le directeur de cabinet à l'hôtel Matignon, a déclaré, vendredi 22 janvier, au cours de l'émission « Objections », sur France-Inter, que l'éventualité de la candidature de l'ancien premier ministre à la direction du Parti socialiste est *« une question tactique, qui lui appartient »*.

M. Huchon vient de publier un livre, *Jours tranquilles à Matignon* (Grasset), dans lequel il relate, notamment, l'épisode du congrès socialiste de Rennes, en mars 1990, lors duquel M. Rocard avait tenté de mettre en place une majorité contre M. Laurent Fabius, avant de se résoudre, il y a un an, à lui apporter son appui pour qu'il devienne premier secrétaire. L'ancien directeur de cabinet explique que le candidat « naturel » du PS pour la future élection présidentielle *« devra incarner le nouvel espoir »* après les élections législatives, si la gauche est battue, mais que *« pour la tactique »*, il lui fait *« confiance »*.

Aujourd'hui membre de la direction du groupe Pinault-Printemps, premier adjoint au maire de Conflans-Sainte-Honorine, la ville qu'administre M. Rocard dans les Yvelines, M. Huchon a qualifié M. Fabius et M. Lionel Jospin d'*« hommes de qualité tous les deux »*. Interrogé sur la reconstruction du PS, il estime qu'elle devra être entreprise *« avec les deux et avec tous les socialistes qui voudront bien le faire, en élargissant à des composantes qui sont représentées par M. Bernard Kouchner, avec les écologistes et avec une partie des chrétiens-démocrates »*.

Selon l'ancien directeur de cabinet, *« la démarche politique »* de M. Rocard est *« complètement différente »* de celle de M. Mitterrand. Ce dernier a *« une conception latine de la politique, à base de conflits, d'une forme de dissimulation, avec des réconciliations spectaculaires et des manœuvres tout à fait intelligentes et, parfois, tortueuses »*, tandis que M. Rocard *« a le souci, principalement, de gérer les affaires du pays »* et *« un goût peu prononcé pour les intrigues et les manœuvres de couloir »*.

Huit listes en présence aux nouvelles élections régionales

Changements d'alliances en Guadeloupe

POINTE-A-PITRE

de notre correspondant

Huit listes seront en présence lors du scrutin régional qui sera organisé en Guadeloupe, dimanche 31 janvier, après l'annulation par le Conseil d'Etat du scrutin de mars 1992, à l'issue duquel Mme Lucette Michaux-Chevry (RPR), ancien secrétaire d'Etat, avait été portée à la présidence d'une assemblée pourtant majoritairement composée d'élus de gauche (1).

L'alliance qu'avaient nouée à l'époque, au nom de la bonne gestion et de *« l'intérêt supérieur de la Guadeloupe »*, les socialistes dissidents (sept sièges) de M. Dominique Larifla, député socialiste, maire de Petit-Bourg et président du conseil général, les anciens communistes du Parti progressiste démocratique guadeloupéen (PPDG, cinq sièges) et les élus RPR et divers droite (quinze sièges) regroupés autour de Mme Michaux-Chevry, avait déjà semé le trouble dans un électorat favorable à une certaine recomposition politique. Mais la multiplication du nombre des candidats qui, d'une année sur l'autre, ont changé de liste risque d'accroître le discrédit qui pèse sur les partis politiques traditionnels. Les indépendantistes de l'Union populaire pour la libération de la Guadeloupe (UPLG), qui disposaient de deux sièges dans l'assemblée sortante, pourraient en tirer profit (2).

Plusieurs des colistiers de l'an dernier de M. Larifla, membres de sa « majorité de travail » au conseil général, figurent, cette année en bonne place sur la liste de Mme Michaux-Chevry : c'est le cas de Mme Gabrièle Louis-Carabin, de MM. Claude Guillaume (3) et Benoît Camboulin, respectivement maire et conseiller général du Moule (dix-huit mille habitants), de Pointe-Noire (sept mille cinq cents habitants) et de Saint-Louis de Marie-Galante (trois mille quatre cents habitants). Ils deviennent ainsi les colistiers d'un transfuge de la liste socialiste de mars 1992, M. Germain Jean-Louis, maire et conseiller général de Trois-Rivières (huit mille cinq cents habitants), lequel s'était rallié à Mme Michaux-Chevry dès l'élection du nouveau président du conseil régional.

Les socialistes orthodoxes (neuf sièges dans l'assemblée sortante), fidèles à M. Frédéric Jalton, député, maire des Abymes, ont, de leur côté, rallié à leur liste un des colistiers de M. Larifla l'an dernier, M. Léo Andy, maire et conseiller général de Capesterre-Belle-Eau (dix-neuf mille habitants). Pour sa part, M. Larifla a choisi de figurer en quarante et unième et dernière position sur la liste qu'il conduisait l'an passé. Il laisse la tête de liste à M. René-Serge Nabajoth, à la fois son adjoint au conseil général et l'un de ceux de M. Jalton à la mairie des Abymes.

Le conseiller général RPR de la partie française de l'île franco-néerlandaise de Saint-Martin, M. Louis-Constant Fleming, a réussi à constituer une liste Archipel 2000 avec certains des colistiers, encore divers gauche en mars 1992, de M. José Toribio, maire et conseiller général du Lamentin, déclaré inéligible après l'examen de ses comptes de campagne.

Seules échappent à cette ambiance de ralliements croisés les listes du PC guadeloupéen (trois sièges dans l'assemblée sortante), de l'UPLG et du PPDG, dont la tête de liste de l'an dernier, M. Ernest Moutoussamy, député apparenté communiste, lui aussi déclaré inéligible après l'examen de ses comptes de campagne, a cédé la place à M. Marcellin Lubeth, maire et conseiller général de Sainte-Anne.

Le maire et conseiller général de Baie-Mahault, M. Edouard Chammougon, ancien député apparenté RPR et deuxième de la liste Michaux-Chevry en 1992, bien que fort présent en coulisses, ne figure sur aucune liste. Il semble avoir été victime de ses démêlés judiciaires (*le Monde* du 18 décembre 1992) et de l'attention que les médias locaux portent depuis quelques mois à sa gestion municipale.

EDDY NEDELJKOVIC

(1) Les listes en présence sont les suivantes : UPLG (M. Roland Thésauros); PCG (Mme Mona Cadoce); PPDG (M. Marcellin Lubeth); PS (M. Frédéric Jalton); PS-dissidents (M. René-Serge Nabajoth); UPF (Mme Lucette Michaux-Chevry); divers droite (M. Louis-Constant Fleming); divers (M. Henri Yoyotte).

(2) Les résultats du scrutin de mars 1992 (41 sièges) avaient été les suivants : Inscrits : 225 794; votants : 132 111; suffrages exprimés : 121 589. Avaient obtenu : UPLG, 5,48 %, 2 sièges; PCG, 5,83 %, 3 sièges; PPDG, 10,78 %, 5 sièges; PS dissidents, 15,38 %, 7 sièges; PS, 17,45 %, 9 sièges; UPF, 29,27 %, 15 sièges.

(3) M. Claude Guillaume vient d'être inculpé de faux et usage de faux. Il est accusé, à la suite d'une plainte déposée en 1990 par un conseiller municipal d'opposition, M. Félix Desplan (PS), qui s'est constitué partie civile en juin 1992, d'avoir réglé en juillet 1990 une somme de 114 675,37 F à un entrepreneur de peinture de la commune pour des travaux fictifs dans une école primaire municipale. *« C'est une vieille affaire et on profite de la campagne électorale pour la faire resurgir et porter préjudice à la liste sur laquelle je me trouve »*, a affirmé le maire de Pointe-Noire.

□ **Précision.** – A la suite de la publication, dans notre dernière édition du 22 janvier et dans notre première édition du 23 janvier d'un article relatant la commémoration du bicentenaire de l'exécution de Louis XVI, le comité organisateur nous a demandé de bien vouloir préciser que *« toutes les personnalités présentes place de la Concorde, jeudi 21 janvier, sont venues spontanément, car aucune invitation n'avait été lancée pour cet événement »*.

La préparation des élections législatives

Ultimes négociations dans l'opposition

La liste des candidats présentés par le RPR et l'UDF (*le Monde* du 22 janvier) fait l'objet, alors qu'il reste encore cinq semaines avant la date limite de dépôt des candidatures (le samedi 27 février à minuit, soit, conformément au code électoral, *« vingt et un jours avant celui de l'ouverture du scrutin »*, fixé au dimanche 21 mars), de remises en cause ou d'ajustements divers.

Le RPR voit *« le premier accroc majeur »* à l'accord dans le soutien apporté par M. René Monory (UDF-CDS), président du Sénat, à son vice-président au conseil général, M. Alain Fouché, maire de Chauvigny, face au député sortant RPR, M. Arnaud Lepercq, dont M. Fouché est l'actuel suppléant (*le Monde* du 23 janvier). Le RPR, sans vouloir remettre en cause l'ensemble des accords, envisage des mesures de rétorsion face aux centristes. Ainsi, dans les Yvelines, l'un des deux départements métropolitains où RPR et UDF n'ont rendu publique aucune candidature, la situation se tend. M. Laurent Wetzel (UDF-CDS), maire de Sartrouville, craint que l'investiture unique annoncée du RPR et de l'UDF, dont il était le destinataire, ne soit remise en cause par le RPR, qui soutiendrait M. Jacques Myard, maire de Maisons-Lafitte, dans la cinquième circonscription, où M. Alain Jonemann, RPR, ne se représente pas.

Dans l'Oise, l'autre département réservé, les négociations entre états-majors départementaux ont abouti à la présentation de candidats uniques dans les sept circonscriptions. Ainsi bénéficieraient de l'investiture des deux formations les quatre sortants : MM. Olivier Dassault (RPR, 1re), Jean-François Mancel (RPR, 2e), Arthur Dehaine (RPR, 4e) et François-Michel Gonnot (UDF-PR, 6e). Deux des trois autres circonscriptions seraient réservées au RPR : la troisième (dont le sortant est M. Jean Anciant, PS) pour M. Ernest Chenière, principal du collège de Creil où éclata en 1989 l'affaire des foulards islamiques, et la cinquième (où sont candidats le sortant, M. Michel Françaix, PS, ancien suppléant de Lionel Stoléru, et ce dernier, présenté par GE) pour M. Lucien Degauchy, conseiller général et maire de Courtieux. En revanche, c'est un UDF-PR, M. Patrick Malaizé, qui serait investi dans la septième, actuellement détenue par M. Jean-Pierre Braine, PS.

Dans le Haut-Rhin, en revanche, l'annonce d'une primaire dans la cinquième circonscription, où se représente M. Jean-Marie Bockel (PS), *« étonne »* M. Marc Schittly (RPR), qui maintient *« sa volonté de poursuivre le travail entamé »* dans la sixième circonscription, où il est le suppléant du sortant, M. Jean-Jacques Weber (UDF-CDS). Démentant ainsi sa participation à cette primaire contre M. Joseph Klifa (UDF-PSD), M. Schittly laisse entendre qu'un accord global sur ce département est envisagé, qui permettrait la candidature unique du RPR Michel Habig, dans la septième circonscrition, M. Thomas Birgaentzle (UDF-CDS) se retirant. Toutefois, pour qu'un tel accord aboutisse, il faudrait aussi que le RPR retire son candidat dans la première circonscription face au sortant centriste, M. Edmond Gerrer, maire de Colmar.

Le vade-mecum du candidat UDF

Les candidats de l'UDF devront faire preuve d'humilité et de vertu dans leur campagne de communication. Tel est le sens de la note qui leur a été remise par M. Jean-Pierre Raffarin, président UDF de la région Poitou-Charentes et expert patenté en marketing politique. *« L'évolution de la société civile et du climat politique,* souligne ce document, *exige des candidats aux élections de nouveaux comportements et attitudes. Les repères socioculturels de l'électorat ont été bouleversés. Il y a encore peu de temps, la notoriété valait bonne image. Aujourd'hui, la notoriété est souvent suspecte. La défiance est souvent plus spontanée que la confiance. (...) Le marketing politique n'est plus adapté à la situation. »* S'ensuit, en guise de consignes, une série de réflexions que les candidats sont invités à intégrer dans leur plan de campagne, dont trois sont particulièrement significatives de cette nouvelle approche.

La première affirme que toute référence au *« système politique »* doit être bannie. *« L'appartenance à la classe politique,* est-il écrit, *n'est pas la référence recherchée par l'opinion. Le candidat d'aujourd'hui doit affirmer sa différence. L'électeur souhaite que son député soit différent des autres. »* La deuxième insiste sur l'exigence d'un nouveau comportement du candidat député : *« Une formule a moins d'impact qu'un geste. Le discours doit être charnel. L'authenticité de l'orateur est plus convaincante que son habilité. (...) Le candidat qui a réponse à tout est suspect. La modestie est l'une des voies de la crédibilité. La prétention tue l'ambition. (...) Tout ce qui renforce le « vécu » par rapport au « promis » rapproche de la victoire. »*

L'ultime consigne met à bas les stratégies de communication de ces dernières années. *« La communication,* indique la note, *est une source d'énergie. Comme toutes les sources d'énergie, elle doit être économisée et protégée de différentes formes de pollution que sont, par exemple, la propagande, le gaspillage, les effets de look ou l'affichage sauvage. L'imagerie du candidat s'imposera par sa cohérence sur les outils de base plutôt que par la puissance des dépenses publicitaires. »*

On est curieux de voir comment chacun traduira dans sa circonscription ces sages préceptes.

D. C.

Hauts-de-Seine : M. Frantz Taittinger est la cible d'une campagne xénophobe

Des centaines d'affiches et de tracts anonymes, mettant en cause l'épouse de M. Frantz Taittinger, candidat (divers droite) aux élections législatives, dans la deuxième circonscription des Hauts-de-Seine, ont été diffusés à Asnières. Ces tracts, présentés sous forme de questions-réponses – *« Savez-vous qui est Djamila Hachemi ? La femme de M. Taittinger »* – reprochent à l'épouse du candidat d'avoir *« refusé la nationalité française »*, d'être *« musulmane pratiquante »* et de se rendre *« régulièrement à la mosquée d'Asnières »*.

M. Taittinger met expressément en cause l'équipe de son adversaire, M. Georges Tranchant (RPR), député sortant. *« On les a pris sur le fait en train de coller ces affiches dans la nuit de lundi à mardi »*, explique-t-il. Des incidents ont en effet opposé, cette nuit-là, des colleurs d'affiches des deux équipes. *« Même le Front national n'utilise pas ces méthodes »*, ajoute M. Taittinger, qui a annoncé son intention de déposer plainte pour diffamation. M. Tranchant affirme pour sa part n'avoir *« rien à voir »* avec cette campagne calomnieuse.

La rivalité qui oppose M. Frantz Taittinger, neveu du sénateur Pierre-Christian Taittinger (Rép. et ind.), à M. Tranchant pour les élections législatives n'est pas nouvelle. Les deux hommes visent, en effet, la succession de M. Michel Maurice-Bokanowski, maire (RPR) d'Asnières, dont le mandat est très contesté par certains des membres de sa majorité. En décembre dernier, avec deux autres conseillers municipaux d'Asnières, M. Taittinger avait tenté de provoquer la démission du maire en le mettant en minorité sur ses projets d'urbanisme (*le Monde* du 9 janvier).

P. R.-D.

□ **M. Chirac veut rétablir *« l'ordre républicain et démocratique »* en Corse.** – M. Jacques Chirac a affirmé, vendredi 22 janvier à Toulouse, que la situation en Corse est *« l'un des nombreux problèmes en forme de grenade dégoupillée ou de bombe à retardement que laissera le gouvernement actuel »*. Le président du RPR a estimé que *« la Corse, du fait de la politique gouvernementale, est devenue en quelque sorte, au sens propre du terme, hors la loi »*. Il a déclaré qu'il faudrait, *« avec tous les courants représentatifs de la Corse, à l'exception naturellement de ceux qui utilisent la violence »*, rétablir *« l'ordre républicain et démocratique »*.

□ **M. Mélenchon (PS) estime qu'il faut *« parler de relève plus que de recomposition »*.** – M. Jean-Luc Mélenchon, sénateur de l'Essonne et l'un des animateurs du courant Gauche socialiste au sein du PS, estime, dans son bulletin hebdomadaire *A Gauche* (21 janvier), qu'il faut *« parler de relève plus que de recomposition »* pour le PS si l'UDF et le RPR remportent les élections législatives. Dès que la droite *« s'attaquera à la protection sociale, la déception à l'encontre des gouvernements socialistes cédera le pas à la volonté de défendre les acquis »*, estime M. Mélenchon.

□ **M. de Charette veut censurer M. Mitterrand.** – M. Hervé de Charette, député (UDF) de Maine-et-Loire, souhaite, dans un entretien publié par *le Figaro* vendredi 22 janvier, qu'en mars *« les Français fassent de leur vote une motion de censure du peuple tout entier vis-à-vis du président de la République »*. Les élections législatives, a expliqué le délégué général des Clubs Perspectives et Réalités, seront *« un scrutin-sanction, une censure populaire, et je souhaite que nous donnions cette signification à la campagne »*.

□ **M. Sarkozy s'inquiète d'un *« effet de démobilisation »* de l'électorat.** – Interrogé sur RMC, vendredi 22 janvier, M. Nicolas Sarkozy, secrétaire général adjoint du RPR, s'est déclaré *« un peu inquiet »* des derniers sondages sur les élections législatives qui, selon lui, risquent d'avoir *« un effet de démobilisation »* sur l'électorat de l'opposition, alors que *« la victoire n'est jamais acquise »*.

LIVRES POLITIQUES

ANDRÉ LAURENS

LA POLITIQUE N'EST PLUS CE QU'ELLE ÉTAIT
de René Rémond.
Calmann-Lévy, 212 pages, 92 F.

Nostalgie bien tempérée

Si la politique n'est plus exactement ce qu'elle était, elle se maintient sous d'autres formes qui, toutefois, empruntent beaucoup aux précédentes. Ce sont ses changements relatifs dans une continuité mouvante qu'expose René Rémond, avec un sens de la nuance, un souci de vérifier les apparences et un art de l'appréciation la plus juste, fût-ce aux dépens de l'effet spectaculaire (et de ses méfaits), qui sont la marque de cet universitaire, régulièrement appelé à commenter à chaud l'actualité politique dans les médias.

Dans son dernier ouvrage, *La politique n'est plus ce qu'elle était*, il se donne du recul pour mettre en évidence les transformations intervenues dans ce domaine, depuis que le général de Gaulle a quitté le pouvoir, en 1969, et *« leurs incidences sur les relations des Français avec la politique »*. Des changements sont effectivement intervenus dans les trois composantes de la vie politique, à savoir : le système des forces, le cadre institutionnel et les enjeux. La démarcation entre la droite et la gauche, par exemple, n'est vraiment plus ce qu'elle était par rapport au partage binaire qui a structuré les représentations de la politique pendant deux cents ans. On a assisté, explique René Rémond, à l'extinction progressive de la plupart des différences entre les blocs (nature du régime, question religieuse, question sociale, rôle économique de l'Etat). On a vu, sous la Cinquième République, que même les divergences sur la politique étrangère et la défense s'étaient estompées.

Il n'empêche que ce constat de bon sens appelle des correctifs. René Rémond observe d'abord que les distinctions familières ont souvent été brouillées par *« le décalage entre les programmes et les actes, entre le discours et la politique »*. Ensuite, l'apparence du consensus n'a pas supprimé les antagonismes qui réapparaissent au moment de la décision, lorsqu'il faut trancher, sur de nouveaux enjeux (les mœurs, l'immigration, l'identité nationale, la solidarité entre les générations). Si le système électoral a renforcé la bipolarisation des forces, celle-ci ne s'est pas confondue avec le bipartisme. Le changement le plus profond, dans le paysage politique, provient de la déperdition électorale des partis attitrés au profit d'autres formations d'opposition ou de contestation fractionnelle. Cette évolution s'est faite aux dépens d'une vision globale de la société, et l'auteur s'interroge à juste titre : n'est-ce pas un signe de régression politique ?

La crise de la politique (ou de la société), si souvent commentée ces derniers temps, ne doit pas nous faire oublier, comme le rappelle René Rémond, qu'il s'agit d'un phénomène récurrent. De la même façon, s'il ne conteste pas *« les signes d'une certaine désaffection »* à l'égard du vote, le professeur de science politique refuse de voir dans l'évolution des abstentions *« la preuve irréfutable de la dépolitisation des Français »*.

Au titre des changements positifs, il note *« la revalorisation du facteur institutionnel »* après une longue phase de *« déconsidération du droit »* pour des raisons idéologiques. Les Français, écrit-il, *« se sont rapprochés de la façon de penser des autres sociétés démocratiques qui acceptent le pacte institutionnel »*. Deux fractions de la conscience nationale, celle qui privilégie la représentation démocratique et celle qui préfère la force de l'exécutif, se sont ainsi réconciliées. La décentralisation a été aussi, selon René Rémond, une réforme capitale qui marque l'évolution du régime. L'acceptation du contrôle constitutionnel sur la législation en est une autre, de même que la multiplication des autorités, permanentes ou provisoires, d'expertise et d'arbitrage, a été *« une avancée de l'Etat de droit »*.

En revanche, les excès du système majoritaire le conduisent à se demander s'ils ne sont pas responsables du malentendu entre le pays et la classe politique. L'Etat, non plus, n'est plus ce qu'il était, sous le double effet de la construction européenne et de la décentralisation. *Idem* pour les débats dominants, qu'ils apparaissent comme neufs (la santé, la vie, l'espace, la nature), ou qu'ils se posent en termes nouveaux (la justice, l'éducation, la formation, l'identité nationale). Si l'on est revenu de l'inflation idéologique et de la surévaluation du politique qui régnaient depuis la fin de la guerre, observe René Rémond, les nouveaux enjeux ne se réduisent pas à des considérations techniques : ils ont une dimension philosophique et morale, sinon éthique comme l'on dit aujourd'hui, qui appelle le débat. Ce sont souvent des *« questions sans repères »*, et les réponses ne sont pas évidentes.

Les citoyens ne sont pas totalement désarmés dans la mesure où ils restent attachés à la démocratie et au cadre institutionnel dans lequel elle fonctionne. Peut-être convient-il, suggère René Rémond, de satisfaire leur désir d'une participation plus personnelle et directe, puisqu'ils ont *« le sentiment que la délégation n'épuise pas la réalité de la démocratie »* ? Pour le reste, il fait confiance à ce qui perdure de *« la singularité politique de la France »* et à sa capacité de trouver des réponses originales aux problèmes de la cité.

هكذا من الأمل

هكذا من الأصل

POLITIQUE

Devant la commission d'instruction de la Haute Cour

Le procureur général et les avocats de M. Fabius s'opposent à la prescription dans l'affaire du sang contaminé

Réunie, vendredi 22 janvier, au château de Versailles, en chambre du conseil, la commission d'instruction de la Haute Cour de justice a étudié les poursuites engagées contre *M. Laurent Fabius, Mme Georgina Dufoix et M. Edmond Hervé* dans l'affaire du sang contaminé au seul regard du problème de la prescription, qui sera tranché le 5 février par les cinq juges de la commission. Le procureur général Pierre Truche et les avocats de l'ancien premier ministre ont soutenu que l'affaire n'était pas prescrite.

L'ambiance fut *« très sereine, très juridique et certainement pas journalistique »*, a résumé Me Bernard Cahen, conseil de Mme Dufoix, ancien ministre des affaires sociales et de la solidarité, à l'issue d'une audience qui aura duré quatre heures. A l'abri des rumeurs de la ville, hébergée dans une salle du château de Versailles, la commission d'instruction de la Haute Cour était venue faire part de ses doutes sur la validité juridique des poursuites engagées contre les trois anciens ministres socialistes et écouter les arguments du parquet général et de la défense.

Un débat complexe, hors la présence de tout public, où l'on fit de multiples références *« à la Constitution, aux lois et à la Convention européenne des droits de l'homme »*, comme l'a déclaré le procureur général Pierre Truche. Un débat engagé par l'un des cinq juges de la commission, le conseiller Robert Fabre, qui a récapitulé dans son rapport tous les arguments qui pourraient l'incliner avec ses collègues à décider que les faits visés par la résolution de mise en accusation votée par les deux Assemblées sont prescrits.

En l'absence de tout précédent, le conseiller-rapporteur s'est notamment appuyé sur un arrêt de la Cour de cassation rendu le 14 juin 1979 dans une affaire de diffamation opposant Gaston Defferre, ancien maire de Marseille, à M. Jacques Chirac, ancien premier ministre. La Cour suprême avait alors considéré que l'action publique, par dérogation au droit commun, pouvait se prescrire différemment selon qu'il s'agit d'un parlementaire ou d'un simple citoyen. Ne peut-on alors établir un parallèle avec le cas de ministres poursuivis devant la Haute Cour ? s'est interrogé le conseiller.

Confrontés à cette *« jurisprudence isolée »*, selon la formule d'un avocat, le procureur général et les conseils de M. Fabius ont longuement répondu pour convaincre les juges que les faits visés par les députés et les sénateurs ne sont pas prescrits. M. Truche a ainsi expliqué que la prescription, pour les ministres comme pour les simples citoyens, ne se justifiait dans son principe que lorsque les preuves d'un délit ou d'un crime avaient dépéri ou encore lorsque l'oubli avait fait son œuvre.

Le rappel de la tradition juridique

Au-delà de ce rappel de la tradition juridique, le procureur général près la Haute Cour a surtout insisté sur le fait que l'instruction ouverte en 1988 dans l'affaire du sang contaminé – et qui devait notamment déboucher sur l'inculpation du docteur Michel Garretta – constitue ce qu'on appelle un acte interruptif de la prescription. En d'autres termes, les actes de procédure rédigés tout au long de l'instruction et du procès des principaux responsables de la transfusion sanguine seraient autant de « preuves » que le délai de prescription de trois ans en matière délictuelle a été interrompu jusqu'en 1992.

Ce grand principe du droit pénal a également été plaidé par Mes Arnaud Lyon-Caen et Jean-Michel Darrois ainsi que le bâtonnier Bernard de Bigault du Grandrut, conseils de M. Fabius. *« Nous sommes tout à fait dans les délais,* nous a déclaré le bâtonnier. *Nous estimons que le point de départ de la prescription se situe en 1991, lors de la remise du rapport sur la transmission du sida de M. Lucas, chef inspecteur général des affaires sociales, qui citait l'ancien premier ministre et indiquait, le cas échéant, qu'il pouvait être impliqué. »* Pour Me Lyon-Caen, la résolution de mise en accusation votée par le Parlement a en outre la même valeur qu'une loi et écarte la « menace » d'une prescription.

Les sirènes du droit

Me Darrois se refuse pour sa part à croire que la prescription puisse être interrompue pour tous, sauf les ministres. *« Il y aurait là une inégalité très choquante dont Laurent Fabius ne veut pas bénéficier,* nous a-t-il indiqué. *En toute hypothèse, il a le droit de renoncer au bénéfice de la prescription. La Convention européenne des droits de l'homme précise dans son article 6 que* « toute personne a droit à ce que sa cause soit entendue équitablement, publiquement ». *Si la prescription était acquise, M. Fabius ne pourrait plus se laver de l'accusation portée contre lui et dans la presse et par le Parlement. »*

De manière inédite, les avocats de l'ancien premier ministre ont ainsi savamment argumenté pour persuader la commission d'instruction de ne pas trop écouter les sirènes du droit et de la jurisprudence de la chambre criminelle de la Cour de cassation et d'entrer sans plus tarder dans le vif de l'instruction. Plus en retrait, la défense de M. Hervé, ancien secrétaire d'Etat à la santé, n'a pas déposé de mémoire et s'en est tenue à une prudente réserve. Mes Patrick Maisonneuve et Gérard Welzer, fidèles à la ligne qu'ils se sont fixée, n'ont pas *« soulevé la prescription »* et s'en sont remis à la sagesse des juges. Une attitude en définitive adoptée par Mme Dufoix.

Très attentive, la commission d'instruction présidée par M. Louis Gondre a finalement écarté l'idée de rendre son arrêt sur-le-champ ou même dans huit jours, pour donner rendez-vous à tous le 5 février.

LAURENT GREILSAMER

DÉFENSE

Au profit d'un grand commandement opérationnel

Les armées pourraient installer un Pentagone à la française sur la base aérienne de Creil

Selon diverses études menées dans les états-majors, mais, à ce jour, non encore adoptées officiellement par les responsables de la défense, la base aérienne de Creil (Oise) deviendrait un Pentagone – c'est le nom donné au ministère américain de la défense – à la française, avec, dans les années à venir, l'installation d'un état-major interarmées (EMIA) qui exercerait le commandement opérationnel des forces engagées par le gouvernement en Europe comme hors d'Europe.

La réorganisation des unités, qui a été retenue pour s'achever en 1997, privilégie trois principes. D'abord, la fonction interarmées (terre, air et marine) aux plus hauts échelons de la hiérarchie, dans l'espoir de faire taire les sempiternelles *« querelles de boutons »*. Ensuite, ce que les experts appellent l'*« interopérabilité »* au niveau, pour l'armée de terre, de la division, voire du régiment, dans le but d'avoir des procédures d'engagement, des modes d'action et des équipements compatibles avec ceux des alliés. Enfin, la *« modularité »* des forces, c'est-à-dire leur aptitude à se mobiliser et à être organisées à la demande, selon chaque théâtre d'opérations, à partir d'unités qui auront été rendues polyvalentes et instantanément disponibles.

Ainsi le corps de manœuvre français devrait-il comprendre deux groupements de forces : d'une part, un corps blindé et mécanisé (CBM), *grosso modo* l'actuel corps d'armée de Lille renforcé, pour le combat en zone urbaine ou difficile, et, d'autre part, la force d'action rapide (FAR), composée de divisions plus légères mais plus mobiles, pour l'outre-mer. Selon les circonstances et les besoins, le commandement prélèvera, au sein de ces deux groupements, les « modules » nécessaires, c'est-à-dire les unités engagées sur le terrain.

Des études en cours, dont les conclusions ne sont pas définitivement arrêtées, donnent à croire que, tant pour les interventions en Europe que pour les expéditions extérieures à ce continent, le commandement opérationnel des forces sera confié à un EMIA implanté à Creil (Oise), pendant qu'un autre état-major, à Metz (Moselle), qui devra s'inspirer de l'actuel PC de la 1re armée, s'occuperait plus spécialement de préparer la planification des opérations avec les alliés et les concepts généraux d'emploi des forces. Ces deux états-majors seraient directement placés sous les ordres du chef d'état-major des armées, auquel le gouvernement peut, en cas de conflit, conférer le titre de chef d'état-major général des armées pous asseoir son autorité sur les chefs militaires.

Un PC « durci »

A Creil, sur une ancienne base aérienne qui est en voie de réfection et de transformation, il a déjà été prévu d'installer la nouvelle direction du renseignement militaire (DRM), à côté des centres qui exploitent les informations recueillies par les satellites d'observation et par les avions chargés de la reconnaissance ou de la guerre électronique.

Si cette « chaîne » du commandement était retenue au terme des études actuellement menées, la formule qui en résulterait dans la pratique, qui ne fait pas l'unanimité dans les milieux militaires, ne règle pas deux problèmes importants.

Le premier problème vient du commandement propre aux actions extérieures à l'Europe et à la Méditerranée. A l'origine, il a été envisagé de créer un second EMIA pour ces missions, qui se formerait, selon les circonstances, à partir des éléments du PC de la force d'action rapide installé à Maisons-Laffitte (Yvelines). Il semble aujourd'hui que cette question ne soit pas totalement tranchée. Le second problème concerne le sort qui serait réservé au centre opérationnel des armées (COA), enterré sous le ministère de la défense à Paris, d'où, traditionnellement, le chef d'état-major des armées conduit – en direct et en temps réel – les actions militaires commanditées par le gouvernement. A bien des égards, le COA peut faire double emploi avec les infrastructures de Creil.

Ce sera probablement à une nouvelle loi de programmation militaire d'envisager les investissements financiers et techniques qu'il sera nécessaire de consacrer à ce qu'on appelle le *« durcissement »* de la base de Creil. En effet, en raison de son importance stratégique, il faudra prendre des précautions pour que ce PC puisse continuer à fonctionner en dépit de toutes les attaques, neutralisations ou brouillages dont ses équipements seraient une cible de choix éventuelle.

JACQUES ISNARD

DANS NOTRE PROCHAIN NUMÉRO

Le Monde
L'ÉCONOMIE

CARNET DU Monde

Décès

– Mme Lydia Berdah,
née Moati,
son épouse,
M. et Mme Gianni Nuzzo
et leurs filles Eve et Emmanuelle,
M. et Mme Sylvain Berdah
et leurs enfants Delphine et Bruno,
ses enfants et petits-enfants,
Les familles Berdah, Moati, Etcheber, Nuzzo, Lévy, Azoulay et Zittoun,
ses beaux-frères, belles-sœurs,
Parents et alliés,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Moïse BERDAH,

survenu le vendredi 22 janvier 1993, en son domicile, 10, rue Edouard-Branly, à Issy-les-Moulineaux, à l'âge de quatre-vingt-un ans.

La levée de corps aura lieu le lundi 25 janvier, à 14 h 15, au domicile.

L'inhumation se fera vers 14 h 45, au cimetière du Parc, 108, rue de la Porte-de-Trivaux, à Clamart.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– M. et Mme Guy Bonhomme,
ses parents,
M. Hervé Bonhomme,
son frère,
Ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Patrice BONHOMME,
professeur agrégé
au lycée Janson-de-Sailly,

survenu le 20 janvier 1993, à Paris-14e.

Les obsèques auront lieu dans l'intimité familiale.

– Le proviseur,
Les professeurs,
Toute la communauté du lycée Janson-de-Sailly,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Patrice BONHOMME,
agrégé d'espagnol,
docteur ès lettres,
professeur en classe préparatoire.

La levée du corps aura lieu lundi 25 janvier 1993, à 9 h 45, à la morgue de l'Hôpital international de l'université de Paris, 59, avenue Reille, Paris-14e.

– Mme Jean Dallet,
son épouse,
Ses enfants
Et petits-enfants,
Mme Anaïs Tourret,
sa sœur,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Jean DALLET,
ingénieur des Arts et Métiers
(Angers 1929),
ingénieur
principal adjoint honoraire SNCF,
croix de guerre 1939-1945,

survenu en son domicile, le 13 janvier 1993, dans sa quatre-vingt-unième année.

Selon la volonté expresse du défunt, l'inhumation a eu lieu dans l'intimité familiale, le 15 janvier, à Montvicq (Allier).

85, avenue Fragonard,
91000 Evry.

– L'Assemblée de l'Atlantique Nord,
Le secrétaire général,
Le secrétaire général adjoint,
Les membres du secrétariat international,
Les parlementaires de l'Assemblée,
ont la profonde tristesse de faire part du décès de leur ancien secrétaire général

M. Philippe DESHORMES,
secrétaire général
de l'Assemblée de l'Atlantique Nord
(1968-1986),

survenu à Bruxelles, le 20 janvier 1993.

AAN, 3, place du Petit-Sablon,
B-1000 Bruxelles.

– Le conseil d'administration
Et les membres des amicales et associations regroupées au sein de la Fédération des amicales régimentaires et d'anciens combattants
ont la douleur de faire part du décès de leur président fédéral,

M. Albert FLON,
officier de la Légion d'honneur,
commandeur de l'ordre national du Mérite,
croix de guerre 1939-1945 avec palmes,
commandeur du Mérite
de la République italienne,
chevalier du Mérite de la RFA,
médaille de vermeil
de la Ville de Paris,

survenu le 22 janvier 1993, dans sa quatre-vingt-septième année.

La cérémonie religieuse aura lieu le mardi 26 janvier, à 14 h 30, en l'église Saint-Crépin, à Château-Thierry (Aisne), et sera suivie de l'inhumation dans le caveau de famille au cimetière de Château-Thierry.

Un service religieux aura lieu ultérieurement en l'église Saint-Pierre de Neuilly (Hauts-de-Seine).

La FARAC,
28, boulevard de Strasbourg,
75010 Paris.

– Paris. Porto-Vecchio.

M. et Mme Roger Venturini,
Mme veuve Louis Turetta,
M. et Mme Denis Patout
et leur fille,
M. Roger David,
M. et Mme Joseph Venturini,
Mlle Carline Venturini,
Mlle Odette Bouet,
Mlle Véronique Turetta,
Mme Jean-François Venturini
et son fils,
M. et Mme Stéphane Himpens-David
et leurs enfants,
M. et Mme Jean-Paul Venturini,
Mlle Florence Venturini,
Mme veuve Xavier de Rocca-Serra,
Mme veuve Vincent Cattuti,
ses enfants et petits-enfants,
M. et Mme Carmelo Santino,
leurs enfants et petits-enfants,
Mme veuve Benedetto Cusimano,
leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Philippe Santino,
leurs enfants et petits-enfants,
Mme veuve Spartaco Ciucciarelli,
ses enfants et petits-enfants,
M. et Mme Ange Santino,
leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Louis Demarco,
leurs enfants et petits-enfants,
Mme Paule-Marie de Rocca-Serra
et son fils,
M. et Mme Denis de Rocca-Serra
et leurs enfants,
M. et Mme Jean-Louis de Rocca-Serra
et leurs enfants,
Mme veuve Maurice Peyronnet,
M. et Mme Marcel Martinetti,
M. Oscar Peretti,
ses neveux et nièces,
Mme veuve Etienne Stefani,
ses enfants et petits-enfants,
M. et Mme Louis Patout
et leurs enfants,
ses parents,
Les familles Venturini, Turetta, de Rocca-Serra, de Peretti della Rocca,
ses amis,
Les familles Amzalac, Allavoine, Bassin, Beaugé, Colonna-Césari, Cordouan, Di Lucente, Filippi, Fraioli, Francisci, Manetti, Marchi, Milanini, Milelliri, Nebbia, Olivieri, Pacini, Panzani, Peretti, Piazza, Poli, Prouillac, Quereaud, Recorbet, Santi, Sebaoun, Serra, Simoni, Smessov, Verbrook,

ont l'immense douleur de faire part du décès de leur fille chérie, nièce, cousine et amie,

Carline-Alexandra VENTURINI,

survenu tragiquement à Paris, le 18 janvier 1993.

Elle avait vingt ans.

Une messe sera dite à Paris, en l'église Saint-Philippe du Roule, le 25 janvier, à 10 h 30.

Les obsèques auront lieu à Porto-Vecchio, en l'église Saint-Jean-Baptiste, le 26 janvier, à 15 heures, et seront suivies de l'inhumation dans le caveau familial.

59, rue de Courcelles,
75008 Paris.

– Viviers. La Motte-Chalencon. Avignon. Serrières. Beauchastel.

Mme Jean Joffre,
son épouse,

Jean-François et Catherine Joffre,
Bernard et Agnès Joffre,
Anne-Marie et Pierre Vandamme,
Bruno et Elisabeth Joffre,
ses enfants,

Benoît, Maud, Bertrand, Jérôme, Nicolas, Mathieu, Samuel et Romain,
ses petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès du

docteur Jean JOFFRE,
maire honoraire de Viviers,

survenu le 7 janvier 1993, dans sa soixante-dix-huitième année.

La cérémonie religieuse s'est déroulée à Viviers, et l'inhumation au cimetière de Thueyts (Ardèche), le 9 janvier, dans l'intimité de sa famille et de ses amis.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Faubourg Saint-Jacques,
07220 Viviers.

CARNET DU MONDE
Renseignements :
40-65-29-94

– Mme Gérard Henry,
son épouse,
Mlle Géraldine Henry,
sa fille,
M. et Mme Jean-Pierre Henry
et leurs enfants,
M. et Mme Jacques Henry
et leurs enfants,
ses frères, belles-sœurs, neveux et nièces,
ont la douleur de faire part du décès du

docteur Gérard HENRY,
chef de service
au centre hospitalier spécialisé
Barthélémy-Durand,

survenu le 21 janvier 1993, à l'âge de quarante-neuf ans.

La célébration de l'adieu aura lieu le lundi 25 janvier, à 15 heures, en l'église de Saint-Sauveur-sur-l'Ecole (Seine-et-Marne).

– Le président,
Le vice-président,
Les membres de la commission médicale d'établissement et du collège des praticiens hospitaliers du CHS Barthélémy-Durand, à Etampes,
L'équipe soignante du VIIe secteur de l'Essonne de psychiatrie générale,
ont la grande tristesse de faire part du décès de leur collègue,

Gérard HENRY,
praticien hospitalier,
psychiatre des hôpitaux,

décédé le 21 janvier 1993,

dont les obsèques auront lieu le lundi 25 janvier, à 15 heures, à Saint-Sauveur-sur-Ecole (Seine-et-Marne).

A sa famille,
A ses amis,
nous exprimons notre très sincère sympathie.

– Mme Annie Melia,
son épouse,
Ses enfants,
Ses petits-enfants,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Jean-Pierre MELIA,
avocat à la cour,

le 20 janvier 1993.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mercredi 27 janvier, à 13 h 30, en l'église Notre-Dame de Boulogne, avenue Jean-Baptiste-Clément.

L'inhumation aura lieu au cimetière nouveau de Boulogne (Hauts-de-Seine).

9 *bis*, boulevard Jean-Jaurès,
92100 Bologne.

Anniversaires

– Le 24 janvier 1990, disparaissait

Daniel ANKRI.

Son amour et son affection restent présents dans nos mémoires.

– Rennes. Cesson-Sévigné. Marseille. Bruxelles.

Mme Yves Coutel,
Et ses enfants,
pour le quinzième anniversaire du décès du

docteur Yves COUTEL,
professeur de pédiatrie
à la faculté de médecine de Rennes,

en rappellent le souvenir à tous ceux qui l'ont connu et aimé.

Rennes, le 25 janvier 1993.

– Il y a vingt-cinq ans, disparaissait

Lazare RACHLINE,
dit Lucien Rachet.

De la part de Michel, Daniel, Jean-Claude, François,
ses fils.

Remerciements

– Les familles Derder, Bekka, Boudra, Djacta, Khelif,
parentes et alliées,
remercient tous ceux qui, par leur présence, en pensée ou par la prière, se sont unis à elles lors du rappel à Dieu de

Hadj Saad DERDER,

survenu à Alger, le 5 janvier 1993, dans sa quatre-vingt-douzième année.

SOLDES

Tous les jours
du lundi 25 au vendredi 29 janvier inclus.
De 9 h à 18 h sans interruption.



HERMÈS
PARIS

24, FAUBOURG SAINT-HONORÉ. PARIS. TÉL. 40 17 47 17.
PRÊT-À-PORTER, MAROQUINERIE, CARRÉS, CRAVATES, GANTS, CHAUSSURES, ÉPONGE, CRISTAL ET ORFÈVRERIE.

SOCIÉTÉ

JUSTICE

Le sénateur du Puy-de-Dôme demande une enquête administrative sur le magistrat rennais

Duel épistolaire entre M. Charasse et M. Van Ruymbeke

M. Michel Charasse, sénateur du Puy-de-Dôme et ancien ministre, a annoncé son intention de demander à la chancellerie l'ouverture d'une enquête administrative concernant le juge Renaud Van Ruymbeke, conseiller à la chambre d'accusation de la cour d'appel de Rennes. Après la publication par *le Canard enchaîné* du 20 janvier d'informations concernant les investigations du magistrat rennais chez un notaire de Vannes (Morbihan), l'avocat de l'ancien ministre du budget, Mᵉ Gilles-Jean Portejoie, nous a déclaré que M. Charasse souhaitait connaître l'*« exacte vérité »* (*le Monde* du 22 janvier). Dans l'entourage du garde des sceaux, M. Michel Vauzelle, où l'initiative de M. Charasse est diversement appréciée, on fait savoir qu'il sera néanmoins donné suite à la demande de l'ancien ministre.

C'est en quelque sorte un duel épistolaire. Le 23 décembre 1992, M. Charasse écrit directement à M. Renaud Van Ruymbeke une lettre de trois pages dactylographiées, au ton comminatoire. *« Monsieur le Conseiller, vous comprendrez parfaitement que, si les faits qui m'ont été rapportés s'avèrent exacts, je prenne la plume pour vous faire part personnellement de mon amertume et de mon indignation, avant de m'engager dans d'autres voies éventuellement d'ordre judiciaire »*, écrit M. Charasse, avant de poursuivre par une mise en demeure : *« Avant d'aller plus loin dans mes investigations, je vous demande, d'homme à homme, de me dire si ce qui m'a été rapporté est vrai ou faux. »*

En date du 7 janvier, la réponse de M. Van Ruymbeke est une sèche fin de non-recevoir qui tient en quelques lignes : *« Monsieur le Sénateur, j'ai pris connaissance, non sans curiosité et avec un certain étonnement, de votre requête du 23 décembre 1992. Sachez qu'il n'est pas dans mes habitudes de répondre à des propos malveillants, voire à des menaces, quelle qu'en soit l'origine. Aussi ai-je le regret de vous informer que je ne suis pas disposé à y donner suite. »*

Derrière cet échange, les questions suivantes : chargé d'enquêter sur les activités de M. Michel Reyt, PDG du bureau d'études SAGES, M. Van Ruymbeke s'est-il intéressé à des rumeurs infondées concernant M. Charasse ? Si c'était le cas, ce magistrat, devenu la « bête noire » des socialistes, a-t-il porté atteinte à l'honneur de l'ancien ministre et violé les règles du code de procédure pénale ?

« Une atteinte grave à mon honneur »

A l'évidence, M. Charasse en est persuadé. L'ancien ministre affirme avoir appris qu'à l'occasion d'une visite effectuée par le juge, le 8 septembre 1992, à Vannes (Morbihan), chez Mᵉ André Bouriès, notaire de M. Reyt, en présence du président de la chambre des notaires du Morbihan, Mᵉ Gilbert Le Touzé, « [son] *nom aurait été évoqué, de manière certes non officielle, mais suffisamment précise pour que je sois conduit à réagir »*.

M. Charasse *« rappelle qu'un bruit totalement infondé a couru, voici un ou deux ans, selon lequel je disposerais d'une propriété luxueuse dans une commune du nom d'Arradon* [Morbihan], *où je ne suis jamais allé et dont j'ignorais l'existence jusqu'alors. Cette propriété était décrite comme voisine, voire contiguë, de celle de M. Reyt, qui aurait été, selon les mêmes bruits, en relations très amicales et notoires avec moi. Aussi votre visite à l'étude notariale de Vannes aurait été le prétexte, hors la présence d'un greffier et d'un officier de police judiciaire, à allusions, voire à questions notamment sur l'existence de cette propriété et sur les conditions de son acquisition, le tout manifestement pour tenter d'établir à tout prix un lien avec les dossiers de la SAGES dont vous avez la charge. »*

Le sénateur précise que, selon le ministre de la justice, M. Michel Vauzelle, et le procureur général de Rennes, M. Jacques Brun, aucun procès-verbal ne mentionne son nom. Quant aux deux notaires, ils invoquent le secret professionnel. Des réponses que le sénateur juge *« troublantes et peu convaincantes »*. C'est alors qu'il demande au magistrat rennais de lui dire, *« d'homme à homme »*, si ce qui lui a été rapporté à propos de cette visite vannetaise *« est vrai ou faux »*. M. Charasse estime qu'il est d'autant plus fondé à exiger une explication *« que ce n'est pas la première fois que je retrouve mon nom dans vos propos »*.

L'ancien ministre évoque ici une audience de la chambre d'accusation de la cour d'appel de Rennes au cours de laquelle M. Van Ruymbeke avait mentionné, sans autre précision, le nom de M. Charasse parmi ceux d'autres ministres. Ce faisant, le juge lui aurait *« porté un grave préjudice, car cette présentation volontairement vague et allusive était manifestement destinée à me nuire en suscitant une polémique publique sur mon honnêteté »*. Après avoir réitéré sa demande d'éclaircissements, M. Charasse conclut en affirmant que *« les faits, s'ils sont avérés, constituent non seulement une violation des lois de procédure pénale (...), mais sont, en outre, une atteinte grave à mon honneur »*.

Le contexte du différend

Pour comprendre cette escarmouche, il convient de replacer les deux cas évoqués par M. Charasse dans leur contexte. L'entretien de septembre 1992 dans le bureau de Mᵉ Bouriès précède de deux jours la mise en liberté de M. Reyt. Cette libération étant assortie du dépôt d'une caution de 500 000 francs, le juge s'assurait de la solvabilité de l'inculpé en vérifiant, avec le notaire, l'état du patrimoine de M. Reyt, PDG d'un réseau de sociétés particulièrement compliqué. Le juge, soucieux de vérifier tout ce qui gravite autour des dossiers sensibles dont il a la charge, a-t-il profité de l'occasion pour se renseigner sur la rumeur dont M. Charasse fait état ?

Seconde précision : c'est à l'initiative de M. Reyt et de son avocat, et non pas à celle du magistrat rennais, que l'affaire de la SAGES avait été examinée en audience publique de la chambre d'accusation, ce qui est assez inhabituel. C'est donc publiquement que le juge avait évoqué le dossier devant ses pairs, mentionnant au passage les noms de plusieurs ministres ou anciens ministres consignés par M. Reyt lui-même dans un classeur intitulé « Interventions ». Il s'agissait notamment de MM. Jean Poperen, Jean-Yves Le Drian, Michel Charasse et Jean-Pierre Soisson. A l'exception d'une mise au point de ce dernier, aucune des personnes citées n'avait, à l'époque, réagi.

On comprend, certes, le souci manifesté par un proche conseiller du président de la République – au statut officieux en raison de son titre de sénateur (1) – de faire apparaître l'*« exacte vérité »* et de laver un honneur qu'il estime gravement atteint. Toutefois, l'initiative de l'ancien ministre risque d'être perçue, à quelques semaines des élections législatives, comme une nouvelle manœuvre contre un juge qui, non seulement, n'a pas épargné le pouvoir depuis un an (*le Monde* du 22 janvier), mais dont tout semble indiquer qu'il s'apprête à relancer la machine judiciaire dans plusieurs affaires politico-financières.

ROLAND-PIERRE PARINGAUX

(1) M. Charasse occupe un bureau au palais de l'Elysée, qu'il avait d'ailleurs gardé pendant la période où il fut ministre.

Responsable du Front national et directeur de « National-Hebdo »

M. Roland Gaucher perd son procès contre « le Monde »

M. Roland Goguillot, dit Roland Gaucher, membre du bureau politique du Front national, conseiller régional de Franche-Comté et directeur de l'hebdomadaire *National-Hebdo*, a été débouté, vendredi 22 janvier, de la poursuite en diffamation qu'il avait engagée, devant la dix-septième chambre correctionnelle de Paris contre *le Monde* et notre chroniqueur, Bertrand Poirot-Delpech, pour un article du 15 avril 1992 le présentant comme un *« ancien SS »*.

C'était une lettre. L'une de ces missives qu'un militant d'un parti d'extrême-droite aurait adressée à un ancien collaborateur, en apprenant qu'un arrêt de la cour d'appel de Paris discutait le rôle du régime de Vichy. Intitulée « Lettre à un ami de Touvier », la chronique de Bertrand Poirot-Delpech imaginait que ce militant écrive notamment : *« Désormais, Touvier est innocent, et l'ancien SS Gaucher peut se présenter aux élections françaises sans que l'opinion s'émeuve... »*.

Une phrase que Roland Gaucher considérait comme diffamatoire. Sur ce point, le tribunal, présidé par M. Jean-Yves Monfort, et composé de Mᵐᵉ Sylvie Menotti et de Mˡˡᵉ Marie-Françoise Jaubert, juges assesseurs, lui donne raison. *« Qualifier un citoyen français d'«* ancien SS *» revient à lui imputer à la fois un fait précis de trahison de son pays, dans le contexte de la seconde guerre mondiale, et une participation aux crimes les plus abominables condamnés par le Tribunal international de Nuremberg. Le propos est incontestablement attentatoire à l'honneur et à la considération de la partie civile »*, constatent les juges.

Une note, parue dans nos éditions datées du 16 avril, précisait que M. Gaucher n'était pas un ancien SS, mais qu'il fut, sous l'Occupation, membre des Jeunesses nationales populaires de Marcel Déat et l'auteur, sous son véritable nom, Goguillot, de plusieurs articles publiés par le *National populaire*, qui défendait des idées antisémites (1). Mais le tribunal n'avait pas besoin de cette précision, car il relève : *« Pour dénoncer la résurgence d'une sorte de fascisme à la française (...), Bertrand Poirot-Delpech adopte donc le ton du pastiche et de la provocation : il n'apparaît ni comme journaliste ni comme historien soucieux d'informer exactement ses lecteurs de faits historiques précis, mais comme un polémiste engagé, faisant flèche d'un ensemble d'éléments en principe connus de tous et, par sa nature même, exempt de toute nuance, de toute prudence, de toute objectivité. »*

« Collaboration avec l'Allemagne »

Aussi les magistrats estiment-ils que la formule *« ancien SS »* doit se lire à deux niveaux : *« C'est à la fois une charge abrupte du pamphlétaire contre sa cible, et une sorte de réhabilitation, de banalisation en tout cas, du choix fait par certains pendant la dernière guerre, sous la plume de son double. »* Le jugement constate également que la chronique incriminée *« prend place, au moment de sa parution, dans l'ensemble* des *réactions, parfois très vives, suscitées par le prononcé de l'arrêt de la chambre d'accusation dans l'affaire suivie contre Paul Touvier et dans lequel certains ont cru voir une forme de réhabilitation du régime de Vichy. L'appréciation de la bonne foi du prévenu doit évidemment prendre en compte le climat d'émotion et de passion qui entourait une importante décision judiciaire. »*

Mais le tribunal observe aussi que si le nom de M. Gaucher est évoqué à côté de ceux de MM. Paul Touvier et Maurice Papon, *« c'est en raison de la notoriété et de l'ampleur des protestations provoquées par sa candidature aux élections régionales de mars 1992, en Franche-Comté (...). En se présentant aux suffrages de ses concitoyens, M. Gaucher ne pouvait ignorer qu'il s'exposait à une critique de son histoire personnelle dépourvue de toute aménité et il pouvait justement apparaître à M. Poirot-Delpech, dans le droit-fil de sa démonstration, comme l'une de ces figures représentatives d'un passé lointain qui font retour dans la vie publique contemporaine. »*

C'est ainsi que les juges sont amenés à examiner en détail les textes publiés par le plaignant pour en déduire : *« Si M. Gaucher entend, aujourd'hui, justifier ses écrits d'alors par une certaine conception de l'intérêt national face à la menace d'un danger communiste, il n'empêche qu'on peut légitimement s'interroger sur l'attitude de ceux qui, à une phase décisive du conflit mondial, ont préféré se ranger aux côtés de l'ennemi du moment pour mieux se garder d'une autre tyrannie, ignorant, ce faisant, qu'un espoir de liberté grandissait, de jour en jour, pour la France. »*

Le tribunal a donc suivi la voie indiquée par Mᵐᵉ Edith Dubreuil, substitut du procureur de la République, qui s'était prononcée en faveur de la bonne foi. Pour prononcer la relaxe, malgré l'usage de la locution *« ancien SS »*, les juges insistent sur la nature des articles publiés dans *l'Essor* et dans *National populaire*, en déclarant : *« Ces textes permettaient, en tous cas, à Bertrand Poirot-Delpech de penser que le parti auquel appartenait Roland Gaucher en 1944, à un niveau important de responsabilité, et celui-ci, à titre personnel, par ses propres écrits, avaient préconisé une politique de collaboration avec l'Allemagne qui les rendait objectivement complices de celle-ci à un tournant capital de la guerre, au point d'autoriser une assimilation des collaborateurs français avec les troupes allemandes. »*

MAURICE PEYROT

(1) On se reportera aussi à l'article, publié par Olivier Biffaud dans nos dernières éditions (*le Monde* du 23 janvier 1993) révélant, d'après les carnets de Marcel Déat, que M. Roland Goguillot, dit Gaucher, avait rejoint, fin 1944, à Sigmaringen en Allemagne, les chefs de la collaboration fuyant devant la progression en France des armées alliées.

IMMIGRATION

Porte étroite pour les réfugiés

Suite de la première page

La France avait, bon gré mal gré, ouvert ses frontières, en 1939, à des centaines de milliers de Républicains espagnols défaits et, après 1975, à des dizaines de milliers de réfugiés de la guerre du Vietnam. Sur fond d'amalgame entre immigration et asile et de xénophobie montante, elle hésite aujourd'hui à admettre ceux qui fuient les atrocités de l'« épuration ethnique », alors qu'une formule souple d'accueil temporaire aurait dû être inventée.

Selon le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), la France a accueilli, depuis le début du conflit, 4 200 candidats au statut de réfugié en provenance de l'ex-Yougoslavie. L'effort français est équivalent à celui de la Grande-Bretagne (4 400 demandeurs d'asile), mais moindre que celui du Danemark (7 300), des Pays-Bas (7 000), de la Tchécoslovaquie (10 000), de l'Italie (16 000) et surtout de la Hongrie (40 000), de l'Autriche (73 000), de la Suisse (80 000), de la Suède (62 000) et de l'Allemagne (250 000).

Cette tiédeur est à l'origine d'une polémique sur le traitement des demandes d'asile émanant de ressortissants de l'ex-Yougoslavie, qui oppose la direction de l'OFPRA et trois organisations humanitaires. La CIMADE, la Ligue des droits de l'homme et le Groupe d'information et de soutien aux travailleurs immigrés (GISTI) reprochent à l'organisme responsable en France de l'appréciation des demandes d'asile une interprétation restrictive des recommandations du HCR.

Dans une note confidentielle du 10 décembre dernier, l'OFPRA précise que, pour *« évaluer le bien-fondé des craintes de persécution »*, qui ouvre l'accès au statut de réfugié politique, elle se doit d'*« évaluer les possibilités et conditions dans lesquelles les personnes dont la nationalité est minoritaire dans une République peuvent, pour certaines, se rendre dans la République dont elles ont ethniquement la nationalité »*. Autrement dit, un Croate de Bosnie ne pourrait prétendre à l'asile que s'il montre qu'il n'a pas la possibilité de regagner la Croatie. *« Cette exigence de l'OFPRA conduit (...) à cautionner les pratiques de purification ethnique d'où qu'elles viennent »*, s'indignent les associations humanitaires.

L'accueil des déserteurs

Les associations reprochent encore à l'OFPRA de limiter l'accueil des déserteurs à ceux *« d'une origine nationale différente de celle de l'armée de recrutement »*, excluant ainsi de l'asile les Serbes de l'armée serbe qui refuseraient d'obéir aux ordres. Or le Haut-Commissariat pour les réfugiés propose d'accorder l'asile à tout déserteur ayant refusé de s'associer à une action militaire *« contraire à ses convictions politiques, religieuses ou morales ou à une raison de conscience valable »*.

Les défenseurs des droits de l'homme critiquent enfin le « gel » par l'OFPRA, en octobre dernier, de 626 demandes d'asile, justifié, selon l'office, par la confusion de la situation sur place et par la jurisprudence française. Selon cette dernière, les personnes contraintes de quitter leur pays pour cause de guerre civile, mais ne justifiant pas de persécutions *« émanant directement des autorités publiques ou exercées par des particuliers avec l'encouragement ou la tolérance volontaire de ces autorités »*, ne peuvent bénéficier de la convention de Genève sur l'asile.

L'OFPRA confirme que les *« incertitudes sur l'évolution du conflit »* l'avaient conduite, avec le soutien du HCR, à surseoir à statuer, afin de ne pas être conduit à débouter systématiquement les demandeurs. Il a d'ailleurs modifié son appréciation en décembre et repris l'instruction des demandes d'asile émanant d'ex-Yougoslaves. L'asile en France est désormais ouvert aux Musulmans de Bosnie victimes des milices serbes.

Dans une réponse adressée, mercredi 20 janvier, aux organisations humanitaires, M. Francis Lott, directeur de l'OFPRA, admet que la rédaction de la note du 10 décembre, à usage strictement interne, a pu *« prêter à ambiguïté »*. Mais il dénonce un *« contresens » : « La seule idée que nos comportements puissent alimenter la politique d'épuration est inconcevable »*, s'indigne M. Lott. Le directeur de l'OFPRA reconnaît, en revanche, son désaccord avec le HCR à propos de l'accueil des déserteurs. *« Des masses de Serbes se présentent comme des déserteurs de leur armée pour être admis en Europe*, dit M. Lott. *Si on acceptait* la *définition du HCR, il y en aurait 10 000 et on ne pourrait plus fermer la porte. »*

La fermeté de la politique d'asile de la France contraste avec la situation de l'Allemagne, où tout étranger prononçant le mot « asile » a droit au séjour, au travail et même à un hébergement et à une allocation, en attendant le traitement de leur demande, souvent long. Cette générosité va être remise en cause par une modification de la Constitution à laquelle se sont ralliés les sociaux-démocrates et les libéraux en décembre dernier. L'entrée en France est plus difficile, le droit au travail a été supprimé et les demandes d'asile sont désormais traitées en quelques mois. La faible attractivité de l'Hexagone s'explique aussi par l'éloignement géographique et l'image serbophile de la France, accréditée par l'histoire et par la présence d'une majorité d'originaires de Serbie parmi la communauté yougoslave de France (52 000 personnes).

Les règles de l'immigration assouplies

Mais l'accueil de la France ne se limite pas aux demandeurs d'asile enregistrés à l'OFPRA. Le principe de l'interdiction de l'immigration a été assoupli pour tenir compte de la situation de guerre. En vertu de consignes dérogatoires des ministères de l'intérieur et des affaires sociales, les ressortissants de l'ex-Yougoslavie, détenteurs d'un visa de court séjour, bénéficient d'une autorisation provisoire de séjour de trois mois renouvelable, assortie depuis septembre dernier, dans certains cas, d'une autorisation de travail.

Cette formule précaire a été préférée à celle de la demande collective d'asile qui avait été utilisée pour les boat-people vietnamiens, arrivés en France dans le cadre d'un plan international et, plus récemment, pour les Albanais. Aucune statistique ne permet d'évaluer avec précision le nombre de personnes ex-Yougoslaves séjournant en France dans ce cadre. En 1992, 55 000 personnes ont sollicité et obtenu un visa de court ou de long séjour (trois ou six mois) à Belgrade ou Zagreb, auprès de l'une des deux représentations consulaires françaises dans l'ex-Yougoslavie.

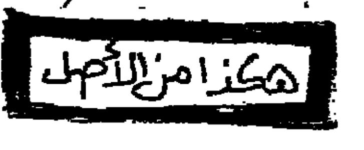
Mais rien ne permet d'identifier les personnes déplacées ou les victimes de la guerre parmi ces demandeurs de visa. On peut simplement observer une diminution impressionnante du nombre des visas accordés (92 000 en 1991 et 170 000 en 1990), parallèle à l'extension de la guerre, qui paraît traduire à la fois la chute des échanges d'affaire et de tourisme et la difficulté d'accès aux locaux consulaires faute de transports.

Les seules indications précises concernent les quelques centaines de victimes de la guerre qui ont été accueillies grâce à des initiatives d'associations humanitaires, coordonnées par le ministère des affaires sociales. Cent soixante-dix prisonniers bosniaques libérés des camps sont ainsi hébergés avec leur famille – soit cinq cents personnes – à Saint-Etienne, dans la Haute-Loire et le Lot (2). A Albertville, une soixantaine d'enfants blessés, accompagnés de membres de leurs familles – cent personnes au total – ont été hébergés, après leur hospitalisation, sous l'égide de Médecins du monde. Enfin, des ex-Yougoslaves, acheminés en France par des associations humanitaires, sont accueillis par des familles françaises. Le séjour d'un millier d'entre eux est organisé par l'association lyonnaise Equilibre.

D'autres initiatives éparses contribuent à cet accueil, qu'une circulaire gouvernementale en préparation voudrait encadrer. Il s'agit d'éviter que des mouvements de générosité ne conduisent à la séparation d'enfants, à un accueil temporaire sans perspective ou à une acceptation *de facto* de la « purification ethnique ».

PHILIPPE BERNARD

(2) Au total, 4 000 places destinées aux anciens prisonniers ont été réparties dans les différents pays du monde occidental. La France a accepté d'en accueillir 300 (dont 170 ont été acheminés par le HCR), comme les Etats-Unis, tandis que l'Allemagne en acceptait 362 et l'Espagne 600.



SOCIÉTÉ

JUSTICE

Devant la treizième chambre correctionnelle

Un ancien haut fonctionnaire de la Ville de Paris est condamné pour trafic d'influence

Un ancien haut fonctionnaire de la Ville de Paris, Georges Quémar, âgé de cinquante-trois ans, a été condamné, vendredi 22 janvier, à dix-huit mois d'emprisonnement pour trafic d'influence par la treizième chambre correctionnelle du tribunal de Paris présidée par M. Dominique Coujard. Un mandat de dépôt a été délivré à l'audience, entraînant son arrestation sur-le-champ.

Aujourd'hui administrateur civil au ministère de l'intérieur, M. Georges Quémar, énarque, a été reconnu coupable d'avoir tenté de soustraire, en 1990, près de 4 millions de francs à des personnes frappées d'expropriation dans le cadre de l'aménagement de la ZAC du bassin de La Villette. M. Quémar est par ailleurs accusé d'avoir remis, en échange de commissions, des documents administratifs confidentiels à un groupement d'entreprises pour assurer à celles-ci une position privilégiée à l'occasion d'appels d'offres organisés par la Ville de Paris (*le Monde* du 31 août 1990).

C'est par l'intermédiaire de M. Robert Melloni, son beau-père, que M. Quémar entrait en contact avec ces entreprises. M. Melloni se présentait aux entrepreneurs comme *« collecteur de fonds du RPR »* et mettait en avant la position privilégiée, occupée par son gendre, pour les inciter à verser des *« cotisations »*, évaluées à 8,5 millions de francs.

Egalement reconnu coupable de trafic d'influence, Robert Melloni, âgé de soixante-dix ans, a été condamné à deux ans d'emprisonnement. Absent lors du jugement, il fait l'objet d'un mandat d'arrêt. Deux responsables de la société de nettoyage Abilis, Jean Sorine, quarante-neuf ans, et Philippe d'Estienne du Bourguet, cinquante et un ans, ont été respectivement condamnés à un an de prison avec sursis pour complicité de trafic d'influence et à 10 000 francs d'amende pour corruption passive.

Le tribunal rappelle que M. Quémar, chargé de mission auprès du secrétaire général de la Ville de Paris, devait étudier en 1988 un projet de privatisation des services de nettoyage. A cette occasion, M. Melloni, PDG de la COPREGE, société de conseil, se présentant comme agent d'affaires et collecteur de fonds du RPR, a proposé à M. Sorine de regrouper d'autres entreprises et a promis, *« moyennant finances »*, de favoriser cette candidature. Abilis et sept sociétés se sont alors jointes et ont payé à COPREGE plus de 8,5 millions de francs.

Les juges ajoutent qu'*« il importe peu de savoir si ces fonds ont été versés au RPR ou conservés par M. Melloni »*. Pour retenir la culpabilité des dirigeants d'Abilis, le tribunal note cependant que les deux hommes *« savaient, dès le départ, que les sommes versées à Melloni étaient destinées à un parti politique avec, pour seule contrepartie, l'obtention de marchés publics de la Ville de Paris, dirigée par les responsables de ce parti »*.

En mars 1990, deuxième affaire : M. Quémar est devenu directeur général de la Société d'économie mixte et d'aménagement de la Ville de Paris (SEMAVIP), et il a demandé, avec M. Melloni, aux dirigeants d'un garage du 19e arrondissement de verser 4 millions de francs en échange d'un versement rapide de leur indemnité d'expropriation prévue pour l'aménagement de la ZAC de La Villette. MM. Quémar et Melloni furent arrêtés en juillet 1990, lors de leur quatrième rencontre avec les intéressés.

Le jugement rappelle qu'*« est venu se greffer sur cette affaire un véritable règlement de comptes interne au RPR, à l'occasion duquel une faction rivale hostile à M. Quémar, animée par M. Legris, inspecteur général de la Ville de Paris, a procédé à des écoutes dans des conditions douteuses et suspectes »* et que *« les traces de cette mise en scène, organisée illégalement par d'anciens gendarmes, ont fort opportunément disparu »* lorsque l'affaire a éclaté.

ENVIRONNEMENT

Après la découverte d'infiltrations à Metz

Mme Royal entend accélérer l'élimination du pyralène industriel

Un rapport de la direction régionale de l'industrie et de la recherche (DRIRE) de Lorraine, rendu public vendredi 22 janvier, révèle la présence de pyralène – un liquide servant à refroidir les appareils électriques – dans le sol d'une ancienne usine de transformateurs de Metz, appartenant à France-Transfo.

Le rapport précise que cette *« pollution historique »*, qui a duré une trentaine d'années, a répandu, dans 20 000 m³ de sol, environ 26 tonnes de pyralène (ou PCB), huile synthétique classée au tableau A des produits toxiques. *« Les sols contaminés baignent dans la nappe phréatique, elle-même drainée par un affluent de la Moselle, la Seille, où des traces infinitésimales de pyralène ont été relevées »*, mais *« aucun système d'approvisionnement en eau potable ne se trouve à proximité »*.

Aussitôt mise en cause par les Verts, la préfecture de la Moselle a rappelé, dans un communiqué du vendredi 22 janvier, *« l'action des services de l'Etat dans le traitement de la pollution par le pyralène »* de ce site. Elle souligne que la décontamination des machines et des bâtiments avait été réalisée dès 1986, après que France-Transfo eut cessé d'exploiter l'usine. A partir de 1987, des études ont été menées pour déterminer, compte tenu des techniques existantes, les meilleures solutions de traitement.

« Ces études approfondies, qui se sont déroulées jusqu'à fin 1990, ont permis de retenir la solution du confinement », précise la préfecture. Trois arrêtés ont ensuite été pris, dont le dernier, datant du 7 janvier dernier, met en demeure la société France-Transfo, filiale de Merlin-Gerin, d'avoir achevé les travaux de confinement le 30 septembre 1993.

M. Brice Lalonde, chef de file de Génération Ecologie, s'est rendu vendredi 22 à Metz, où il a dénoncé le *« laxisme mollasson »* des pouvoirs publics. *« Le recyclage du pyralène en France est une priorité et il doit devenir une obligation »*, a répliqué Mme Ségolène Royal, ministre de l'environnement, en soulignant qu'elle a fait *« préparer un décret qui va conduire à l'élimination, dans les sept ans qui viennent, des 75 000 installations en PCB »* encore présentes sur le territoire national.

La suppression progressive du pyralène dans les transformateurs industriels avait été rendue obligatoire à la suite de l'explosion, en janvier 1985, d'un appareil dans les sous-sols d'un immeuble de Reims, qui avait entraîné d'importants dégagements de dioxine.

□ **Nappe de pétrole au large de Sumatra.** – La nappe de pétrole provoquée au large de Sumatra (ouest de l'Indonésie), jeudi 21 janvier, par la collision de deux pétroliers japonais et danois, le *Sanko-Honor* et le *Maersk-Navigator*, se dirigeait, samedi 23, vers la baie du Bengale. Chargé de 260 000 tonnes de brut, le *Maersk-Navigator* avait pris feu à la suite de l'accident (*le Monde* du vendredi 22 janvier). Selon les responsables de la marine indonésienne, le pétrole s'échappant du navire danois s'étendait samedi sur 6 kilomètres de long et 300 mètres de large. Les eaux territoriales indonésiennes seraient en revanche indemnes de toute pollution. – *(AFP.)*

MÉDECINE

Le sida dix ans après

Suite de la première page

Les scientifiques doivent à présent consacrer tout leur temps et leurs efforts au problème essentiel : le sida. Il reste un différend juridique entre les deux institutions, Pasteur et le National Institute of Health, qui finira par être réglé, et qui, de toute façon, ne porte pas sur des sommes considérables, 1 ou 2 millions de dollars par an. Restent cependant des traces amères et durables dans la communauté scientifique, et aussi, pour le public, une déplorable image de querelles sordides, alors que des malades meurent chaque jour.

L'affaire du sang contaminé a contribué à accentuer le malaise profond qui affectait déjà le débat autour du sida. Les retards pris dans les décisions de santé publique en 1985 dans les différents pays ont été largement dûs au peu de cas fait de ces recherches, comme de la maladie. En France, du fait du monopole de la transfusion sanguine, les victimes se sont retournées contre un petit nombre de responsables de l'époque. Des condamnations ont été prononcées, et l'Etat, tardivement, a marqué une volonté de réparation. L'essentiel est de tirer les leçons de ces événements dramatiques.

« Pupilles de la nation »

Lorsqu'une découverte a des conséquences qui pourraient améliorer la santé publique, elle doit être aussitôt développée, même si elle est encore l'objet de controverses. Un dialogue continu doit s'instaurer entre les scientifiques et les responsables politiques, par l'intermédiaire de leurs conseillers. Ces derniers devraient être nommés non seulement pour leur capacité à remettre des rapports, mais aussi en fonction de leur compétence et de la densité réelle de leurs liens avec la communauté scientifique.

Il est regrettable que des organismes dont la vocation naturelle est de conseiller les pouvoirs publics, comme l'académie de médecine, soient presque toujours écartés des centres de décisions importantes en matière de santé publique. Il faut tout faire pour sauver les victimes de la transmission thérapeutique du sida qui peuvent encore être sauvées. Ce serait la meilleure réparation qu'ils pourraient recevoir.

Bien entendu le corps médical ne doit faire aucune différence dans les soins qu'il donne aux sidéens, quelle que soit l'origine de leur contamination. Cependant la société – donc l'Etat – doit faire un effort particulier à l'égard de ceux de ses membres qui ont été contaminés par ses propres erreurs ; cet effort doit s'exprimer d'abord par le biais d'une prise en charge médicale gratuite dès que la séropositivité est reconnue, et non pas seulement au seuil de la maladie. Les enfants hémophiles séropositifs doivent être considérés comme des *« pupilles de la nation »*.

La démarche scientifique procède par approximations successives, par une adaptation permanente aux faits nouveaux. La vision de la maladie en 1993 n'est pas la même que celle de 1985. Le bilan de l'épidémie, en ce début de 1993, n'est pas réjouissant, pas plus que les prévisions à court et à moyen terme. Dix millions de personnes infectées, dont la grande majorité mourront du sida dans les dix ans qui viennent, à moins que l'on fasse des progrès dans les traitements.

Il existe une transmission hétérosexuelle galopante du virus en Afrique centrale, en Inde, dans le Sud-Est asiatique, en Amérique du Sud, dans les Caraïbes. Le « faux plat » qui existe actuellement dans les pays développés ne doit pas faire illusion. La transmission hétérosexuelle y est plus rare, mais elle existe et progresse. De plus en plus de femmes sont infectées par voie sexuelle.

La toxicomanie par voie intraveineuse constitue toujours un mode majeur de transmission dans les pays de l'Europe latine : France, Italie, Espagne. Il faut reconnaître que dans les pays du nord de l'Europe, où sont pratiqués la vente libre ou l'échange des seringues, associés à une libéralité dans les prescriptions médicales des drogues, le nombre de toxicomanes infectés par le VIH est beaucoup plus faible.

La transmission mère-enfant elle, ne descend guère en dessous de 20 % dans nos pays. On sait maintenant qu'elle se fait soit durant la grossesse, soit au moment de la naissance. En Afrique, le taux de transmission est plus élevé, et contribue à aggraver la mortalité infantile déjà très forte. Une attitude fort dangereuse et inconséquente serait de considérer que tous ces maux ne concernent que des pays lointains ou, chez nous, des marginaux au comportement sexuel différent.

Il est à craindre que l'existence d'une population de plusieurs millions d'individus aux défenses immunitaires affaiblies favorise la résurgence de maladies très contagieuses que l'on croyait jugulées dans notre monde developpé. Le danger est immédiat pour la tuberculose, l'infection opportuniste du sida la plus fréquente chez les Africains séropositifs, qu'ils vivent dans leur pays ou soient émigrés dans les pays développés, et aussi aux Etats-Unis chez les populations les plus défavorisées. Fait aggravant : plus de 15 foyers d'infections hospitalières à germes tuberculeux multirésistants ont été détectés aux Etats-Unis et un en France.

Ce qui est vrai pour la tuberculose peut l'être demain pour d'autres maladies infectieuses et parasitaires. Il y a donc un danger mondial d'épidémie secondaire à l'épidémie du Sida.

Une approche réductionniste

Face à ces urgences absolues, que fait la recherche ? Des organismes spécifiques de soutien à la recherche ont été créés dans différents pays, notamment en France (Programme, puis Agence nationale de recherche sur le sida, dépendant du ministère de la recherche). Aux Etats-Unis, 800 millions de dollars sont consacrés annuellement à cette recherche, et l'on parle de doubler ce chiffre. Une multitude de colloques, conférences et revues constituent des forums et des rituels incontournables pour des milliers de chercheurs dont les ténors sont des stars médiatiques.

Faut-il s'en féliciter ? Oui, en un sens, car, grâce à l'isolement des deux virus et au test de dépistage, la transmission du sida par le sang et ses dérivés est pratiquement arrêtée dans les pays développés. Les premières politiques de prévention conséquentes ont pu être mises en œuvre, des médicaments à action limitée (AZT, DDI, etc.) sont utilisés, qui prolongent ou améliorent la vie des patients. Mais pour les patients, tous ces progrès paraissent très maigres. Pour ce qui est du vaccin, il existe des espoirs, mais qui ne peuvent être concrétisés immédiatement.

Trois obstacles majeurs restent à surmonter :

– la durée de protection, qui ne dépasse pas actuellement quelques mois ;

– la variabilité du virus, énorme ;

– la protection contre la transmission sexuelle du virus, de muqueuse à muqueuse, mode de transmission majeur.

Faut-il se contenter d'attendre, de conseiller la patience aux séropositifs. Ma réponse est non, je pense que l'on peut faire plus, et plus vite.

La recherche sur le sida souffre d'une approche réductionniste. Le dogme des premiers microbiologistes – une maladie infectieuse, un agent causal – a été appliqué mécaniquement au sida. Le virus isolé était en apparence le candidat idéal, nous l'avons dit, et bien d'autres après nous. Alors que les autres pathologies dont souffre l'homme du vingtième siècle sont multifactorielles (cancer, maladies cardio-vasculaires, dégénérescence du système nerveux), on s'est refusé à appliquer ce concept aux maladies infectieuses. Or les faits, surtout les plus récents, sont têtus.

On sait aujourd'hui que le virus existait bien avant l'épidémie, non seulement en Afrique, mais peut-être aussi dans nos pays, et que ce ne peut être une simple mutation qui aurait transformé, par un coup de baguette magique, de multiples variants paisibles en virus-tueurs. Le même virus, alors qu'il cause le sida chez l'homme, est inoffensif chez le chimpanzé – pourtant un modèle fidèle pour beaucoup de maladies humaines (polio, hépatite, etc.).

On suppose également que, durant la période dite silencieuse de l'infection, où le virus persiste dans un très petit nombre de cellules, un très grand nombre de lymphocytes, bien que non infectés, sont dans un état anormal conduisant à une sorte de mort prématurée. Tout se passe comme si le système immunitaire se « suicidait » progressivement. Il y a donc des facteurs qui amplifient l'action du virus, et malheureusement aucun programme de recherche d'envergure n'existe pour identifier ces facteurs, dont certains proviennent du virus lui-même, mais d'autres sont peut-être indépendants de lui. Il existe, selon moi, de fortes présomptions quant à l'implication de petites bactéries sans paroi rigide, les mycoplasmes. En laboratoire, ils augmentent l'effet tueur et la multiplication du virus. On les isole, bien que difficilement, chez des patients séropositifs. Il s'agit d'espèces ayant acquis la faculté de pénétrer et de vivre à l'intérieur de cellules, comme le virus, ce qui les rend particulièment résistants aux antibiotiques. Ce serait la rencontre fortuite entre ces germes et le VIH qui aurait rendu ce dernier formidablement armé pour tuer et être transmis.

Même si l'hypothèse de l'existence de facteurs d'amplification est controversée – nous ne sommes qu'une poignée dans le monde à essayer de la vérifier, analogie avec 1983 – on ne peut se permettre de prendre le risque de ne pas l'explorer à fond. Cela demande la mise en œuvre de moyens matériels et financiers importants.

La volonté du président Clinton

Je souhaite en premier lieu, mais sans me faire trop d'illusions, que les pouvoirs publics participent à cet effort. Les comités d'évaluation scientifique n'aiment pas subventionner les programmes de recherche « aventureux » où le risque de « capoter » est élevé.

La création d'un institut de recherche spécifique, qui allierait la recherche fondamentale au suivi clinique des séropositifs, idée que j'avais préconisée dès 1986 avec quelques-uns de mes collègues, n'avait suscité en son temps que mépris et indifférence. Elle reste pourtant toujours d'actualité. Une telle structure favoriserait une approche globale du problème, l'étude de nouvelles combinaisons thérapeutiques chez les personnes les moins atteintes.

En dehors de l'aide publique, l'aide philantropique et celle des grands investisseurs internationaux peuvent-elles prendre le relais ? Je le souhaite vivement. C'est une des raisons pour lesquelles je propose, conjointement avec le professeur Federico Mayor, directeur général de l'UNESCO, le lancement d'une fondation mondiale de recherche et de prévention sur le sida. Cette fondation aura deux volets principaux d'activités :

– la mise en œuvre de programmes de recherche à risques avec des implications thérapeutiques ;

– la prévention et l'éducation en Afrique et sur les autres continents, ces programmes étant plutôt coordonnés par l'UNESCO et d'autres organisations internationales concernées.

Cette fondation, bien que basée en Europe, pourra étendre ses activités de recherche dans le monde entier. L'aide des institutions américaines, le NIH notamment, est très souhaitable. Cette initiative rejoint la volonté du nouveau président des Etats-Unis de mettre en œuvre un programme de grande envergure, analogue au projet « Manhattan » (lancé pendant la guerre pour la mise au point de la bombe A). Notre cause concerne le monde entier. Il faut détruire le sida, sinon le sida nous détruira.

LUC MONTAGNIER

□ **Le conseil de l'ordre rappelle que la mort ne délivre pas les médecins du secret médical.** – Dans un communiqué du vendredi 22 janvier, le conseil national de l'ordre des médecins s'est déclaré *« indigné des déclarations d'un médecin sur la maladie et les circonstances du décès d'un grand artiste parues dans la presse »*. Faisant allusion au témoignage du docteur Michel Canesi, dans *le Figaro* du 15 janvier – dans lequel le médecin personnel de Rudolph Noureev évoquait le combat du célèbre danseur contre le sida, – le conseil de l'ordre rappelle que *« le secret professionnel est général et absolu et que la mort du malade ne délivre pas le médecin de cette obligation d'ordre pénal et déontologique »*.

COMMUNICATION

En raison d'une « contradiction » dans le financement de la chaîne éducative

Le CSA refuse d'autoriser le projet Eurêka

Le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) a refusé, vendredi 22 janvier, d'autoriser le projet de chaîne éducative Eurêka, piloté par M. Jean-Louis Missika. Tout en réaffirmant leur *« conviction que seule une chaîne éducative a sa place sur le cinquième réseau en complément d'ARTE »*, les neuf *« sages »* ont fait état d' *« une contradiction »* dans le financement d'Eurêka, entre *« son tour de table composé à 75 % de sociétés ou d'organismes privés »* et un *« budget prévisionnel qui fait reposer l'essentiel de son financement sur le budget de l'Etat »*.

Le CSA a indiqué qu'il s'agissait *« en grande partie »* d'une *« conséquence »* de la loi de 1986, qui *« ne permet d'autoriser qu'une chaîne commerciale, alors que la gestion d'une chaîne éducative doit être dénuée de tout caractère commercial »*. Ils ont indiqué que la mise en œuvre d'Eurêka nécessiterait une modification de la loi et ont *« réaffirmé leur souhait de voir les pouvoirs publics modifier le cadre juridique, afin d'assurer au projet des conditions d'organisation et de mise en œuvre adaptées à sa mission »*. Enfin, le CSA a assuré qu'*« au cours des prochaines semaines »* il engagerait des *« consultations »* destinées à *« faire aboutir dans les meilleurs délais la création d'une chaîne éducative »*.

M. Missika a pris acte du souhait de voir modifier la législation, mais il a souligné que la *« contradiction »* relevée par les conseillers *« existait déjà lors de l'appel à candidature »* pour le réseau diurne de l'ex-Cinq. Les promoteurs du projet Eurêka se sont toutefois déclarés prêts à *« adapter ses structures à un nouveau cadre juridique éventuel »*.

En prenant cette décision, le CSA a pris surtout acte d'un projet qui, bien qu'il se soit *« enrichi »*, selon les conseillers eux-mêmes, n'est pas complètement « bouclé ». L'environnement du projet, soutenu par le gouvernement et notamment par le ministre de la culture et de l'éducation nationale, M. Jack Lang, ardent partisan d'Eurêka, a sans doute fortement incité le CSA à la prudence, alors que se profilent des législatives et que trois nouveaux conseillers sont nommés ou sont en instance de l'être.

Le refus laisse certes en suspens l'occupation, pendant la journée, du cinquième réseau. Il isole la chaîne franco-culturelle ARTE et en fait la cible unique des critiques présentes et à venir. Mais ce refus a pourtant un aspect bénéfique : la non-occupation du cinquième réseau, qui a successivement fait « tomber » MM. Robert Hersant et Silvio Berlusconi, puis M. Jean-Luc Lagardère, permet aux autres chaînes, publiques et privées, de se partager les dépouilles de son audience.

Y.-M. L.

□ **Décès du journaliste Gabriel Dardaud.** – Gabriel Dardaud est décédé jeudi 21 janvier, à l'âge de quatre-vingt-treize ans. En 1924, jeune journaliste au quotidien *l'Intransigeant*, il part comme envoyé spécial permanent au Proche-Orient. Il dirigera de 1940 à 1944 le bureau de l'Agence française indépendante pour le Moyen-Orient (dissidente de l'agence Havas, passée sous la coupe de Vichy) et sera correspondant de guerre dans l'armée britannique. Directeur en 1944 du bureau de l'AFP au Caire, Gabriel Dardaud en sera expulsé en 1956, lors de l'affaire du canal de Suez. En poste ensuite à Beyrouth, il rouvrira les principaux bureaux arabes de l'AFP avant d'entamer une correspondance pour Europe 1 et *France-Soir*, en « couvrant » la guerre du Liban, pays qu'il doit quitter en 1985. Gabriel Dardaud est l'auteur de nombreux livres dans lesquels il évoque à la fois le général de Gaulle, Henri de Monfreid ou le roi Farouk.

SOCIÉTÉ

RELIGIONS

Une lettre de Mgr Duval sur les assemblées plénières

L'épiscopat français change ses méthodes de travail

Le rendez-vous qui, chaque année à l'automne, dans la cité mariale de Lourdes (Hautes-Pyrénées), réunit les évêques, les responsables des commissions et des secrétariats nationaux de l'Eglise de France, ainsi que les médias, a sans doute vécu sous la forme qui avait prévalu depuis la naissance de la Conférence épiscopale, en 1966, dans la foulée du concile Vatican II.

Par une brève lettre qu'il vient d'adresser à tous les évêques, Mgr Joseph Duval, président de la conférence, vient d'annoncer un changement de taille dans les méthodes de travail de l'épiscopat. L'assemblée plénière sera scindée en deux. Les évêques se réuniront brièvement en octobre à Lourdes, à huis clos, pour examiner un ou plusieurs dossiers. Ouverte et élargie, une deuxième session, délibérative, aura lieu en mai à Paris.

Cette décision est le fruit d'un malaise croissant sur le fonctionnement de la Conférence épiscopale. La coupe avait débordé, lors de la dernière assemblée de Lourdes en octobre 1992, à l'issue d'un débat bâclé sur la famille. Les évêques n'avaient guère apprécié d'être réunis en simples « ateliers », dessaisis de conclusions laissées à la seule commission compétente. De même, surchargés de travail, ils avaient voté une disposition les autorisant à ne plus participer qu'à une seule commission nationale de leur choix. L'effet mécanique de cette mesure sera, à terme, la disparition de commissions épiscopales pléthoriques.

Ainsi la discussion est-elle enfin ouverte dans l'épiscopat français sur des structures qui datent de près de trente ans, de moins en moins transparentes et de plus en plus inadaptées aux évolutions de la vie politique, de la société et de l'Eglise elle-même. Les propositions de changement ne datent pas d'aujourd'hui, mais se trouvent régulièrement bloquées par des réflexes d'appareil ou par une peur de traduire, dans un remaniement de la structure, des changements de stratégie et de priorités.

Le regroupement des trois commissions d'évangélisation dite par *« milieu »* (ouvrier, agricole, indépendant) est souhaité depuis longtemps, mais il risquerait d'officialiser le déclin des mouvements d'action catholique, si liés à l'histoire de l'Eglise de France. De même, l'efficacité commanderait-elle la création d'une commission Jeunesse et éducation regroupant les instances et bureaux qui travaillent actuellement pour le milieu scolaire et universitaire, l'éducation catholique et la catéchèse. Eclaté en plusieurs commissions, le suivi des questions politiques et internationales gagnerait aussi à être recentré.

Si elle n'allait pas plus loin, la proposition de Mgr Duval de scinder en deux l'assemblée plénière de l'épiscopat ne serait qu'une « réformette », exposée à une critique qui ne manque déjà pas de surgir. Transformer l'assemblée de Lourdes en mini-session de formation à huis clos serait contraire au principe de gouvernement collégial de l'épiscopat, qui avait été la marque du concile Vatican II et qui figure encore dans les statuts de sa conférence.

HENRI TINCQ

□ **Le Vatican dément des informations pessimistes sur la santé du pape.** – M. Joaquim Navarro-Valls, porte-parole du Vatican, a démenti, vendredi 22 janvier, des informations pessimistes sur la santé de Jean-Paul II après son opération de juillet dernier, publiées dans la presse américaine. Qualifiant ces rumeurs de *« fantaisistes »*, il a notamment nié que des médecins de l'hopital San Raffaele de Milan, spécialisé dans les tumeurs, aient été consultés. Qualifiant d'*« excellente »* la santé du pape, le porte-parole du Vatican a réaffirmé que l'intervention chirurgicale, subie par Jean-Paul II pour un adénome au côlon, avait été radicale et que l'examen avait prouvé que *« la tumeur était bénigne et non cancéreuse ».* – *(AFP.)*

SPORTS

TENNIS : les Internationaux d'Australie

Arnaud Boetsch en huitièmes de finale

Arnaud Boetsch a rejoint Guy Forget en huitièmes de finale des Internationaux d'Australie, en battant le Russe Alexander Volkov (nº 16), 6-4, 6-4, 6-2, samedi 23 janvier à Melbourne. En revanche, Stéphane Simian a été éliminé par le Suédois Christian Bergstrom, 6-0, 6-4, 6-4. Le prochain adversaire d'Arnaud Boetsch sera le Suédois Stefan Edberg, vainqueur de l'Israélien Amos Mansdorf, 6-3, 6-1, 1-6, 7-6.

Dans les autres matches de la journée, le Sud-africain Wayne Ferreira s'est imposé face à Byron Black (Zimbabwe), 6-2, 3-6, 6-1, 7-6, tout comme l'Australien Richard Fromberg face à l'Espagnol Carlos Costa, 6-2, 7-6, 2-6, 6-3, et le Néo-zélandais Brett Steven face au Russe Andreï Olhovskiy, 6-3, 7-5, 3-6, 6-3.

Aucune surprise n'a été enregistrée dans le tableau féminin, où l'Allemande Steffi Graf a éliminé sa compatriote Claudia Porwik (6-1, abandon). La Suissesse Manuela Maleeva-Fragnière en a fait autant de l'Américaine Ginger Helgeson (6-2, 3-6, 6-4). L'Espagnole Arantxa Sanchez-Vicario de la Slovaque Radka Zrubakova (6-1, 6-3); l'Allemande Anke Huber de l'Argentine Ines Gorrochategui (6-2, 7-5); la Bulgare Magdalena Maleeva de l'Allemande Meike Babel (6-3, 6-2) et l'Américaine Jennifer Capriati de la Bélarusse Natalia Zvereva (7-5, 7-5). La troisième des sœurs Maleeva, Katerina, s'est également qualifiée pour les huitièmes de finale en battant l'Allemande Barbara Rittner (6-1, 6-1).

□ **FOOTBALL : PSG s'impose à Caen.** – Paris Saint-Germain a gagné à Caen (2-0), vendredi 22 janvier, en match avancé de la vingt-deuxième journée du championnat de France de football.

DANS NOTRE PROCHAIN NUMÉRO

Le Monde

L'ÉCONOMIE

TÉLÉVISION

Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi.
Signification des symboles : ▶ signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Samedi 23 janvier

TF 1

20.45 Divertissement : Toute la ville en parle. Présenté par Alexandre Debanne.
22.35 Téléfilm : L'Héritage fatal. De Rob Holcomb.
0.15 Magazine : Formule sport. Football : championnat de France ; Surf ; Funboard ; Voile : Vendée Globe et Tour du monde en 80 jours.

FRANCE 2

20.50 Théâtre : On dînera au lit. Pièce de Marc Camoletti.
22.50 Magazine : Ardimat. Présenté par Thierry Ardisson.
0.05 Journal et Météo.
0.20 ▶ Magazine : La 25e Heure. Présenté par Jacques Perrin. Le Tribunal des flagrants délires.

FRANCE 3

20.45 Téléfilm : Hors piste. D'Alain Baudy.
22.10 Journal et Météo.
22.35 Magazine : Strip-tease. De Jean Libon et Marco Lamensch.
23.30 Magazine : Salut Manu. Présenté par Manu Dibango et Yianna Katsoulos.
0.15 Continentales Club. Meilleurs moments de la semaine.

CANAL PLUS

20.30 Téléfilm : Rêves brisés. De Robert Iscove.
22.00 Magazine : Jour de foot. Buts et extraits des matches de la 22e journée de championnat de France de D1.
22.30 Divertissement : Samedi soir avec Les Nouveaux. Invité : Prefab Sprout.
23.20 Flash d'informations.
23.25 Cinéma : Le Cercle infernal. ■■ Film britannico-canadien de Richard Loncraine (1977).
1.00 Cinéma : Rage in Harlem. ■ Film américain de Bill Duke (1990) (v.o.).

ARTE

20.40 Documentaire : Eté balte. Vie et mort de l'opérateur Andris Slapins, de Klaus Helle et Rainer Komers.
22.05 Téléfilm : Fourre-tout à Dublin. De Johnny Gogan.
23.05 Moyen métrage : La Couleuvre. De Didier Martiny.
23.45 Musique. Hommage à Elno, chanteur des Négresses vertes.

M 6

20.40 Téléfilm : Le Monstre évadé de l'espace. De Richard Colla.
23.50 Série : L'Heure du crime.

Dimanche 24 janvier

TF 1

20.40 Cinéma : Ripoux contre ripoux. ■■ Film français de Claude Zidi (1989).
22.35 Magazine : Ciné dimanche.
22.45 Cinéma : Air Force-Bat 21. ■ Film américain de Peter Markle (1988).

FRANCE 2

20.50 Cinéma : La Grande Vadrouille. ■■ Film français de Gérard Oury (1966).
22.55 Variétés : Taratata.

FRANCE 3

20.45 Spectacle : La Féerie sur glace. Avec des artistes de Moscou sur glace et du Cirque de Moscou.
22.05 Magazine : A vos amours. Présenté par Caroline Tresca. Invité : Michel Leeb.
22.55 Journal et Météo.
23.20 Cinéma : La Belle de Moscou. ■ Film américain de Rouben Mamoulian (1957) (v.o.).

CANAL PLUS

20.35 Cinéma : Miller's Crossing. ■■■ Film américain de Joel Coen (1990).
22.25 Flash d'informations.
22.30 Magazine : L'Equipe du dimanche. Football ; Actualité.
1.00 ▶ Cinéma : Roger et moi. ■■ Film américain de Michael Moore (1989) (v.o.).

ARTE

20.45 Cinéma : Les Camisards. ■■ Film français de René Allio (1970).
22.30 Téléfilm : Désert et pays camisard. D'Axel Hofmann.
23.25 Documentaire : Les Huguenots à Berlin. De Henry Köhler.
23.45 Téléfilm : Les Laurents. D'Erich Neureuther.

M 6

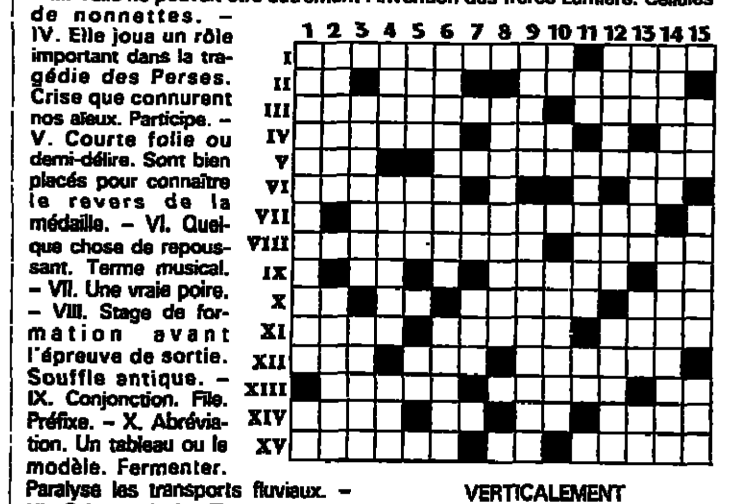
20.45 Téléfilm : Le Peuple crocodile. D'Elmot Dewitt.
22.30 Magazine : Culture pub.
23.00 Téléfilm : Virginia. De François About.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME Nº 5961

HORIZONTALEMENT

I. Faire bénéficier d'un tour de « faveur ». Une « ombre » au tableau. – II. La moitié de cent. Sec, il ne peut être que dur. Gros bras ou fine jambe. – III. Telle ne pouvait être autrement l'invention des frères Lumière. Cellules de nonnettes. – IV. Elle joua un rôle important dans la tragédie des Perses. Crise que connurent nos aïeux. Participe. – V. Courte folie ou demi-délire. Sont bien placés pour connaître le revers de la médaille. – VI. Quelque chose de repoussant. Terme musical. – VII. Une vraie poire. – VIII. Stage de formation avant l'épreuve de sortie. Souffle antique. – IX. Conjonction. File. Préfixe. – X. Abréviation. Un tableau ou le modèle. Fermenter. Paralyse les transports fluviaux. – XI. Scie musicale. Flotte anglaise. Peut qualifier un fruit. – XII. Dans un ancien alphabet. Génie féminin. Coin humide. – XIII. Ne met pas à l'abri du besoin. Prenait un certain sentier au cours de ses sorties. En trop. – XIV. Ville du Pérou. En fin de compte. Sert à marquer bien des choses. Figurait souvent sur le tableaux des écoles de l'ancienne Rome. – XV. Receveur de l'enregistrement. Pratiques. Traversent des quartiers où tout est mort.



VERTICALEMENT

1. Il est chargé de faire toute la lumière sur certains points obscurs. « Pend » d'un côté et de l'autre. – 2. Quant à lui, il ne balance ni d'un côté ni de l'autre. Prochain, mais peut-être éloigné. – 3. Pierre. Ignorés par les maritornes. – 4. Sans le moindre ramage. Rouge bon teint. Se lève de bon matin. – 5. Permettent de toucher. Très dépouillés. Ce que l'on fait d'une bêtise. – 6. Mises à zéro après une opération sans retenue. Terme d'escrime. – 7. Abréviation. Signe musical. – 8. Telle une face grimaçante. – 9. Rend Poli. Des bombes qui causent bien des ravages. – 10. Degré. D'un auxiliaire. Illustre Thébain. – 11. Partie de la Moselle. Spécialiste des extractions. Participe. – 12. Assécha des fonds. Peut assombrir. Leurs arrêts ne sont pas sans appel. – 13. Motif de cuite. Avancer l'heure du départ. Est d'autant plus crevant que le « rigolo » est efficace. Présent bien reçu par un ami fidèle. – 14. N'agit jamais sans réflexion. Ne flambe qu'après avoir été arrosée. – 15. Invite à poursuivre. Son droit est imprescriptible. Mouvement de révolte.

Solution du problème nº 5960

Horizontalement

I. Sourires. – II. Urbanisme. – III. Réale. Tas. – IV. Ficelé. La. – V. Al. Sureau. – VI. Clé. Ci. – VII. Eau. Terre. – VIII. Na. Oui. – IX. Adoubés. – X. Métallisé. – XI. Ise. Eure.

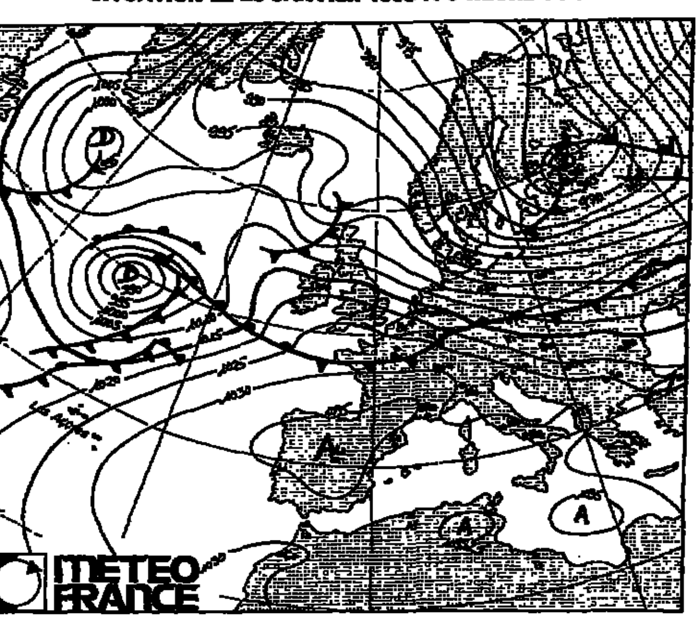
Verticalement

1. Surface. Ami. – 2. Oreillardes. – 3. Ubac. Bu. Ote. – 4. Râles. Nua. – 5. Inéluctable. – 6. Ri. Erié. Elu. – 7. Est. Rosir. – 8. Smala. Ru. Se. – 9. Esaü. Eire.

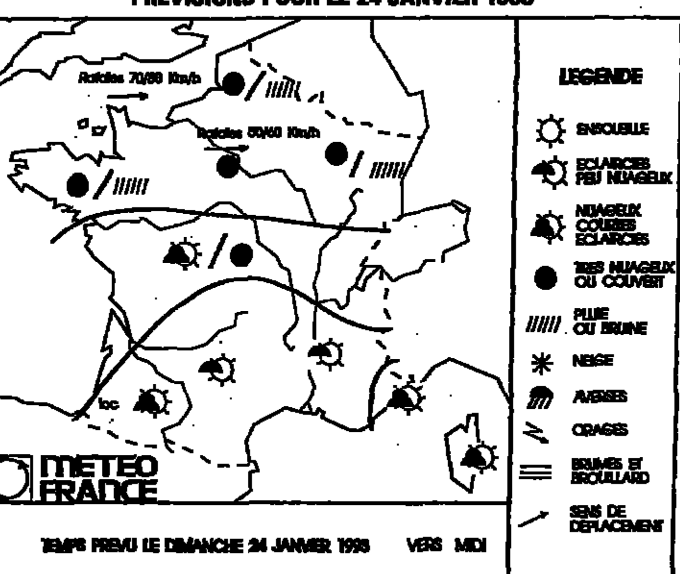
GUY BROUTY

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 23 JANVIER 1993 A 0 HEURE TUC



PRÉVISIONS POUR LE 24 JANVIER 1993



Dimanche : doux, couvert, venteux et pluvieux au Nord, toujours du soleil au Sud. – Sur une large moitié nord du pays, de la Gironde au Massif Central et à la région Rhône-Alpes, le ciel restera très nuageux toute la journée. Au lever du jour, il pleut déjà sur ces régions. Les pluies sont plus marquées sur l'extrême nord, prenant un caractère dégradé du nord vers le sud, en se transformant en bruines plus discontinues.

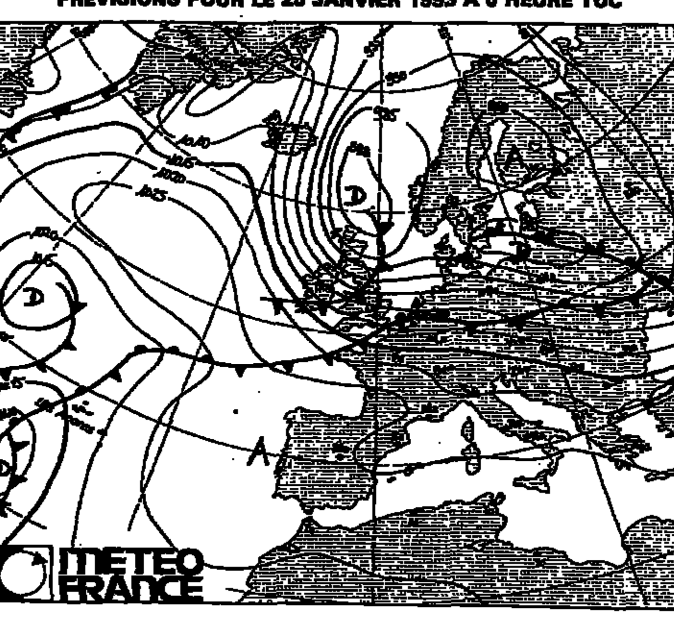
Sur l'Aquitaine, il y aura de nombreuses rentrées maritimes, donnant un ciel bien nuageux pour toute la journée.

Quant au reste de la moitié sud, c'est encore du beau temps, peu nuageux dans l'ensemble. Seules les régions de l'extrême Sud-Est et la Corse seront affectées par de nombreux passages nuageux.

A signaler le vent de sud-ouest, qui sera modéré à assez fort au nord de la Loire ; en Manche, les rafales atteindront parfois 80 à 100 km/h. Dans l'intérieur du pays, il soufflera à 60 km/h en pointes, voire 80 km/h sur les reliefs du Nord-Est. Ce vent faiblira légèrement dans l'après-midi.

Quant aux températures, encore douces le matin, elles avoisineront 10 degrés au Nord et sur le pourtour méditerranéen, 5 degrés au Sud, 8 degrés sur le littoral atlantique. Dans l'après-midi, elles monteront jusqu'à 12 à 13 degrés sur la plupart des régions, localement à 15 degrés par endroits au Sud.

PRÉVISIONS POUR LE 25 JANVIER 1993 A 0 HEURE TUC



TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé
Valeurs extrêmes relevées entre le 22-1-1993 à 6 heures TUC et le 23-1-1993 à 6 heures TUC — le 23-1-93

FRANCE	max.	min.	temps
AJACCIO	14	6	D
BIARRITZ	16	5	C
BORDEAUX	17	7	C
BOURGES	13	11	C
BREST	12	8	B
CAEN	14	6	N
CHERBOURG	12	6	N
CLERMONT-FER.	14	6	C
DIJON	13	9	C
GRENOBLE	11	8	N
LILLE	13	6	D
LIMOGES	11	7	B
LYON	13	2	N
MARSEILLE	14	2	D
NANCY	11	10	C
NANTES	13	12	P
NICE	13	7	D
PARIS-MONTS.	14	8	C
PAU	16	8	B
PERPIGNAN	17	6	D
POINTE-A-PITRE	29	22	N
RENNES	14	10	C
ST-ETIENNE	10	1	C
STRASBOURG	12	10	N
TOULOUSE	14	-1	D
TOURS	13	11	P

ÉTRANGER	max.	min.	temps
ALGER	16	2	D
AMSTERDAM	18	6	N
ATHÈNES	16	8	D
BANGKOK	33	26	C
BARCELONE	13	1	D
BELGRADE	18	0	D
BERLIN	14	6	D
BRUXELLES	12	6	D
COPENHAGUE	7	3	D
DAKAR	25	18	D
GENÈVE	11	3	C
HONGKONG	13	8	P
ISTANBUL	8	6	D
JÉRUSALEM	12	1	D
LE CAIRE	19	8	D
LISBONNE	15	6	D
LONDRES	10	6	C
LOS ANGELES	14	10	D
LUXEMBOURG	10	5	D
MADRID	14	-4	D
MARRAKECH	20	7	D
MEXICO	13	9	C
MILAN	13	-3	D
MONTRÉAL	3	1	P
MOSCOU	2	2	*
NAIROBI	–	–	–
NEW-DELHI	19	5	D
NEW-YORK	11	5	C
OSLO	–	–	–
PALMA	15	1	B
PÉKIN	3	-6	D
RIO-DE-JANEIRO	28	21	D
ROME	14	8	C
SÉVILLE	17	4	D
SINGAPOUR	26	22	C
STOCKHOLM	7	-0	D
SYDNEY	23	19	C
TOKYO	9	1	C
TUNIS	16	7	N
VARSOVIE	12	4	C
VENISE	2	1	B
VIENNE	16	12	D

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

هكذا من الأصل

MÉTÉOROLOGIE

CULTURE

MUSIQUES

Fossiles lyriques

Surprenants débuts d'un théâtre de fouilles musicologiques

ARCHÉOLOGIE DU VINGTIÈME SIÈCLE
au Théâtre du Lierre

Un rideau de fumée monte lentement du plateau. Il faut comprendre que la planète vient d'être détruite par une bombe atomique. Voici pourtant un survivant : il arpente les ruines – quelques arches d'une galerie florentine, – prend des notes et chante dans un microcasque de petites chansons brutales et synthétiques qui n'ont rien à voir avec la situation.

Car dans cet univers de plexiglas apparaissent, cryogénisés, des visages maquillés de gentilshommes, une gente dame au profond décolleté. Ils chantent aussi, mais des madrigaux, des virelais, accompagnés au luth et au clavecin. Et quand ils ne chantent pas, ils ont une fâcheuse tendance à disserter sur des sujets badins, art du beau chant, expression du sentiment, présence ou non des affects dans la déclamation lyrique. Nous voici débarqués de l'apocalypse dans un dictionnaire d'opéra assorti d'exemples vivants.

Les librettistes (Mireille Larroche, Michel Musseau, Béatrice Cramoix) se sont mis à trois pour tenter d'organiser ce mariage de la science-fiction et de la musicologie appliquée, noces morganatiques pompeusement baptisées *Archéologie du vingtième siècle*. La première, en signant la mise en scène, s'est efforcée de bâtir un spectacle jeune à partir d'éléments hétérogènes, musiques d'aujourd'hui et d'autrefois, voix sonorisée du récitant, timbres naturels des musiciens. Elle a presque réussi à faire bouger comme des acteurs les musiciens de l'Ensemble Clément Janequin, chanteurs et instrumentistes spécialisés dans la musique ancienne, excellents dans le madrigal comme dans les premiers essais de déclamation lyrique, signés Peri ou Monteverdi.

Mais l'on voit bien que leurs dialogues précieux, leur minauderies «d'époque» et leurs manches à gigot les gênent plus qu'ils ne les inspirent. Certains d'entre eux (le haute-contre Dominique Visse) ont beaucoup joué l'opéra, et très bien. Pouvaient-ils être bons dans cette suite pédagogique de tableaux vivants?

La musique moderne, contemporaine – futuriste serait un grand mot – est de Michel Musseau (1). Un démarquage cultivé de Jacques Brel. Trop ironique pour effectuer la fusion avec l'âge glorieux de la naissance de l'opéra en Italie, au tout début du dix-septième siècle. Le présent a perdu, encore une fois.

ANNE REY

(1) Michel Musseau a participé, avec Pierre Charial à l'orgue mécanique et d'autres musiciens de La Muse en Circuit, à *Musiques à programme*, 1 CD du Studio accès digital, CAEC 921

▶ Jusqu'au 7 février, les jeudi, vendredi, samedi à 20 h 30, le dimanche à 16 heures. Théâtre du Lierre, tél. : 45-86-55-83.

□ **Deux concerts annulés au Théâtre de la Ville.** – Le Théâtre de la Ville à Paris annonce l'annulation des concerts que devaient donner le Quatuor Takacs, les 29 et 30 janvier, à 18 heures, Gabor Takacs-Nagy, premier violon de cette formation, ayant été contraint de s'arrêter de jouer pendant six mois.

La fête foraine d'Arthur H

Le chanteur et son Bachibouzouk Band offrent un spectacle de music-hall d'une richesse rare

ARTHUR H
au Magic Mirrors

Le Magic Mirrors, choisi par Arthur H pour présenter son nouveau spectacle, est un chapiteau de trois cents places orné de miroirs à l'ancienne et d'une kyrielle de vitraux colorés, né à Anvers dans les années 20. Lieux de bal et de fêtes populaires, le Magic Mirrors et plusieurs de ses semblables ont silloné les Flandres jusqu'à l'apparition des discothèques dans les années 70. Quatre de ces chapiteaux douillets et somptueux furent sauvés par Alex Meder et Willy Klessens, deux amoureux du spectacle vivant. Entrée tendue de rouge, piste circulaire à parquet ciré, loupiottes de kermesses supendues en guirlandes et tables de cabaret : le décor est un rêve de magicien itinérant.

Les ondes Martenot, dont Darius Milhaud admirait *«l'étendue presque illimitée de l'aigu au grave, la puissance formidable et la douce subtilité confinant à l'imperceptible»* y ont été présentées au public par leur inventeur, le compositeur français Maurice Martenot, en 1928. Le Cristal Baschet, cinquante-quatre tiges de verre frottés avec les doigts humidifiés, a été conçu dans les années 50 par deux frères bricoleurs d'environnements sonores, François et Bernard Baschet.

Thomas Bloch, interprète de musique contemporaine, est chargé de marier ces instruments à ceux du Bachibouzouk Band, le groupe d'Arthur H, aujourd'hui composé du trompettiste australien David Lewis, du saxophoniste Jon Handelsman, du très subtil percussioniste Edmundo Carneiro, qui sont venu rejoindre le noyau d'origine de la bande d'Arthur, le contrebassiste Brad Scott et le batteur Paul Jothy. Le grand ordonnateur des festivités s'appelle Arthur H, *«un chanteur inconnu de père très connu»* (Jacques Higelin), arrivé sur la scène de la chanson française un beau jour de 1988. Le voici qui s'expose sous son chapiteau. D'abord coiffé d'une chéchia bordeaux, fragile, languissant derrière un piano demi-queue.


ANDRÉ LEJARRE
Arthur H, en concert.

Puis, masqué de lunettes noires, appuyé sur une canne d'aveugle, et prêchant à l'africaine : *«Garantie, la fin de tous vos problèmes, amour, travail, affection en retour.»* Et puis aussi debout sur le petit tremplin qui sert d'avant scène, seul avec un accordéon concertina, sans micro, le temps d'une chanson néoréaliste et mal fagotée, et à ce titre totalement séduisante.

Aux rappels, trois heures après le début du spectacle, chaque musicien acquiert le droit à une totale liberté d'expression (trois minutes mesurées par un sablier d'apparat posé sur le piano du chef), tandis qu'Arthur le méchant garçon reviendra sur ses malheurs (*Sur le quai n° 3*). Que c'est beau, dit Arthur, *«une télé sans bruit et sans images»*, pendant qu'une lumière crue inonde son visage, et que trombonnes et trompettes, ondes Martenot et basses glissées se marient avec le bruit blanc d'une radio à ondes courtes, le son planant d'une flûte arabe ou un arrangement be-bop. Sur Arthur H et son Bachibouzouk Band, forains de haut lignage, l'esprit du music-hall a soufflé.

VÉRONIQUE MORTAIGNE

▶ Jusqu'au 15 février, 20 h 30. Parc de La Villette à Paris. Rens. : 42-40-76-10.

THÉATRE

De l'Hémicycle à la Santé

Une pièce des années 30, satire sociale toujours efficace

LUNDI HUIT HEURES
au Théâtre Silvia-Monfort

Un ancien mineur de Carmaux, devenu député et PDG du Crédit international, grenouille pour être propulsé, au lendemain des prochaines législatives, soit ambassadeur à Bruxelles, soit ministre de quelque chose. Il ne sait pas qu'après-demain il dormira à la Santé.

Le propriétaire (de père en fils) et patron d'une entreprise de transports maritimes, touché par une crise du sucre et du café à la veille de son Assemblée générale, ne peut éviter une vente brusque de ses actions. Infarctus.

Soixante ans nous séparent de 1932, date de l'écriture de *Lundi 8 heures* et des faits que cette pièce expose. Faits qui n'ont pas beaucoup changé.

C'est une pièce américaine, œuvre de George Kaufman et Edna Ferber. C'est du cousu main, avec un fil aussi solide que ceux des scénarios de la Metro-Goldwyn-Mayer. Les «cou-couches» et les gros sous sont les deux passerelles de base qui entrecroisent dames et messieurs. Les couples légaux se retrouvent le soir, dînant d'oies rôties et de pommard pendant que les domestiques, galopeurs eux aussi, s'entretuent dans les cuisines (comme dans *la Règle du jeu* de Renoir).

Jacques Deval, auteur heureux de comédies parisiennes dans les années 30 (*Tovaritch, Ce soir à Samarcande*), avait été convoqué à Hollywood. Il y fut le scénariste de plusieurs films, comme *Café Métropole* de Griffith (1937), *Her Carboard Lover* de Cukor (1942). C'est à Hollywood qu'il décida d'adapter en français *Lundi 8 heures*. Régis Santon, devenu directeur du Théâtre Silvia-Monfort, a décidément mis le cap sur des œuvres de satire sociale un peu méchantes et brutales. Après Anouilh, ce pourrait être Marcel Aymé.

Un produit de synthèse

Santon sait très bien mettre en scène ce théâtre-là : il rythme les temps justes, serre les boulons, crayonne d'un trait sûr les profils. Il conduit ferme les acteurs. Tous sont excellents : Bernard Dhéran, Marc Dudicourt, Dominique Arden, Anne-Marie Philipe, Jacques Serizier, Paul Barge, Claire Maurier, Marie-France Santon, Agathe Teyssier, leurs camarades (il y a vingt et un rôles). Ce n'est pas un soir aussi fort que *le Foyer* d'Octave Mirbeau, que Santon mit en scène précédemment.

C'est que Mirbeau était un batailleur sincère, généreux, qui écrivait par conviction, sur ses nerfs, alors que *Lundi 8 heures*, si bien fichu que ce soit, reste un produit de synthèse, un objet de consommation, bien usiné, bien dosé, à froid.

Pagnol, rusé comme pas deux, disait des choses comme : *«Dans l'acte deux de* Fanny, *j'ai mis quarante-sept effets sûrs»*, mais Pagnol écrivait à chaud, comme Mirbeau.

MICHEL COURNOT

▶ Au Théâtre Silvia-Monfort à Paris. A 20 h 30 du mardi au samedi, à 17 heures le dimanche. Tél. : 45-31-10-96.

La mort de Helno

Le chanteur du groupe les Négresses vertes, Helno, de son vrai nom Noël Rota, est mort dans la nuit du 21 au 22 janvier d'une surdose d'héroïne. Il avait vingt-neuf ans (*le Monde* du 23 janvier).

Les premières apparitions des Négresses vertes, en 1988, eurent quelque chose de miraculeux. Alors que le rock français pataugeait entre le militantisme, la médiocrité musicale et la tentation du Top 50, les Négresses vertes faisaient une proposition d'une honnêteté renversante : garder l'esprit de tribu, de rébellion, et le nourrir, non plus des mythes venus de l'Ouest, mais de ceux de Paris et de la Méditerranée. Ils se réclamaient de Damia et du flamenco, du canal de l'Ourcq et des Saintes-Maries-de-la-Mer.

Ils ne savaient pas très bien jouer, et leur chanteur entretenait des rapports très distants avec le diapason. Helno avait été choriste de Bérurier noir, le grand groupe punk, alternatif et incorruptible qui se saborda en 1989. Avec des amis venus du cirque, de la musique, des squats parisiens, il avait décidé de tourner le dos au rock, de réinventer un Paris qui se mourait. Dès le premier album (*Mlah*, 1989), le succès populaire et critique est venu aux Négresses vertes. Helno chantait et écrivait des textes, faussement réalistes, incohérents jusqu'à l'angoisse. Il suffit d'écouter *Voilà l'été* attentivement pour découvrir, comme chez Trenet, la mort qui rôde derrière les «flonflons».

Au fil des ans, de l'apprentissage du show-business (les Négresses n'ont jamais fait mystère de leur appétit de succès), on avait vu une distance se creuser entre un groupe obsédé par l'excellence musicale et un chanteur qui ne voulait (ne pouvait ?) se plier à aucune discipline. *Familles nombreuses*, le second album du groupe, ajoutait plusieurs titres au catalogue des grands moments de Helno, mais le guitariste Stéphane Mellino chantait déjà sur plusieurs titres. Sa pratique de l'excès faisait de Helno un chanteur magnifique ou ridicule, selon les soirs. Elle a finalement eu raison de son talent, de sa vie.

THOMAS SOTINEL

▶ France 2 diffusera dimanche 24 janvier, à 22 h 55, l'émission «Taratata» à laquelle ont participé les Négresses vertes, enregistrée la veille de la mort de Helno.

Les méfaits du baroque

Trois heures de beau spectacle décoratif ne font pas une bonne soirée

AGESILAN DE COLCHOS
à Bobigny

Rochers abrupts de carton-pâte aux bords acérés, brume de fumigène, et au fond, un rideau peint : du bleu aux reflets mouvants pour la mer, du sombre piqueté d'étoiles plus un croissant de lune pour le ciel. Le décor typique du théâtre baroque est en place, avec sa machinerie. A Bobigny, il n'y a pas de tournette, mais les rochers glissent en coulisse, le rideau de fond se lève sur une découverte, un autre rideau s'arrache vers les cintres, des éclairs zèbrent le ciel, au loin passe une baleine, un bateau fait naufrage, des fontaines et des arbustes surgissent de trappes, des panneaux de couleur neutre coulissent, fermant et ouvrant la boîte à illusion.

Le décor de Nicolas Sire est d'une grande beauté : raffinement enchanteur, humour discret. De même les lumières de Jean Vallet, les costumes de Nathalie Prats, gracieux et drôles, élégants. Ils sont «d'époque», mais juste assez pour que les comédiens s'y sentent à l'aise. Un beau spectacle donc, décoratif et de bon ton, sur une pièce de Jean de Rotrou, mise en scène par Philippe Berling, *Agesilan de Colchos*, production du Théâtre national de Strasbourg, dont le directeur Jean-Marie Villégier est obsédé par le théâtre «préclassique».

C'est aujourd'hui un théâtre difficile à entendre, tant il aligne de phrases pour dire un petit peu, et certainement plus difficile à jouer que du Shakespeare ou du Lope de Vega, qui bénéficient de traductions, parfois adaptées au style d'époque. Mais, comme dans les costumes, les acteurs s'y sentent à l'aise. Chez Jean de Rotrou, on ne trouve pas de personnages aussi puissants que les monstres anglais et espagnols, et on a droit au texte original. Le vocabulaire n'est pas en cause, mais le style amphigourique, débordant de préciosités, de grandiloquence, de petits rires et clins d'œil, qui devaient faire pâmer les branchés de ce temps, mais nous fatiguent rapidement.

L'intrigue suit les lois du genre : amants séparés, travestissements, affres de la jalousie, fausses morts, père et fille qui se retrouvent. Un peu comme dans les opéras, elle est construite de façon à permettre les morceaux de bravoure : scènes d'action, monologues pathétiques ou comiques. Les personnages sont des princes – braves – et leurs valets – malins, – des princesses – belles comme le jour – et leurs servantes – futées.

Ce qui leur arrive se noie dans la rhétorique. Seule Francine Bergé, princesse malade d'amour – très belle dans sa robe à panneaux rouge, avec sa perruque rousse qui la fait ressembler à la Goulue version faubourg Saint-Germain, – tient la distance. Splendide, et même émouvante, elle allie avec une subtile intelligence ironie et tragédie. Si l'ensemble de la distribution se tenait à son niveau, le spectacle serait autre chose que décoratif.

COLETTE GODARD

▶ Maison de la culture de Bobigny, du mardi au samedi à 20 h 30. Dimanche à 15 h 30. Jusqu'au 7 février. Tél. : 48-31-11-45.

CINÉMA

Foire aux miracles

Raul Ruiz livre un florilège de ses imaginations

L'ŒIL QUI MENT
de Raul Ruiz

Grand inventeur de fantasmagories, Raul Ruiz semble avoir voulu construire le florilège de ses imaginations et de ses calembours visuels. C'est plutôt un vaste bazar, installé dans une grande maison de la campagne portugaise, qu'il explore en compagnie d'un savant ès manifestations inexpliquées, personnage prétendument rationaliste, mais farfelu, interprété par Didier Bourdon.

La maison est devenue une usine de béquilles sous la férule d'un marquis (John Hurt) présentant la distrayante particularité d'être à l'occasion sa propre femme. On y trouve un peintre (David Warner) utilisant des matériaux vivants. Un curé chasseur de miracles (Daniel Prévost) rôde alentour, passent quelques somnambules, apparaissent Vierges lumineuses et chiens cannibales... Ruiz, émérite jongleur de symboles, fait pirouetter la querelle des icônes autour de la dispute du réel et des apparences, organise des galipettes panoptiques sur le tapis des transgressions, bref, mi-dandy, mi-potache, il s'amuse. Et confirme au passage qu'il garde en réserve des visions superbes, inattendues, dérangeantes. Mais son accumulation finit par ressembler à de l'application, postulant à l'étiquette «baroque» avec une assiduité presque embarrassante. Ainsi, la magie devient technique de joueur de bonneteau tentant de faire croire que quelque chose de grave, ou seulement d'intéressant, se cache dans ce déballage de tours de passe-passe métaphoriques.

J.-M. F.

Le film néo-zélandais «Braindead», Grand Prix du Festival d'Avoriaz

Le jury du 21e Festival du film fantastique d'Avoriaz, présidé par l'acteur Christopher Lee, a attribué son Grand Prix à *Braindead*, du réalisateur néo-zélandais Peter Jackson. Le prix spécial du jury est allé à *Dr Rictus*, de l'Américain Manny Cotto, et les prix d'interprétation à Virginia Madsen pour *Candyman* et George Newbern pour *Doppleganger*. La critique a attribué son prix à *Braindead*, et le public le sien à *Candyman*.

□ *Les bourses de la Fondation* **GAN pour le cinéma.** – Le sixième palmarès de la Fondation GAN pour le cinéma, qui soutient les projets de jeunes réalisateurs, a été proclamé mardi 19 janvier. Ces prix, constitués d'une subvention de 300 000 F au producteur et de 30 000 F au réalisateur, ont été attribués à quatre débutants, Edwin Baily pour *Faut-il aimer Mathilde?*, Claude Massot pour *Kabloonak*, Florence Rousseau pour *Al Brown-la libellule noire* et Robinson Savary pour *Pas d'extase*, ainsi qu'à Liria Begeja pour *En oubliant les Barbares*, Catherine Corsini pour *les Cœurs de pierre*, Dai Sijie pour *le Mangeur de lune* et Igor Minaiev pour *l'Inondation*. En outre, la Fondation a remis cette année un «prix spécial» à Claude Nuridsany et Marie Perennou pour *Microcosmos*. Depuis sa création, la Fondation a notamment aidé *Yaaba*, *la Captive du désert*, *Delicatessen* et *les Nuits fauves*.



THÉATRE

AKTÉON-THÉATRE (43-38-74-62). Quelles nouvelles de Maupassant? : 19 h. Lettre d'une inconnue : 20 h 30.
ANTOINE - SIMONE-BERRIAU (42-08-77-71). L'Amour foot : 17 h et 20 h 45, dim. 15 h 30.
ARCANE (43-38-19-70). La Belle de Fontenay : 20 h 30, dim. 17 h.
ATALANTE (46-06-11-90). Pratiques innommables : 20 h 30, dim. 17 h.
ATELIER (46-06-49-24). Le Jugement dernier : 15 h 30 et 20 h 30.
ATHÉNÉE-LOUIS JOUVET (47-42-67-27). Salle C. Bérard. Les Filles du néant : 20 h 30, dim. 16 h. Salle Louis Jouvet. Ondine : 20 h 30, dim. 16 h.
BASTILLE (43-57-42-14). Le Chasseur de lions : 19 h 30, dim. 15 h 30. Imprécation II, Money Makes me so Happy : 21 h, dim. 17 h.
BATEAU-THÉATRE LA MARE AU DIABLE-RIVE GAUCHE (40-46-90-72). Le Bruit de la vie : 19 h. La Dame aux camélias : 21 h, dim. 17 h.
BATEAU-THÉATRE OURAGAN (40-51-84-53). L'entrée par laquelle on sort : 19 h. Un monde fou : 21 h. Deux siècles d'amour : 21 h, dim. 17 h.
BERRY-ZÈBRE (43-57-51-55). Mariage : 19 h 45.Dim. Les Champêtres de joie : 20h30.
BOUFFES PARISIENS (42-96-60-24). Les Monstres sacrés : 17 h 30 et 20 h 30, dim. 15 h 30.
BOUFFONS-THÉATRE DU XIXE (42-38-35-53). La Voix humaine : 21 h.
CAFÉ DE LA GARE (42-78-52-51). Le Graphique de Boscop : 20 h. Qui vous savez : 22 h.
CAFÉS DES 13E, 14e ET 15e ARRONDISSEMENTS (42-86-97-03). On joue... feu! : 20 h 30.
CARTOUCHERIE-EPÉE DE BOIS (48-08-39-74). L'Abuseur de Séville : 20 h 30.Dim. La Vida es Sueno (en espagnol) : 16h.
CARTOUCHERIE-THÉATRE DE LA TEMPÊTE (43-28-36-36). Salle II. Les Sept contre Thèbes et Souvenirs des tragédies disparues : 21 h, dim. 16 h 30.
CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (42-78-44-45). Etats frères? Et ta sœur... : 21 h, dim. 15 h 30.
CENTRE GEORGES-POMPIDOU (42-74-42-19). Grande salle. Voyage au centre de la Terre : 20 h 30, dim. 16 h. Petite salle. Un théâtre pour Borges : 18 h 30.
CENTRE MANDAPA (45-89-01-60).Dim. Contes d'hiver VI : 17h.
CINQ DIAMANTS (45-80-51-31). Le Jeu de l'amour et du hasard : 20 h 30, dim. 17 h 30.
CITÉ INTERNATIONALE (45-88-38-69). Les Carabiniers : 21 h, dim. 17 h. La Galerie. La Nuit juste avant les forêts : 20 h 45, dim. 16 h 45.
COMÉDIE CAUMARTIN (47-42-43-41). Meurtres au music-hall : 21 h.
COMÉDIE DES CHAMPS-ELYSÉES (47-20-08-24). L'Aide-mémoire : 18 h et 21 h, dim. 15 h 30.
COMÉDIE DE PARIS (42-81-00-11). Voltaire-Rousseau : 19 h et 21 h 30, dim. 15 h.
COMÉDIE-FRANÇAISE (40-15-00-15). La Serva amorosa : 20 h 30.Dim. Antigone : 14h. Le roi s'amuse : 20h30.
DAUNOU (42-61-69-14). Le Canard à l'orange : 21 h, dim. 15 h 30.
DEUX ANES (46-06-10-26). Tonton, pourquoi tu tousses? : 21 h, dim. 15 h 30.
DIX-HUIT THÉATRE (42-26-47-47). Ubu : 20 h 30, dim. 16 h.
EDOUARD-VII SACHA GUITRY (47-42-59-92). Toa : 17 h 30 et 20 h 45, dim. 15 h.
ESPACE ACTEUR (42-62-35-00). La Mère d'Icare : 20 h 30, dim. 16 h.
ESPACE HÉRAULT (43-29-86-51). La Nuit juste avant les forêts : 16 h et 20 h 30.
ESPACE JEMMAPES (46-34-01-58). Itinéraire poétique : 18 h 30. Les Portes du chaos : 21 h.Dim. Sans censure, ça c'est sûr!!! : 15h.
ESPACE MARAIS (48-04-91-55). Le Mariage forcé : 18 h. L'Ile des esclaves : 19 h, dim. 15 h. Feu la mère de madame : 20 h, dim. 18 h. La Mouette : 21 h. Danse avec les fous : 23 h, dim. 19 h.Dim. Le Manage de Figaro : 16h.
ESSAION DE PARIS (42-78-46-42). Salle II. Le Machiniste têtu : 20 h 30, dim. 16 h.
FONDATION DEUTSCH-DE-LA-MEURTHE (60-10-55-24). Exercices de style : 20 h 30, dim. 15 h 30.
FONTAINE (48-74-74-40). Le Clan des veuves : 15 h 30 et 20 h 45.
GAITÉ-MONTPARNASSE (43-22-16-18). La Contrebasse : 20 h 45, dim. 15 h.
GRAND EDGAR (43-35-32-31). Une fille entre nous : 18 h et 20 h 15. Tout est en ordre : 22 h.
GUICHET MONTPARNASSE (43-27-88-61). Délire à deux : 19 h. Amours en pièces : 20 h 30. Faubourg passion : 22 h 15.
GYMNASE MARIE-BELL (42-46-79-79). Solo : 17 h et 20 h 30.
HÉBERTOT (43-87-23-23). Le Banc : 19 h
HUCHETTE (43-26-38-99). La Cantatrice chauve : 19 h 30. La Leçon : 20 h 30.
L'EUROPÉEN (42-27-26-81). Pour un oui, pour un non : 21 h, dim. 16 h.
LE CARRÉ BLANC (42-81-27-14). Novochnie, Novochnie, Novochnie : 17 h.
LE FUNAMBULE THÉATRE (42-23-88-83). Le Horla ; Boule de suif : 20 h 30.
LE RELAIS DU BOIS (40-50-19-56).Dim. Clovis : 16h.
LUCERNAIRE FORUM (45-44-57-34). Théâtre noir. Le Petit Prince : 18 h 45. Tout va bien, je vais bien! : 20 h. Entre l'Est et l'Ouest : 21 h 30. Théâtre rouge. Summer Lightning (en anglais) : 18 h 30. Les Peupliers d'Etretat : 20 h. Magdeleine Leclerc, dernier amour de Sade : 21 h 30.
MADELEINE (42-65-07-09). Edwidge Feuillère en scène : 21 h, dim. 15 h 30.
MAISON DES CULTURES DU MONDE (45-44-72-30). Le Nuage amoureux : 20 h 30, dim. 17 h.
MARAIS (42-78-03-53). L'Ecole des femmes : 21 h.
MARIE STUART (45-08-17-80). Remords vivants : 16 h. Huis clos : 19 h 30. La Ronde : 22 h.Dim. Marie and Bruce (en anglais) : 17h, 20h30.
MARIGNY (42-56-04-41). Je ne suis pas un homme facile : 17 h 30 et 21 h, dim. 15 h.
MARIGNY (SALLE POPESCO) (42-25-20-74). Suite royale : 17 h 30 et 21 h, dim. 15 h.
MATHURINS (42-65-90-00). Les Palmes de M. Schutz : 20 h 30, dim. 15 h.
MATHURINS (PETITS) (42-65-90-00). Nocturne à Nohant : 18 h 30.
MÉTAMORPHOSIS (42-61-33-70). Marchand de rêves : 21 h, dim. 15 h.
MICHEL (42-65-35-02). Chantal Gallia : 21 h, dim. 16 h.
MONTPARNASSE (43-22-77-74). Mortadela : 18 h et 21 h 15, dim. 15 h 30.
MONTPARNASSE (PETIT) (43-22-77-30). La Carpe du duc de Brienne : 21 h, dim. 15 h 30.
MUSÉE COGNACQ-JAY (40-27-07-21). L'Ile des esclaves : 20 h 30, dim. 15 h 30.
NOUVEAU THÉATRE MOUFFETARD (43-31-11-99). Ariane ou l'Oubli : 20 h 30, dim. 15 h 30.
NOUVEAUTÉS (47-70-52-76). Les Malheurs d'un PDG : 18 h et 21 h, dim. 15 h.
OLYMPIA (47-42-25-49). Patrick Sébastien : 20 h 30, dim. 17 h.
PALAIS DES GLACES (GRANDE SALLE) (42-02-27-17). C'est vous qui voyez! : 20 h 30.
PALAIS DES GLACES (PETIT SALLE) (48-03-11-36). Bud dans tu t'es vu quand t'as ril : 21 h.
PALAIS-ROYAL (42-97-59-81). Une folie : 21 h, dim. 15 h.
PARIS-VILLETTE (42-02-02-68). Le Lapon, le savant et l'apprenti : 21 h, dim. 16 h 30.
PASSAGE DU NORD-OUEST (40-21-88-88). The Bust of Jango : 22 h.
POCHE-MONTPARNASSE (45-48-92-97). Salle I. Montaigne ou Dieu, que la femme me reste obscure! : 21 h, dim. 15 h. Salle II. La Peau trop fine : 18 h et 21 h.
PORTE SAINT-MARTIN (42-08-00-32). Knock : 17 h et 20 h 45, dim. 15 h.
POTINIÈRE (42-61-44-16). Ministrel : 17 h et 21 h, dim. 15 h 30.
RANELAGH (42-88-64-44). La Surprise de l'amour : 18 h 30 et 21 h, dim. 20 h 30. Les mille et une nuits d'Alatiel : 23 h, dim. 18 h.
ROSEAU-THÉATRE (42-71-30-20). Comédiens du roy : 18 h 30. Léa et le Chant des sirènes : 20 h 30, dim. 17 h. Souris blanche : 22 h 30, dim. 15 h.
SAINT-GEORGES (48-78-63-47). Une aspirine pour deux : 17 h 30 et 20 h 45, dim. 15 h.
SENTIER DES HALLES (42-36-37-27). Hold-up : 20 h.
SPLENDID SAINT-MARTIN (42-08-21-93). Elie et Dieudonné : 22 h.
STUDIO DES CHAMPS-ELYSÉES (47-20-08-24). Contre-jour : 17 h 30 et 20 h 30, dim. 15 h.
THÉATRE 13 (45-88-16-30). Le Jeu de l'amour et du hasard : 20 h 30, dim. 15 h.
THÉATRE 14 - JEAN-MARIE SERREAU (45-45-49-77). Le Repos du septième jour : 20 h 30, dim. 17 h.
THÉATRE CLAVEL (42-38-22-58). La Double Inconstance : 20 h 30, dim. 15 h 30.
THÉATRE DÉJAZET (48-87-52-55). Les Crétins verts dans le spectacle de fin d'année : 20 h 30, dim. 15 h.
THÉATRE DE DIX-HEURES (46-06-10-17). Lilia : 20 h 30. Vous allez rire : 22 h.
THÉATRE D'EDGAR (42-79-97-97). Il faut que Cléo parte : 20 h 15.
THÉATRE DE L'EST PARISIEN (43-64-80-80). Le Prix Martin : 20 h 30, dim. 15 h.
THÉATRE GRÉVIN (42-46-84-47). Chantal Ladesou : 20 h 30.
THÉATRE DE LA MAIN-D'OR BELLE-DE-MAI (48-05-67-89). L'Assaut des sangsues : 20 h 30, dim. 17 h. Belle de Mai. Vingt-cinq Années de littérature de Léon Talkoi : 18 h et 21 h, dim. 17 h.
THÉATRE DE LA MAINATE (42-08-83-33). Clowneries : 22 h, dim. 20 h 30.
THÉATRE MAUBEL-MICHEL GALABRU (40-44-64-78). Combat avec l'ombre : 20 h 30, dim. 15 h. Didier Follenfant : 22 h. Tango : 22 h.
THÉATRE NATIONAL DE CHAILLOT (47-27-81-15). Salle Gémier. Filumena Marturano : 14 h 30 et 20 h 30, dim. 15 h.
THÉATRE NATIONAL DE LA COLLINE (43-66-43-60). Grande salle. Domaine ventre : 20 h 30, dim. 15 h 30. Petite salle. Sourire des mondes souterrains : 18 h et 21 h.
THÉATRE NATIONAL DE L'ODÉON (44-41-36-36). Terra incognita : 20 h 30, dim. 15 h.
THÉATRE NATIONAL DE L'ODÉON (PETITE SALLE) (44-41-36-36). Le Livre des fuites : 18 h 30.
THÉATRE DE NESLE (46-34-61-04). L'Epreuve : 19 h. Le Baiser de la veuve : 20 h 15. Le Bel Indifférent : 20 h 30.
THÉATRE SILVIA MONFORT (45-31-10-96). Lundi, huit heures : 20 h 30, dim. 17 h.
THÉATRE DU TAMBOUR ROYAL (48-06-72-34). Monsieur chassé! : 20 h 15, dim. 15 h.
TOURTOUR (48-87-82-48). Les Hérauts noirs : 19 h. Voyage au centre de la Terre : 20 h 30.
TREMPLIN-THÉATRE DES TROIS-FRÈRES (42-54-91-00). Hocine Slimane : 20 h 30.
TRISTAN-BERNARD (45-22-08-40). Marc Jolivet : 21 h.
VARIÉTÉS (42-33-09-92). Thé à la menthe ou t'es citron : 17 h 30 et 20 h 45, dim. 15 h.

RÉGION PARISIENNE

AUBERVILLIERS (THÉATRE ÉQUESTRE ZINGARO) (44-59-79-99). Opéra équestre : 20 h 30, dim. 17 h 30.
BOBIGNY (MAISON DE LA CULTURE) (48-31-11-45). Grande salle. Agesilan de Colchos : 20 h 30, dim. 15 h 30. Petite salle. Cabaret Karl Valentin : 21 h, dim. 16 h.
CHATENAY-MALABRY (THÉATRE LA PISCINE) (46-83-45-36). Le Fantôme de Canterville : 20 h 30, dim. 16 h.
CHATILLON (THÉATRE) (46-57-22-11). Macbeth : 20 h.
CHOISY-LE-ROI (THÉATRE PAUL-ELUARD) (48-90-89-79). Tempêtes : 20 h 30, dim. 15 h.
CLAMART (CENTRE CULTUREL JEAN-ARP) (46-45-11-87). Popeck : 20 h 30.
COURBEVOIE (CENTRE CULTUREL) (43-33-63-52). Paul Préboist : 20 h 45.
CRÉTEIL (MAISON DES ARTS) (49-80-18-88). Grande salle. Marie Tudor : 20 h 30, dim. 15 h 30. Petite salle. Le Parc : 20 h 30, dim. 15 h 30.
ERAGNY (THÉATRE DE L'USINE) (30-37-84-57). Les Chaises : 20 h 30, dim. 15 h.
ERMONT (THÉATRE PIERRE-FRESNAY) (34-15-09-48). Oh, les beaux jours! : 21 h.
GENNEVILLIERS (THÉATRE) (47-93-26-30). Marie : 20 h 30, dim. 17 h.
IVRY-SUR-SEINE (THÉATRE) (46-70-21-55).Dim. Le Matagraal : 16 h.
LE KREMLIN-BICÊTRE (ECAM 2) (44-31-87-00). Krinsky : 21 h.
LEVALLOIS-PERRET (LE PETIT THÉATRE) (47-48-18-71). L'Epreuve du feu : 20 h 30.
MALAKOFF (THÉATRE 71) (46-55-43-45). La Double Inconstance : 20 h 30, dim. 17 h.
MONTREUIL (TJS) (48-59-93-93). Pithécanthrope! : 20 h 30, dim. 17 h.
NEUILLY-SUR-SEINE (L'ATHLÉTIC) (46-24-03-83). La Valse avant la nuit : 20 h 30.
NOISIEL (GRAND THÉATRE DE LA FERME DU BUISSON) (64-62-77-77). La Cerisaie : 21 h.
ORLY (SALLE ARAGON-TRIOLET) (48-92-39-29). Vendredi, jour de liberté : 21 h.
RAMBOUILLET (THÉATRE DU NICKELODÉON) (30-41-82-77). Grand-peur et misère du IIIe Reich : 21 h.
RIS-ORANGIS (CENTRE ROBERT-DESNOS) (69-06-72-72). La Voix souterraine : 20 h 45.
SAINT-DENIS (THÉATRE GÉRARD-PHILIPE) (42-43-17-17). Salle J.-M. Serreau. Un fil à la patte : 20 h 45, dim. 17 h.
SAINT-MAUR (THÉATRE ROND-POINT-LIBERTÉ) (48-89-99-10). Couac! le Grand Orchestre du Splendid : 20 h 45.
SAINT-OUEN-L'AUMONE (SALLE DES FÊTES) (34-21-25-00). Anne Roumanoff : 21 h.
SARTROUVILLE (ESPACE GÉRARD-PHILIPE) (39-14-23-77). Le Vaste Monde : 21 h.
THORIGNY-SUR-MARNE (CENTRE CULTUREL) (64-30-90-67). Les Chiens de la mer : 20 h 45, dim. 15 h 30.
TREMBLAY-EN-FRANCE (CENTRE CULTUREL ARAGON) (49-63-70-50). Le Matagraal : 21 h.
VINCENNES (THÉATRE DANIEL-SORANO) (43-74-73-74).Dim. Jean-Bête à la foire : 18 h.

CINÉMA

LA CINÉMATHÈQUE

PALAIS DE CHAILLOT
(47-04-24-24)

SAMEDI

Cycle Otto Preminger : le Mystérieux Docteur Korvo (1949, v.o. s.t.f.), d'Otto Preminger, 19 h ; Mark Dixon détective (1950, v.o.), d'Otto Preminger, 21 h.

DIMANCHE

Cycle Otto Preminger : The 13th Letter (1950, v.o. s.t.f.), d'Otto Preminger, 19 h ; Un si doux visage (1953, v.o. s.t.f.), d'Otto Preminger, 21 h.

PALAIS DE TOKYO
(47-04-24-24)

SAMEDI

Entre la scène et la rue : Programme 7 : promenade sur la côte : Bébé fait visiter Marseille à son cousin (1911), de Louis Feuillade, l'Enfant de Paris (1913), de Léonce Perret, 16 h 30 ; Programme 8 : le théâtre au cinéma : la Vengeance du sergent de ville (1913), de Louis Feuillade, Jeanne Doré (1916), de Louis Mercanton, 19 h ; Programme 9 : Méliès, entre la scène et le cinéma : Programme de courts métrages, 21 h.

DIMANCHE

Entre la scène et la rue : Programme 10 : Réalisme et monde du travail : la Lutte pour la vie (1907), de Lucien Nonguet, les Travailleurs de la mer (1917), d'André Antoine, 16 h 30 ; Programme 11 : la star mise en scène : Graziella, la gitane (1912), de Léonce Perret, Suzanne (1916), de Louis Mercanton et René Hervil, 19 h ; Programme 12 : le Bagne des gosses (1908), André Antoine et le jeu des acteurs : le Coupable (1916), d'André Antoine, 21 h.

CENTRE GEORGES-POMPIDOU

SALLE GARANCE (42-78-37-29)

SAMEDI

Le Cinéma mexicain : Dona Perfecta (1950, v.o. s.t.f.), d'Alejandro Galindo, 14 h 30 ; Salon Mexico (1948, v.o. s.t.f.), d'Emilio Fernandez, 17 h 30 ; La Otra (1946, v.o. s.t.f.), de Roberto Gavaldon, 20 h 30.

VIDÉOTHÈQUE DE PARIS

2, Grande-Galerie,
porte Saint-Eustache,
Forum des Halles
(40-26-34-30)

SAMEDI

I love Paris, Paris vu par les Américains : Ecrivains : Un clin d'œil à Fitzgerald (1965) de Guy Seligmann, Henry Miller, l'odyssée (1969, v.o.) de Robert Snyder, 14 h 30 ; Aventuriers : Spot Gervais Danone (1987), l'Odyssée de Charles Lindbergh (1957, v.o.) de Billy Wilder, 16 h 30 ; Musiciens : Parfum jazz Yves Saint Laurent (1988), Smoothie (1992) de Jean-Henri Meunier, 18 h 30 ; Une femme disparaît : Spot collants Dim, Frantic (1987, v.o.) de Roman Polanski, 20 h 30.

LES EXCLUSIVITÉS

A L'HEURE OU LES GRANDS FAUVES VONT BOIRE (Fr.-Suis.) : Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; Montparnasse, 14e (43-20-12-06).
L'ACCOMPAGNATRICE (Fr.) : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08, 36-65-75-08) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42).
AGANTUK LE VISITEUR (Ind., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
LES AMANTS DU PONT-NEUF (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).
ARIZONA DREAM (A.-Fr., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57, 36-65-70-83) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77, 36-65-70-43) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30, 36-65-70-68) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40, 36-65-70-88) ; Max Linder Panorama, 9e (48-24-88-88) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40, 36-65-70-47) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94, 36-65-70-14) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95, 36-65-70-45).
ATTACHE-MOI! (Esp., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).
BASIC INSTINCT (**) (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50, 36-65-70-76) ; v.f. : UGC Opéra, 9e (45-74-95-40, 36-65-70-44).
BEAU FIXE (Fr.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).
BEIGNETS DE TOMATES VERTES (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50, 36-65-70-76) ; Studio 28, 18e (46-06-36-07).
LA BELLE ET LA BÊTE (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93, 36-65-70-23) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
BHUMIKA (Ind., v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77, 36-65-70-43).
BLADE RUNNER-VERSION INTÉGRALE (A., v.o.) : Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; Miramar, 14e (36-65-70-39).
BODYGUARD (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26, 36-65-70-67) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94, 36-65-70-73) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08, 36-65-75-08) ; George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16, 36-65-70-61) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93, 36-65-70-23) ; Bretagne, 6e (36-65-70-37) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31, 36-65-70-18) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59, 36-65-70-84) ; Gaumont Gobelins (ex Fauvette), 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Wepler II, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96, 36-65-71-44).
C'EST ARRIVÉ PRÈS DE CHEZ VOUS (*) (Bel.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26, 36-65-70-67) ; Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
CERRO TORRE (Fr.-All.-Can., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
LA CHASSE AUX PAPILLONS (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
LE CHÊNE (Rou., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).
LA CITÉ DE LA JOIE (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50, 36-65-70-76) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).
COEUR DE TONNERRE (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26, 36-65-70-67).
LES COMMITMENTS (irlandais, v.o.) : Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).
LA CRISE (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Bretagne, 6e (36-65-70-37) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30, 36-65-70-72) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40, 36-65-70-81) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67, 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59, 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95, 36-65-70-45) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16, 36-65-70-61) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-47-94).
CRUSH (Austr., v.o.) : Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
DELICATESSEN (Fr.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
LE DERNIER DES MOHICANS (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; v.f. : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
DES HOMMES D'HONNEUR (A., v.o.) : Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08, 36-65-75-08) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40, 36-65-70-81) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93, 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94, 36-65-70-14) ; Gaumont Gobelins (ex Fauvette), 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).
DES SOURIS ET DES HOMMES (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).
DJEMBEFOLA (Fr.-guinéen) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).
DRACULA (*) (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57, 36-65-70-83) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16, 36-65-70-82) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (45-80-77-00) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16, 36-65-70-61) ; v.f. : Rex (le Grand Rex), 2e (42-36-83-93, 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94, 36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31, 36-65-70-18) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67, 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59, 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95, 36-65-70-45) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96, 36-65-71-44).
LES ENFANTS VOLÉS (It., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).
EPOUSES ET CONCUBINES (Fr.-Chin., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
ET LA VIE CONTINUE (iranien, v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).
LES EXPERTS (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57, 36-65-70-83) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08, 36-65-75-08) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40, 36-65-70-81) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93, 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94, 36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31, 36-65-70-18) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59, 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95, 36-65-70-45) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96, 36-65-71-44).
FATALE (Fr.-Brit., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 36-65-75-08) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Miramar, 14e (36-65-70-39) ; v.f. : Français, 9e (47-70-33-88).
FIEVEL AU FAR WEST (A., v.f.) : Club Gaumont (Publicis Matignon), 8e (42-56-52-78) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
GÉNÉRAL LAVINE (Fr.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).
GLENGARRY (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Gaumont Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 36-65-75-08) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Gaumont Gobelins (ex-Fauvette), 13e (47-07-55-88) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-47-94).
LE GRAND PARDON II (Fr., v.f.) : Paris Ciné I, 10e (47-70-21-71) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16, 36-65-70-82) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59, 36-65-70-84).
GROCK (Suis.) : Utopia, 5e (43-26-84-65) ; Ranelagh, 16e (42-88-64-44).
HOOK (A., v.f.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).
IMPITOYABLE (A., v.o.) : Club Gaumont (Publicis Matignon), 8e (42-56-52-78) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).
IN THE SOUP (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).
INDOCHINE (Fr.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
L 627 (Fr.) : George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74).
LUNA PARK (russe, v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).
LUNES DE FIEL (*) (Fr., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
MAC (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).
MAMAN J'AI ENCORE RATÉ L'AVION (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93, 36-65-70-23) ; George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95, 36-65-70-45) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96, 36-65-71-44).
MARIS ET FEMMES (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26, 36-65-70-67) ; Action Ecoles, 5e (43-25-72-07, 36-65-70-64) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30, 36-65-70-68) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94, 36-65-70-73) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50, 36-65-70-76) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40, 36-65-70-44) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Les Montparnos, 14e (36-65-70-42).
LES MEILLEURES INTENTIONS (danois, v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
1492, CHRISTOPHE COLOMB (A., v.f.) : Français, 9e (47-70-33-88) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
LE MIRAGE (Fr.) : Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).
LA MORT VOUS VA SI BIEN (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16, 36-65-70-82) ; Studio 28, 18e (46-06-36-07) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93, 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94, 36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31, 36-65-70-18) ; Gaumont Gobelins (ex-Fauvette), 13e (47-07-55-88) ; Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Wepler II, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96, 36-65-71-44).
LES NUITS FAUVES (*) (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42).
LE PETIT PRINCE A DIT (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26, 36-65-70-67) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).
PROSPERO'S BOOKS (Brit.-Hol., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).
QIU JU UNE FEMME CHINOISE (Chin., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (42-22-87-23) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (45-80-77-00) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (36-65-70-38).
RESERVOIR DOGS (**) (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Utopia, 5e (43-26-84-65) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).
RETOUR A HOWARDS END (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
RIENS DU TOUT (Fr.) : George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
SALMONBERRIES (All., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36).
LE SILENCE DES AGNEAUX (**) (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
SIMÉON (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40, 36-65-70-44) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (45-80-77-00) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
SIMPLE MEN (A., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) ; L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).
SISTER ACT (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26, 36-65-70-67) ; George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93, 36-65-70-23) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31, 36-65-70-18) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67, 36-65-71-33) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95, 36-65-70-45) ; Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-47-94).
LE SOUPER (Fr.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57, 36-65-70-83) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30, 36-65-70-72) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94, 36-65-70-73) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43, 36-65-71-88) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40, 36-65-70-81) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16, 36-65-70-61) ; Pathé Wepler II, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96, 36-65-71-44).

PARIS EN VISITES

LUNDI 25 JANVIER

Exposition « La rencontre des Amériques », 13 h 30, entrée du Musée de l'Homme (P.-Y. Jaslet).

« L'Opéra Garnier et les fastes de la vie mondaine au dix-neuvième siècle. Le plafond de Chagall, les salons, les rotondes, la Danse, de Carpeaux, et le musée de l'Opéra », 14 heures, hall d'entrée (M.-C. Lasnier).

« Visite de la maison Opéra, l'hôtel particulier de Charles Garnier » (places limitées), 14 h 15, 5, rue du Docteur-Lancereaux (Connaissance de Paris).

« La basilique Saint-Denis, architecture, sculptures et vitraux » (s'habiller chaudement), 14 h 30, portail principal de la basilique (Monuments historiques).

« Les Noces de Cana, de Véronèse, au Louvre », 14 h 30, place du Palais-Royal, devant le Louvre des antiquaires (Tourisme culturel).

« Hôtels et jardins du Marais. Place des Vosges », 14 h 30, sortie métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

« Les souterrains du Collège des Bernardins », 14 h 30, 24, rue de Poissy (S. Rojon-Kern).

« Les grands romantiques du Père-Lachaise », 14 h 30, porte principale, boulevard de Ménilmontant (V. de Langlade).

« Les trésors de la Cité interdite, à Chinagora », 14 h 30, métro Alfort-Ecole vétérinaire, à l'arrêt de l'autobus 181 (C. Merle).

« Les appartements du duc du Maine et du maréchal de La Meilleraie à l'Arsenal. La bibliothèque du comte d'Artois », 14 h 30, métro Sully-Morland (I. Hauller).

CONFÉRENCES

23, quai de Conti, 14 h 45 : « Du neurone à la conscience », par le professeur F. Lhermitte (Académie des sciences morales et politiques).

BILLET

Ouvert le dimanche

Le vieux débat sur l'ouverture des magasins le dimanche, qui avait fait couler tant d'encre il y a un an, resurgit. Avec moins d'éclat cependant, tout se déplaçant sur le terrain. Jeudi 21 janvier, l'inspection du travail a, en effet, demandé en référé à l'un des vice-présidents du tribunal de Paris d'ordonner la fermeture le dimanche d'une dizaine de petits commerces du quartier du Marais et de plusieurs grandes surfaces du treizième arrondissement. Le magistrat, qui avait infligé à la mi-décembre au distributeur de meubles Darnal une amende pour la même infraction, rendra son ordonnance dans une quinzaine de jours au plus tôt.

Le gouvernement avait longuement hésité avant de trouver un moyen de régler l'embarrassante question soulevée par l'ouverture dominicale des magasins, qui tournait à la guerre de religion. Finalement, à la fin juin, une circulaire était publiée précisant les nouvelles règles en vigueur. En fait, il s'agissait d'une liste de dérogations dites individuelles, accordées par les préfets sous le contrôle du tribunal administratif. Ces textes prévoyaient notamment une dérogation pour les zones et les lieux touristiques. C'est à ce titre que le distributeur Virgin – qui avait mené une vigoureuse campagne afin d'obtenir d'ouvrir ses magasins de disques le «jour du Seigneur» – reçut le feu vert pour celui des Champs-Elysées. D'autres magesins furent autorisés à faire de même sur la célèbre avenue.

En août, un décret permettait aux établissements concernés de *«donner le repos hebdomadaire par roulement»* à leurs salariés, tout en renforçant les sanctions (des amendes pouvant atteindre 6 000 francs par salarié). Ce décret renforçait aussi les possibilités de contrôle des ouvertures illégales. Etait ainsi prévue la possibilité de saisir en référé le président du tribunal de grande instance. C'est cette procédure qui est déclenchée à l'encontre des magasins du Marais et de ceux du treizième arrondissement. C'est elle, aussi, qui a été utilisée contre Darnal. Et c'est également l'inspection du travail qui a saisi le juge des référés d'Angers et obtenu la mise à l'amende de deux solderies de Maine-et-Loire.

Les avocats des commerçants parisiens incriminés n'ont pas manqué de souligner l'inégalité de traitement entre leurs clients et les grandes enseignes des Champs-Elysées... Argument compréhensible (le Marais n'est-il pas touristique ?) qui montre que rien n'a changé : la nouvelle réglementation se contente d'énumérer les exceptions au principe de fermeture, dans lequel un coin est ainsi enfoncé.

FRANÇOISE VAYSSE

Tirs croisés contre le CNPF

Accusé par la droite comme par la gauche de supprimer plus d'emplois qu'il ne faudrait le patronat bloque la réforme des retraites

Déja accusé par les socialistes et une partie de l'opposition de recourir systématiquement aux suppressions d'emplois, voilà le patronat placé sous le feu des critiques du gouvernement et des syndicats qui, cette fois, lui reprochent de bloquer la réforme des systèmes de retraite. Imprévue, cette conséquence du débat sur les acquis sociaux gêne d'autant plus le CNPF que celui-ci éprouve des difficultés croissantes à concilier les intérêts divergents des professions qui le composent.

Mme Martine Aubry, ministre du travail, multiplie les déclarations mettant en cause les entreprises qui *«licencient trop, trop vite, trop fort»*, les travaux préparatoires au XIe Plan s'alarment de la prise en compte insuffisante de l'emploi dans les stratégies microéconomiques, et M. Jacques Chirac s'en prend aux patrons qui n'ont *«qu'un critère de réussite : supprimer des emplois»*. Le CNPF est accablé. Ces remontrances, déplore-t-il, sont *«injustifiées»* et formulées *«en termes désobligeants et décourageants»*.

Mais ce n'est pas tout. En opposant son veto à la proposition de M. Pierre Bérégovoy de créer un fonds de garantie des retraites alimenté par des actifs des entreprises publiques (ou par le produit de leur privatisation), le patronat s'est encore mis en position d'accusé. Alors que la droite fait preuve d'une certaine retenue – M. Edouard Balladur n'a-t-il pas évoqué il y a quelques mois l'éventualité d'utiliser une partie des privatisations pour garantir les retraites ? – le refus du CNPF hypothèque lourdement le projet du gouvernement, qui n'aura aucun avenir s'il ne débouche par sur un engagement formel de l'ensemble des partenaires sociaux. Or, ce projet ne se résume pas seulement à la constitution de réserves financières à l'horizon 2005-2020. Il implique également que le patronat et les syndicats se chargent désormais de gérer l'assurance-vieillesse.

Pour le monde politique, cet aspect des choses n'a rien de secondaire. Il permettrait aux futurs gouvernements de ne plus avoir à assumer seuls des mesures impopulaires telles que l'allongement de la durée de cotisation nécessaire pour obtenir une pension à taux plein, le maintien de l'indexation des retraites sur les prix ou l'augmentation des cotisations ou de la CSG. Pour les syndicats, ce «new deal» ne serait pas de tout repos, même si, avec le patronat, ils dirigent en toute autonomie les régimes de retraite complémentaires, parfaitement équilibrés. Néanmoins, ils paraissent disposés à saisir l'occasion qui leur est offerte de se prémunir contre l'étatisation de la Sécurité sociale que constituerait le *«budget social de la nation»* évoqué dans le cadre de la réforme constitutionnelle et, à l'avenir, de peser réellement sur les choix en matière de protection sociale.

Vendredi 22 janvier, après avoir rencontré M. René Teulade, ministre des affaires sociales, les dirigeants de FO, de la CFDT et de la CFTC ont laissé percer leur agacement à l'égard du CNPF. *«Je comprends mal une affirmation aussi claire de désengagement par rapport aux régimes sociaux»*, a résumé M. Marc Blondel, secrétaire général de FO, imputant la position du CNPF à des *«pressions internes»*. Quant au premier ministre, qui tentera son va-tout en réunissant les partenaires sociaux en fin de semaine prochaine ou au tout début de février, il dénonce *«l'attitude politique»* du patronat.

Le CNPF ne cache pas sa mauvaise humeur. *«La politique contractuelle ne se résume pas à demander aux partenaires sociaux de prendre des mesures impopulaires lorsque le gouvernement est défaillant. Des dispositions telles que l'allongement de la durée d'activité relèvent du domaine politique, d'autant plus que la retraite à soixante ans a constitué une erreur qui explique très largement les difficultés actuelles et futures»*, affirme-t-on avenue Pierre-Ier-de-Serbie, au siège de l'organisation patronale, où l'on précise que, *«demain, la droite ne devra pas attendre de nous un comportement différent»*.

Des débats internes

Reste que le CNPF – cogestionnaire en titre de la «Sécu» – paralyse *de facto* un processus qui, au-delà de la mise en place éventuelle d'un fonds de garantie, ferait avancer le dossier des retraites, alors que, depuis fort longtemps, ses dirigeants affirment la nécessité d'entreprendre sans tarder les réformes qui s'imposent. L'argumentaire patronal n'est d'ailleurs pas totalement convaincant, car l'abaissement de l'âge de la retraite n'explique qu'une partie des difficultés structurelles de l'assurance-vieillesse, les évolutions démographiques comme la croissance du chômage y contribuant beaucoup plus largement. Sans compter que le CNPF oublie un peu vite que cet «acquis social» qu'il ne cesse de dénigrer lui a permis d'éviter le coût – social comme financier – de nombreux licenciements lors des restructurations des années 80...

Le patronat, qui, ces derniers temps, a été secoué par de vifs débats internes autour de la construction européenne et de l'attitude à adopter au GATT, doit s'attendre à voir relancée une autre polémique. Certains, en son sein, contestent en effet l'utilité de poursuivre une politique contractuelle dans le domaine de la protection sociale et ont déjà provoqué quelques éclats lors des négociations sur le financement des retraites complémentaires.

Force est pourtant de constater que, si les critiques dont le patronat fait l'objet dans le domaine de l'emploi ne sont pas dénuées de fondement, elles renvoient aussi à l'incapacité des pouvoirs publics à lutter efficacement contre le chômage. De même, les arrière-pensées du gouvernement – et sa précipitation à engager une réforme des retraites à trois mois des élections législatives – ne peuvent que renforcer les réticences du CNPF.

JEAN-MICHEL NORMAND

Conséquence de la guerre des prix

Les résultats de Saint-Gobain ont baissé de 5,5 % en 1992

Saint-Gobain a durement ressenti, l'an dernier, la morosité de la conjoncture. Frappé par la guerre des prix, son chiffre d'affaires a reculé de 1,6 % à structure réelle – et de 4 % à structure comparable, – sauvé seulement par le redressement, ces derniers mois, de l'activité aux Etats-Unis. Les résultats ont suivi la même pente : à 2,37 milliards de francs, le résultat net baisse de 5,5 %; celui d'exploitation chute de 10 %, mais continue à représenter 8,7 % du chiffre d'affaires. Une performance plus qu'honorable qui permet au PDG de Saint-Gobain, M. Jean-Louis Beffa, d'affirmer que son *«groupe fait preuve d'une bonne résistance»*.

Dans ces baisses, les branches d'activités les plus cycliques ont pesé lourd. C'est ainsi que les fibres de renforcement utilisées dans les matières plastiques (4 % du chiffre d'affaires en 1991) et le papier-bois (12 %) ont enregistré *«des pertes importantes»*. Mais le groupe n'en tire pas les mêmes conclusions. Les fibres de renforcement constituent *«un secteur d'avenir»* et Saint-Gobain y investit fortement. Le groupe, en revanche, devrait, comme l'annonçait M. Beffa début janvier, procéder à *«des désinvestissements ponctuels et sélectifs»* dans la branche papier-bois. Depuis le début du mois, sa filiale ROL (Rougier Océan Landex) est divisée en trois filiales juridiquement distinctes et il est probable que l'une ou l'autre de ces entités sera cédée.

Le groupe de verre et de matériaux de construction a, en revanche, connu des résultats tout à fait exceptionnels avec sa filiale Pont-à-Mousson dans les canalisations. Il a poursuivi la réduction de son endettement (en baisse de 2,1 milliards de francs), qui ne représente plus désormais que 48 % de ses fonds propres contre 56 % à fin 1991.

En étalant la réforme sur douze ans

Le gouvernement Major atténue son projet de privatisation des chemins de fer britanniques

La privatisation des chemins de fer britanniques provoque des réactions contrastées au sein des partis politiques comme à British Rail, amenant le gouvernement à atténuer sa réforme et à étaler sa réalisation sur une douzaine d'années.

LONDRES

de notre correspondant

L'époque des privatisations «idéologiques» des «années Thatcher», dont la justification politique résidait notamment dans le souci de réduire le pouvoir syndical, est en principe révolue. Reste l'élément le plus important d'une politique de privatisation : la nécessité d'accroître l'efficacité et la rentabilité des derniers grands «dinosaures» du secteur public, tout en percevant les revenus de ces cessions au secteur privé. Au moment où le déficit budgétaire atteint un niveau record, ce n'est pas un aspect négligeable.

La privatisation de British Coal est en panne depuis que le gouvernement s'est fourvoyé en annonçant la fermeture de trente et un puits et le licenciement de 30 000 mineurs. Celle de la poste reste prévue, mais les pouvoirs publics hésitent, craignant à la fois la réaction des 19 000 postiers et celle du public. Ce sont des raisons similaires qui expliquent les atermoiements concernant la privatisation partielle des chemins de fer et l'évolution du discours officiel : le premier ministre, M. John Major, ne parle plus que de *«semi-privatisation»* et le ministre des transports, M. John Mac Gregor, fait référence à la *«commercialisation»* d'une partie des services de British Rail. Contrairement à la poste, le rail n'a pas bonne réputation en Grande-Bretagne. Tout changement de statut doit donc entraîner une amélioration du service, sous peine de provoquer déception populaire et fiasco politique.

Le projet originel prévoyait la privatisation des services de voyageurs sous forme de franchises accordées à des compagnies privées, celles-ci se livrant à une compétition pour chaque ligne; la privatisation totale de l'achéminement du fret et des colis; la création d'un nouveau droit d'accès au réseau pour les opérateurs privés des services de voyageurs et du fret. S'agissant, d'autre part, de la réorganisation des structures existantes, une société publique, Railtrack, continuerait à être responsable des voies, de la signalisation et des infrastructures, une autre entité prenant en charge les services des passagers.

Or, s'agissant du cœur de cette réforme – l'exploitation privée des lignes, – le gouvernement a mal mesuré les réactions des repreneurs potentiels. Le fait d'accorder une franchise ne fera pas disparaître la compétition. On peut donc craindre l'apparition de pratiques permanentes de «dumping», voire une sorte de loi de la jungle. Il n'est donc pas sûr, dans ces conditions, que les candidats privés se bousculent pour obtenir des franchises. Le gouvernement a donc voulu à la fois prendre des garanties et ralentir le processus afin de se donner le temps de corriger le tir. M. Mac Gregor a annoncé que l'octroi des franchises s'échelonnera sur douze ans, celles-ci étant accordées, dans la plupart des cas, de façon exclusive pour chaque ligne. Cette décision, en recul par rapport à la logique purement libérale du projet, n'a pas fait taire les critiques sur le flou et la complexité de la réforme.

British Rail contre un projet «doctrinaire»

Le Parti travailliste estime que la privatisation ne remédiera pas au sous-équipement du réseau ferré et craint que celle-ci entraîne à la fois une dégradation de la sécurité, une hausse des tarifs, une réduction des services dans les zones rurales et davantage de bureaucratie. Aucun de ces dérapages n'est à exclure. M. Mac Gregor doit également faire face aux réticences de plusieurs responsables du Parti conservateur et de British Rail. On peut redouter en effet que les opérateurs privés se contentent d'un «coup de peinture» sur les trains, de quelques gadgets et de beaucoup de publicité sans investir dans la modernisation du réseau. La commission des transports de la Chambre des communes se déclare, d'autre part, opposée au principe d'une double autorité s'exerçant sur le réseau ferré (Railtrack et les compagnies privées).

British Rail, pour sa part, défend le principe de compagnies régionales autonomes, ce qui suppose le maintien d'une partie des subventions, notamment pour les lignes secondaires, mais ce qui accroît le coût de la privatisation. Enfin, «BR», dont le président, Sir Bob Reid, dénonce un projet *«doctrinaire»*, est accusée de sabotage : un millier de locomotives et de wagons auraient été vendus dans le but de compliquer l'éclatement de la compagnie nationale et le rachat par des sociétés privées. Vrai ou faux, ce procès d'intention illustre le climat de méfiance dans lequel s'effectue cette délicate opération de privatisation.

LAURENT ZECCHINI

□ **M. Eddie George est nommé gouverneur de la Banque d'Angleterre.** – L'actuel vice-gouverneur de la Banque d'Angleterre, M. Eddie George, a été nommé gouverneur de la banque centrale britannique en remplacement de M. Robin Leigh-Pemberton qui occupait cette fonction depuis 1983, a annoncé, vendredi 22 janvier, le gouvernement britannique. M. George avait rejoint la Banque d'Angleterre en 1962 et était responsable depuis 1982 de la politique monétaire, des opérations de marché et de la supervision des banques. Connu dans la City sous le sobriquet de «Hard Eddie» en raison de sa politique farouchement anti-inflationniste, il occupera ses nouvelles fonctions pendant cinq ans à compter du 1er juillet 1993. Il sera remplacé au poste de vice-gouverneur par l'actuel rédacteur en chef du magazine *The Economist*, M. Rupert Pennant-Rea.

INDICATEURS

ITALIE

● **Production industrielle : – 1,7 % en novembre.** – La production industrielle en Italie a enregistré une baisse de 1,7 % au mois de novembre 1992 par rapport à la même période de l'année précédente, selon l'Institut national de la statistique (ISTAT). De janvier à novembre 1992, la baisse de la production industrielle a at[illegible] 0,4 % par rapport aux onze premiers mois de 1991.

SUÈDE

● **Production industrielle : – 0,8 % en novembre.** – La production industrielle a diminué en Suède de 0,8 % en novembre 1992 par rapport au mois précédent, et de 0,8 % par rapport au mois de novembre 1991, selon l'Office national des statistiques (SCB). Ce nouveau recul d'activité de l'industrie suédoise est le quatrième résultat négatif consécutif.

EN BREF

□ **La Banque d'Espagne ramène son taux directeur de 13,75 % à 13,25 %.** – La Banque d'Espagne a décidé de ramener, vendredi 22 janvier, son taux directeur de 13,75 % à 13,25 %, en raison notamment du retour à la stabilité de la peseta au sein du système monétaire européen (SME). Dans un communiqué, la banque précise que cette décision répond *«à la normalisation progressive des marchés des changes (...) après les perturbations de l'automne 92»*.

□ **Poursuite de la grève chez Chausson.** – L'intersyndicale de l'usine Chausson de Creil (Oise) a décidé de poursuivre, vendredi 22 janvier, le mouvement de grève entamé depuis le 14 janvier. Les syndicats de Chausson, qui assure la fabrication de Peugeot 205 et de véhicules utilitaires pour Renault et PSA, protestent contre un projet de 1 285 suppressions d'emplois et contre les poursuites engagées pour faute lourde à l'encontre de grévistes.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

EUROPE 1

Le Conseil d'Administration d'Europe 1 Communication s'est réuni le 20 janvier 1993, sous la présidence de M. Frank Ténot, pour arrêter les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 1992.

Le résultat net de la société mère Europe 1 Communication est de 58 025 429 F au 30 septembre 1992, alors qu'il s'était élevé à 48 434 303 F à l'issue de l'exercice précédent.

Le résultat consolidé d'Europe 1 Communication (affichage, radio, production audiovisuelle) s'élève, pour la part du groupe, à 74 153 000 F contre 76 260 000 F en 1990-1991.

Le Conseil proposera à l'Assemblée Générale fixée au 31 mars 1993 à Monaco, la distribution d'un dividende de 15 F net par action identique à celui distribué en 1992, assorti d'un avoir fiscal de 7,50 F, soit un revenu global de 22,50 F.

(Publicité)

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

En exécution d'un arrêté du Maire de Paris, va être ouverte à la mairie du 19e arrondissement de Paris, du 18 janvier 1993 au 19 février 1993 inclus une enquête publique portant sur le projet d'aménagement de la place des Fêtes à Paris 19e arrondissement.

Les différents documents composant le dossier seront mis à la disposition du public qui pourra en prendre connaissance et produire s'il y a lieu ses observations sur les projets en cause à la Mairie du 19e arrondissement de Paris, les lundis, mardis, mercredis, jeudis, vendredis de 9 heures à 18 heures ainsi que les samedis de 9 heures à 12 h 30.

Les observations seront consignées ou annexées aux registres ouverts à cet effet.

Elles pourront également être adressées par écrit à M. Jean Bourdon, commissaire-enquêteur, à la Mairie du 19e arrondissement, place Armand-Carrel, 75935 Paris Cedex 19.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations à la Mairie du 19e arrondissement :
- le 19 janvier 1993 de 14 heures à 18 heures
- le 2 février 1993 de 14 heures à 18 heures
- le 19 février 1993 de 14 heures à 18 heures

Dès l'ouverture de l'enquête, les dossiers pourront également être consultés par le public de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h (samedis et dimanches exclus) à la préfecture de Paris (Direction de l'urbanisme et des actions de l'Etat, bureau de l'urbanisme, 50, avenue Daumesnil à Paris 12e arrondissement) et à la Mairie de Paris (Direction de la Voirie, service de la Voirie et de l'Eclairage, section Projets, 10 *bis*, boulevard de la Bastille, 75012 Paris).

Copie du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur seront déposées à la Mairie du 19e arrondissement, et à la préfecture de Paris pour y être tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Par ailleurs, toute personne intéressée pourra en obtenir communication en s'adressant par écrit à la Mairie de Paris (Direction de la Voirie, service de la Voirie et de l'Eclairage, section des Projets, 10 *bis*, boulevard de la Bastille, 75012 Paris).

REVUE DES VALEURS

SEMAINE DU 18 AU 22 JANVIER 1993

PARIS

Trois de chute

INDICE CAC 40

- 0,36 %

Pour la troisième semaine consécutive, la Bourse de Paris n'a pas réussi à inscrire un seul point à son bilan hebdomadaire, et pourtant la semaine n'avait pas trop mal débuté. Dès lundi, poursuivant sur la lancée de la période précédente, les valeurs françaises continuaient de gagner quelques fractions, les opérateurs ne prêtant guère attention à ce qui passait en Irak et délaissant momentanément les résultats des entreprises. Anticipant – encore et toujours – une prochaine baisse des taux en Allemagne (pourquoi pas lors de la réunion bimensuelle de la Bundesbank du jeudi 21 ?), les investisseurs, confortés par la bonne tenue du franc et du MATIF, ont continué à jouer la hausse (+ 0,57 %).

Le lendemain, leur enthousiasme s'émoussait, et, au terme d'une séance chaotique, les valeurs françaises terminaient en hausse symbolique de 0,1 %. Il convient d'ajouter que les déclarations du vice-président de la Bundesbank, M. Hans Tietmeyer, selon lesquelles *«un abandon de la politique monétaire stricte en Allemagne n'était, en aucun cas, à l'ordre du jour»* ont eu pour effet de décourager les plus optimistes.

Changement de registre dès le mercredi, où la vive baisse de deux valeurs de la cote tirait le marché vers le bas (- 1,03 %). Nouvelle séance de baisse, jeudi, où la confirmation du *statu quo* en matière de loyer de l'argent observé par la Bundesbank, ainsi que de nouvelles révisions à la baisse des résultats d'entreprises pesaient sur les cours. Il aura fallu attendre la dernière séance de la semaine, qui était aussi la dernière du premier terme boursier de l'année, pour que les valeurs françaises sortent un peu la tête hors de l'eau (+ 0,45 %). Mais ce score positif de dernière minute ne fut pas suffisant. D'une semaine sur l'autre, en s'inscrivant à la cote 1 820,42, l'indice CAC 40 a finalement perdu 0,36 %, alors que la liquidation de janvier se soldait également par un bilan négatif de 0,04 %.

La chimie et le luxe

Du côté des valeurs, la période fut fertile en évènements. Alors que le marché faisait meilleure figure depuis quelques séances, le gouvernement jugeait opportun de lancer la privatisation partielle de Rhône-Poulenc. Annoncée lundi soir, l'offre publique de vente (OPV) devait débuter dès le lendemain et s'est poursuivie jusqu'au 21 janvier inclus. L'offre portait sur 6 millions d'actions au prix unitaire de 500 francs, ce qui, étant donné le cours du certificat lors de la clôture lundi soir (508 francs), fait ressortir une prime bien minime. Les résultats du placement ne seront connus que le 25 janvier après la clôture des tranches internationales.

Le même jour, la Société des Bourses françaises annonçait la suspension des cotations des titres Yves Saint Laurent et d'Elf-Sanofi, filiale d'Elf-Aquitaine, jusqu'à mercredi, dans l'attente d'un communiqué. Celui-ci devait révéler l'absorption du groupe de luxe par la filiale du groupe public. Les modalités de l'opération sont les suivantes : la reprise de la société Yves Saint Laurent se fera sur la base d'un échange d'actions. Ainsi, les actionnaires de Saint Laurent recevront 4 titres Elf-Sanofi contre 5 de leurs actions actuelles. Au terme de l'opération, Elf-Aquitaine ne détiendra plus que 51 % de sa filiale, et les anciens actionnaires du groupe Yves Saint Laurent détiendront 15,5 % d'Elf-Sanofi.

Nombre d'analystes s'interrogeaient sur le *«bien fondé de cette opération industrielle»* et ne manquait pas de s'interroger sur l'aspect *«politique»* de l'opération en évoquant les liens d'amitié qui lient, M. Pierre Bergé, PDG d'Yves Saint Laurent, et le président François Mitterrand. Dernier point, la Commission des opérations de Bourse (COB) avait, au mois de novembre ouvert une enquête sur le marché du titre Yves Saint Laurent. Celle-ci n'est toujours pas close et est étendue au mois de janvier, car, depuis le début de l'année jusqu'à la suspension de cotation, le titre a progressé de 20 %.

A propos de COB et d'enquête sur les marchés de titres, le «gendarme» des marchés a confirmé avoir ouvert une enquête qualifiée d'*«habituelle»*, sur le marché du titre Lyonnaise des eaux-Dumez. Dès mercredi après-midi, le titre se dépréciait sensiblement, alors que le conseil d'administration prenait connaissance d'une très nette révision à la baisse des prévisions de résultats pour l'année achevée. Cinquante minutes avant la clôture, le titre était suspendu après avoir abandonné 5,5 % dans un marché très étoffé (190 000 titres). Le lendemain, à la reprise des cotations, la chute du cours se poursuivait. Après avoir un instant perdu 9,9 %, le titre réduisait ses pertes en clôture à 5,9 % pour un volume de 781 000 actions. Pour être complet, les analystes ont trouvé cette révision à la baisse *«choquante»* alors qu'il y a un peu plus d'un mois M. Jérome Monod estimait que le bénéfice devait être proche de celui de 1991, qui s'était élevé à 1,168 milliards de francs. Celui de l'année écoulée se situerait dans une fourchette comprise entre 300 et 350 millions de francs !

Notons enfin que la Société auxiliaire d'entreprises (SAE), dont la cotation sur le marché au comptant a été suspendue mercredi 20 janvier, devrait faire l'objet d'une offre publique de retrait (OPR). Filiale de Fougerolle (BTP) depuis l'OPA amicale lancée par ce dernier il y a un an, la SAE ne compte plus que 3 % de son capital dans le public.

FRANÇOIS BOSTNAVARON

Agroalimentaire

	22-1-93	Diff.
Bongrain	2 885	- 35
BSN	940	+ 30
Eridania Béghin	578	- 23
Fromageries Bel	3 620	- 30
LVMH	3 258	- 122
Pernod-Ricard	384,50	- 0,5
Remy-Cointreau	138,8	+ 1,8
Saint-Louis	1 240	+ 126

Assurances

	22-1-93	Diff.
AGF	534	+ 7
AXA	1 096	+ 31
GAN	349	- 15
Groupe Victoire	782	inch.
SCOR SA	423	+ 23
UAP	502	+ 2

Bâtiment et matériaux

	22-1-93	Diff.
Bouygues	590	+ 17
Ciments français	263,50	- 16
Colas	883	+ 45
Eurotunnel	33,95	inch.
Fougerolle	603	- 47
GTM Entrepose	338,10	- 9,90
Immob. Phénix	143,90	+ 0,70
Jean Lefebvre	915	+ 63
Lafarge-Coppée	326,50	+ 5,30
Poliet	212	- 8
Saint-Gobain	495,50	- 2,50
SGE	178,90	- 4,60
Spie-Batignolles	310	- 12

Chimie

	22-1-93	Diff.
Air Liquide (L')	774	+ 2
ELF Sanofi	977	- 116
Gascogne	380	+ 65
Institut Mérieux	7 970	+ 280
Michelin	198,50	+ 3,20
Plastic Omnium	814	+ 9
Rhône-Poul. CI	513	+ 3
Roussel-Uclaf	442	+ 12
Synthélabo	1 228	+ 46

Consommation non alimentaire

	22-1-93	Diff.
BIC	1 089	+ 41
Christian Dior	214	- 15,90
Clarins	496	- 1
DMC	267,10	- 0,90
EBF	661	- 32
Essilor	402	- 12
Groupe André	677	- 29
L'Oréal	1 018	- 9
Moulinex	83,70	+ 9,80
Salomon	1 620	- 4
SEB	334,10	- 4,90
Sommer-Allibert	1 195	- 13
Yves Saint Laurent	775	+ 155
Zodiac	1 530	+ 10

Crédit et banques

	22-1-93	Diff.
Comp. bancaire	428,90	+ 12,40
BNP CI	449	- 2,60
Cetelem	1 150	+ 89
CPR	266,10	- 0,90
CDE	229	+ 16
CCF	218,80	- 6
CFF	997	+ 2
CLF	338,50	+ 2,60
Crédit lyon. CI	519	+ 15
Crédit national	1 245	+ 87
Société générale	599	+ 1
SOVAC	1 035	+ 28
UFB Locabail	224	+ 5
UIC	410	- 45
Via Banque	250,10	- 12,90

Distribution

	22-1-93	Diff.
Alsacienne Sup	1 580	- 80
Bon Marché	438	- 10,10
Carrefour	2 315	+ 45
Casino	155	+ 0,80
Castorama	528	+ 12
CDME	407,80	+ 12,80
Compt. Modernes	1 172	- 25
Docks de France	395	+ 10
Galeries Lafayette	1 890	+ 20
Guyenne Gasc.	1 430	- 38
Pinault Print.	582	- 14
Promodès	566	+ 8
SCOA	12,80	+ 0,95

Electricité et électronique

	22-1-93	Diff.
Alcatel-Alsthom	650	- 1
CSEE	510	+ 1
Intertechnique	381,10	+ 0,90
Labinal	562	- 14
Legrand	4 001	- 11
Matra	246,50	+ 11,50
Radiotechnique	256	+ 6,50
Sagem	2 401	- 18
Schneider	624	- 10
Sextant Avionique	135,50	- 1,30
Thomson CSF	147,50	+ 1

Immobilier et foncier

	22-1-93	Diff.
Lucia	230	- 20
Olipar	53,20	+ 5,20
Sefimeg	408,90	- 11,10
Silic	572	- 3
Simco	446	+ 1
Sogeparc	639	+ 4
UIF	467	+ 12

Investissement et portefeuille

	22-1-93	Diff.
Arnault et Asso.	250	+ 10
Bolloré	403	- 10,90
Cerus	85,90	+ 2
CGIP	876	- 68
Eurafrance	1 472	+ 32
Gaz et Eaux	1 290	- 5
Marine-Wendel	285,90	- 9,10
Navigation mixte	874	+ 51
Nord-Est	130	- 3
Parfinance	NC	-
Paribas	385,20	- 5,90
Pinault	260	inch.
SPEP	348,10	- 6
Suez	277,50	+ 8
Worms et Cie	239,90	+ 9,70

VALEURS LE PLUS ACTIVEMENT TRAITÉES AU RM (*)	Nombre de titres	Valeur en cap. (F)
Alcatel Alsthom	1 138 950	746 509
BSN	661 340	604 224
Lyon. Eaux Dumez	1 252 006	547 197
Saint-Gobain	1 063 260	527 033
Suez	1 801 575	489 792
Elf Sanofi	480 275	439 116
Société générale	728 975	436 372
Eaux (Gle des)	204 390	431 793
ELF Aquitaine	1 172 300	398 414
Paribas	898 610	380 600
Eurotunnel	10 584 500	359 925
Canal +	479 425	343 518
LVMH	96 769	323 434
Total	1 230 100	277 280

LES PLUS FORTES VARIATIONS DE COURS HEBDOMADAIRES (RM)			
Valeurs	Hausse %	Valeurs	Baisse %
Nordon	+ 19,9	Elf Sanofi	- 11,9
Gascogne	+ 15,8	Lyon. E.-D.	- 11,1
Sligos	+ 14,5	UIC-UNI.	- 9,0
CEP Com.	+ 12,6	BP France	- 8,3
Sextant Avion.	+ 12,3	Pinault Prin.	- 7,6
Clcs	+ 9,3	Rochette (la)	- 6,8
Fives-Lille	+ 8,6	Bis	- 5,5
Olipar	+ 8,3	Alspi	- 5
Crédit National	+ 7,9	Spie Batignolles	- 5
Crédit Lyon. CI	+ 7,9	Clm. F. Pr. B.	- 5
Pellet	+ 7,6	Dassault Avia.	- 4,7
G. de la Cité	+ 7,2	Esso	- 4,7
SCOR	+ 7,1	CGIP	- 4,7
Navigation M.	+ 7,1	Cap Gemini S.	- 4,6

LE VOLUME DES TRANSACTIONS (en milliers de francs)	15-1-93	18-1-93	19-1-93	20-1-93	21-1-93
RM	2 784 059	2 537 121	2 297 905	2 854 055	3 085 193
Comptant					
R. et obl.	32 651 460	30 963 285	28 794 895	24 570 533	24 754 707
Actions	151 023	505 275	160 097	326 033	251 797
Total	35 586 542	34 005 681	31 252 897	27 750 621	28 091 697
INDICES QUOTIDIENS (INSEE base 100, 31 décembre 1991)					
Françaises					
Etrangères					

INDICES CAC (du lundi au vendredi)	18-1-93	19-1-93	20-1-93	21-1-93	22-1-93
Indice gén.	480,50	480	480,90	477,50	479,10
(base 100, 31 décembre 1987)					
Indice CAC 40	1 837,54	1 837,74	1 818,82	1 812,18	1 820,42

MATIF
Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 22 janvier 1993
Nombre de contrats : 86 988 environ

COURS	ÉCHÉANCES MARS 93	JUIN 93	SEPT. 93
Premier	113,52	114,62	114,58
Dernier	113,40	114,50	114,54

Métallurgie, mécanique

	22-1-93	Diff.
Carnaud-Metalbox	198	+ 8,50
Dassault Aviation	355	- 18
De Dietrich	1 350	+ 30
Fives-Lille	296	+ 25
Imétal	352	+ 16
Legris Industrie	153,10	- 11,70
Métaleurop	83,10	- 4,40
Pechiney CI	290	- 4,20
Pechiney Int.	219	- 4,10
Peugeot SA	575	- 23
Strafor Facom	581	- 29
Valeo	727	+ 22
Vallourec	150,90	+ 7,50

Mines d'or, diamants

	22-1-93	Diff.
Anglo-American	108,6	+ 1
Buffelsfontein	20,55	- 0,45
De Beers	76,60	- 1,40
Driefontein	36,65	- 68,45
Gencor	10,70	- 1,20
Harmony	6,90	- 0,05
Randfontein	13,65	+ 0,20
Sainte-Helena	17,60	-
Western Deep	52,50	- 1,65

Pétrole

	22-1-93	Diff.
BP-France	80,70	- 7,80
Elf-Aquitaine	342	+ 12,90
Erap-Elf	232	+ 7,20
Esso Coupon 25 F	730	- 20
Géophysique	557	- 3
Total	222,60	- 5,90

Sicomi ou ex-sicomi

	22-1-93	Diff.
Bail Investis.	700	+ 40
Genefim	245,70	+ 6,70
Immobail BTP	325	- 8,90
Interbail	415	- 1
Klepierre	475	- 9
Locindus	722	+ 14
Selectibanque	130	+ 1
Uniball	339	- 2

Transports, loisirs, services

	22-1-93	Diff.
Accor	657	+ 14
BIS	140	- 3,10
Canal Plus	1 137	+ 65
Cap Gemini	151,20	- 8,30
CEP Communic.	340	+ 35
CGI Informatique	279,90	+ 19,90
Club Méditerranée	405	+ 2,90
Dauphin Ota	202	- 3
Delmas Vieljeux	1 950	-
Génér. des eaux	2 070	- 53
Ecco	420	+ 8,5
Euro Disney	58,70	+ 0,90
Hachette	97	+ 6,60
Havas	431	- 4
Lyonnaise-Dumez	407	- 64
OGF	501	+ 1
Pub. Filipacchi	500	+ 8,70
Publicis	609	+ 59
SITA	604	+ 16,10
Sligos	429,40	+ 54,40
Sodexho	1 013	- 12
TF1	418,50	+ 15

Valeurs à revenu fixe ou indexé

	22-1-93	Diff.
10 % 1978	99,85	inch.
9,80 % 1978	100,50	+ 0,50
10,80 % 1979	100,97	- 0,48
CNE 3 %	5160	+ 40
CNB 5000 F	98,80	- 0,96
CNB Par. 5 000 F	98	inch.
CNB Suez 5 000 F	98,10	inch.
CNI 5 000 F	98,80	- 0,05

NEW-YORK

Irrégulière

INDICE DOW JONES

- 0,44 %

Wall Street a évolué en dents de scie et dans des marges étroites au cours de la semaine écoulée, pour terminer sur une petite baisse, alors que plusieurs investisseurs restent dans l'expectative quant au programme économique du président Bill Clinton et que la croissance aux Etats-Unis reste timide. L'indice Dow Jones des valeurs vedettes a fini vendredi à 3 256,81, en baisse de 14,31 points (-0,44 %).

Selon des analystes, les valeurs de Wall Street sont surachetées et la correction technique, bien que modeste, devrait se poursuivre. Mais les estimations des experts sur l'évolution de la grande Bourse new-yorkaise varient beaucoup. Plusieurs d'entre eux relèvent l'absence de direction du marché et le transfert de capitaux d'un groupe à l'autre de titres depuis le début de la nouvelle année. Cela explique le nombre très élevé de transactions enregistré chaque jour.

Le nombre limité d'indicateurs économiques publiés cette semaine a contribué à la tendance incertaine de Wall Street. Le gouvernement a simplement annoncé vendredi une hausse de 5,5 % des mises en chantier de logements en décembre, mais également une progression de 17 000 – à 361 000 – des demandes d'allocations chômage pour la semaine achevée le 9 janvier.

De son côté, le «livre beige» de la Réserve fédérale (Fed) sur l'état de l'économie américaine, publié jeudi, indiquait que l'économie des Etats-Unis continue de s'améliorer dans tous les Etats, à l'exception de la Californie.

Indice Dow Jones du 22 janvier : 3 256,81 (c. 3 271,12).

	Cours 15 janv.	Cours 22 janv.
Alcoa	69 3/8	70 1/4
ATT	53 3/8	54
Boeing	37 1/4	36
Chase Man. Bank	29 3/8	30
Du Pont de Nemours	46 1/4	44 3/4
Eastman Kodak	48 5/8	48 7/8
Exxon	60 1/3	58 1/8
Ford	46	48
General Electric	84 3/4	84 3/8
General Motors	34 5/8	37 7/8
Goodyear	66 1/2	66 3/4
IBM	48 1/4	48 5/8
ITT	71 5/8	74
Mobil Oil	62 1/4	60 1/8
Pfizer	65 3/8	67 5/8
Schlumberger	56 7/8	56 5/8
Texaco	58 1/2	58 1/8
UAL Corp. (ex-Allegis)	128 1/4	123
Union Carbide	16 3/4	16 7/8
United Tech.	47	47 1/2
Westinghouse	13 3/4	13 1/2
Xerox Corp	86 5/8	82 1/2

TOKYO

Nouveau recul

INDICE NIKKEI

- 1,1 %

Les semaines se suivent et se ressemblent à la Bourse de Tokyo. Pour la cinquième fois consécutive le Kabuto-cho a terminé la période en baisse, dans un contexte de ralentissement économique persistant alors que l'exercice fiscal s'achève en mars prochain. L'indice Nikkei des 225 valeurs vedettes, qui avait perdu 119,09 points la semaine dernière, a cédé à nouveau 178,79 points, soit 1,1 %, pour terminer à 16 336,81 points. Le volume d'affaires moyen quotidien a augmenté, passant de 171 millions d'actions la semaine dernière à 190 millions d'actions cette semaine.

L'annonce officielle des fiançailles du prince héritier Naruhito avec une jeune diplomate, Masako Owada, a eu un effet extrêmement limité sur la Bourse, qui a continué à être assombrie par la persistance des difficultés économiques au Japon.

«Des mesures économiques supplémentaires constitueront un tournant pour un rebond du marché», a estimé un analyste de Yamatane Securities. *«Il apparait que de nombreux investisseurs ont décidé d'attendre les mesures économiques supplémentaires au Parlement»*, a ajouté un autre courtier. La nouvelle session parlementaire, qui doit durer cent cinquante jours, s'est ouverte vendredi.

Selon le quotidien *Asahi Shimbun*, de plus en plus d'intervenants s'attendent à ce que des sociétés vendent des actions à bas prix le mois prochain avant la clôture de leur exercice fiscal fin mars. Un tel mouvement pourrait faire plonger la Bourse de Tokyo dès le mois de février. Des investisseurs institutionnels pourraient liquider certaines de leurs positions pour améliorer leurs résultats comptables, précise le journal.

Indices du 22 janvier : Nikkei, 16 336,81 (c. 16 515,60) ; Topix, 1 256,70 (c. 1 267,91).

	Cours 14 janv.	Cours 22 janv.
Ajinomoto	1 200	1 180
Bridgestone	1 140	1 150
Canon	1 360	1 370
Fuji Bank	1 700	1 730
Honda Motors	1 250	1 270
Matsushita Electric	1 100	1 110
Mitsubishi Heavy	514	510
Sony Corp.	4 060	4 110
Toyota Motors	1 420	1 380

LONDRES

Espoirs de baisse des taux

+ 0,6 %

Une succession de mauvais indicateurs économiques a paradoxalement stimulé les valeurs boursières cette semaine au Stock Exchange, les investisseurs s'étant raccrochés à la conviction qu'une baisse des taux d'intérêt britanniques était pour bientôt. L'indice Footsie des cent grandes valeurs a gagné 16,1 points (0,6 %) à 2 781,2 points.

Les espoirs d'une baisse des taux d'intérêt à 6 %, voire 5 %, d'ici au printemps, ont été alimentés par des indices qui ont confirmé la ferme emprise de la récession sur l'économie britannique. Les ventes de détail ont baissé de 0,7 % en décembre par rapport au mois précédent, alors qu'elles auraient dû être gonflées par les achats de Noël, la production industrielle a reculé de 0,6 % en novembre et le nombre des chômeurs s'est accru de 60 000 le mois dernier alors que les analystes attendaient une hausse de 35 000. Le total des demandeurs d'emploi promet maintenant d'atteindre le seuil des 3 millions en janvier.

Indices *«FT»* du 22 janvier : 100 valeurs, 2 781,20 (c. 2 765,10) ; 30 valeurs, 2 152,20 (c. 2 138,60) ; fonds d'Etat, 93,99 (c. 93,60) ; mines d'or, 63,80 (c. 62,20).

	Cours 15 jan.	Cours 22 jan.
Allied Lyons	6,04	6,92
BP	2,28	2,31
BTR	6,47	6,47
Cadbury	4,60	4,80
De Beers	9,31	9,38
Glaxo	7,14	7,10
GUS	24	24
ICI	11	11,07
Reuters	13,77	13,05
RTZ	6,57	6,63
Shell	5,30	5,28
Unilever	10,70	11,05

FRANCFORT

Nouvelle progression

+ 2,77 %

Les espoirs d'une baisse des taux d'intérêt allemands et des facteurs techniques ont poussé à la hausse la Bourse de Francfort cette semaine. L'indice DAX des trente valeurs vedettes a terminé vendredi à 1 587,64 points, soit une progression hebdomadaire de 2,77 %.

La Bourse a peu souffert de la décision de la Bundesbank, jeudi, de laisser ses taux d'intérêt directeurs inchangés car le marché s'y attendait, indiquent les opérateurs. Les investisseurs tiennent à présent pour de plus en plus probable une baisse des taux lors de la prochaine réunion du conseil central de la Bundesbank, le 4 février, précisent-ils.

Après la progression des cours sur le marché allemand des actions, *«une légère baisse de régime est à prévoir»*, souligne la WestLB. Elle estime que, dans l'immédiat, le difficile débat concernant le financement du pacte de solidarité – qui prévoit entre autres des relèvements de taxes et l'instauration de péages autoroutiers – risque de peser sur la tendance.

Indice DAX du 22 janvier : 1 587,64 (c. 1 544,55).

	Cours 15 jan.	Cours 22 jan.
AEG	158,80	165,80
BASF	212,60	214,70
Bayer	263,40	272,30
Commerzbank	241,80	253
Deutschebank	639	641
Hoechst	246,80	256,30
Karstadt	485	511
Mannesman	244	252,80
Siemens	588,60	604,80
Volkswagen	268,90	276,70

هكذا من الأصل

CRÉDITS, CHANGES, GRANDS MARCHÉS

MARCHÉ INTERNATIONAL DES CAPITAUX

Comment miser sur une baisse des taux

Une formule de placement est actuellement en vogue, qui permet tout à la fois de miser sur une évolution que chacun espère – la baisse tant attendue du loyer de l'argent à court terme en Allemagne – et de bénéficier immédiatement de la diminution des rendements à long terme qui s'est produite ces derniers mois. Les obligations émises dans ce cadre verront leur mode de rémunération changer avec le temps. Dans une première *période*, qui va de un à trois ans, les emprunteurs serviront un intérêt annuel déterminé d'avance et dont le taux dépasse de beaucoup celui d'une opération classique à revenus fixes. Par la suite, à intervalles trimestriels ou semestriels et jusqu'à l'échéance finale dans dix ans, le rapport sera d'autant plus élevé que le loyer de l'argent sera faible.

Si les prévisions de la plupart des experts se réalisent et que les taux à court terme chutent pour demeurer très bas, l'investisseur sera globalement gagnant. Toutefois, si le loyer de l'argent demeurait à ses niveaux actuels ou ne diminuait pas beaucoup, le placement ne serait guère rentable. C'est de cette incertitude que les emprunteurs tirent parti. Les banques qui organisent de telles transactions les dégagent du risque lié à l'évolution des taux et leur procurent des ressources à des conditions particulièrement avantageuses.

Les souscriptions affluent. Dans la plupart des cas, elles proviennent de personnes privées qui sont convaincues de réaliser une bonne affaire. Mais il y a aussi des investisseurs professionnels, dont certains sont attirés davantage par le côté concret de ce type d'opérations que par leur caractère spéculatif. Des compagnies d'assurances ou des caisses de pensions qui n'ont pas réagi à temps à la diminution récente des taux des obligations à long terme essayent maintenant de rattraper leur retard. Ces titres leur conviennent car les coupons d'intérêts élevés dont ils sont munis durant la période initiale de revenu fixe pourront faire remonter le rendement moyen de leur portefeuille. Les investisseurs sont d'autant plus incités à se procurer de telles obligations que les débiteurs sont d'une qualité irréprochable.

La liste des emprunteurs renferme des signatures aussi *prestigieuses* que celles de la République d'Autriche, la Banque européenne d'investissement, la société Daimler-Benz ou le Conseil de l'Europe pour *lequel* la banque Trinkaus et Burkhardt vient de monter une transaction qui retient particulièrement l'attention. Il s'agit d'une euro-émission de 200 millions de deutschemarks d'une durée totale de dix ans. A la fin de chacune des deux premières années, les porteurs recevront un intérêt de 8,25 %, soit un niveau supérieur de plus d'un point à ce que rapporterait une transaction classique. Par la suite, tous les six mois, le revenu correspondra à la différence entre un taux donné, 13 %, et un taux variable, le Libor, qui est la référence du loyer de l'argent sur le plan international et qui, vendredi, se situait à un peu plus de 8 %.

Les deux étages du Conseil de l'Europe

Ce qui rend la construction du Conseil de l'Europe plus intéressante que les autres, c'est que la banque allemande qui s'en occupe y a ajouté un étage supplémentaire. Par son intermédiaire, l'émetteur propose en outre des bons qui permettront d'ici deux ans d'acquérir des obligations dont les caractéristiques seront les mêmes que celles qui sont actuellement offertes en souscription publique mais qui, à ce moment, auront perdu leur aspect de titres à revenu fixe. Le prix de ces bons est donc appelé à réagir très vivement à l'évolution des taux d'intérêt, et comme ce sont des instruments très sensibles, ils répercuteront vigoureusement toute baisse du loyer de l'argent, bien davantage que ne le feront *les obligations* actuellement émises. Si ces bons sont tous souscrits, le montant de l'émission du Conseil de l'Europe pourra augmenter jusqu'à 300 millions de deutschemarks.

Sur le marché des titres internationaux libellés en francs français, les nouvelles opérations sont nombreuses, les emprunteurs étrangers demeurent toutefois beaucoup plus rares que dans le compartiment de l'euromark. Plusieurs émetteurs internationaux de premier plan espèrent que les taux de rendement baisseront encore. Un débiteur allemand de grand renom, Kreditanstalt für Wiederaufbau, n'a cependant pas jugé utile d'attendre plus longtemps. Il cherchait à se procurer 2 milliards de francs pour une durée de cinq ans par l'intermédiaire du Crédit commercial de France. Il conserve les trois quarts de son opération sous la forme sous laquelle les titres ont vu le jour, ce qui lui revient à 8,02 % l'an. Le reste est en partie échangé contre des fonds en deutschemarks, et pour un faible montant le débiteur a conclu un contrat d'échange grâce auquel le mode de rémunération de ses francs français ne sera plus à taux fixe mais à taux variable. La réussite de cette opération allemande en francs français fait écho au succès que vient de remporter le Crédit foncier de France dans le compartiment du deutschemark.

Parmi les nombreuses autres opérations de ces derniers jours en francs, celles lancées pour le compte d'établissements financiers ont, dans l'ensemble, bénéficié d'un meilleur accueil que celles d'entreprises industrielles. Cela s'explique par le fait que les établissements financiers sont beaucoup plus soucieux que les autres de respecter les réalités du marché.

CHRISTOPHE VETTER

DEVISES ET OR

Faiblesse de la livre sterling

Rien ne va plus pour la livre sterling, qui vient de rechuter lourdement, tombant à 8,24 francs contre 8,40 francs il y a huit jours, et à 2,4360 deutschemarks contre 2,50. De 9,50 à la veille de sa sortie du système monétaire européen, le 16 septembre dernier, le cours de la devise britannique avait plongé jusqu'à 8,09 francs le 5 octobre dernier, avant de se raffermir à 8,50 francs au début de décembre, et de faiblir à nouveau, avec une dévalorisation d'environ 18 % depuis l'automne.

A l'origine de cette rechute, on trouve la rumeur d'une nouvelle baisse des taux d'intérêt à court terme en Grande-Bretagne, ramenés de 10 à 7 % depuis la mise en flottement de la livre, baisse que justifierait une volée de « mauvais » chiffres sur l'économie britannique. Il y a eu d'abord une diminution inattendue de 0,7 % des ventes au détail en décembre (on attendait une progression de 0,4 %) ; puis, on a annoncé une augmentation de 60 800 chômeurs en fin d'année pour un total de 2 973 000 et une diminution de 0,5 % de la production industrielle en novembre. Aussitôt les milieux financiers de la City en ont déduit que le gouvernement britannique allait être forcé d'accélérer le repli des taux d'intérêt à court terme engagé depuis septembre et de ramener de 7 % à 6,50 %, et même 6 %, le taux directeur de la Banque d'Angleterre. Beaucoup d'analystes sont déçus par ces « mauvais » chiffres de fin d'année, car ils avaient espéré que la dévaluation de la livre et une diminution de trois points des taux d'intérêt auraient des effets positifs sur l'économie : c'est peut-être trop tôt.

Le dollar sous la barre de 1,60 deutschemark

Le dollar a un peu faibli, passant sous la barre de 1,60 deutschemark pour la première fois depuis le début de l'année. Les incertitudes régnant encore sur les intentions réelles du président Clinton et le maintien des taux directeurs de la Bundesbank ont un peu refroidi les opérateurs qui préfèrent rester l'arme au pied, tout en restant convaincus d'une hausse du dollar dans le courant de l'année.

Au sein du système monétaire européen, c'est nettement le retour au calme. La couronne danoise et la livre irlandaise ne sont plus attaquées, pas plus que le franc français sur lequel les transactions ont sensiblement diminué. C'est sans doute la raison pour laquelle les réserves de change de la Banque de France se reconstituent aussi lentement, beaucoup moins vite qu'après la grande tempête de septembre. Les sorties de devises, depuis le 12 novembre, atteignaient 140 milliards de francs le 24 décembre et environ 155 milliards de francs le 7 janvier (*le Monde* daté 17-18 janvier), ce qui rendait les réserves « négatives » de 8 milliards de francs, chiffre ramené à 4 milliards le 14 janvier. Cette semaine, les « rentrées » sont estimées à une quinzaine de milliards de francs, la maigreur de ce chiffre expliquant les tensions sur les taux enregistrés à Paris *(voir en rubrique Marché monétaire et obligataire).*

F. R.

COURS MOYENS DE CLOTURE DU 18 AU 22 JANVIER 1993
(La ligne inférieure donne ceux de la semaine précédente.)

PLACE	Livre	$ E.U.	Franc français	Franc suisse	D.mark	Franc belge	Florin	Lire italienne
Londres	–	1,5170	8,2381	2,2072	2,4363	50,2128	2,7412	2246,68
	–	1,5365	8,4600	2,2917	2,5022	51,472	2,8126	2298,60
New-York	1,5170	–	18,4145	68,7285	62,2665	3,021	55,3403	0,00675
	1,5365	–	18,1620	67,0466	61,4862	2,985	54,6299	0,00668
Paris	8,2381	5,4305	–	373,2302	338,1382	16,406	300,5257	3,6668
	8,4007	5,5060	–	369,1586	338,1025	16,4358	300,7921	3,6805
Zurich	2,2072	1,4550	26,7931	–	90,5978	4,395	80,5202	0,9824
	2,2917	1,4915	27,0886	–	91,5874	4,452	81,4805	0,9970
Francfort	2,4363	1,6060	29,5737	110,3780	–	4,852	88,8766	1,0844
	2,5022	1,6285	29,5768	109,1854	–	4,861	88,9648	1,0886
Bruxelles	50,2127	33,10	6,0952	22,7491	20,6102	–	18,3177	2,2350
	51,4728	33,50	6,0843	22,4606	20,5711	–	18,3010	2,2393
Amsterdam	2,7412	1,8070	332,75020	1,24192	112,5155	5,4592	–	1,2201215
	2,8126	1,8305	332,45550	1,22729	112,4040	5,4641	–	1,2235962
Milan	2246,68	1481,00	272,7189	1017,8694	922,1669	44,7432	819,5905	–
	2298,60	1496,00	271,7036	1003,0171	918,6368	44,6567	817,2630	–
Tokyo	198,08	125,30	23,07338	86,11684	78,01993	3,7855	69,34145	0,084605
	193,45	125,90	22,86596	84,41167	77,31041	3,75825	68,77902	0,084158

A Paris, 100 yens étaient cotés, le vendredi 22 janvier 1993, 4,3339 contre 4,37333 F le vendredi 15 janvier.

SYSTÈME MONÉTAIRE EUROPÉEN* :
Ampleur des variations de chaque monnaie par rapport à la plus forte

22 janv. 1993

Taux calculés par rapport aux cours estimatifs de la Banque de France

MATIÈRES PREMIÈRES

Le cuivre en dents de scie

Les cours du cuivre suivent une trajectoire en dents de scie. De 2 280 dollars la tonne au mois d'octobre 1992, ils sont descendus ces derniers jours à 2 030 dollars, après avoir frôlé le pic de 2 400 dollars la tonne. *« De tous les non-ferreux de base, le cuivre est le métal qui se tient le mieux*, estime Jean-Pierre Toffier, président de Francomet, une société de négoce des métaux. *Les niveaux de prix sont encore profitables pour les mineurs. »*

Sans être euphorique, le climat est à la sérénité. Les achats chinois soutiennent les cours. Constamment en progrès depuis deux ans, cette consommation – de l'ordre de 260 000 tonnes en 1992 - devrait encore augmenter en 1993 : 300 000 tonnes, selon les analystes du secteur. Des professionnels américains affirment même que la demande chinoise de métal rouge devrait progresser de 5 % par an durant cette décennie.

Le cabinet d'études britannique Economist Intelligence Unit (EIN) a également avancé son pronostic et table, dans son dernier rapport, sur une croissance de la consommation annuelle chinoise de 3,26 % au cours des vingt prochaines années. L'empire du Milieu est pourtant le cinquième producteur de cuivre au monde, après le Chili, le Pérou, le Zaïre et la Zambie. Mais 60 % de ses réserves (évaluées à 350 millions de tonnes) demeurent encore inexploitées. La Société nationale chinoise de l'industrie des métaux non ferreux (CNNC) l'admet elle-même sans en donner les raisons. Pour sa part, la firme américaine Noranda Inc., qui travaille en Chine à la modernisation de certaines fonderies, estime que les importations de métal rouge vont continuer à soutenir les cours, car *« cette puissance n'est pas capable de développer ses mines aussi vite que progresse son économie »*.

Ce sont, du moins, les propos qu'a tenus le président de Noranda, lors d'une conférence, le 20 janvier, consacrée au cuivre. Propos optimistes d'un professionnel, qui attribue, comme beaucoup d'autres, la réduction régulière des stocks mondiaux de cuivre au retour des Chinois sur le marché. Selon les spécialistes, les réserves entreposées au London Metal Exchange (LME), qui atteignaient 337 325 tonnes le 18 janvier 1992, sont descendues le 15 janvier dernier à 308 900 tonnes.

Tensions contradictoires

Mais l'avidité chinoise, et plus largement asiatique – le Japon, Taïwan et la Corée sont également sur les rangs, – n'est pas sans poser quelques problèmes. Les raffineurs et les transformateurs européens redoutent un assèchement du marché et, à terme, un démembrement de la filière. Massivement consommatrice du fait de l'absence de mines de cuivre, à l'exception de celles du Portugal, la Communauté européenne importe chaque année environ 3 millions de tonnes de métal rouge.

Jean-Marc Hollaux, PDG de la Compagnie générale d'électrolyse du Palais, filiale de Pechiney, unique et ancienne (1937) usine française de cuivre, s'empresse de tirer la sonnette d'alarme : *« L'Europe*, dit-il, *n'a pas de cuivre, mais des idées et du savoir-faire pour transformer les déchets en cathodes, ces barres de métal rouge purifiées. Si l'Asie se livre à des pratiques déloyales, la filière mourra. »*

De fait, par une sorte de dumping à l'achat, l'Asie rafle tout le cuivre, mais aussi les déchets qui se trouvent sur le marché à des prix supérieurs à ceux habituellement pratiqués. Or le raffineur vit du différentiel entre le déchet et la cathode. *« Si le coût de transformation est égal ou supérieur à la décote, nous ne tarderons pas à fermer nos portes »*, affirme Jean-Marc Hollaux. Pour les professionnels, la décote est le prix affiché à la Bourse des matières premières, diminué de quelques livres puisqu'il s'agit de résidus de métal. Autre élément à modifier la structure du marché et probablement responsable de ses creux et de ses bosses : l'ex-Union soviétique. Celle-ci continue à déverser des tonnages importants de cuivre « non livrables à la Bourse ». De moindre prix, ce métal rouge n'a pas d'usage électrique mais mécanique. Le suspense n'en demeure pas moins. De combien de métal disposent encore les pays de l'Est ?

L'Afrique, quant à elle, reste toujours absente de l'échiquier mondial. Curieusement, ce miroir aux désespoirs suscite à nouveau quelques étincelles d'optimisme. Des analystes du secteur prévoient un retour de la Zambie sur le marché : *« Le minerai est riche et la gestion politique différente de celle du Zaïre. La privatisation de l'économie du pays, qui passe au premier chef par celle des mines de cuivre, évolue favorablement »*, explique-t-on le plus souvent.

Conscientes des trop lourdes charges qui pèsent sur les sociétés minières en l'absence de toute structure – pour bénéficier d'une main-d'œuvre efficace, elles doivent, en effet, assurer la gestion policière et sanitaire de la région, – les autorités semblent disposées à remplir plus complètement leurs fonctions. Signe des temps : le Chili, déjà premier producteur, ouvre d'autres unités sans que le marché semble s'en émouvoir. *« En réalité, tout dépend de la reprise aux Etats-Unis »*, commente un opérateur. Deuxième consommateur après les Européens, les Américains sont, en effet, déterminants sur un marché moins engorgé que naguère, mais néanmoins pléthorique.

MARIE DE VARNEY

PRODUITS	COURS DU 22-1
Cuivre h. g. (Londres) Trois mois	1 470 (+ 8) Livres/tonne
Aluminium (Londres) Trois mois	1 218 (– 18) Dollars/tonne
Nickel (Londres) Trois mois	5 860 (– 15) Dollars/tonne
Sucre (Paris) Mars	255,1 (+ 0,1) Dollars/tonne
Café (Londres) Janvier	926 (– 49) Dollars/tonne
Cacao (New-York) Mars	999 (+ 9) Dollars/tonne
Blé (Chicago) Mars	387 (+ 7) Cents/boisseau
Maïs (Chicago) Mars	218 (+ 1) Cents/boisseau
Soja (Chicago) Mars	183,60 (– 0,20) Dollars/t. courte
Pétrole (Londres) Brent Mars	17,30 (– 0,30) Dollars/baril

Le chiffre entre parenthèses indique la variation d'une semaine sur l'autre.

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

	Cours 15-1-93	Cours 22-1-93
Or fin (kilo en barre)	58 100	57 800
- (kilo en lingot)	58 250	57 950
Pièce française (20 fr.)	338	331
• Pièce française (10 fr.)	419	406
Pièce suisse (20 fr.)	333	330
Pièce latine (20 fr.)	332	334
• Pièce tunisienne (20 fr.)	325	335
Souverain	430	427
• Souverain Elisabeth II	442	431
• Demi-souverain	280	300
Pièce de 20 dollars	2 340	2 085
- 10 dollars	1 180	1 182,50
• - 5 dollars	580	581,25
- 50 pesos	2 195	2 155
• - 20 marks	468	425
- 10 florins	340	338
• - 5 roubles	262	270

• Ces pièces d'or ne sont cotées qu'à la séance hebdomadaire supplémentaire.

MARCHÉ MONÉTAIRE ET OBLIGATAIRE

Des taux insupportables

Le franc a beau s'être raffermi, les taux d'intérêt à court terme demeurent très tendus à Paris, où ils dépassent toujours 12 % au jour le jour et se maintiennent à 11 1/4 %-11 3/4 % à un mois-trois mois. Le fait que les réserves de change de la Banque de France ne se reconstituent que lentement (voir en rubrique « Devises et or ») explique que les liquidités manquent sur la place de Paris, puisque l'essentiel des 155 milliards de francs empruntés par les spéculateurs pour les vendre et acheter des marks n'est pas rentré.

La Banque de France, certes, alimente massivement le marché, à hauteur de 200 milliards de francs pour ses pensions à vingt-quatre heures et 12 %, cela depuis le 4 janvier dernier, mais la tension persiste. *Le marché* espère qu'elle rétablira le plus vite possible ses pensions à cinq-dix jours au taux de 10 %, mais il craint que l'institut d'émission attende, pour le faire, que ses réserves de devises soient reconstituées... en attendant le prochain « coup de boutoir » que certains opérateurs jugent inévitable et que d'autres jugent suicidaire puisque la Bundesbank peut créer des marks à volonté pour les prêter à la France.

Notons, toutefois, comme le fait remarquer François Chevallier, du service des études de la BFCE, que ladite Bundesbank a pu reprocher à la Banque de France de ne pas avoir suffisamment recouru à l'arme des taux en novembre et en décembre, privilégiant les interventions sur les marchés des changes, ce qui a obligé la Banque centrale allemande à, précisément, créer des marks.

Le 4 janvier dernier, l'institut français d'émission avait donc fini par accepter le relèvement en question. Un tel relèvement devient parfaitement assassin pour le système financier français. En début de semaine, M. Marc Vienot, président de la Société générale, indiquait que la tension actuelle coûtait 1 million de francs par jour à son établissement. Il y a gros à parier que, la semaine prochaine, les grandes banques vont solliciter Bercy pour obtenir soit un nouveau relèvement de leur taux de base, porté de 9,45 % à 10 % le 17 décembre dernier, soit des compensations sous la forme d'un concours accru de la Banque de France à des conditions meilleures, c'est-à-dire inférieures à 10 %.

Si le loyer de l'argent est cher sur le court terme, il se détend très fort sur le moyen et le long terme, où les anticipations à la baisse jouent à plein, un peu trop vigoureusement suivant certains. Les possibilités de diminution des taux longs deviennent beaucoup plus maigres : à 7,80 %, le rendement des OAT à 10 ans, s'il demeure encore d'un demi-point, risque de buter sur les 7 % des bunds allemands à 10 ans, considérés outre-Rhin comme un plancher, en raison des énormes besoins d'emprunts pour la réunification. En ce cas, la marge de manœuvre se rétrécirait.

Le problème n'est pas le même sur le court terme, où la diminution devrait atteindre six points complets pour reconstituer la courbe des taux, entre 5 % et 6 % à un mois et 7,50 % à 10 ans. C'est sans doute ce qui rend prudents les opérateurs sur le MATIF, où l'échéance mars plafonne à 113,60-113,40, avec un rendement au comptant de 7,84 % pour l'OAT dix ans, au même niveau que la semaine dernière. Une déception serait extrêmement coûteuse...

Désaffection pour le franc

La Bundesbank, en effet, si on en croit son économiste en chef, M. Issing, paraît peu disposée à abaisser rapidement son taux d'intervention, n'entendant pas lâcher de sitôt ses moyens de pression sur le gouvernement et les syndicats. En attendant, on anticipe à tour de bras. Ainsi, les Anglo-Américains de Londres ont effectué sur le marché de Paris des achats d'OAT qualifiés d'*« énormes »*, un de leurs clients de la zone Pacifique en ayant pris pour 10 milliards de francs. L'engouement est le même pour les bons du Trésor à moyen terme. L'adjudication record de 19,5 milliards de francs effectuée jeudi a été très largement souscrite, notamment par les Allemands, avec une forte baisse des rendements offerts, 7,60 % contre 8,20 % le 17 décembre dernier pour les bons à cinq ans et 7,91 % contre 8,69 % pour les bons à deux ans. Les 12 milliards de francs de BTAN cinq ans ont été ramassés par quatre à cinq « mains » seulement.

Sur le marché obligataire domestique, le calme a régné, avec deux émissions cette semaine, celle du Crédit national, qui, sous l'égide de la Société générale et de la BNP, a levé, avec succès, 1,5 milliard de francs, à 8 % nominal et 8,20 % de rendement réel, soit 0,44 point au-dessus de l'OAT. Le fait que cette émission soit offerte au-dessous du pair et non au-dessus, a plu : les investisseurs institutionnels n'aiment pas la formule au-dessus du pair, qui entraîne une dépréciation immédiate dans le bilan. Par ailleurs, le groupement des Provinces de France a levé 750 millions de francs à 8,25 % nominal et 8,51 % réel, soit 0,64 point de plus que l'OAT, rendement apprécié par les souscripteurs. Pour la semaine prochaine, on attend des emprunts d'Air France, de la RATP et de l'Auxiliaire du Crédit foncier de France.

Le Crédit local de France (CLF) est le premier emprunteur français sur les marchés internationaux avec 29 milliards de francs collectés en 1992, et probablement autant en 1993, la part de marché domestique français n'étant que de 9 milliards de francs. Cette désaffection pour le franc se justifie, selon le CLF, par le coût moins élevé des émissions à l'étranger, notamment pour les frais et taxes. A ce sujet, onze émetteurs vont créer une association, présidée par M. Rembert von Lowis, directeur financier du Crédit local de France, dont l'objet sera, notamment, de *« formuler des propositions en vue d'améliorer le fonctionnement des marchés obligataires en francs français et des marchés qui en constituent le complément, et de les présenter aux pouvoirs publics, aux autorités de tutelle et, plus généralement, aux intervenants de la place »*. Il faut noter que, depuis plusieurs années, le montant des obligations émises en francs français s'anémie, reculant, en pourcentage, par rapport au produit intérieur brut, au profit des émissions sur le marché de l'eurofranc.

FRANÇOIS RENARD

Le Monde

La force multinationale en Somalie

Les Etats-Unis veulent que l'ONU prenne le commandement de « Restore Hope »

Les Etats-Unis ont officiellement demandé aux Nations unies de prendre le commandement de la force multinationale en Somalie, actuellement sous commandement américain, a indiqué un porte-parole de la mission de l'ONU en Somalie (ONUSOM), vendredi 22 janvier à Mogadiscio.

A Washington, un responsable du département d'Etat a indiqué jeudi que les Etats-Unis avaient entamé des consultations avec leurs alliés plus d'une semaine auparavant, afin d'élaborer une résolution du Conseil de sécurité sur le transfert du commandement à l'ONU.

L'ambassadeur américain Robert Oakley a évoqué, à Mogadiscio, le problème du financement de l'ensemble de l'opération, actuellement prise en charge à 85 % par les Etats-Unis. Washington a fourni environ 23 000 des 36 000 soldats présents en Somalie, et aura dépensé 600 millions de dollars d'ici à la fin mars. *« Le Congrès souhaite ramener à 30 % »* la part américaine, a indiqué M. Oakley.

D'autre part, à Addis-Abeba, la réunion du comité des factions somaliennes, chargé de préparer la conférence de réconciliation nationale prévue en mars, a été suspendue vendredi par le clan du général Mohamed Farah Aïdid, sous prétexte que le cessez-le-feu signé le 15 janvier avait été violé. – *(AFP, Reuter.)*

Pour financer leurs programmes d'armement

Plusieurs pays du Golfe présentent des budgets fortement déficitaires

Présentés de façon plus ou moins complète au cours des derniers jours, les projets de budgets 1993 des pays du Golfe (Arabie saoudite, Koweït, Oman) affichent tous un fort déficit. Quoiqu'en baisse légère par rapport à l'exercice antérieur, celui de l'Arabie saoudite atteindra 27,4 milliards de rials (40 milliards de francs) soit près de 15 % du budget du royaume – lui-même en hausse de 9 % environ d'une année sur l'autre. Au Koweït, le déficit devrait représenter près de 10 % du budget, selon les indications fournies par le ministre koweïtien des finances, M. Nasser al-Rouhdhane, tandis qu'Oman prévoit d'accroître le sien d'un bon tiers. Atteignant 6,6 milliards de francs en 1993, le déficit équivaudra à plus de 20 % du budget du sultanat.

Pour ces Etats, tous largement dépendants des recettes pétrolières, le déficit des finances publiques s'explique en grande partie par les programmes d'achats d'armes relancés par la guerre du Golfe. En Arabie saoudite, par exemple, près du tiers des dépenses budgétaires (31 %) sera consacré à la défense et à la sécurité. Dans le sultanat d'Oman, la proportion frise les 30 %.

Avec 18 % du marché des véhicules particuliers

Renault s'impose en Espagne

MADRID

de notre correspondant

L'année 1992 aura été bonne pour Renault en Espagne. Les résultats du dernier trimestre ne sont pas encore tous connus, mais le chiffre d'affaires est en augmentation de 18 % par rapport à 1991 (520 milliards de pesetas, soit 25 milliards de francs). Sur un marché total de 980 000 véhicules de tourisme, Renault est en première position avec 175 000 immatriculations, soit près de 18 % des ventes globales. Un chiffre supérieur de 7,5 % à celui de l'année précédente. La Clio reste la voiture la plus vendue en Espagne (66 400 unités), suivie de près par la Renault 19 (63 700 exemplaires). La production totale de Renault a été pour toute l'année de 364 000 véhicules, soit une augmentation de 12 % par rapport à l'année précédente ; 55 % de cette production est exportée.

Pour les dirigeants de Renault, *« ces résultats positifs vont permettre de faire face aux objectifs »*, qui sont essentiellement de maintenir la part de marché aux alentours de 18 % en dépit d'une année qui s'annonce difficile pour les constructeurs automobiles. M. Gérard Gastaut, secrétaire général, prévoit une baisse de l'ordre de 15 % au cours du premier trimestre de cette année mais espère une reprise au cours du second semestre. Pour cela, il compte sur le lancement de la Safrane sur le marché espagnol dès le mois de janvier, puis, en juin, sur celui de la Twingo, qui sera fabriquée pour un tiers de la production totale dans les usines de Valladolid. Un investissement de l'ordre de 5 milliards de pesetas (240 millions de francs).

M. B.-R.

Pour tenter d'endiguer l'hyperinflation

Le gouvernement russe pourrait adopter une nouvelle thérapie de choc

Restriction du crédit, augmentation des taux d'intérêt, réduction des subventions aux entreprises, diminution des dépenses publiques : pour lutter contre une inflation de plus en plus galopante, qui atteint 60 % par mois, le gouvernement russe a donné son accord à une série de mesures proposées par les vice-premiers ministres de l'économie et des privatisations, MM. Boris Fiodorov et Anatoli Tchoubaïs.

MOSCOU

de notre envoyé spécial

L'adoption de cette thérapie de choc prouverait que le remplacement en décembre dernier, sous la pression des conservateurs du Congrès, de l'ancien premier ministre libéral, M. Egor Gaïdar, par un homme de l'appareil industriel, M. Viktor Tchernomyrdine, n'a pas, en fait, modifié la stratégie économique de l'équipe au pouvoir. Après avoir renoncé, en fin de semaine dernière, à un décret visant à contrôler administrativement les prix d'un certain nombre de produits de base (*le Monde* du 20 janvier), le nouveau premier ministre pourrait donc accepter de lutter contre la hausse des prix par des moyens marqués du sceau de la plus parfaite orthodoxie « monétariste ».

Outre la réduction du déficit budgétaire à 5 % du produit national brut, le gouvernement pourrait supprimer les crédits à taux préférentiels aux entreprises d'Etat, obliger les entreprises déficitaires à se plier à une stricte discipline financière et limoger les directeurs des firmes qui ne parviendraient pas à régler leurs factures. Selon le ministre de l'économie, M. Andreï Netchaev, plus de 1 000 milliards de roubles (13,5 milliards de francs) seraient nécessaires pour éponger les dettes des entreprises publiques. Le gouvernement aurait également décidé de doubler les taux d'intérêt sur l'épargne pour inciter les Russes à dépenser moins et a annoncé que la Banque centrale porterait les taux d'intérêt sur les prêts à *« un niveau suffisant pour lutter contre l'inflation »*.

Chute du rouble

Le débat n'est pourtant pas clos. Pour le moment, en effet, seules les déclarations des ministres les plus réformateurs du gouvernement font état d'une telle radicalisation de la lutte contre l'inflation. Compte tenu du flou entourant l'ensemble du débat politique et économique à Moscou, de l'habitude solidement ancrée d'annoncer tout et son contraire, mais aussi d'un équilibre toujours fragile entre les conservateurs et les réformateurs, il se pourrait que les tenants d'une politique moins radicale relèvent rapidement la tête et tentent d'atténuer les mesures annoncées.

Le président de l'Union des industriels, M. Arcadi Volski, aurait même appelé le FMI à la rescousse pour critiquer la politique du gouvernement... Publié dans la *Nezavissimayïa Gazeta* de jeudi, un document attribué au bureau de Moscou du Fonds monétaire reproche ainsi aux réformateurs russes de s'être inspirés d'une *« idéologie reaganienne »*. Las, le directeur du bureau du FMI de Moscou a aussitôt démenti toute paternité de son organisation à l'égard de ce document...

Toujours est-il que la hausse des prix a connu, ces dernières semaines, une accélération foudroyante, passant de 25 % en décembre à près de 60 % en janvier. Pour M. Boris Fiodorov, l'objectif serait de ramener ce taux mensuel à 5 % d'ici à la fin de l'année. Cette augmentation des prix va de pair avec l'apparition de pénuries dans certains secteurs, et on commence à voir se reformer de longues files d'attente dans les rues de Moscou. L'augmentation de près de 50 % du prix de l'essence dans la capitale a aussi obligé les automobilistes à faire la queue, parfois durant plusieurs heures, devant les rares stations-service.

Autre signe inquiétant : le rouble, qui avait légèrement remonté en fin d'année, a repris son mouvement descendant, puisqu'il a atteint, vendredi, son cours le plus bas : 493 roubles pour 1 dollar. On s'attend ainsi à voir crever, dès la semaine prochaine, le plafond fatidique des 500 roubles pour 1 dollar. Déjà, au marché noir, les changeurs donnent parfois 530 roubles pour un billet vert. Rappelons qu'en juillet le cours s'établissait à 130 roubles. M. Fiodorov a annoncé que la Banque centrale devrait puiser dans ses réserves en devises pour soutenir le rouble et qu'un projet permettant une convertibilité en bonne et due forme de la monnaie russe était en cours d'élaboration.

JOSÉ-ALAIN FRALON

CHINE

M. Deng Xiaoping est toujours debout

PÉKIN

de notre correspondant

La grande différence physique entre M. Deng Xiaoping et les autres octogénaires communistes est qu'il est toujours debout. Les autres, ces derniers jours, se sont montrés allongés ou assis (*le Monde* du 23 janvier). M. Deng, lui, est apparu à la télévision, vendredi 22 janvier, du moins capable de se faire filmer en pied.

Il était à Shanghaï, où il a profité du Nouvel An lunaire pour répéter une énième fois son message réformiste : *« J'espère que vous ne laisserez pas passer les chances de progresser. Pour la Chine, elles ne sont pas nombreuses. »* Il a lancé un coup de chapeau au peuple de Shanghaï, cette ville dont le régime communiste a longtemps bridé le développement avant de comprendre récemment qu'elle recélait un potentiel fabuleux.

Le court reportage télévisé avait été monté de manière à faire durer l'image de M. Deng face aux personnalités locales rassemblées pour l'occasion. Le plus triste pour lui, et sans doute pour la Chine, est qu'il lui ait fallu une nouvelle fois montrer de la sorte qu'il était en vie, et qu'il soutenait *« le camarade Jiang Zemin, noyau de la direction collégiale du comité central du PC »*, comme si cela n'allait pas de soi.

F. D.

Un ancien dirigeant du Livre CGT dans le groupe Pigasse

Les habits neufs de M. Lancry

M. Roger Lancry, qui fut secrétaire général du Syndicat du Livre CGT de 1975 à 1990, est depuis deux mois conseiller technique de Mars Communication SA. Celui qui fut pendant quinze ans l'âme du Livre CGT et se forgea au fil des conflits un profil d'ouverture et de modération, tout en défendant les acquis des ouvriers du Livre CGT, notamment pendant les grandes grèves qui ont affecté ces dernières décennies la presse parisienne, entame donc une nouvelle carrière.

M. Lancry, qui adhéra à la CGT en 1946, travaillera aux côtés du PDG de Mars Communication, M. Jean-Paul Pigasse, qui fut directeur des rédactions du groupe Express en 1986 et 1987, sous la coupe des très libéraux René de Laportalière et Alain Dumait et du non moins libéral patron de *l'Express* de l'époque, M. James Goldsmith. M. Lancry sera chargé de la fabrication des journaux et de la négociation avec les imprimeurs. Mars Communication SA publie des revues et des lettres consacrées à la politique, à la géopolitique ou à la défense militaire comme *Enjeux du monde, la Lettre défense et sécurité*, etc.

Y.- M. L.

Prélude à la cession d'Adidas

Bernard Tapie Finance (BTF) quitte la Bourse de Paris

Deux ans et demi après son entrée au second marché, le groupe Bernard Tapie Finance (BTF) quitte la Bourse. Un communiqué publié, vendredi 22 janvier, par la Société des Bourses françaises (SBF) précise que la société en nom collectif Groupe Bernard Tapie a acquis, au prix unitaire de 100 francs, 2,25 millions d'actions BTF au terme de l'offre publique de retrait lancée le 29 décembre 1992.

La société en nom collectif contrôle désormais 99 % du capital et des droits de vote de BTF. Le public ne possédait que 5 % environ du capital, mais les institutionnels – principalement la SDBO, filiale du Crédit lyonnais, et les AGF – qui en détenaient 30 %, se sont aussi retirés.

Selon la direction du groupe, le départ des institutionnels était *« attendu »*, le groupe souhaitant vendre toutes ses filiales, notamment Adidas, pour laquelle un mandat de cession a été confié à la SDBO jusqu'au 15 février.

Pour financer son offre publique de retrait, la société en nom collectif Bernard Tapie Finance a dû souscrire un nouveau crédit-relais de 225 millions de francs qu'elle espère rembourser avec les cessions.

SOMMAIRE

DATES

ÉTRANGER

POLITIQUE

SOCIÉTÉ

CULTURE

ÉCONOMIE

HEURES LOCALES

Services

La télématique du *Monde* : 3615 LEMONDE 3615 LM

Ce numéro comporte un cahier « Heures locales » folioté 17 à 24 et un cahier « Radio-Télévision »

Le numéro du « Monde » daté 23 janvier 1993 a été tiré à 471 627 exemplaires.

M. Mitterrand à Vaison-la-Romaine

M. François Mitterrand s'est rendu, samedi matin 23 janvier, dans le département du Vaucluse, où, après avoir survolé en hélicoptère les zones sinistrées par l'inondation du 22 septembre 1992, il a tenu une réunion, à la mairie de Vaison-la-Romaine, avec les maires des communes concernées. Le président de la République souhaite ainsi accélérer l'indemnisation des victimes, qu'il juge trop lente.

M. Michel Albert favorable à la privatisation des AGF

Le président des Assurances générales de France (AGF), M. Michel Albert, a estimé vendredi 22 janvier que la privatisation de son groupe irait dans le sens des intérêts de la France et des AGF. *« Il est de l'intérêt de mon pays et de l'intérêt de ma compagnie d'être privatisée »*, a-t-il déclaré au micro d'Europe 1. *« Le budget de la France a besoin du produit des privatisations »*, a souligné M. Albert avant d'ajouter *« nous avons fait beaucoup moins que ce que nous aurions pu faire »*. Si les AGF avaient été privatisées plus tôt, a-t-il affirmé, *« nous serions beaucoup plus puissants que nous ne le sommes »*. En réponse à une question sur la date éventuelle d'une telle opération, le président des AGF a indiqué que *« cela dépendra du marché »*, précisant toutefois que le cours de sa compagnie avait progressé de *« 40 % depuis septembre »* 1992.

EN BREF

□ **PÉROU : attentats anti-américains.** – Les guérilleros du Sentier lumineux sont soupçonnés d'avoir ouvert le feu, vendredi 22 janvier, sur un avion de ligne américain alors qu'il atterrissait sur l'aéroport de Lima. Deux impacts de balles ont été relevés sur le fuselage, mais personne n'a été blessé. D'autre part, le mouvement maoïste a été accusé par la police d'avoir organisé un attentat à la voiture piégée contre une usine de Coca-Cola dans la capitale, au cours duquel deux personnes ont été tuées et huit blessées. – *(Reuter, UPI.)*

□ **Projet d'accord entre les syndicats et la direction de la Société générale.** – La direction et les syndicats de la Société générale sont parvenus vendredi 22 janvier à un *« projet d'accord »* sur le reclassement des salariés concernés par le plan social prévoyant 728 départs en 1993. La banque s'est engagée à proposer *« un reclassement dans l'entreprise à chaque agent concerné »* et les syndicats ont demandé un délai de réflexion afin de consulter le personnel. Leur réponse devrait intervenir le 29 janvier.

□ **RUSSIE : plus d'un million de soldats tués à Stalingrad.** – L'armée rouge a perdu un million cent mille soldats dans la bataille de Stalingrad, tournant de la seconde guerre mondiale, et treize mille cinq cents autres y furent exécutés pour *« lâcheté »*, ont rapporté, jeudi 21 janvier, des historiens de l'Institut russe d'histoire militaire sur la foi de chiffres inédits. A la fin de cette bataille de deux cents jours, l'armée allemande avait perdu huit cent mille hommes. – *(Reuter.)*

□ **Le conseil régional ne participera pas au plan social des dockers marseillais.** – Le conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA) ne participera pas au financement du plan social arrêté en faveur des dockers du port de Marseille-Fos dans le cadre de la réforme de leur statut professionnel, a déclaré vendredi 22 janvier son président (UDF), M. Jean-Claude Gaudin. M. Lucien Weygand, président (PS) du conseil général des Bouches-du-Rhône, avait fait connaître, le même jour une décision identique. En revanche le conseil d'administration du Port autonome de Marseille a accepté, lors de sa séance mensuelle, de participer au financement de ce plan dont le coût est estimé, au minimum, à 800 millions de francs (*le Monde* du 22 janvier).

Le Monde EDITIONS
LAURENT GREILSAMER présente
le procès du SANG contaminé
DOCUMENTS

Grâce aux achats d'automobiles

La consommation de produits manufacturés a augmenté de 5,4 % en décembre

La consommation des ménages français en produits manufacturés a augmenté de 5,4 % en décembre 1992 par rapport au mois précédent, selon les statistiques publiées vendredi 22 janvier par l'INSEE. L'institut de la statistique souligne que cette nette progression mensuelle est principalement due à la très forte accélération des achats d'automobiles qui représentent à eux seuls plus de 40 % de la croissance du mois dernier. Sur l'ensemble du dernier trimestre de 1992, la consommation des ménages en produits manufacturés est restée stable (+ 0,1 %) en France par rapport au trimestre précédent, alors qu'elle enregistre une hausse de 1,5 % sur l'ensemble de l'année 1992 par rapport à 1991.

Hausse des tarifs SNCF de 2,8 % le 1er février

A partir du 1er février, les tarifs voyageurs de la SNCF – hors Ile-de-France – vont être majorés en moyenne de 2,8 %, a indiqué la société nationale vendredi 22 janvier. Des modulations sont appliquées selon les distances. Ainsi l'augmentation est de 3,73 % sur les trajets inférieurs à 249 km et de 1,5 % pour les distances de 1 000 km. Le prix des places Joker (accessibles à tous sous condition d'un délai de réservation minimum) reste inchangé. La réservation « place assise » passe de 16 à 18 francs.

هكذا من الأصل

هكذا من الأصل

Le Monde

HEURES LOCALES

BRUAY VIRE AU VERT

L'ancienne cité minière veut s'offrir un nouveau visage, mais il lui faudra du temps et de l'argent pour améliorer l'environnement de ceux qui sont restés « au pays »

SOUS un ciel d'ardoise, les chiffres défilent. Rapides et secs, ils racontent la lente agonie de Bruay-la-Buissière (Pas-de-Calais), né en 1987 de la fusion des communes de Bruay-en-Artois et de La Buissière. Aujourd'hui, au cœur du bassin minier, où l'on a rangé définitivement pointerolles et pics, il s'agit d'assumer *« le lourd et chaotique héritage des houillères »*. Pour *« montrer que l'on est capable de survivre »* après la fermeture des puits, la municipalité de Bruay a engagé une politique de reconquête des *« friches industrielles »* afin de relancer une économie exsangue. A Bruay, où 50 % du bâti est situé sur les emprises foncières des houillères, qui ont mis la clef sous la porte, 61 % des logements ont été construits avant 1949, 20 % des habitations n'ont ni douche ni baignoire. Liés à l'extraction du charbon qui appartient désormais au passé, l'atelier de chemin de fer, l'usine Carbolux et la centrale électrique ont été jetés bas. Résultat : une friche d'herbes folles de 70 hectares dont le sol, imbibé de phénol, est pourri.

D'autres petites friches éparpillées dans la cité ne dépassent pas 10 hectares. Elles sont composées de schlamms, des matériaux fins, schisteux, charbonneux et dangereux : humides, ce sont des sables mouvants, secs, des nuages de poussière.

La courbe fait son entrée

Une ville sinistrée, balafrée par les traces de voies ferrées de jadis. Une commune désarticulée. Les quatre carrés de fosse ouverts à Bruay écartèlent la cité. Autour des puits comblés, des quartiers clos, indépendants les uns des autres, sans aucune continuité urbaine. 32 314 habitants en 1968, 25 451 en 1992. *« Le potentiel fiscal de Bruay est inférieur de 30 % à 70 % à la moyenne nationale du potentiel fiscal des villes de même importance »*, affirme Serge Janquin (PS), le maire, qui ajoute : *« L'avenir dépend essentiellement de la solidarité nationale. »*

Mais, ici, dans ces Flandres minières qui sont venues plusieurs fois au secours d'un Hexagone dévasté par la guerre, on compte d'abord sur ses propres forces. On tente de réaménager les friches et d'améliorer l'environnement de ceux qui sont restés « au pays ». *Le noir, on ne veut plus le voir. Place au vert.* Les terrils sont engazonnés, les carreaux plantés, les logements réhabilités, de nouvelles industries accueillies (Plastic Omnium s'est installé sur le site de Bruay) et la voirie modernisée pour relier les quartiers dispersés. L'aide des pouvoirs publics a joué. Au total 180 millions de francs ont été déboursés pour ouvrir des routes, goudronner des rues, dessiner une nouvelle voirie pour « brancher » entre elles ces lignes droites de logements qui butent sur les terrils. Un centre-ville a été créé sur 25 hectares. Il s'étend sur deux carreaux de mines et sur une ancienne voie de chemin de fer. Le centre de Bruay possède aujourd'hui plus de mille logements, 8 600 mètres carrés de bureaux et de commerce, 3 200 mètres carrés d'équipements publics. Sur l'ensemble de la commune, 1 527 logements étaient estimés, selon l'INSEE, *« inconfortables »*. En 1992, 31 % d'entre eux sont en cours de réhabilitation pour un coût total de 26 millions de francs, dont 7 millions financés notamment par l'Etat et l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat.

Enfin la ville a lancé une opération de rénovation urbaine originale avec la restructuration de la cité du Nouveau Monde ; 71 logements sociaux neufs remplaçant des habitations vétustes, et répartis autour de trois places. La courbe fait, enfin, son entrée dans le paysage urbain de l'ancien pays minier. On y trouvera squares, fontaines, candélabres de style. Si la brique rouge est toujours le matériau dominant, les détails architecturaux, avec leurs arcs romans, leurs passages soignés et leurs fenêtres élégantes rappellent que la Flandre espagnole n'est pas loin. Un exercice de style pour créer un vrai quartier.

Symbole du changement du visage de Bruay, l'aménagement du parc de la Lawe. Cet espace vert étiré le long de la rivière a été créé par l'Etat dans le cadre du réaménagement des grands sites dégradés. Dessinées sur d'anciens bassins de décantation et un terril plat, les berges artificielles longent le cours d'eau. Des ponts en bois franchissent la Lawe et relient ainsi les quartiers. Des chemins piétonniers, plantés d'arbres, bordent la rivière, et des aires de jeu ont été créées. On est proche, ici, de ces canaux qui adoucissent les paysages d'outre-Quiévrain. Ce parc est un élément de la trame verte en cours de création au centre et autour de Bruay-La Buissière.

Grâce aux plantations effectuées sur un autre terril voisin, elle sera en relation avec le parc de la porte Nord, situé à l'entrée de la ville et à vocation commerciale. Pour mieux assurer le développement de leur région, vingt-quatre communes viennent de s'associer au sein de la « communauté du Bruaysis », dont le président est Serge Janquin.

Ainsi donc, à Bruay, du passé on fait table rase. Couleur, activités industrielles diversifiées, urbanisme sont, sur ces grasses plaines de l'Artois, à l'ordre du jour. Mais peut-on oublier les heures de jadis ? Sur la façade de la mairie, trois têtes de mineurs sculptées, coiffées du fameux casque, fixent avec gravité les passants. Avant que l'on obstrue pour toujours les puits, on gardera ce terril n° 3, de forme conique, qui domine l'agglomération. Tourisme oblige : on va le mettre en valeur, même si, à l'hôpital de Bruay, on meurt toujours de la silicose.

de notre envoyé spécial à Bruay-la-Buissière
Jean Perrin

Europe

L'Europe des régions existe et elle entend le faire savoir. Tel est le message que souhaite diffuser l'Assemblée des régions d'Europe (ARE), par la voix de son président Jordi Pujol (centre-droit), président de la *Generalitat* de Catalogne.

Avec son voisin Jacques Blanc (UDF-PR), président du conseil régional du Languedoc-Roussillon, il ne manque pas une occasion de s'exprimer sur ce sujet, qui lui tient à cœur. Car les échéances de l'Europe communautaire s'accélèrent. La création d'un *« conseil consultatif des collectivités régionales et locales »* est inscrite dans le traité de Maastricht, le nombre de sièges alloués à chacun des États membres en est fixé. Le tout est de savoir qui les occupera.

Jordi Pujol et Jacques Blanc ont annoncé clairement leur intention d'évincer, à terme, les autres collectivités de cette nouvelle institution, qu'ils nomment *« comité des régions »*. Il leur reste donc à en convaincre, entre autres, départements français ou communes espagnoles...

Pas simple. D'autant que les régions d'Europe ont bien du mal à s'exprimer sur un pied d'égalité. Quelle légitimité, en effet, peut avoir un commissaire de la reine, c'est-à-dire un fonctionnaire représentant du gouvernement central dans une province néerlandaise, face à un ministre-président d'un Land allemand ?

Qui y a-t-il de commun entre le Languedoc-Roussillon et la Catalogne, riche province qui *« organise politiquement son autogouvernement »*, comme le stipule sa Constitution ?

D'ailleurs, si Jacques Blanc milite pour obtenir une place de choix au sein des instances européennes, Jordi Pujol insiste d'abord sur la reconnaissance, par chaque Etat, des régions en général et de la *« nation catalane »* en particulier.

Martine Valo

FONCTIONNAIRES

LA CAPITALE PURGATOIRE

Pour policiers et postiers, la grande métropole n'est que l'antichambre du retour au pays. Comment les retenir ?

ALORS que le bâtiment subit la crise que l'on sait, plusieurs dizaines de chantiers destinés à des logements s'activent en divers quartiers de Paris. Ici de la construction neuve, ailleurs de la rénovation d'ancien. Certains de ces projets sont d'ailleurs contestés. Dans le 19e arrondissement, par des voisins qui refusent qu'un immeuble leur masque le soleil. Dans le 14e arrondissement par les élus locaux qui s'offusquent du volume d'une bâtisse écrasant un hôpital du dix-huitième siècle classé monument historique.

Or les commanditaires de ces opérations surprennent. Il s'agit de La Poste, de l'Assistance publique des hôpitaux de Paris ou de la préfecture de police qui se substituent aux promoteurs et tentent de loger leur personnel alors qu'aucun texte ne les y oblige. Les contingents de policiers, de postiers et même d'infirmières qui « servent » les Parisiens comptent un nombre croissant de jeunes provinciaux. Pour acclimater ceux-ci, leur faciliter la vie et en somme les retenir, les services publics se sentent moralement obligés de leur proposer des logements, si modestes soient-ils.

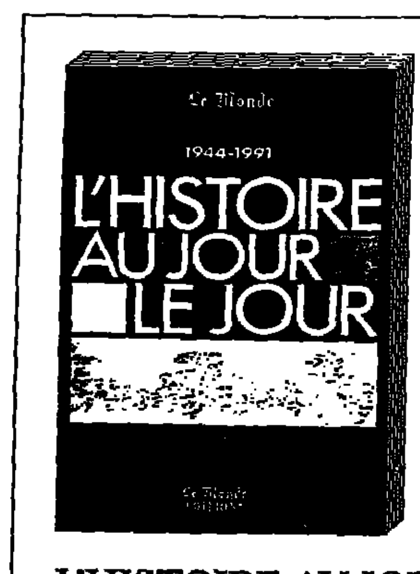
Paris n'est décidément pas une ville comme les autres. Faut-il rappeler qu'elle abrite les grandes institutions de l'Etat, qu'elle accueille une centaine d'ambassades, que ses rues sont le théâtre de cinq manifestations quotidiennes, que l'afflux des employés de banlieue et des visiteurs double chaque jour sa population ? Quelle est la métropole régionale qui, la nuit de la Saint-Sylvestre, voit déferler 300 000 fêtards sur ses Champs-Elysées ? Il n'est donc pas surprenant que la capitale, qui n'héberge pourtant que 3,5 % des Français, soit obligée de mobiliser 20 000 policiers en civil et en uniforme, soit 10 % des effectifs nationaux. Les responsables de la sécurité sont contraints d'y maintenir une proportion de fonctionnaires deux à trois fois plus élevée que sur le reste du territoire.

Les services postaux ne sont pas non plus de tout repos. Champions de la plume et de la lecture, les Parisiens reçoivent ou expédient 2,4 plis par jour, soit trois fois plus que la moyenne des foyers français. Il faut les desservir par trois tournées quotidiennes. Quant aux guichetiers, ils sont assaillis par une clientèle de banlieusards et de touristes qui vient s'ajouter à celle des résidents du quartier. Avec une armée de 19 000 préposés, La Poste emploie à Paris un nombre de facteurs supérieur de 42 % à ce qui est ordinairement nécessaire dans le reste de l'Hexagone.

Le paradoxe, c'est que la capitale, si gourmande en fonctionnaires, est fort avare lorsqu'il s'agit de les fournir.

Marc Ambroise-Rendu

Lire la suite page 21



Le Monde EDITIONS

Un demi-siècle d'histoire dans les archives du *Monde*

Une encyclopédie pratique de 1064 pages (avec chronologies, cartes et index). 395 F

L'HISTOIRE AU JOUR LE JOUR 1944-1991

EN VENTE EN LIBRAIRIE

REPÈRES

STATISTIQUES

moins de 9
de 9 à 10
de 10,1 à 11,5
plus de 11,5

Accueillir les malades

En janvier 1990, le nombre total de lits en hospitalisation complète pour accueillir les malades dans le secteur public et privé était de 558 693 (363 115 pour le public et 195 578 pour le privé).

La carte montre, par région, la densité de ces lits pour 1 000 habitants. La moyenne nationale se situant autour de 10 lits pour 1 000 habitants, la carte illustre les différences qui existent en France métropolitaine.

Des régions comme la Bretagne, le Limousin, le Languedoc-Roussillon et la Corse semblent mieux équipées que les autres pour recevoir les malades. Elles s'opposent au Centre, à la Haute-Normandie, aux Pays de la Loire ou au Nord-Pas-de-Calais qui ne disposent pas des même avantages .

(Sources : INSEE.)

FINANCES LOCALES

DÉLICAT PARTAGE DES RECETTES

La dotation globale de fonctionnement est légèrement entamée par l'apparition des groupements de communes

LE Comité des finances locales a procédé à la répartition de la dotation globale de fonctionnement (DGF), principal concours financier de l'État aux collectivités locales, jeudi 14 janvier. Le montant de la DGF avait été fixé à 96,2 milliards de francs dans la loi de finances pour 1993. Elle augmente donc de 4,33 %, en moyenne. Les communes n'ayant droit qu'à une garantie de progression minimale sont assurées d'obtenir une recette en hausse de 2,38 % (*le Monde* daté 4-5 octobre 1992).

Il appartient au Comité des finances locales, assemblée composée d'une majorité d'élus et présidée par Jean-Pierre Fourcade (UDF), de répartir les grandes masses de la DGF entre différents types de collectivités. Comme il existe un très grand nombre de verrous législatifs, la marge de manœuvre du Comité est assez étroite. Elle joue sur environ 900 millions de francs, soit un centième de la DGF.

La dotation globale destinée aux départements, à la région Ile-de-France, à Mayotte et Saint-Pierre-et-Miquelon s'élève à 16,2 milliards en 1993. L'enveloppe destinée aux communes représente 76,5 milliards de francs. Elle comprend une dotation de base, de 66,8 milliards, que perçoivent les 36 763 communes, et des bourses supplémentaires pour les collectivités ayant un potentiel fiscal inférieur à la moyenne ou de fortes charges : concours particuliers aux villes-centres, villes touristiques et stations thermales (2 milliards) ou dotation de solidarité urbaine (1 milliard). Le fonds devant abonder la garantie de progression minimale atteint 6,7 milliards.

L'échéance des élections

Un long débat a précédé l'attribution des dotations à l'intercommunalité. Le succès de la coopération a multiplié le nombre des collectivités candidates à la DGF. Les 193 communautés de communes et de villes créées avant le 31 décembre 1992 ont droit, en effet, à une part de cette recette. Il en va de même pour les nouveaux districts à fiscalité propre. Il s'agit là de mesures d'incitation prévues par la loi sur l'administration territoriale de la République, et attendues par de nombreux élus.

Pour encourager l'intercommunalité, le gouvernement souhaitait que la dotation par habitant s'élève, la première année, à 100 francs dans les communautés de villes, 70 francs dans les communautés de communes, et 60 francs seulement dans les districts. Or le Comité des finances locales a voté une dotation uniforme de 60 francs par habitant pour ces trois types de groupements. Le montant total des dotations aux nouveaux groupements s'élève à 336 millions de francs.

Jean-Pierre Sueur, secrétaire d'Etat aux collectivités locales, *« regrette »* la position prise par le Comité. Il rappelle que l'économie réalisée par rapport aux propositions du gouvernement porte seulement sur 82 millions de francs. La décision du Comité est donc *« uniquement politique »*. *« Choisit-on d'accompagner une mobilisation pour le développement local qui est effective, ou préfère-t-on l'immobilisme ? »*, a protesté Jean-Pierre Sueur. Le Comité des finances locales a estimé, pour sa part, que s'il accordait beaucoup aux groupements, il devrait affaiblir les recettes de certaines communes. En effet, il aurait diminué la péréquation, mécanisme interne à la DGF, qui consiste à prélever de l'argent sur l'ensemble des communes au profit de celles qui, avec un faible potentiel fiscal, doivent fournir de gros efforts. La dotation de péréquation s'élève ainsi à 235 millions de francs, au lieu de 173 millions.

Le Comité des finances locales estime que les nouveaux groupements qui viennent de se constituer ont encore peu de charges. Ce sont souvent des des *« coquilles vides »*. Il aurait trouvé *« injuste »* de les alimenter en trésorerie, au moment où certaines communes sont confrontées à des difficultés budgétaires. Il a pris cette décision à l'unanimité moins une voix, celle d'Augustin Bonrepaux (PS), député de l'Ariège, défenseur de la coopération.

Les recettes des anciens groupements augmentent pour leur part de 2,38 %. *« Nous ne pouvions pas pénaliser les structures déjà existantes »*, explique Jean-Pierre Fourcade. Celles-ci perçoivent 3 milliards de francs, ce qui se traduit par une dotation de 440 francs par habitant dans les communautés urbaines et de 250 francs dans les syndicats d'agglomérations nouvelles.

« S'il se crée encore 150 groupements en 1993, la DGF va éclater, a averti M. Fourcade. *On ne pourra même plus financer la garantie de progression minimale. Il faudra donc réfléchir à une réforme de la DGF, après les élections législatives »*, a indiqué le président du Comité des finances locales.

R. Rs

BLOC-NOTES

AGENDA

■ **Civilisation urbaine.** – L'Ecole des hautes études urbaines Fernand-Braudel organise, mardi 26 janvier à 19 heures 30, au ministère de la recherche à Paris, le deuxième dialogue inaugural qui doit préfigurer le débat public que l'école souhaite engager sur la civilisation urbaine. Ce dialogue entre Christian de Portzamparc, architecte, et Jean-Pierre Le Dantec, spécialiste du paysage et des jardins, portera sur l'interaction entre les formes urbaines et la culture.

► **Ecole des hautes études urbaines, 10-12, rue du capitaine Ménard. 75015 Paris. Tél : (16-1) 45-78-65-92.**

■ **L'avenir des urbanistes.** – Le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) organise une journée d'étude intitulée « Urbanisme : quels professionnels au service des collectivités territoriales ? » à Lille, jeudi 28 janvier. Des urbanistes, des élus locaux et des fonctionnaires de l'équipement se demanderont, notamment, si les nouvelles communautés de villes vont relancer la planification de l'espace et si elles peuvent constituer des gisements d'emplois.

► **Renseignements au (16-1) 40-60-48-00 ou 40-60-47-64.**

■ **Festival des médias locaux.** – Des rencontres, des stands d'exposition, des debats et... la remise des prix aux journalistes et aux professionnels de la communication, lauréats des concours organisés par le Syndicat d'agglomération de Marne-la-Vallée, en collaboration avec de nombreux partenaires. Le mardi 2 et le mercredi 3 février, à l'Ecole supérieure d'ingénieurs en électrotechnique et électronique de la ville nouvelle, il sera beaucoup question de télévision, de radio, de télématique et de presse écrite locales. Un colloque intitulé « Démocratie locale et médias de proximité » viendra clore ces deux journées de réflexion et de fêtes.

► **Renseignements au (16-1) 64-62-00-36.**

■ **Environnement et citoyenneté.** – Les deuxièmes Rencontres de la démocratie locale ont retenu pour thème « Environnement et citoyenneté ». Comment, dans ce domaine, permettre de véritables échanges entre tous les acteurs locaux ? Cette rencontre aura lieu le jeudi 4 février, au Conservatoire national des arts et métiers, à Paris. Sur une initiative de l'Association pour la démocratie et l'éducation locale et sociale (ADELS), qui édite la revue *Territoires*, de l'Observatoire de la décision publique et de l'association Ailes.

► **Renseignements auprès de DAC Communication, au (16-1) 45-46-36-32.**

■ **Câble et aménagement.** – L'Association des maires des grandes villes de France (AMFVF) organise un séminaire sur « Le câble et l'aménagement urbain », jeudi 11 février à Paris. Quelques maires doivent présenter les initiatives prises dans leur ville pour mieux prendre en compte le câblage dans les opérations d'urbanisme privées et publiques.

► **Renseignements au (16-1) 44-39-34-66.**

PROPOS

■ FOOTBALL

« Il est évident que si on peut se dispenser de stades coûteux pour l'Etat et les collectivités, nous le ferons. Mais il est entendu également que l'aspect financier ne sera pas le seul pris en compte au moment du choix. Il y aura aussi des critères liés à l'organisation sportive que nous voudrons mettre en place. »

Fernand Sastre, coprésident du comité français d'organisation de la Coupe du monde en 1998, *l'Equipe* du 20 janvier.

■ RÉPARTITION

« C'est tout de même anormal qu'à Sarcelles ou à Garges-lès-Gonesse on n'ait pas les moyens de faire face aux difficultés et qu'on ne puisse pas avoir un peu de l'argent de Neuilly, qui a beaucoup moins à assumer. C'est le comble de l'absurde. »

Philippe Séguin, (RPR) maire d'Epinal, *le Point* du 16 janvier.

■ DÉCENTRALISATION

« A côté des services que rendent les collectivités locales et leurs établissements publics, il y a un besoin très fort aujourd'hui d'une réaffirmation des missions de l'Etat, de son rôle unique et irremplaçable. »

Michel Delebarre, ministre de la fonction publique et des réformes administratives, *la Gazette des communes* du 18 janvier.

PUBLICATIONS

■ **Echanges culturels France-Afrique.**– Le *Guide des échanges culturels France-Afrique*, que vient de publier l'association Culture et développement avec le concours du ministère de l'éducation et de la culture, répond à un double objectif : celui de faire connaître les échanges qui existent déjà (leurs objectifs, leurs partenaires, leurs perspectives...) et d'offrir un guide pratique à ceux, associations et collectivités, qui souhaitent se lancer dans l'aventure.

Un autre ouvrage de Culture et développement, *Livre lecture, guide du partenariat Nord-Sud*, fait partie des ouvrages de base indispensables à ceux qui ont déjà choisi de centrer leurs échanges sur le livre. Il permet de mieux cerner les difficultés, d'éviter quelques erreurs et donc de perdre du temps et de l'efficacité (*le Monde* daté 6-7 décembre 1992).

► ***Guide des échanges culturels France-Afrique*, 302 p., 100 F. *Livre lecture, guide du partenariat Nord-Sud*, 48 p., 40 F. Culture et développement, 9, rue de la Poste, 38000 Grenoble. Tél. (16) 76-46-80-29.**

PRÉCISIONS

■ Un lecteur, juriste et spécialiste du droit notarial, nous fait remarquer que nous avons commis une erreur, dans *le Monde* daté 3-4 janvier, en écrivant : *« Dans le système français de la conservation des hypothèques, les actes sont empilés. »* Selon lui, *« l'importante réforme de la publicité foncière, résultant essentiellement de deux décrets de 1955, est à l'origine de la création et de la mise en service d'une fiche par parcelle cadastrale et d'une fiche par personne détentrice d'un droit de propriété quelconque sur le moindre bien foncier bâti ou non bâti. Ces fiches sont faciles à rechercher et à manutentionner. Il fallait donc écrire : « publiés avec établissement de fiches » au lieu d'« empilés »*.

■ Rendons au Conseil d'Etat ce qui lui revient. Dans l'article intitulé « Comment secourir l'enfance en danger » (*le Monde* daté 17-18 janvier), les réflexions concernant les mises en garde dans les choix politiques des départements et les critiques sur le fonctionnement de l'autorité judiciaire et celles sur les rapports avec les associations ont été attribuées, par erreur, à l'Observatoire national de l'action sociale décentralisée (ODAS). Celles-ci émanaient en fait d'un rapport du Conseil d'Etat (« Statut et protection de l'enfant », de mai 1990), dont l'étude de l'ODAS comportait de très larges extraits.

DÉCALAGE HORAIRE/AUSTRALIE

Byron Bay divisé par l'arrivée du Club Méditerranée

« Cette partie est de la côte autralienne est un endroit très spécial. Installer un Club Méditerranée à Byron Bay serait comme planter un pieu dans le cœur du continent », explique un familier de la région. Avec sa plage de 14 kilomètres, bordée de dunes de sable et de forêts semi-tropicales, Byron Bay est généralement considéré comme le plus beau site subsistant entre Brisbane et Sydney, la portion du littoral le plus peuplé d'Australie.

Devenue dans les années 70 la terre d'élection des désenchantés de la vie citadine, la station balnéaire a aussi acquis une certaine notoriété depuis que Paul Hogan, le héros du film *Crocodile Dundee*, et d'autres célébrités s'y sont installés. Certains la comparent à Saint-Tropez avant la fièvre des années 60, l'arrivée des touristes. Et c'est bien cette invasion que redoute une partie des 50 000 habitants avec le passage annuel de 40 000 hôtes du Club. La campagne des opposants a pris de l'ampleur avec l'approche des échéances, le projet du Club devant être présenté au conseil municipal fin janvier et la réponse donnée deux mois plus tard.

« Club Med No ! », a-t-on pu lire sur les murs de Byron Bay. *« Vous avez utilisé toutes vos plages, alors il vous faut les nôtres »*, disent les tracts du Centre pour l'environnement. Un groupe anonyme, Radical Anti Club Med Action, a indiqué qu'il entreprendrait des actions non violentes contre le premier Club Med du pays, qui a ouvert en novembre à Lindeman Island, dans le Queensland, et contre les bureaux de Sydney en raison de l'impact qu'aurait *« un si grand complexe touristique sur l'économie locale, les services, l'infrastructure, le tissu social et l'environnement »*.

Un petit groupe d'entrepreneurs est aussi opposé au projet. *« Byron Bay sera ruinée pour toujours si le Club Med s'installe. Cela attirera d'autres grandes chaînes hôtelières. Le tourisme a du bon tant qu'il reste contrôlé »*, dit Tom Mooney, propriétaire d'un pub et d'un hôtel. *« Regardez ce que sont devenues la Côte d'Azur et la Costa Brava ou, tout près d'ici, la Côte d'Or »*, dit-il en évoquant la ville de Surfers Paradise où les gratte-ciel sont si nombreux que la plage est à l'ombre à partir de 2 heures de l'après-midi.

Des créations d'emploi

Colin Heaney, propriétaire d'une fabrique de verre soufflé qui emploie une dizaine de personnes, fait aussi partie des commerçants qui ne sont pas prêts à sacrifier la qualité de la vie. *« Je suis sûr que mon commerce bénéficierait de l'afflux des touristes qu'amènerait le Club. Mais je n'échangerai pas mon style de vie contre de l'argent (...). Je suis prêt à me coucher devant les bulldozers pour arrêter cela. »*

D'autres ajoutent que la société de loisirs française a pour habitude de faire venir une grande partie de son personnel de l'étranger, et que la nourriture et la plupart des activités étant payées au Club par les « gentils membres », les profits seront rapatriés en France.

Patrick Bacchieri, directeur du Club Méditerranée en Australie, a sélectionné ce site de 100 hectares après en avoir visité plus d'une centaine. Byron Bay est, selon lui, *« le mieux placé en raison de la clientèle potentielle, de la desserte ferroviaire et de la proximité de l'aéroport international de Brisbane »*. De plus, le lieu choisi fait partie d'une zone accréditée par le conseil municipal et par le gouvernement de la Nouvelle-Galles du Sud pour le développement touristique, ce qui simplifie les démarches.

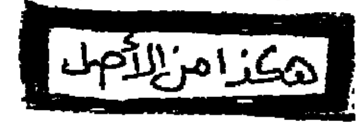
« Certains disent qu'ils ne veulent pas du Club Med à Byron Bay, mais on y est déjà. Nous avons acheté il y a plus d'un an le Beach Resort, qui compte 400 lits, déclare-t-il. *La population de Byron Bay triple déjà au cœur de l'été. Ce ne sont pas 500 lits de plus qui vont changer grand-chose. »* Il évalue le total de l'investissement à 100 millions de dollars australiens, soit environ 370 millions de francs. Aux objections soulevées, il répond que les architectes, les consultants, les constructeurs sont australiens. Le village sera dissimulé par les arbres et bâti dans les matériaux du pays, les dunes et les forêts côtières préservées. Le Club contribuera au coût de l'amélioration de l'infrastructure, par exemple l'extension du système des égouts. Environ 350 emplois iront à des Australiens recrutés en majorité sur place.

Dans cette ville, où le taux de chômage est plus élevé que la moyenne, le dernier argument est le plus souvent mis en avant par les partisans du projet. *« Le Club amènera aussi une clientèle plus influente que les routards habituels »*, ajoute Liz Cassidy, hôtelière. Les défenseurs de l'implantation estiment généralement que les adversaires du Club sont peu nombreux mais très bien organisés. *« Il ne faut pas sous-estimer leur influence. Ils sont très tenaces. Leurs quelques conseillers sont sensibles à leurs arguments, mais il faut espérer que le projet sera jugé sur ses mérites »*, dit Max Eastcott, gérant de la municipalité.

de notre correspondante en Australie
Sylvie Lepage

L'HERMÈS Editeur (1) 46 34 05 25
nouveauté pour B.T.S.
manuel de gestion
A. Brigand et J. Obadia
Diffusion: MEDILIS S.A. 9 rue Séguier 75006 PARIS Tél. 46 34 07 70

DANS NOTRE PROCHAIN NUMÉRO
Le Monde
L'ÉCONOMIE



BRETAGNE

MORLAIX FAIT SON AUDIT

L'arrivée du maire a été l'occasion d'un nouvel organigramme des services

LORS de son arrivée dans le fauteuil de maire, Arnaud Cazin (CDS) a souhaité avoir une vision «objective» du fonctionnement des services municipaux. Il voulait connaître la liste des dysfonctionnements d'une ville de 17 700 habitants. Elu en 1989 au détriment de la gauche, en place depuis dix-huit ans, le nouveau maire de Morlaix a procédé à un audit sur le fonctionnement des services municipaux (320 personnes).

Cinq cent quatre-vingts problèmes ont été couchés sur le papier et cent quatre-vingt-trois ont été retenus pour examen. Le maire de cette commune du nord du Finistère ne cache pas qu'il avait *«des préjugés envers les fonctionnaires municipaux»*, bien qu'il appartienne lui-même à la fonction publique, en tant que conseiller d'Etat.

Souhaitant avoir *«un point de vue neutre»* sur le fonctionnement de la mairie, il a procédé, au cours de l'été 1989, à un appel d'offres auprès de plusieurs cabinets-conseils, à la suite duquel trois consultants parisiens, Eric Le Gouvello, Armand Gambert et Philippe Cosson, se sont penchés sur les activités du personnel communal. Des groupes de travail, dépendant d'un comité de pilotage placé sous la responsabilité d'un nouveau secrétaire général, Marc Dano, recruté pour remplacer le titulaire du poste qui partait en retraite, ont été créés. La première manifestation de cet audit a été le changement complet de l'organigramme des services.

«La structure «en rateau», où précédemment il était difficile de localiser les responsabilités, a fait place à une structure pyramidale», explique Arnaud Cazin. La mairie se divise désormais en trois grands secteurs : la direction des services techniques, la direction des ressources et de la gestion et la direction des services au public. Ce dispositif administratif est coiffé par le secrétaire général, duquel dépendent directement les affaires culturelles (maison pour tous, théâtre, musée), le secrétariat du maire, la communication, le service du personnel et les affaires économiques.

Dans la foulée, un percepteur a été embauché pour prendre en main la gestion financière, ainsi qu'un informaticien, qui a eu la tâche d'équiper de micro-ordinateurs un certain nombre de bureaux, dont l'état civil et la bibliothèque.

Réaliser des économies

Pour les habitants de Morlaix, la partie la plus visible de cet organigramme est la création d'un «service aux citoyens», regroupé avec le centre communal d'action sociale, les sports et la jeunesse, dans des locaux que l'administration a voulu confortables. Ils sont situés au rez-de-chaussée du bâtiment de la mairie, un édifice construit en 1840, aux allures désuètes avec son escalier de pierre et sa salle de conseil municipal grand siècle.

Côté personnel, l'emploi du temps des agents chargés des écoles a été «rationalisé». Mais le syndicat CGT a résisté pour refuser un projet d'individualisation des primes.

Cet audit aura coûté 1,2 million de francs, répartis sur trois exercices budgétaires. Une somme qui correspond, selon le maire, aux économies que la chasse aux dysfonctionnements a permis de réaliser. Il ajoute que la ville *«a gagné, dans le même temps, une capacité d'investissement de 30 %»*.

Les réserves de la CGT

Un résultat qui n'est pas seulement dû au nouvel ordonnancement des services. Une quinzaine de personnes partant en retraite n'ont pas été remplacées, d'où une économie de 1 million de francs. *«1 million de francs*, calcule Arnaud Cazin, *cela permet d'emprunter 10 millions de francs sur quinze ans.»*

Un nouvel organigramme, des restructurations, c'est toujours joli sur le papier, mais la réalité ? *«Après deux ans de restructurations, tout est changé avec d'autres méthodes»*, analyse Eric Le Gouvello, responsable de l'étude-conseil. *«Et pas un jour de grève»*, constate le maire. La CGT, unique interlocuteur social de la municipalité, n'avait pas mis d'opposition systématique à un audit, mais elle s'était montrée très réservée, craignant qu'il n'autorise les élus à réduire les effectifs. Des échanges de courriers assez vifs ont émaillé la procédure, surtout quand le débat s'est porté sur la gestion individuelle des carrières.

Pour les responsables du syndicat, le bilan n'apparaît pas aussi satisfaisant que pour leur employeur. Des améliorations ont été notées, mais ils se demandent s'il n'y a pas *«disproportion entre le coût et le résultat de l'étude»*. Ils regrettent surtout qu'il ait fallu faire appel à *«un Candide extérieur à l'entreprise»*.

de notre correspondant à Brest
Gabriel Simon

PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

NICE S'ADAPTE AUX AVEUGLES

Une innovation leur permet d'apprécier les sculptures du musée des Beaux-Arts

LES non-voyants peuvent désormais admirer les sculptures du musée des Beaux-Arts de Nice grâce à une innovation : un auto-guidage électromécanique autour des œuvres qu'ils touchent et dont les fiches sont traduites en braille.

Une canne d'aveugle équipée de matériel électronique décode une bande en acier inoxydable mince et étroite collée au sol et émettant un champ magnétique. Les récepteurs placés à la pointe de la canne détectent le courant haute fréquence émis par le feuillard électrique. Le non-voyant se dirige d'une sculpture à l'autre, guidé par le son qu'il reçoit dans un écouteur. Le niveau sonore est au maximum quand le canne est exactement sur le rail. Le son décroît très vite dès qu'elle s'en éloigne.

Une bourse de 60 000 francs

L'idée de cette invention est à mettre à l'actif de Patricia Grimaud, animatrice du Centre d'animation, d'information, documentation éducatif municipal (CAIDEM). L'organisme est une émanation de la direction culturelle de la ville de Nice, chargée notamment d'organiser des animations dans les musées.

«Il y a quatre ans, j'ai guidé pour la première fois des non-voyants dans le musée des Beaux-Arts, explique-t-elle ; *j'ai alors persuadé des conservateurs de les autoriser à toucher quelques sculptures. J'ai travaillé avec l'association Valentin-Hauy, qui consacre ses effort à aider les aveugles, pour mettre au point des circuits, rédiger des étiquettes et des catalogues en braille.»*

Les non-voyants ont rapidement manifesté le désir d'être autonomes à l'intérieur du musée. L'association Valentin-Hauy imaginait déjà un système d'auto-guidage. Le coup de pouce a été donné en 1990, grâce à un concours organisé par le ministère de la culture sur le thème *«ouvrir les musées aux déficients visuels»*, remporté par Patricia Grimaud. La récompense, 60 000 francs, a été investie dans la réalisation du chemin électronique.

Le système reste encore expérimental et sera amélioré dans l'année qui vient, que ce soit au niveau de la canne elle-même, du confort du son émis, ou du trajet entre les œuvres. Mais, déjà, les non-voyants peuvent visiter le musée des Beaux-Arts de Nice et toucher des sculptures en marbre, comme *l'Espiègle*, de Carpeaux, ou en bronze, comme *l'Age d'airain*, de Rodin. Certaines pièces cependant leur sont interdites, en raison de leur matière, terre cuite ou plâtre par exemple, qui risque d'être altérée par trop de caresses. Des moulages les remplacent.

Une expérience peut être élargie

Deux circuits sont proposés : l'un présente la sculpture au XIXe siècle, l'autre est consacré exclusivement à Jean-Baptiste Carpeaux. Cette initiative représente un effort important pour faciliter aux non-voyants un accès à la culture encore limité. *«Dans mes commentaires, j'ai beaucoup de références culturelles mythologiques ou religieuses*, raconte Patricia Grimaud. *Je me suis rendu compte que les non-voyants étaient parfois dépassés, car aucun outil ne leur avait permis d'accéder à ces connaissances.»*

La bourse de 60 000 francs a été entièrement dépensée. L'opération n'a pas coûté 1 centime de financement à la municipalité. Elle s'est engagée par la mise à disposition de Patricia Grimaud, fonctionnaire municipal et le concours de ses services techniques. L'association Valentin-Hauy a participé à l'édition des documents en braille.

D'autres musées de Nice pourraient s'ouvrir aux non-voyants, grâce aux systèmes d'auto-guidage, simples à poser. Le musée d'archéologie a, par exemple, des moulages très intéressants. Mais l'extension de l'expérience nécessite maintenant un investissement de la ville.

de notre correspondant à Nice
Jean Verdier

AQUITAINE

L'indispensable destruction du collège de Lalinde

LE conseil général de la Dordogne a décidé de reconstruire le collège de Lalinde, le seul établissement du département de type Pailleron (*le Monde* daté 13-14 décembre 1992). Il date de 1965 et accueille près de trois cent cinquante élèves. Une visite guidée, organisée par les parents d'élèves, avait permis aux élus d'établir un inventaire de l'insécurité générale. Les eaux de pluie suintent, les cloisons du bâtiment principal renferment des couches de polystyrène susceptibles de dégager des vapeurs toxiques en cas d'incendie et, à l'extérieur, les supports en bois des fenêtres ont souffert des intempéries. A tout cela s'ajoutent des escaliers dont les plaques métalliques pourraient peut-être céder lors d'un sinistre. L'enseignement devrait se poursuivre dans cet endroit à hauts risques jusqu'à la rentrée 1994, date à laquelle le collège de Lalinde version Pailleron aura vécu.

AUVERGNE

Le Cantal à l'heure européenne

L'ASSOCIATION Horizon Europe, basée à Aurillac et labellisée comme *«Carrefour européen d'information et d'animation rurale»*, fait partie des structures expérimentales reconnues au niveau de la Communauté et bénéficiant d'un accès aux informations de la Commission de Bruxelles. Présidée par Michel Teyssédou, président de la Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles du Cantal – l'un des vice-présidents est Yves Coussain (UDF), député, et le responsable Yvon Bec (PS), conseiller général d'Aurillac, – ce carrefour fait appel à un large partenariat. De nombreux acteurs socio-économiques et des administrations se sont associés à cette démarche, dont les objectifs sont : vulgariser l'idée européenne, expliquer les enjeux, informer les acteurs locaux, conseiller les porteurs de projets et coopérer avec les partenaires européens. Horizon Europe a aussi prévu d'éditer une lettre bimestrielle, des dossiers spécifiques et d'organiser des colloques.

NORD-PAS-DE-CALAIS

Le Nord regarde son image

LA chambre régionale de commerce et d'industrie du Nord-Pas-de-Calais vient de rendre publique une enquête sur l'image de la région. Confiée au cabinet Market Audit, cette étude a consisté à étudier les articles consacrés au Nord-Pas-de-Calais dans 917 publications, au cours des mois de septembre, octobre et novembre 1992, tout en les comparant au sort réservé à Rhône-Alpes, à la Bretagne, à l'Alsace et à Midi-Pyrénées dans les mêmes journaux.

Les conclusions font apparaître que les questions économiques arrivent en tête de l'information régionale et constituent un thème *«hautement stratégique pour toute région industrielle»*. Dans le Nord, les informations négatives (licenciements, crise immobilière) trouvent un contrepoids dans la couverture des grands chantiers (TGV, tunnel sous la Manche). La culture et l'environnement sont les autres domaines qui, selon les auteurs de l'enquête, peuvent constituer de bons axes de communication. Enfin, les responsables du Nord-Pas-de-Calais ont constaté que leur région est mieux représentée dans les quotidiens et les hebdomadaires nationaux que dans les revues professionnelles.

LANGUEDOC-ROUSSILLON

UN NOUVEAU CANARD A SÈTE

«Psiquo», quotidien satirique veut raconter avec humour la vie de la cité

«MAIS où est passée la mouette rieuse ?» Le titre énigmatique et racoleur fait la «une» d'un nouveau journal à format tabloïd monochrome de quatre pages, en vente dans les bureaux de tabac de Sète et du bassin de Thau depuis le 2 janvier au prix de 3,50 francs le numéro. *Le Petit Sétois illustré quotidien (Psiquo* en abrégé) est venu rompre la monotonie du paysage de la presse régionale.

Ailleurs, l'idée d'un quotidien local satirique eût peut-être paru saugrenue. A Sète elle ne semble pas étonner. Pagnol aurait pu conter les frasques de cette cité méditerranéenne de 40 000 habitants, où le parler fort et la caricature prennent facilement possession des conversations. L'humoriste des années 30 Albert Dubout s'était lui-même attendri avec un humour féroce sur la station balnéaire voisine de Palavas. Ville de tradition, *«île singulière»* natale de Paul Valéry, Sète cultive sa différence et sa mentalité insulaire.

La susceptibilité du géant local

Revenu à Sète en 1986 après avoir tenté de faire carrière dans le monde du spectacle auprès d'Eddy Barclay, Pierre Lasne a créé une petite maison d'édition locale. Il a ensuite lancé *le Petit Sétois illustré*, un mensuel qui s'attachait déjà à raconter avec humour la vie de la cité. Sept ans plus tard, 1 500 lecteurs réguliers se l'arrachaient.

Se rappelant qu'il existait à Sète, avant la seconde guerre mondiale, cinq quotidiens locaux, Pierre Lasne a donc voulu prolonger son expérience en créant un vrai quotidien. Il se sentait conforté dans son idée en constatant que *«les gens râlent après l'unique quotidien régional*, Midi libre, *qui consacre ses pages locales aux écoles qui tirent les rois, ce dont tout le monde se fiche, sauf ceux qui sont sur les photos»*.

Avec une mise de fonds de 250 000 francs, de quoi tenir trois mois, il a donc créé *Psiquo*, aux titres aguicheurs, à la plume acérée. Un journal où se mêlent, dans une joyeuse anarchie, des échos de la vie des quartiers, des rappels historiques, des tribunes libres, des dessins et des mots croisés.

Chacun peut s'y exprimer. *«Je réinvente en quelque sorte l'écrivain public*, explique Pierre Lasne. *Au début du siècle les gens venaient le voir et le payaient pour qu'il mette en forme ce qu'ils avaient à dire. Aujourd'hui les gens viennent me voir pour me raconter gratuitement ce qui se passe chez eux.»* Quant au ton satirique et à la caricature, *«ils ne sont qu'une illustration littéraire de l'accent sétois»*.

Les élus locaux ont été invités à s'exprimer dans le nouveau quotidien. Certains ont hésité, craignant de froisser la susceptibilité du géant local de la presse en période électorale. Ils ont donc contourné le problème en y écrivant tous.

Pour équilibrer les ventes, il faudrait à *Psiquo* au moins un millier de lecteurs quotidiens. Même si le journal est aujourd'hui imprimé à 2 000 exemplaires, l'adhésion des Sétois sur la durée n'est pas acquise. Une centaine de personnes ont déjà souscrit un abonnement, y compris des «étrangers». Fin mars, Pierre Lasne fera ses comptes. Il choisira alors de poursuivre l'expérience et de rendre plus professionnelle son organisation, ou d'arrêter pour ressusciter *le Petit Sétois illustré* mensuel.

de notre correspondant à Montpellier
Jacques Monin

►*Psiquo*, **Éditions Puzzle, 21, rue de la Révolution, 34200 Sète.**

MIDI-PYRÉNÉES

PRIVÉS DE GENDARMES

Les habitants de Labastide-Rouairoux se mobilisent pour garder leur brigade

DEPUIS Mazamet vers Béziers, la nationale 112 sinue le long de la vallée du Thoré, avant de redescendre vers la Méditerranée. A quelques kilomètres de la ligne de partage des eaux, le gros village de Labastide-Rouairoux fait figure de poste-frontière entre le département du Tarn et celui de l'Hérault. C'est l'endroit le plus arrosé de ce cul-de-sac du bassin aquitain. On l'appelle, en patois local : *«Lo pissudou de nostre seigne...»*

Mais, pour ce qui est du service public, la manne est moins généreuse. Après la subdivision EDF et la gare SNCF, sacrifiées sur l'autel de la rentabilité, c'est maintenant de gendarmerie que les 2 367 habitants de la commune doivent être privés. L'arrêté ministériel de fermeture a été signé le 21 août 1992, mais le préfet du Tarn ne l'a communiqué au maire de Labastide-Rouairoux qu'entre Noël et le Jour de l'an.

Une imagination subversive

Quatre mois durant lesquels le représentant de l'Etat, le conseiller général socialiste et le député socialiste ont essayé d'obtenir un sursis, à défaut d'une révision de la carte des gendarmeries par le ministère de la défense. Rien n'y a fait. La dissolution administrative a été maintenue au 1er janvier 1993, et les cinq gendarmes de la brigade devront regagner leur nouvelle affectation le 1er juillet.

Les habitants des trois communes concernées n'ont pas l'intention de se laisser faire. Pétitions, réunions publiques, prises de position, résolutions et motions des conseils municipaux... La mobilisation est générale. Avec un objectif de trois mille signatures, le comité local d'action pour le maintien de la gendarmerie s'est fixé une première étape pour la fin du mois de janvier. Et, pour faire bonne mesure, on invitera les usagers de la RN 112 à signer la pétition en organisant des barrages filtrants. L'option du référendum a été abandonnée car trop long à organiser. En revanche, le boycottage des élections législatives est sérieusement envisagé.

Mais il ne s'agit là que des actions les plus conventionnelles. Car la réunion publique qui s'est récemment tenue dans la salle du cinéma a témoigné d'une imagination subversive quelque peu inattendue dans cette région peu encline à l'extrémisme. Certains ont proposé de créer une milice, alors que d'autres voulaient séquestrer le préfet. Plus original, des habitants ont suggéré de voiler les panneaux de signalisation routière et les grilles de la gendarmerie avec des banderoles de tissu.

L'idée de stopper le trafic routier sur la RN 112 a été rejetée par les fortes paroles d'un défenseur de la libre circulation : *«On a été embêté par les agriculteurs et les routiers, on ne va pas faire pareil avec ceux à qui on demande de nous soutenir...»* En revanche, l'idée d'une grève des impôts a été saluée par des applaudissements. Quant aux gendarmes, le devoir de réserve ne leur a pas permis de se prononcer. Mais ils semblent être satisfaits devant cet élan manifesté par toute une population pour les soutenir.

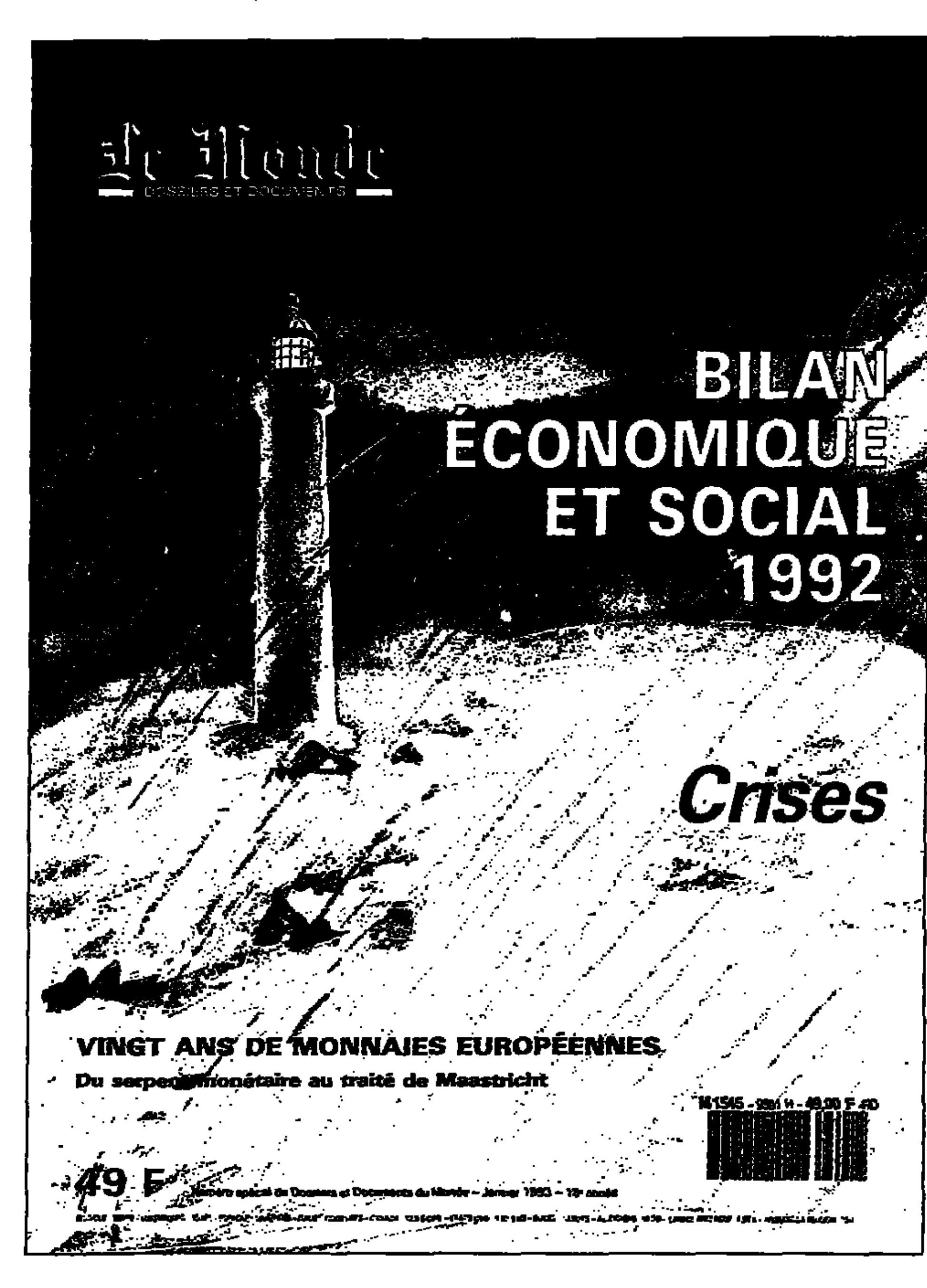
de notre correspondant à Albi
Jean-Pierre Barjou

□ **Rectificatif.** – Dans le numéro daté 17-18 janvier, à propos du Festival des cultures minoritaires, il fallait lire que le Limousin est la terre d'origine du Festival théâtral des Francophonies. Et non, comme il a été imprimé, des Francofolies, qui sont consacrées à la chanson et à la musique populaire et qui se déroulent chaque été à La Rochelle.

OVA'O
STRATÉGIE DE MARQUE
ÉTUDE DE POSITIONNEMENT
CRÉATION DE NOM DE MARQUE
CRÉATION D'IMAGE DE MARQUE
LIFTING D'IMAGE INSTITUTIONNELLE
CRÉATION PACKAGING ET DESIGN
SEMINAIRES DE FORMATION I.E.M.
Tél. (1) 40 28 00 92
Stratégie et développement d'image de marque



BILAN ECONOMIQUE ET SOCIAL 1992



1992, année de paradoxes : le communisme continue de s'effondrer, le libéralisme est instable. L'Union soviétique est éclatée, les États-Unis fragilisés. La nouvelle Europe fait ses premiers pas dans un monde confus et obscur. Consommation et investissements diminuent. L'économie mondiale stagne. Saura-t-elle dans un proche avenir retrouver ses points de repère ?

Le *Bilan économique et social* – véritable rapport annuel sur l'état de la France et du monde – rassemble les dernières statistiques, présente de nombreux graphiques et analyse les faits économiques marquants dans leur contexte politique et social.

EN VENTE CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX - 49 F

Au sommaire

- **L'ÉTAT DE LA FRANCE**
- **160 PAYS A LA LOUPE :**
  - Pays par pays, l'analyse et les commentaires économiques et sociaux des correspondants du *Monde*.
  - Un examen détaillé des différentes nations composant l'ancienne URSS.
- **L'ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL**
- **UN DOSSIER SPÉCIAL :**
  - Vingt ans de monnaies européennes (1972-1992) : du « serpent monétaire » au traité de Maastricht.

BON DE COMMANDE : *BILAN ÉCONOMIQUE ET SOCIAL 1992*

NOM : ______________ PRÉNOM : ______________

ADRESSE : ______________

CODE POSTAL ⌊⌊⌊⌊⌊ LOCALITÉ : ______________

PAYS : ______________

FRANCE (métropole uniquement)
Nombre d'ex. ______ x 55 F (port inclus)= ______ F
DOM-TOM et ÉTRANGER
Nombre d'ex. ______ x 60 F (port inclus)= ______ F

Bulletin à découper et à envoyer à
LE MONDE : Service vente au numéro – 15, rue Falguière
75501 PARIS Cedex 15 France



CIRCULATION

SIRIUS REND LES ROUTES INTELLIGENTES

Les voies rapides de la région sont progressivement équipées d'un système d'information aux automobilistes

« A 1-BP : bouchon – 5 km ; A 3-BP : fluide ». Ces formules sibyllines qui apparaissent en lettres lumineuses sur d'immenses panneaux au-dessus des autoroutes ne sont pas de la publicité pour une marque d'huile pour moteurs, mais des messages pour les automobilistes (1). Depuis le 20 janvier, les autoroutes et voies rapides du quart nord-est de l'Ile-de-France, autour de Paris, sont en effet équipées du Service d'information pour un réseau intelligible aux usagers (Sirius), qui va progressivement être étendu à l'ensemble du réseau routier.

Tous les usagers qui ont un jour été piégés dans un encombrement après avoir entendu sur les ondes d'une radio locale que la voie était dégagée seront sans doute sceptiques sur la fiabilité des informations données par le système SIRIUS. Les 110 panneaux à message variable (PMV), installés aux différents embranchements importants, sur les 175 kilomètres de voies du réseau nord-est de Paris, doivent pourtant leur donner des informations quasi instantanées sur l'état de la route (bouchon, accident, fluidité, déviation) quelques kilomètres plus loin. Ils sont reliés à deux centres opérationnels situés à Saint-Denis (Seine-Saint-Denis) et à Champigny-sur-Marne (Val-de-Marne).

Des ingénieurs et des techniciens de la direction régionale de l'équipement (DRE) y visualisent sur des écrans graphiques le volume et la vitesse de la circulation sur les grandes voies d'accès de leur département. Ces indications leur sont communiquées par 1 800 capteurs électromagnétiques noyés tous les 500 mètres dans le macadam des chaussées. 300 000 informations sur la qualité du trafic (débit par voie, vitesse, intervalle entre les véhicules, pourcentage de poids lourds) sont ainsi adressées chaque seconde aux ordinateurs du centre opérationnel.

Les techniciens, qui peuvent visualiser la situation grâce aux images données par 280 caméras, affichent en quelques secondes les différents messages sur les panneaux en amont de l'incident. Ceux-ci ont plusieurs objectifs. D'abord, celui d'informer les automobilistes sur les causes de l'encombrement qu'ils vont rencontrer. Un effet psychologique qui vise à améliorer le confort des automobilistes franciliens qui perdent chaque année 80 millions d'heures dans les embouteillages. Ils réclament avant tout des explications sur les difficultés qu'ils vont rencontrer. Cette information devrait permettre aussi d'améliorer la sécurité sur les routes d'Ile-de-France, où 30 % des accidents se produisent en queue de bouchon.

Proposer plusieurs itinéraires

Le deuxième objectif visé par le système SIRIUS est bien entendu d'améliorer la circulation. Les 500 kilomètres de voies rapides en Ile-de-France, qui ne représentent que 10 % du réseau régional, reçoivent 40 % de la circulation. Ils sont par conséquent menacés de saturation : 28 des 30 plus importants bouchons du réseau routier national s'y produisent régulièrement.

Le maillage des voies transversales et des rocades en voie d'achèvement (*le Monde* daté 17-18 janvier) permet aujourd'hui de proposer plusieurs itinéraires aux usagers. Les messages annonçant des difficultés seront donc complétés par des indications sur les voies où la circulation est fluide. Le faible pourcentage d'automobilistes qui les emprunteront permettra d'améliorer la fluidité sur les voies encombrées, sans saturer les autres axes. Il suffit en effet de 10 % de trafic supplémentaire sur une voie en cours de saturation pour doubler le risque de bouchon.

Le système SIRIUS permettra d'informer les centres locaux de gestion de la circulation qui pourront alerter les services d'urgence (secours, dépannage) et prendre des mesures plus contraignantes (fermeture des voies d'accès, affectation des voies...) pour éviter la paralysie totale d'un axe et ses conséquences sur l'ensemble du réseau.

L'opération SIRIUS a été lancée le 22 décembre 1988 par Georges Sarre, secrétaire d'Etat aux transports routiers et fluviaux. L'équipement de la moitié est du réseau routier d'Ile-de-France a pu être réalisé, pour 540 millions de francs d'investissements, dans le contrat de plan Etat-région (2). Le service interdépartemental d'exploitation routière a engagé des négociations avec la préfecture de police et la Ville de Paris pour intégrer les moyens d'information du périphérique au système SIRIUS, afin d'assurer une cohérence dans la gestion de la circulation de toute la région.

Ce système préfigure les moyens qui seront développés dans la région lyonnaise dans quelques mois sous le nom de CORALY. Il pourrait être étendu à l'ensemble des autoroutes nationales, mais représente déjà un équipement plus important que celui mis en place sur l'ensemble des routes de rase campagne de toute la Communauté.

C'est aussi le passage à une ère nouvelle : celle des routes intelligentes. Dans quelques années, les capteurs interactifs, qui équipent progressivement toutes les routes en moyens électroniques de communication, transmettront aux voitures devenues, elles-aussi, « intelligentes » les informations nécessaires aux conducteurs pour mieux circuler sur des axes où le trafic augmente de 5 % par an.

Christophe de Chenay

(1) Le premier message indique un bouchon de 5 kilomètres entre l'autoroute du Nord et le boulevard périphérique. Le deuxième que la circulation est fluide pour entrer dans Paris par la porte de Bagnolet.

(2) L'équipement du quart sud-est de l'Ile-de-France sera mis en fonction à la fin du mois de juin. Il concerne 125 kilomètres de voies.



YVELINES

LE CHESNAY SOUS DÉLÉGATION

Pendant quelques semaines cette commune aura vécu sans maire

LES Chesnaysiens n'ont plus de maire. Depuis le 14 décembre et jusqu'aux élections, organisées les dimanches 24 et 31 janvier, la commune des Yvelines est en effet administrée par une délégation spéciale. Nommée à la suite de la dissolution du conseil municipal, cette délégation a des missions précises : assurer le fonctionnement quotidien de l'administration communale de cette cité de 29 542 habitants et organiser la réélection du conseil municipal dans un délai de deux mois.

Pour les trois membres de cette délégation, le travail est plus difficile qu'il n'y paraît. D'autant que, la dissolution d'un conseil municipal étant rare dans les communes d'une telle importance, la délégation spéciale du Chesnay ne peut pas s'appuyer sur une jurisprudence précise pour effectuer le tri entre les actions de gestion courante qui lui incombent et celles qui, susceptibles d'engager le futur conseil municipal, lui sont interdites. Mais une seconde difficulté réside dans le contexte de crise qui règne toujours parmi les anciens élus. Chaque décision, comme les actes ou les propos les plus anodins des membres de la délégation, risque d'être interprété ou utilisé par les candidats en campagne.

Une photo litigieuse

C'est après dix-huit mois de dissensions entre le maire, Philippe Brillault (RPR), et une partie de son ancienne majorité, regroupée derrière le premier adjoint Jean-Louis Berthet, qu'est intervenue la dissolution. Depuis le mois de mars 1992, Philippe Brillault avait été mis en minorité sur quatre sujets : le vote du budget primitif, la révision du plan d'occupation des sols, le vote du budget supplémentaire et la revente d'un terrain communal de 17 000 mètres carrés (le terrain de l'entreprise Matra) à un promoteur immobilier.

Dans les communes de moins de 35 000 habitants, la désignation des membres de la délégation spéciale, au nombre de trois, est laissée au libre choix du préfet. Celui des Yvelines a recherché une complémentarité en désignant un chef de services administratifs de préfecture en retraite pour veiller à la bonne marche des services municipaux, un ancien administrateur de la Caisse des dépôts pour procéder aux actes financiers et un membre du Conseil d'Etat en guise de conseiller juridique. Ce dernier se charge plus particulièrement de tracer la frontière entre les actes de gestion courante et les décisions susceptibles d'engager la future municipalité.

Ainsi la délégation a-t-elle décidé de faire appel d'un jugement du tribunal administratif condamnant la ville à l'occasion d'un litige à propos d'un permis de construire. Un acte qui, *a priori*, excède ses pouvoirs. « *Mais, nous ne l'aurions pas fait, les délais d'appel auraient couru et le futur conseil municipal aurait perdu toute faculté d'agir dans ce dossier* », explique le président de la délégation qui, depuis un mois, a procédé à plusieurs mariages et a assisté à tous les arbres de Noël de la commune, à l'instar de n'importe quel maire.

La mission la plus délicate reste en fait la préparation des élections municipales des 24 et 31 janvier. Les obstacles surgissent de partout. Par exemple, la distribution des annuaires de la ville édités à l'occasion de chaque nouvelle année : imprimée il y a plusieurs semaines, l'édition 1993 s'orne d'une photo de l'ancien maire candidat à sa propre succession. La jurisprudence du Conseil d'Etat estime que, si une telle publication est régulière et que le nombre d'exemplaires distribués n'est pas supérieur à ce qu'il est habituellement, il n'y a pas entrave à la campagne électorale. Cependant, l'envoi de ce guide a été bloqué jusqu'aux jours du scrutin, la délégation ayant estimé qu'il y avait un risque d'influence sur le corps électoral. Ce sont alors les annonceurs qui protestent contre ce retard...

Heureusement pour les membres de la délégation spéciale, toutes ces difficultés doivent prendre fin dès l'élection du nouveau conseil municipal.

Pascale Sauvage

FONCTIONNAIRES

LA CAPITALE PURGATOIRE

Suite de la page 17

Sans doute trop gâtés par un marché de l'emploi achalandé, ses enfants préfèrent choisir d'autres métiers que celui de gardien de la paix, de distributeur de courrier ou d'infirmière. Dans les concours nationaux, le nombre des candidats « parisiens » est depuis des années inférieur à ce qu'il devrait être. Les responsables des services publics sont forcés de nommer à Paris des bataillons de jeunes provinciaux. Ils débarquent, parfois avec femme et enfant, sans connaître la ville et souvent sans savoir où ils coucheront.

Dans les écoles de l'Assistance publique, on ne trouve que 55 % d'élèves franciliens. Faute de pourvoir les recruter sur place, les services de certains hôpitaux, comme Necker et Beaujon, vont débaucher jusqu'à la moitié de leurs effectifs de soignantes dans des établissements de province.

Domiciliés à Lille Rouen ou Beauvais

A-t-on au moins l'espoir que les attraits de la vie parisienne fixeront ces jeunes gens et ces jeunes femmes ? Malheureusement, ils arrivent avec une idée en tête : rejoindre le pays au plus vite. « *Le temps de service à Paris est comme un purgatoire* », dit l'un d'eux. Il est vrai que les conditions de vie des nouveaux arrivés sont difficiles. Contraints de se loger en banlieue, ils passent près de deux heures dans les transports en commun. Or, selon les brigades, certains embauchent tôt le matin, d'autres terminent en pleine nuit. Au point que de jeunes policiers originaires du Nord préfèrent grouper leurs heures de service de manière à passer trois jours chez eux à Roubaix ou à Lille.

Chez les employés des centres de tri postaux, situés dans les gares parisiennes, on connaît ceux qui habitent à Orléans, Rouen ou Beauvais. Difficile de s'enraciner dans ces conditions. Renforcés de modestes primes, les salaires restent équivalents à ceux de province. On estime que, compte tenu des tarifs parisiens, le pouvoir d'achat des fonctionnaires débutants est inférieur de 25 % à celui dont ils bénéficieraient dans leur département d'origine.

Aussi demandent-ils très vite à repartir. Près de 80 % des 19 000 postiers de Paris sont actuellement sur une liste d'attente. Les services connaissent un « turn over » intense. « *Dans certains bureaux*, se désole Rémy Hély, le directeur de La Poste à Paris, *le personnel se renouvelle entièrement en deux ans.* »

Les infirmières qui acceptent de « *monter à Paris* » ne le font que, pour décrocher, en début de carrière, la référence « Assistance publique ». Puis elles lèvent le camp. Bref, le mouvement de passage par la capitale des jeunes provinciaux s'auto-entretient. Il a même tendance à s'accélérer. Tout le monde le reconnaît comme malsain. Car les services parisiens sont finalement peuplés de débutants, déracinés, mal dans leur peau.

Pour prévenir la pathologie du « turn over », les services publics s'efforcent donc d'assurer au moins un toit aux nouveaux venus. L'Assistance publique loge 13 % de ses 83 000 agents. A ses élèves infirmières, elle offre 1 000 chambres en foyer. A compter de cette année, elle propose des prêts sans intérêt de 10 000 francs pour aider les jeunes femmes à s'installer dans un appartement en location.

La préfecture de police mène une politique de logement depuis une trentaine d'année en réservant des appartements dans les programmes HLM d'Ile-de-France. Mais, de plus en plus, les jeunes policiers refusent d'habiter dans des grands ensembles lointains, dégradés et peu sûrs. Désormais, c'est dans Paris intra-muros que l'on s'efforce de dénicher des logements sociaux. Le prix en est exorbitant puisque un simple droit de réservation se paye aujourd'hui 450 000 francs.

Louer à un policier

La préfecture fait donc flèche de tout bois. Aux stagiaires, elle offre pendant un an une chambre en foyer : actuellement 400 places et bientôt 600. Pour les couples, 350 appartements en prêts locatifs aidés sont en construction. Mais que faire dès que les ressources du ménage dépassent le plafond légal ? Le préfet Jacques Laisné, secrétaire général administratif de la police parisienne, a trouvé au moins une solution. Il aide financièrement le Crédit foncier à acheter des appartements anciens qui sont rénovés. En contrepartie, ceux-ci sont loués aux policiers à des tarifs inférieurs à ceux du marché. Rythme de livraison prévu : 150 logements par an.

Enfin, on prospecte les propriétaires privés en leur faisant la proposition suivante : « *Vous louez votre appartement à un policier mais à un prix raisonnable. Nous vous offrons une triple garantie : celle d'être payé, un nouveau locataire en cas de départ et la remise en état des lieux.* » Au total, la préfecture parvient à loger plus du tiers de ses effectifs : 22,5 % en banlieue, 12,5 % dans Paris même. « *L'objectif est de parvenir à 60 %*, dit Jacques Laisné. *Cette année, nous y consacrons 170 millions de francs et je pense que dans cinq ans nous arriverons au bout du tunnel.* »

La Poste, qui a débuté plus récemment, a un grand retard. Bien sûr, on y propose aux jeunes provinciaux 1 600 places de foyer. Mais pour six mois seulement. Ensuite, c'est l'aventure. En 1990, Paul Quilès, alors ministre des postes et télécommunications, profite de son expérience d'élu parisien et de spécialiste du logement pour lancer une nouvelle politique. Il a créé une société d'HLM (Toit et Joie) qui fait office de promoteur. Sa stratégie consiste à utiliser les locaux techniques ou les bureaux de faible hauteur appartenant à l'administration postale, à les démolir et à reconstruire des immeubles de plusieurs étages comprenant des studios. Seize projets sont lancés dans Paris et onze immeubles offrant plusieurs centaines de logements seront livrés cette année. La Poste devrait arriver ainsi à assurer un toit à environ 12 % de ses 19 000 agents. Elle est encore loin du compte.

C'est pourquoi elle s'oriente vers une seconde solution : le recrutement sur place. Au deuxième semestre de 1993, des concours vont être ouverts en Ile-de-France, mais aussi dans les départements de province. Les lauréats seront nommés sur place, ils pourront y faire carrière, mais on leur demandera un temps minimum de présence. Objectif : freiner les déménagements incessants.

Car le refus des grandes agglomérations se fait aussi sentir depuis peu à Marseille et à Lyon, au moins chez les jeunes policiers. Trop dure à vivre, la ville rebute. La dégradation de la qualité de la vie urbaine entraînerait alors une baisse de la qualité des services publics. Un avertissement pour les édiles.

Marc Ambroise-Rendu

PARIS

Feu la petite ceinture

A petits tours de roue, dans une micheline rouge klaxonnant à tout va, 130 Parisiens ont parcouru, samedi 16 janvier, la ligne de la petite ceinture. C'était l'une des dernières occasions de pratiquer un itinéraire qui, durant soixante-cinq ans (1869-1934), a tenu lieu de périphérique ferroviaire. Avec des voitures à impériale et à raison d'un convoi toutes les demi-heures ! Déjà amputée par la démolition du viaduc d'Auteuil, en 1960, elle s'en va par bribes et par morceaux. A l'automne, elle sera fermée pour transformation de la station Masséna (13e arrondisssement). Pourtant elle séduit toujours. Une association d'anciens cheminots (1) y a promené l'an dernier près de 3 500 voyageurs d'un jour. Chaque fois la partie de plaisir – on s'amuse ferme dans les compartiments et lors des haltes-photos – se teinte de nostalgie. On découvre l'envers de Paris vu du train : des gares provinciales, d'immenses voies de garage à l'abandon, un tunnel qui abrite la plus forte colonie européenne de chauves-souris, des gorges humides où se glissent les explorateurs de souterrains, le défilé multicolore des tags les plus fous. Il arrive que le convoi soit stoppé par des riverains protestant contre tel projet immobilier menaçant leur quartier. L'aventure est au détour de l'aiguillage.

Alors qu'on parle d'un périphérique souterrain, on découvre qu'il existe déjà un anneau discret et bucolique qui grâce à ses multiples stations et embranchements irrigue la plupart des portes de Paris. Il est d'ailleurs question d'y faire courir un tramway entre la Défense et Issy-les-Moulineaux. Mais pourquoi si peu et si tard ?

(1) Cercle ouest parisien d'études ferroviaires, 19, rue d'Amsterdam, 75008 Paris. Tél. : (16-1) 45-81-11-06.

SEINE-SAINT-DENIS

Services aux entreprises

Malgré le ralentissement économique, les créations d'entreprises se multiplient en Seine-Saint-Denis, où il y en a eu 3 804 au cours des neuf premiers mois de 1992. La chambre de commerce et d'industrie de Paris-Seine-Saint-Denis (CCIP-93), l'association des experts-comptables, comptables agréés et commissaires aux comptes et l'ordre des avocats ont décidé de réunir leurs compétences afin d'offrir aux entreprises des services dans les domaines juridiques, judiciaires, fiscaux, sociaux, comptables et de gestion. Ils viennent de signer une charte de partenariat « *ambitieuse et originale* » qui associe désormais les avocats et experts comptables du département à toutes les actions menées par la délégation de la chambre de commerce.

HAUTS-DE-SEINE

Mission prolongée pour l'EPAD

Un décret publié au *Journal officiel* du 30 décembre 1992 a prolongé pour quinze ans, c'est-à-dire jusqu'au 31 décembre 2007, la mission de l'Etablissement public d'aménagement du quartier de la Défense (EPAD). Cette prolongation va permettre à l'EPAD d'achever l'aménagement de l'axe historique, décidé le 1er août 1990 par le gouvernement. Cette extension de la Défense vers l'ouest devrait permettre la réalisation de 12 000 logements et la construction de 600 000 mètres carrés de bureaux. Créé en 1958 pour trente ans, l'établissement public avait déjà été prolongé une première fois pour quatre ans en 1988.

DOSSIER

MIDI-PYRÉNÉES

Les stations hivernales s'équipent de canons à neige

Les treize stations de sports d'hiver des Hautes-Pyrénées ont choisi cette année l'innovation et l'investissement. A la suite de l'absence de neige au cours des trois dernières saisons, les sites de Barèges, Luz-Ardiden, Cauterets, La Mongie, Piau-Engaly, Val-Louron, Peyragudes et Gavarnie-Gèdre ont décidé d'éviter les aléas climatologiques en s'équipant pour créer des flocons artificiels.

Une armada d'engins dits de nouvelle génération, utilisables en basse pression, ont été mis en batterie le long des pistes des stations des Hautes-Pyrénées. Saint-Lary avait montré l'exemple et, devant les effets bénéfiques de ses canons à neige, ses voisines ont voulu l'imiter pour offrir des conditions de glisse adaptées au phénomène de réchauffement épisodique. Plus de 10 millions de francs ont été consacrés dans le département à l'équipement des pentes pour pouvoir accueillir les touristes avec un «vêtement» blanc.

Le Tarn soutient le petit commerce

Au moment où le ministre du commerce et de l'artisanat, Gilbert Baumet, lance l'opération «Renouveau campagne» (*le Monde* daté 17-18 janvier), le département du Tarn se montre fier d'avoir pris les devants. Pour favoriser le commerce et l'artisanat ruraux, des mesures de soutien ont été prévues dans le cadre du projet de budget voté au début du mois par les conseillers généraux.

Après une phase d'étude préalable – subventionnée à 50 % par le département – les commerçants et artisans pourront moderniser leurs boutiques ou leurs ateliers avec le soutien financier du conseil général. Les investissements seront aidés à hauteur de 50 %, avec un plafond de 100 000 francs. Prioritairement destinée au milieu rural, cette action pourra profiter aussi à tous les commerces de proximité des villes, à l'exception des galeries marchandes de grandes surfaces et aux activités saisonnières.

RHÔNE-ALPES

Valence perd une taxe professionnelle

Pour limiter ses coûts d'entretien et le montant de sa taxe professionnelle, la direction de Sextant Avionique envisage de réduire son implantation industrielle à Valence (Drôme). Conséquence de restructurations, un tiers du site «historique» devrait être détruit ou laissé en friche. Un projet que n'apprécie pas Rodolphe Pesce (PS), maire de la ville, qui n'a pas été consulté. *«On veut faire porter le chapeau aux élus en prétextant des économies sur la taxe professionnelle»*, peste-t-il en faisant remarquer que les biens immobiliers comptent seulement pour 10 % dans le calcul de la taxe.

C'est pourtant l'argument de Claude Grand, directeur régional de Sextant Avionique. *«Nos locaux sont trop vastes aujourd'hui»*, explique-t-il en faisant remarquer qu'un millier de salariés demeurent sur un site où plus de 2 500 personnes travaillaient il y a moins de dix ans. Ceux de la division Composants industriels sont répartis dans des unités extérieures regroupées dans deux nouvelles sociétés : Crouzet Automatismes et Crouzet Electroménager, deux filiales à 100 % de Sextant Avionique depuis le 1er janvier 1993.

LA PAIX DES CLOCHERS

L'Eglise redécoupe la carte de ses paroisses et invente, à sa manière, une nouvelle forme d'«intercommunalité»

«*CHAQUE maire regrette le temps où il y avait un curé par paroisse. Le trio maire-curé-instituteur fait partie de notre culture. Aujourd'hui, il n'y a plus que le maire, mais il est orphelin.*» Premier magistrat de Villeneuve-l'Archevêque (Yonne, 1 500 habitants) et directeur d'école, Michel Rebequet n'est pas nostalgique du passé. Bien qu'agnostique, il regrette l'identification d'hier entre le clocher, le presbytère et le curé.

Si des élus dépensent des trésors d'imagination et d'espèces sonnantes pour maintenir debout leur église pluricentenaire, l'Eglise catholique redécoupe les frontières de ses paroisses. Au prix d'une révolution silencieuse des habitudes de vie locale, elle met en œuvre, avec un dosage savant de prudence et d'audace, cette «intercommunalité» qui préoccupe tant de maires.

Elle regroupe ses paroisses, non pour céder à quelque mode fédérative, mais par nécessité. Et sans gaieté excessive. On ne touche pas impunément à des structures héritées d'un si long passé (puisque les paroisses sont antérieures aux communes), inscrites dans le tissu local, mais aussi dans la littérature – du recteur de l'île de Sein au curé de campagne de Bernanos – et dans la mémoire des grands événements de la vie familiale : baptême, catéchisme, école religieuse, communion, mariage et funérailles...

Vieillissement du clergé, crise des vocations, effritement du nombre des pratiquants : à l'épreuve de cette réalité, l'Eglise n'avait d'autre choix, surtout dans les communes rurales éloignées, que de regrouper ses paroisses – sans fermer ses églises – dans des entités juridiques nouvelles. Cette diminution du clergé est un mouvement profond de la société depuis le dix-neuvième siècle, qui s'est récemment aggravé.

A la fin du siècle, il y aura moins d'un prêtre pour 10 000 habitants

La France de 1965 comptait 40 000 prêtres diocésains. Ils sont 28 000 aujourd'hui, d'une moyenne d'âge supérieure à soixante ans. Au début du siècle, pour 10 000 habitants, il y avait 15 prêtres. Il n'étaient plus que 7 en 1967. Ils seront moins de 1 à la fin du siècle. Le curé a perdu son statut de notable de la vie locale, *«cette part d'utilité sociale immédiate qui lui donnait une consistance visible»*, comme écrit le Père Hyppolite Simon (1).

Cette pénurie de prêtres est à la fois l'effet et la cause de la réduction, comme peau de chagrin, de l'effectif des fidèles qui fréquentent l'église, c'est-à-dire de la moindre vitalité des communautés chrétiennes. Si certaines formes de vie religieuse survivent ou renaissent (comme les groupes de prière ou les pèlerinages), d'autres sont à la baisse, comme la pratique régulière de la messe du dimanche qui ne touche plus que 10 Français sur 100 ; 52 % des Français qui se disent catholiques ne vont à l'église que pour une cérémonie de baptême, un mariage ou un enterrement (2).

Mais si le regroupement des paroisses obéit à cette nécessité de serrer les rangs, il tient surtout à des pratiques nouvelles dans l'Eglise, préparées ou relancées, il y a trente ans, par le concile Vatican II. Ce sont des équipes d'hommes et de femmes laïcs qui prennent désormais en charge des tâches d'animation de la communauté paroissiale – catéchèse, liturgie, aumôneries, préparation des baptêmes, des mariages, des sépultures chrétiennes – qui étaient autrefois le monopole du curé. De véritables assemblées délibératives, appelées «synodes», réunissant, autour de l'évêque, des prêtres, des laïcs, des religieux élus, ont été mises en route – et pour certaines achevées – dans un diocèse sur deux en France.

Cette nouvelle «démocratie locale», interne à l'Eglise, favorise la création de «paroisses nouvelles» et la disparition d'anciennes qui, par leurs incidences sociales et culturelles, sont des opérations à risques. Menées à la hussarde, elles seraient vouées à l'échec.

Le premier diocèse de France à avoir réussi l'expérience a été celui de Limoges, touchant deux départements, la Haute-Vienne et la Creuse, parmi les plus dépeuplés et déchristianisés de France. A l'issue d'un synode qui, à partir de 1985, a préparé les esprits à cette réforme, le nombre des paroisses a été réduit de 581 à 28. Depuis, d'autres diocèses ont engagé ou achevé un tel redécoupage. Ceux de la Sarthe et de l'Yonne, dont les principes sont identiques, mais les méthodes légèrement différentes, servent même de cas d'école.

Dans la Sarthe, depuis 1988, 280 paroisses ont été supprimées, au bénéfice de 66 nouvelles. La «nouvelle paroisse», qui jouit de la personnalité juridique, peut couvrir plusieurs communes, compter plusieurs «clochers» – et, de fait, aucune église n'a été fermée, – mais un seul registre des actes de baptême et de mariage et un curé-résidant (pas forcément dans la ville principale de la nouvelle paroisse).

La taille de ces nouvelles paroisses varie d'un seul clocher, abritant 780 habitants, à 13 clochers, comptant 10 000 âmes. Tout ce qui peut se faire dans l'ancienne paroisse, qui prend désormais le nom de «relais» – un baptême, un mariage, des funérailles – continue de l'être, mais pour les offices du dimanche, par exemple, la population suit le prêtre qui célèbre en «tournant», chaque semaine, dans chaque église de sa «paroisse».

«On s'est donné quinze ans pour remodeler toute la carte du diocèse du Mans», explique le Père Louis Houdouin, ancien vicaire général (premier collaborateur de l'évêque) et actuel curé de La Flèche (Sarthe), maître d'œuvre de cette réforme. Trois paroisses seulement ont préféré garder leur splendide isolement. Quatre-vingt-dix sont encore indécises quant à leur avenir. Elles pourront se maintenir comme telles ou s'agréger à telle nouvelle paroisse déjà constituée en fonction de sa vitalité. Mais rien n'a été imposé. Chacune de ces orientations a été précédée, dans chaque commune, d'une «assemblée de chrétiens», à laquelle les élus ont souvent participé, qui a dû se prononcer sur la taille du regroupement et le nom de ses associés.



Un tel changement d'habitudes ne heurte pas principalement les fidèles pratiquants. Informés, ceux-ci ont compris et suivi le mouvement. Sauf cas très rares, il n'y a pas de guerre de clochers. Même s'ils doivent faire des kilomètres supplémentaires, les fidèles acceptent généralement de se rendre à l'église qui est desservie ce dimanche-là. Ils se réjouissent même d'y trouver une assemblée plus nombreuse. Cette situation est préférable aux Assemblées dominicales en l'absence de prêtres (ADAP) qui ont lieu régulièrement en France, au nombre de 2 000 environ.

La paroisse nouvelle reprend des couleurs. Les liturgies, les baptêmes, les mariages sont mieux préparés. Les funérailles sont assurées par une équipe de laïcs qui se chargent de la relation avec la famille du défunt et de l'animation de la cérémonie : *«La suppression juridique des anciennes paroisses, avec leurs anciens registres et leurs biens propres, passe presque inaperçue*, résume le Père Louis Houdouin, *tant la vie paroissiale, partagée avec les autres, était devenue une nécessité.»*.

Les plus réticents devant cette réforme des paroisses sont les «usagers» qui demandent des services occasionnels à l'Eglise, et certains élus qui, faute d'informations, trouvent byzantine cette mutation juridico-ecclésiastique. A la ville comme à la campagne, le poids de la religion populaire, la demande de rites, détachés d'une pratique régulière, restent puissants. Le 11 novembre, les anciens combattants protestent lorsqu'ils ne peuvent avoir «leur» messe, dans «leur» église, avec «leur» curé.

«Les liens de l'Eglise avec les associations locales ou les événements de la vie familiale sont difficiles à négocier quand on doit s'occuper de 5 clochers», admet le Père Victor Levalleur, curé de Louplande, près du Mans, une paroisse nouvelle qui regroupe 5 communes, soit 5 000 habitants qui, jusqu'à il y a vingt ans, comptait 3 prêtres résidentiels. D'où la prudence exigée par Mgr Georges Gilson, évêque du Mans, qui a pris soin de prévenir de cette rénovation le président du conseil général de la Sarthe, le préfet, les parlementaires, les maires. Ces personnalités viennent à leur tour le consulter...

Plus ancienne, la réforme des paroisses est aussi passée dans les mœurs, dans l'Yonne, département très marqué par une tradition puissante de libre-pensée et d'anticléricalisme. C'est à Auxerre, patrie de Paul Bert, que «le petit Père Combes» avait lancé son projet de séparation de l'Eglise et de l'Etat. Mgr Gérard Defois, archevêque de Sens-Auxerre, va lui-même sur le terrain. A Saint-Valérien, à Aillant-sur-Tholon ou à La Ferté-Loupière, il réunit les maires concernés par les regroupements. Lors de ses «visites pastorales», il est régulièrement reçu par le conseil municipal, qui l'informe des réalités de la commune.

Après concertation et enquêtes, une «ville-centre» est choisie où résidera le curé

Dans l'Yonne, dès 1984, une ordonnance de l'évêque a créé 110 paroisses nouvelles, dont la taille varie de 3 à une dizaine de communes. Comme dans la Sarthe, le remodelage s'est fait selon des procédures précises de concertation et après des enquêtes sociologiques pour déterminer les lieux principaux d'activité et choisir une «ville-centre» de la nouvelle paroisse, où résidera le curé. *«Ce découpage n'a pas été fait en fonction du nombre et de l'implantation des prêtres, mais des réalités humaines»*, explique le Père Henri Rivière, actuel curé de la nouvelle paroisse de Villeneune-l'Archevêque, qui regroupe 9 communes et 9 clochers.

Mais contrairement à la Sarthe, ce remodelage de la carte religieuse de l'Yonne n'a pas été préparé et adopté par un «synode». Dans un diocèse qui avait misé sur la responsabilité des laïcs, le synode du diocèse de Sens-Auxerre (1986-1991) a été plutôt le fruit de cette réforme des paroisses. *«On a d'abord fabriqué un squelette et on a mis de la chair autour»*, explique le Père Rivière. Le synode a permis aux nouveaux rouages mis en place de se roder.

Grâce aux nouvelles paroisses, des relations se nouent de village à village. *«A défaut de l'intercommunalité, nous vivons l'inter-communautés»*, explique au Mans le Père Houdouin. De cette réforme en cours, l'archevêque de Sens-Auxerre tire un autre bilan : *«Quand je suis arrivé dans mon diocèse il y a deux ans, je disposais de 122 prêtres ; aujourd'hui, il m'en reste 113. Quand je prendrai ma retraite, en 2006, il en restera 35. On peut toujours rêver de refaire une cléricature. La solution se trouve plutôt dans la redécouverte que nous faisons du rôle de l'Eglise locale.»*.

Henri Tincq

1) *Les Vocations*. Documents épiscopaux. Mai 1992.

2) *La France est-elle encore un pays catholique?* par Jacques Sutter, Guy Michelat, Julien Potel. Le Cerf, novembre 1991 (*le Monde* du 20 décembre 1991).

L'église, maison du culte et de la culture

«Le curé, ça monte ou ça descend le bourg.» Même moins fréquentée, l'église continue de jouer un rôle dans l'animation de la vie rurale. Informé du projet de l'évêque de muter les curés, le conseil municipal de Louplande (Sarthe) s'est empressé de voter les crédits pour retaper le presbytère. Furieux du départ du curé, un élu du même département est allé jusqu'à installer un téléviseur sur l'autel de l'église pour la retransmission de la messe du dimanche matin!

On ferme les gares, les écoles, pas les églises. *«Le jour où un coup dur arrive dans la commune, on est bien content d'avoir un lieu comme l'église, capable d'abriter quelques centaines de personnes»*, dit François Jacob (UDF-PR), maire d'Ecommoy (Sarthe). Il ajoute : *«L'église, c'est le patrimoine de nos pères. On ne touche pas à un tel édifice. Si pour le reste des équipements on finit toujours par trouver des compromis, l'église est le premier bâtiment qu'on réhabilite.»* Les cas de désaffectation des lieux de culte, dans un pays comme la France, sont rarissimes, limités à des bâtiments délabrés.

Concerts, expositions conférences

L'église est souvent le seul bâtiment associatif de la localité. Si son rôle cultuel reste premier, elle sert de plus en plus de cadre à des manifestations culturelles, concerts ou expositions. Depuis la loi de séparation des Eglises et de l'Etat, les lieux de culte sont la propriété des communes. Celles-ci ont la responsabilité de l'entretien du «clos et du couvert», le reste étant à la charge de l'affectataire, le plus souvent le curé.

Le nombre des églises qui étaient construites avant 1905, donc à la charge des communes, était de 33 870. Il a peu évolué (aucun recensement précis n'a été fait dans la période récente). Il faut lui retrancher celui des églises détruites par les guerres ou désaffectées (quelques centaines) et lui ajouter les «églises nouvelles», environ 1 500 à 2 000.

Celles-ci sont la propriété des associations cultuelles qui financent leur construction et leur entretien par les dons des fidèles. Avec une certaine aide des communes, car si l'Etat ne *«subventionne aucun culte»* (loi de 1905), une modification de 1942 stipule que *«ne sont pas considérées comme subventions les sommes allouées pour la réparation des édifices affectés au culte public»*.

Si les 32 500 presbytères sont aussi à la charge des communes, en revanche, les 85 cathédrales sont toutes de construction antérieure à 1905 et propriété de l'Etat. La seule cathédrale actuellement en construction à Evry (Essonne) est à la charge du diocèse.

H. T.

هكذا من الأصل

R E G A R D S

DÉBAT

RÉÉQUILIBRER LE BASSIN PARISIEN

par Charles Baur

L'ÉCHEC annoncé du schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de l'Ile-de-France (SDAU) rappelle à point nommé la vanité des projets élaborés dans le secret des bureaux parisiens et négligents des réalités locales (*le Monde* du 13 janvier).

L'avis défavorable du président de la région Ile-de-France est tombé comme un couperet. Il survient peu après que le Livre blanc du bassin parisien, émanant de la DATAR, a suscité les plus grandes réserves des présidents de la région concernée. D'ailleurs, c'est notamment au nom de l'aménagement équilibré du bassin parisien que Michel Giraud a condamné le SDAU, prouvant ainsi, une nouvelle fois, la convergence de vue entre l'Ile-de-France et les régions voisines.

Cette attitude balaie d'emblée les critiques insidieuses, lues ici ou là, sur la prétendue incapacité des élus régionaux à se mettre d'accord et à agir.

Loin de se satisfaire d'un *statu quo*, la conférence permanente des présidents de région du Bassin parisien, qui regroupe les élus de Basse-Normandie, Bourgogne, Centre, Champagne-Ardenne, Haute-Normandie, Pays de la Loire, Picardie et de l'Ile-de-France, considère qu'il est urgent d'agir. Parce qu'après douze ans de panne de la politique nationale d'aménagement du territoire, l'hyperconcentration de la région parisienne et les risques d'explosion n'ont jamais été aussi graves.

Ni le SDAU ni le Livre blanc du Bassin parisien ne sont de nature à nous rassurer. De fait, aucun des deux documents n'est satisfaisant. De surcroît, ils sont contradictoires. Comme si le préfet de l'Ile-de-France, manifestement dédaigneux à l'égard des vœux des régions, était sourd aux projets de la DATAR.

Le Livre blanc ne se donne aucun des objectifs ni aucun des moyens nécessaires pour rééquilibrer le Bassin parisien. Il pèche par défaut de stratégie.

Un exemple : alors que le phénomène de l'urbanisation en tache d'huile se développe principalement au nord du Bassin parisien, aucun « territoire métropolitain », levier du rééquilibrage selon la DATAR elle-même, n'y a été prévu. De plus, le Livre blanc ne prévoit ni moyens financiers ni calendrier.

Pour sa part, le SDAU n'est même pas cohérent avec l'objectif de rééquilibrage du Bassin parisien affiché par la DATAR. Ainsi prévoit-il *de facto* la concentration des moyens d'enseignement supérieur et de recherche en Ile-de-France. Il rappelle le projet de construction de quatre universités nouvelles dans la région et en ajoute même une cinquième à Melun-Sénart.

Prévoir des logements

Autre exemple, l'équilibre habitat-emploi. Le SDAU prévoit la création de 850 000 emplois nouveaux en Ile-de-France au cours des vingt-cinq prochaines années. En revanche, le préfet de région lui-même a qualifié de « présomptueux » l'objectif affiché par le schéma de 60 000 logements sociaux nouveaux. Tandis que les emplois se développeront en Ile-de-France, les logements resteront en dehors. Rappelons aussi, pour l'anecdote, que les « délocalisations » ne toucheront que 30 000 emplois sur dix ans.

La contradiction entre le SDAU et le Livre blanc n'est pas sans rappeler le débat qui était né, en 1965, entre Paul Delouvrier, auteur du premier schéma directeur, et Olivier Guichard. Tandis que le premier préconisait la création de villes nouvelles en région parisienne, le second défendait le renforcement des métropoles d'équilibre pour contrebalancer le poids de la région capitale. Presque trente ans plus tard, les faits donnent raison à Olivier Guichard.

Eclairé par l'expérience historique et inquiet des incohérences du SDAU, on ne saurait se plaindre de son abandon probable.

Mais ce qui paraît aujourd'hui indispensable pour le Bassin parisien, c'est un projet réaliste et rapidement opérationnel. C'est dans cette perspective que s'est réunie la Conférence permanente, le 26 novembre 1992 à Rouen (*le Monde* daté 6-7 décembre 1992), pour préparer le scénario des huit pour le Bassin parisien, qui sera rendu public dans les prochains mois.

Notre objectif sera triple : affirmer le « rang » du Bassin parisien en Europe, favoriser le rééquilibrage en soutenant les principaux espaces métropolitains, ainsi que le tissu des villes moyennes et leur environnement rural, valoriser enfin les espaces naturels.

De tels objectifs appellent de nombreuses actions concrètes dans le domaine des infrastructures de communication, de l'implantation des entreprises, de l'Université et de la recherche, du développement rural ou encore de l'environnement. D'ores et déjà, la Conférence permanente a engagé des actions de coopération régionale.

Mais il est indispensable que l'Etat prenne maintenant des engagements précis (calendrier, financements) sur les grands équipements qui relèvent de sa compétence exclusive et accepte de donner enfin aux régions les moyens, notamment réglementaires, d'assumer leur vocation d'aménageur.

Faute de quoi le rééquilibrage du Bassin parisien risque de rester, une fois de plus, un vœu pieux. Il ne faut pas s'y tromper, c'est l'ensemble du territoire français qui en subirait les graves conséquences.

► Charles Baur (UDF-PSD) est président du conseil régional de Picardie et président de la Conférence permanente des présidents de région du Bassin parisien.

COURRIER

Les pépinières se rebiffent

Dans *le Monde* daté 6-7 décembre 1992, vous évoquez « les arbres de l'étranger » en expliquant que les services de la ville de Paris « *se tournent vers les autres pays pour acheter des arbres* ». Il est vrai qu'à ce jour seules les pépinières étrangères peuvent répondre aux demandes de très gros arbres.

Grâce à une fiscalité favorable, nos collègues allemands, par exemple, pouvaient envisager un grossissement des sujets conforme aux désirs des administrations, des grandes sociétés, des villes allemandes et... de quelques grandes villes françaises.

Pendant longtemps, les pépinières françaises ont été bridées par des calculs d'évaluation des stocks qui les obligeaient à payer par avance des impôts sur des bénéfices « à réaliser » et cela pour des végétaux encore en pépinières. Elles étaient condamnées à des cultures « à rotation rapide ». Ces contraintes fiscales leur ont fait perdre une bonne douzaine d'années par rapport aux besoins du marché.

De nouveaux textes, plus favorables, ont permis à quelques entreprises – dont les pépinières Rouy-Imbert (Vaucluse) – de produire, depuis une dizaine d'années, des arbres aptes à répondre à la demande du marché français. L'espoir n'est donc pas perdu pour les pépiniéristes français. Nous sommes présents au moment voulu, charge à nous de le faire savoir.

MAURICE
et FRÉDÉRIC IMBERT
Vaucluse

Néologisme

Les *délocalisations*, cela n'existe pas... le mot, en tout cas. L'Association pour le respect de la langue française nous a écrit, à la suite de l'article intitulé : « La délocalisation des autres » (*le Monde* daté 20-21 décembre), pour rappeler que délocalisation « *signifie suppression de toute localisation, d'où errance, vagabondage* ». « *Ce terme*, précise le secrétaire général de l'association, *est un néologisme inventé par les services de Mme Cresson, qui l'a désavoué depuis lors.* »

Foin donc de délocalisations puisque le mot juste est *translocalisation*, qui est « *très usuellement exprimée par le terme moins pédant de* transfert ». Dont acte, sauf que l'article étant consacré aux résultats d'une « Enquête auprès des personnels des établissements délocalisés » : il aurait été difficile, pour bannir le mot parasite, de modifier d'autorité le document en évoquant une « Enquête auprès des personnels des établissements transférés ».

Polygamie communale

L'article paru dans *le Monde* (daté 20-21 décembre 1992) concernant l'intercommunalité dans la haute Saintonge a suscité de ma part quelques réflexions.

Nous sommes une minorité d'opposants parce qu'il n'y a pas eu jusqu'ici de véritable information sur les projets et sur les enjeux. Les gens qui se laissent embarquer en faisant une confiance aveugle à quelques notables découvriront trop tard qu'on a mobilisé leur capacité financière pour un projet qui n'est pas le leur. Et nous devons dire que les représentants de l'Etat ne prennent pas leurs responsabilités. Ils regardent de haut et traitent avec condescendance les citoyens et les « petits élus », se couchent devant les notables et cèdent à tous leurs caprices.

Nous estimons que la procédure en cours ne respecte ni l'esprit ni la lettre de la loi du 6 février 1992 et nous demandons au tribunal administratif de Poitiers de dire le droit.

Nous savons parfaitement qu'il faut dépasser la commune et qu'il faut identifier le territoire au sein duquel une population trouve les activités, les équipements et les services dont elle a besoin, mais nous refusons que nous soient imposées, par une procédure bureaucratique, la définition de ce territoire et la structure administrative qui doit le prendre en charge.

La démocratie est toujours un exercice exigeant. La passivité et l'indifférence de nombreux citoyens et de quelques élus sont hélas une réalité, mais il nous faut en rechercher les causes. On n'instaure la démocratie ni en réduisant au silence la moitié ou les trois quarts de la population ni en tentant de diviser les mécontents ou en cultivant le clientélisme.

PAUL MANICOT
conseiller municipal
de Saint-Martial-sur-Né
(Charente-Maritime)

LIVRES

CENT MONUMENTS RECONVERTIS –
de Régis Neyret
et Jean-Luc Chavent,
Patrimoine rhônalpin,
5, place de la Baleine,
69005 Lyon
134 p., 154 photos, 280 F.

De l'art d'accommoder les restes, ou comment faire du neuf avec du vieux. Les gens de Rhône-Alpes paraissent être passés maîtres dans cette pratique. Dans un ouvrage qui vient de paraître, Régis Neyret et Jean-Luc Chavent présentent 115 monuments et bâtiments anciens ayant trouvé une nouvelle utilisation depuis une quinzaine d'années dans les huit départements de la région.

Les reconversions sont d'une extrême diversité. Passons sur les châteaux transformés en musées ou les évêchés en mairies. Ils sont connus. Il y a plus original, comme cette ferme du dix-huitième siècle, devenue centre de recherche subaquatique, tel garage trentenaire hébergeant les archives départementales, ou ce château d'eau abritant désormais des bureaux. Une liste diablement encourageante. Elle prouve que, sans jeter l'argent par les fenêtres, on peut sauver le patrimoine bâti.

M. A.-R

VERS UNE COMMUNICATION CITOYENNE
Essai pour un statut de la communication locale.
Association Communication et citoyen, 1992, 95 pages, 100 F.

Communication et citoyen est une association qui réunit depuis 1990 plusieurs dizaines de collectivités territoriales, de diverses tendances, pour réfléchir et faire évoluer la « fonction communication », qui y a pris une grande importance.

« *Enjeu de démocratie, la communication locale ne doit plus rester l'affaire des « dircom » seuls* », écrit Vincent Guihéneuf, président de l'association, dans un opuscule-manifeste publié en partenariat avec Patrick D'Humières, un spécialiste du secteur.

L'intérêt de ce travail – qui s'appuie notamment sur un sondage IPSOS et diverses études menées par l'association – est de préciser les principes et les missions d'une « communication citoyenne », à l'opposé des errements publicitaires et du marketing politique.

Y. A.

► S'adresser à M. Guihéneuf, conseil régional de Bourgogne, 17, bd de la Trémouille, BP 1602, 21035 Dijon Cedex.

PORTRAIT

Claude Patriat : de l'université à la région

Depuis qu'il a décidé, il y a vingt ans, d'abandonner la comédie et les pièces qu'il jouait sur le campus de Dijon pour soutenir une thèse de droit public, Claude Patriat a largement rattrapé le temps perdu. Avec une bande de copains qui, eux, sont restés des hommes de scène, comme Marcel Bozonnet et Jean Maisonnave, le Bourguignon a expérimenté une forme de théâtre universitaire prétendant « *devancer les théories des professionnels qui s'endormaient* ».

Le souvenir de cette époque mouvante reste vif. Et, en 1983, par un heureux concours de circonstances, avec la bénédiction de ses pairs de l'université de Dijon et des autorités régionales, le voilà qui dresse, au beau milieu du campus, l'Athénéum. L'endroit, « *à l'abri de la pression de la cité* », incarne le lieu culturel dont il rêvait, un réel vivier de talents étudiants et de tous autres horizons. « *Les premiers temps, les étudiants l'ont peu fréquenté*, se souvient Claude Patriat, *mais lorsque les enseignants s'y sont intéressés, tout s'est dénoué.* »

Car l'Athénéum se veut également un lieu d'éducation et de formation à la création contemporaine. Les subventions du ministère de la culture, acquises à partir de 1985, contribuent grandement à donner un élan à l'équipement. Stages et spectacles y sont régulièrement accueillis, parmi lesquels Nouvelles Scènes, un festival qui brasse arts plastiques, photographie, théâtre et danse.

Vice-président de l'université de Bourgogne depuis 1976, établissement où il enseigne le droit public et la science politique, Claude Patriat est amené, au sein de la Commission inter-régionale d'aides aux compagnies dramatiques, puis du Conseil de l'observatoire de la vie de l'étudiant, à réfléchir sur dix années de décentralisation en matière culturelle. Son jugement est sévère. « *C'est un échec*, résume-t-il, *l'Etat a conservé une organisation princière ; en ne déléguant aucune compétence, il a conservé la maîtrise de la décision.* »

Eclaireur culturel

Au Comité économique et social de Bourgogne, où il est nommé en 1990, il s'intéresse au domaine des radios associatives et découvre les moyens d'expression audiovisuels régionaux. Le sujet lui tient à cœur, en tant que fondateur de la radio du campus de Dijon.

Aujourd'hui, le voilà à nouveau sur le devant de la scène, chargé par Jean-Pierre Soisson (majorité présidentielle), président du conseil régional, de définir un projet culturel qui redonne à la Bourgogne ses fastes d'antan, lorsque le duché rayonnait sur l'Europe. Convaincu du rôle prépondérant de la culture dans l'aménagement du territoire, Claude Patriat aimerait faire de la région « *l'éclaireur d'une politique culturelle* ». Sa méthode, publiée au mois de décembre 1992, est loin de faire l'unanimité. Les élus locaux, dont certains ont grevé le budget de leur commune pour afficher une ambition culturelle, redoutent, pour la plupart, l'hégémonie de l'instance régionale.

En préconisant « *l'arrêt du saupoudrage de subventions qui conduit à la médiocrité* », Claude Patriat pense mobiliser des crédits pour quelques rares grands projets marqués du sceau « Bourgogne ». L'Institut supérieur d'art en Bourgogne (ISAB) fait partie de ceux-là. Il s'agit de rassembler dans un lieu unique les collections contemporaines locales (déjà trois cent cinquante pièces à Dijon), d'y associer des formations universitaires, comme un troisième cycle faisant suite au diplôme de l'Ecole nationale des beaux arts, des activités d'initiation pour les élèves des écoles primaires, et une fonction de recherches et d'expérimentation.

L'université de Bourgogne en serait le principal partenaire et le berceau d'accueil. Jean-Pierre Soisson a déjà donné le feu vert à ce « remake » de l'Athénéum des années 80.

de notre correspondante
à Dijon
Chris Maisiat

OFFRES D'EMPLOIS



Institut de Recherche et de Formation
à l'Action Sociale de l'Essonne

RECHERCHE

LE RESPONSABLE DE SON DÉPARTEMENT FORMATION CONTINUE

VOS FONCTIONS : Gérer un service, développer un réseau d'intervenants ; développer et mettre en œuvre des sessions de formations adaptées aux besoins des collectivités territoriales et des institutions ; développer des dispositifs de formation supérieure.

VOTRE PROFIL : Formation supérieure (doctorat souhaité) ; expérience confirmée dans le conseil et la conduite de projets de formation continue ; pratique du partenariat.

2 FORMATRICES(TEURS)

- Formation d'assistants de service social.
- titulaires du diplôme d'État d'A.S. et du D.S.T.S. ;
- expérience de terrain (en particulier du développement social) et de la formation d'au moins 5 ans.

IRFASE, 25, desserte de la Butte-Creuse - 91025 EVRY Cedex

POUR CONDUIRE ET ANIMER LE

CONTRAT D'AGGLOMÉRATION

la Communauté Urbaine de Dunkerque (18 communes - 215 000 habitants)

RECRUTE

UN CHEF DE MISSION

Intervenant sous la responsabilité du Vice-Président de la Communauté Urbaine et intégré à l'équipe de l'Agence d'Urbanisme, il sera chargé de coordonner le montage et la mise en œuvre des actions du Contrat en cours (à échéance octobre 1994), d'animer les partenariats locaux, la communication, l'évaluation des politiques mises en place, de préparer le prochain Contrat d'Agglomération dans le cadre du XIe plan.

De formation supérieure (Bac + 5), une expérience minimale de 5 ans, auprès des collectivités locales ou territoriales, sera exigée, ainsi qu'un savoir-faire démontré dans le montage et l'animation d'une démarche globale (DSQ, Conv. Ville-Habitat...). La connaissance des politiques et procédures en rapport avec la ville est indispensable.

Adressez votre candidature avec lettre et CV à :

M. le Vice-Président chargé du Contrat d'Agglomération de Dunkerque
AGUR, 38, quai des Hollandais - 59140 DUNKERQUE. Tél. 28-58-06-30

TULLE

Sortir des gorges de la Corrèze

A cet endroit, la Corrèze ne s'est pas mise en quatre. La rivière s'est contentée de tailler dans le rocher de quoi faire son lit. Agrippée aux pentes raides de la vallée, de part et d'autre du cours d'eau sinueux, la ville traîne en longueur sur plus de 4 kilomètres. Avant que la route nationale 20 ne se décide enfin à contourner le chef-lieu du département, ces 4 kilomètres-là étaient le cauchemar des vacanciers, qui ne gardaient de Tulle qu'un souvenir monotone et grisâtre. Ils étaient insensibles au pittoresque du site vanté par les dépliants touristiques, mais défiguré par l'édification, près de la cathédrale, d'une tour administrative de vingt étages.

Jusqu'à ces dernières années, l'isolement et l'exiguïté n'avaient pas rebuté les Tullistes, qui avaient prospéré là en toute quiétude, à l'abri des sept collines environnantes. Pourquoi d'ailleurs auraient-ils pesté contre la géographie puisque celle-ci justifiait le choix de leur ville, mieux placée que Brive, située à une vingtaine de kilomètres au sud, et Ussel, isolée au nord, comme capitale du département de la Corrèze? N'était-ce pas aussi l'enclavement, cette protection naturelle contre les invasions, allié à la force motrice de la rivière, qui avait fait de Tulle le siège d'une manufacture d'armes, au milieu du XVIIIe siècle?

L'avenir paraissait si sûr que de nombreux ouvriers incitaient leurs fils à les rejoindre à la «Manu»

Malgré les façades ternes et le souvenir obsédant des quatre-vingt-dix-neuf victimes de la division allemande «Das Reich», en juin 1944, Tulle s'était fait une philosophie de la vie, par la «Manu» et par le Bottin administratif. Une philosophie de bon vivant : ne dit-on Brive-la-Gaillarde et Tulle-la-Paillarde? Un dicton courait même chez les cadres de la fabrique d'armes, comme chez les fonctionnaires chargés de coloniser, par vagues successives, les directions de la préfecture : *« On pleure quand on apprend qu'on va à Tulle, on pleure quand on sait qu'on va en partir. »*

Les Tullistes vivaient donc commodément, en entretenant l'ancestrale rivalité avec leurs voisins brivistes. Le vieux contentieux, vu de Brive comme la lutte entre «le riant portail du Midi» et sa «riante cave», se réglait ponctuellement entre hommes, sur le pré, en deux mi-temps de quarante minutes. Amédée Domenech, ancien international de rugby, se souvient encore que dans ces grandes occasions *«la guerre froide»* entre les villes se réchauffait brusquement, au cours de mêlées homériques qui enrichissaient la geste locale.

Les deux sources de la richesse tulliste paraissaient intarissables. Les rangs des fonctionnaires demeuraient denses et la production guerrière était presque insensible aux crises. Au fil du temps, les canons de 30 et 20 millimètres avaient simplement succédé au Lebel, sans que l'on prenne jamais conscience des risques de la mono-industrie.

Les premiers craquements coïncident avec le début des années 80. Une fabrique de meubles ferme d'abord ses portes, suivie de petites entreprises du bâtiment. Mais c'est bientôt l'industrie maîtresse de Tulle, l'armement, qui est confrontée à son tour à de sérieuses difficultés. Le groupe public Thomson, qui dirige à Tulle l'usine de la Marque, est touché par l'effondrement des commandes en munitions pour mortier et en roquettes, qu'il produit sur les bords de la Corrèze. L'usine est la première à devoir envisager une reconversion qui entraînera une réduction des effectifs, ramenés en dix ans de neuf cents à un peu plus de trois cents employés.

Mais la «Manu» n'est pas épargnée. Dans ce fief d'une aristocratie ouvrière aisée et bien considérée, le choc est rude. *«Pendant des années,* explique Jean Combasteil (PC), maire de Tulle, *l'usine avait été un outil de promotion sociale pour les «nez noirs», ces paysans devenus ouvriers métallurgistes, qui pouvaient espérer devenir contremaîtres grâce à l'école de l'usine, très recherchée alors et aujourd'hui fermée, qui formait bon an mal an une vingtaine d'ouvriers.»* L'avenir paraissait si sûr que nombreux étaient les ouvriers qui incitaient leurs fils, parfois contre leur gré, à les y rejoindre.

Depuis dix ans, la ville souffre. D'un recensement à l'autre, elle a perdu dix pour cent de sa population, qui chute au-dessous de dix-huit mille habitants. Une hémorragie presque banale dans ce Limousin guetté par la désertification alors que Paul Rogard, ancien président de la chambre de commerce et d'industrie (CCI), se rappelle que l'ancêtre de la région, le CODER, prévoyait, dans les années 60, une population supérieure à vingt-cinq mille habitants.

Privée de sa rente guerrière, la ville est brusquement tirée de sa torpeur et contrainte à une autocritique douloureuse. Symbole dérisoire de la décrépitude tulliste, l'équipe de rugby, de revers en revers, quitte à la même époque l'élite du rugby français alors que celle de Brive, soutenue par Pierre Dauzier, du groupe Havas, continue de porter au plus haut les couleurs de la ville.

Enchâssée dans le Massif Central, Tulle mesure alors combien elle est à l'écart de tout. Pas de train important, pas d'avion, alors même que les autoroutes A 20 et A 89 qui devaient définitivement désenclaver la Corrèze se font elles aussi attendre. C'est à Brive que passe la ligne Paris-Toulouse, celle du Capitole, ce train qui fut il y a trente ans le train le plus rapide de l'Hexagone.

La ville prend également conscience des faiblesses de la société tulliste, dépeinte avec férocité par Denis Tillinac, alors «localier» de *la Dépêche du Midi* (1). Irriguée par un réseau associatif dense et une franc-maçonnerie bonhomme, elle est dépourvue d'esprit d'entreprise et incapable de répondre au défi de la crise de l'armement.

Tulle révise également son jugement sur la gestion des affaires communales. Bercée par la gestion de maires trop modestes, peu désireux de voir l'équilibre de la ville modifié par l'implantation d'usines nouvelles, le chef-lieu du département a été considérablement distancé par Brive, qui n'a pas souffert du handicap du manque d'espace.

Le chiffre d'affaires des activités automobiles a dépassé celui des munitions

En 1993, la riposte des manufacturiers d'armes à la crise commence tout juste à faire sentir ses effets. Depuis 1986, l'usine de la Marque est sortie du groupe Thomson, qui n'était pas favorable au projet de reconversion d'un de ses cadres, Jean Dosch, ancien minime de l'équipe de rugby briviste. Jean Dosch a redéployé les activités de la Société de l'usine de la Marque (SUM), autour de ses points forts : l'usinage et l'assemblage. Il a trouvé, avec les composants électromécaniques pour l'automobile, notamment avec le système de freinage ABS, un moyen de compenser les pertes subies dans l'armement. Le chiffre d'affaires des activités automobiles a rattrapé puis largement dépassé celui des munitions.

A la Manufacture, transformée en établissement du groupe GIAT-Industrie depuis deux ans, la reconversion est plus délicate. Pour mettre fin à l'érosion des effectifs, passés de 1 500 à un peu moins de 1 100 aujourd'hui, le GIAT se tourne lui aussi vers la reconversion et s'efforce de développer la filière des moules plastiques.

«La SUM a su investir un espace, nous, nous n'avons pas encore trouvé de créneau compatible avec notre savoir-faire», constate un cadre. Contrairement à la SUM, le GIAT est enserré dans la stratégie de son groupe. La question, pour les Tullistes, est de savoir si les intérêts du groupe seront toujours compatibles avec ceux de la ville.

Actuellement, 800 personnes travaillent pour l'armement au sein de la structure GIAT-Vecteur. *«Or le plan de charge de l'entreprise ne nécessiterait que 300 à 400 ouvriers; il faut que l'Etat honore ses engagements et ses commandes»,* s'inquiète Raymond-Max Aubert (RPR), conseiller général, qui a battu Jean Combasteil aux cantonales de 1988 et qui se pose en chef de file de l'opposition. *«Le centre de décision du GIAT n'est pas à Tulle,* ajoute Jean Dosch, *cela ne contribue pas à une responsabilisation du personnel.»*

En l'absence d'une petite bourgeoisie dynamique, les politiques se sont investis dans le développement économique. Cette distribution des rôles n'est pas véritablement nouvelle. Pendant des années, le département a toujours eu au moins un ministre à Paris qui avait la tâche de concilier au mieux les intérêts locaux et nationaux. Après Charles Spinasse, ministre du Front populaire, puis Henri Queuille, trente-trois fois ministre sous la IVe, ce mode de gestion a connu un nouvel essor au début des années 60 avec l'implantation de Jean Charbonnel à Brive, suivie quelques années plus tard de celle de Jacques Chirac dans le nord du département.

Pendant ces années décisives, Tulle est restée, là encore, à l'écart, gérée depuis 1977 par une municipalité communiste qui n'avait pas fait du développement industriel sa priorité. Depuis 1989, les choses ont évoué. Pressé par la situation, Jean Combasteil a fait sa révolution culturelle, aidé par le député François Hollande (PS), son adjoint chargé des affaires économiques, et en bonne intelligence avec le président du conseil général, Jean-Pierre Dupont (RPR). La nomination au gouvernement de René Teulade, maire d'Argentat, une petite commune de l'arrondissement, a contribué à ce frémissement.

La «récolte» de François Hollande est souvent jugée médiocre, rapportée à celle de Jacques Chirac, champion toutes catégories du genre. Deux implantations d'entreprises sont tout de même attendues, une usine de jouets et une usine de conditionnement de produits pharmaceutiques. L'une et l'autre devraient apporter une quarantaine d'emplois.

Plus encore que l'enclavement routier, le manque d'espace demeure un obstacle majeur

Tulle s'efforce également d'apporter une réponse au problème de l'espace, qui demeure un obstacle plus grand que l'enclavement routier. En rasant les abattoirs, en prévoyant d'aménager sur des terrains occupés actuellement par le GIAT un IUT, en sortant enfin des gorges de la Corrèze, grâce à l'intercommunalité.

L'immeuble de la CCI, installé sur le Puy-Pinçon, est le premier signe tangible de cette volonté de sortir de la gorge creusée par la Corrèze. François Hollande tente maintenant de convaincre les vingt-sept communes qui participent au bassin d'emploi et à la zone de chalandise de travailler ensemble, dans la perspective du passage de l'autoroute A 89, au sein d'une communauté de communes. Mais le nombre élevé de participants ne plaide pas en faveur d'une conclusion rapide de ce dossier.

La coopération avec Brive, cantonnée par la volonté de son maire dans un splendide isolement que résume la formule illusoire du «département de la Vézère», à cheval sur la Corrèze, le Lot et la Dordogne, s'avère de plus en plus urgente, comme l'assure Marcel Estager, président de la CCI Tulle-Ussel.

Compte tenu de l'effet homéopathique de la seule localisation consentie par l'Etat (la Régie industrielle des établissements pénitentiaires), Tulle ne doit compter à présent que sur elle-même, sans attendre comme une panacée le passage de l'autoroute. Il lui reste tout de même des atouts, comme la qualité de la main-d'œuvre, dont Jean Dosch salue la disponibilité et la compétence.

Depuis un an, grâce aux efforts d'une association, Tulle soigne son apparence et repeint ses façades. Il suffit de s'éloigner un peu des quais, rue de la Barrière, ou rue des Portes-Chanac, derrière la cathédrale, pour comprendre que la ville, adossée au pays vert corrézien, vaut mieux que la réputation de corridor incommode qui lui a été faite.

de notre envoyé spécial
Gilles Paris

(1) *Spleen en Corrèze*, Les Editions des Autres, réédité en 1984 par Robert Laffont.

Chiffres

■ Préfecture du département de la Corrèze, Tulle compte 17 164 habitants.

■ L'agglomération, qui réunit trois communes, compte 20 200 habitants.

■ Résultats des élections municipales du 12 mars 1989
I., 13 846; V., 9 556; A., 19,33 %; E., 9 268.
Union gauche (Combasteil, PC, m.), 4 676 (50,45 %) 25 élus (13 PC, 12 PS).
Union droite (Aubert, RPR), 4 592 (49,54 %), 8 élus (1 UDF-PSD, 7 RPR).

■ Résultats du référendum sur l'Union européenne du 20 septembre 1992
I., 11 063; V., 7 907; A., 28,52 %; E., 7 601.
Non, 3 885 (51,11 %).
Oui, 3 716 (48,88 %).

Quarante ouvriers et huit cents accordéons

De ses mains énormes, René Delort s'est saisi d'une petite lame d'acier. Il la fait jouer, la passe et la repasse sur une meule, puis il la bloque dans un étau. Au premier coup de pouce, la lame chante. Une voix ample et ronde qu'apprécie en connaisseur le «fabricant de musique» de la société Maugein. *«Pour qu'un son soit bon, il faut qu'il soit rond et qu'il dure, on doit pouvoir l'emporter jusque chez soi»*, professe-t-il doctement, l'index dressé.

Autour de lui les quarante ouvriers de l'usine s'affairent. La lame est tout d'abord clouée aux côtés de dizaines d'autres sur des sommiers en aulne, un bois qui ne se fend pas. Ces sommiers, mis en branle par des claviers à boutons ou à touches piano, sont accordés, puis reliés deux à deux par un soufflet en carton de Lyon.

Les milliers de pièces nécessaires à la constitution d'un accordéon (3 500 pour un simple instrument d'étude, 6 800 pour un accordéon plus performant) sont toutes fabriquées et assemblées à Tulle, les courroies et certaines pièces de décolletage exceptées.

Une oreille sur le musette, l'autre sur la chanson, des Négresses vertes à Kent, M. Lachèze, gérant de la société, prend acte de la fin de *«la religion de l'accordéon»* et guette un frémissement du marché. *«Il n'y a plus d'amour pour cet instrument,* explique-t-il, *il correspondait à une période qu'il ne faut pas faire revivre. Dieu merci, il est redevenu aujourd'hui un instrument banal, avec lequel on peut faire des tas de choses».*

La concurrence de l'Italie et de la RDA

A Tulle, la tradition ignore encore les lois de la productivité. Avec ses quarante modèles diatoniques ou chromatiques (du *Dauphin* au *Super-Paris* en passant par le *Guinguette*) et ses fiches de commandes particulières, la société Maugein ne peut fabriquer que huit cents accordéons par an, dont les prix s'échelonnent entre 7.000 et 46.000 francs. Elle ne s'autorise qu'une seule concession au modernisme : l'introduction du système MIDI, qui permet à un accordéoniste de piloter, par le biais de son clavier, un synthétiseur ou un échantillonneur.

«Notre société est la plus ancienne usine d'accordéons de France mais c'est aussi la dernière», précise M. Lachèze avec une pointe de nostalgie. Durement concurrencés par l'Italie et par la RDA, jusqu'à ces dernières années, les fabricants français ont sombré les uns après les autres. Soutenus à bout de bras par les collectivités locales de Corrèze et du Limousin qui organisent, notamment à Tulle, les Nuits de nacre, les accordéons Maugein résistent encore. *«Evidemment, avec 14 millions de francs, nous avons un chiffre d'affaires ridiculement bas rapporté au nombre de nos employés,* convient M. Lachèze, *mais il faudrait peut-être aussi envisager un statut particulier pour les entreprises de main-d'œuvre».*

A côté de M. Delort, penché sur son établi, les pièces s'accumulent. Après onze ans de service, il lui arrive encore d'essuyer les critiques de son vieux maître italien, rangé des accordéons depuis quelques années. Alors le «fabricant de musique» peaufine ses lames, et la meule tourne bon train.

G. P.

• *Dans la série «Cités», le Monde a déjà publié : Arras* (daté 15-16 novembre 1992) ; *Saint-Malo* (daté 22-23 novembre) ; *Mâcon* (daté 29-30 novembre) ; *Perpignan* (daté 6-7 décembre) ; *La Rochelle* (daté 13-14 décembre) ; *Rodez* (daté 20-21 décembre) ; *Lisieux* (daté 27-28 décembre) ; *Valenciennes* (daté 3-4 janvier 1993) ; *Aurillac* (10-11 janvier) et *Troyes* (daté 17-18 janvier).

Prochain article :
BLOIS

هكذا من الأصل